



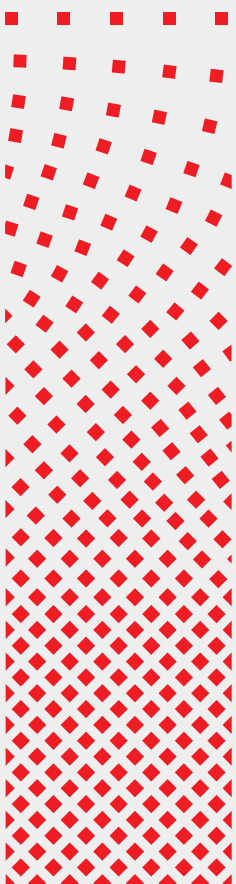
GRUPE

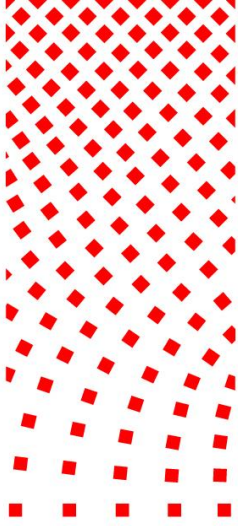


Caisse
des Dépôts



Supplément du
**RAPPORT
D'ACTIVITÉ ET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2016**





Sommaire

Méthodologie et tables de correspondance	6
– Note méthodologique	6
Périmètre du reporting extra-financier	7
Période de reporting	7
Référentiel d'indicateurs	7
Collecte du reporting	8
Consolidation du reporting	9
– Annexes à la note méthodologique	10
Liste des entités incluses dans le périmètre de reporting extra-financier	10
Liste des entités incluses dans le périmètre du reporting social	10
– Tables de correspondance	12
GRI-G4 – Article 225 de la loi Grenelle II – GC Advanced	12
Notre responsabilité interne	19
– Ressources humaines	19
Répartition des effectifs du Groupe par entité	19
Répartition des effectifs du Groupe par activité	20
Rémunération moyenne annuelle brute	20
Politiques de recrutement	20
Répartition des entrées et sorties dans les entités du Groupe	23
Répartition des mobilités intra-Groupe	23
Politiques en faveur de l'intergénérationnel	23
Pyramide des âges du Groupe	27
Politiques de lutte contre les discriminations	27
Répartition par genre et par catégorie des effectifs	31
Nombre de travailleurs en situation de handicap dans les entités du Groupe	32
Politiques de formation	32
Nombre de stagiaires et de jours de formation dans le Groupe	35
Politiques d'accompagnement des carrières	35
Politiques de santé et de sécurité au travail	38

Accidents du travail dans le Groupe.....	40
Maladies professionnelles dans le Groupe	41
Politiques en faveur de l'équilibre vie privée / vie professionnelle	41
Organisation du temps de travail.....	44
Répartition des motifs d'absentéisme au sein du Groupe.....	44
Répartition par thème des accords ou relevés de décision signés au cours de l'exercice écoulé	45
Outils de consultation des collaborateurs.....	45
Responsabilités, systèmes d'alerte et procédures spécifiques aux questions sociales	47
– Loyauté et transparence des pratiques	49
Sensibilisation et formation à la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	49
Identification des domaines d'activités spécifiquement soumis à des analyses de risques	50
Politiques concernant les activités bancaires <i>offshore</i> et la conformité fiscale.....	52
Politiques et mesures en faveur du respect des droits de l'Homme	53
Responsabilités, systèmes d'alerte et procédures spécifiques aux droits de l'Homme.....	55
Protection des données et de la vie privée des clients et consommateurs	55
Actions en justice, griefs et amendes.....	57
– Impacts de l'organisation	59
— Activités d'exploitation.....	59
Démarches de certifications de gestion durable	59
Impacts des activités sur la biodiversité ainsi que mesures de préservation et de développement mises en œuvre	60
Lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.....	62
Risques et opportunités liés au changement climatique	63
Politique d'économie circulaire	65
Consommation d'énergie des activités d'exploitation	65
Émissions de gaz à effet de serre relatives aux activités d'exploitation	68
Certification environnementale des opérations immobilières.....	68
Prévention des nuisances et rejets dans l'air	69
Prévention des nuisances et rejets dans l'eau et le sol	70
Consommation d'eau dans les métiers d'exploitation et mesures de réduction	73
Consommation de matières premières dans les activités d'exploitation et mesures de réduction	75
— Fonctionnement interne	79
Consommation d'énergie relative au fonctionnement interne	79
Consommation d'énergie relative au fonctionnement interne issue de sources renouvelables ...	82
Émissions de gaz à effet de serre relatives au fonctionnement interne.....	83

Mesures de réduction des émissions globales de gaz à effet de serre relatives au fonctionnement interne	89
Production, gestion et valorisation des déchets de fonctionnement interne	90
Consommation de papier relative au fonctionnement interne	91
Consommation d'eau relative au fonctionnement interne	93
Part de la consommation d'eau en zone de stress hydrique.....	94
Moyens financiers et non-financiers consacrés à la prévention des risques environnementaux .	94
Responsabilités, systèmes d'alertes et procédures spécifiques aux impacts environnementaux	95
— Achats responsables.....	96
Politique d'achats responsables	96
Prise en compte des enjeux RSE dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants	98
Part des contrats d'achat intégrant des critères RSE	100
Dispositif de contrôle, de suivi et d'accompagnement des fournisseurs et sous-traitants	100
Part des fournisseurs et sous-traitants contrôlés sur des critères RSE	102
Volume d'achat auprès du secteur adapté et protégé	102
Notre gouvernance.....	104
– Organisation et gouvernance du Groupe	104
Structure de la gouvernance des filiales	104
Nombre d'administrateurs	105
Processus de nomination des membres des instances de gouvernance	106
Mécanismes de suivi et de contrôle des instances de gouvernance	107
Parité dans les instances de gouvernance.....	108
Diversité d'âge dans les instances de gouvernance	109
Rémunération et avantages des mandataires sociaux et dirigeants.....	113
Consultation des parties prenantes en matière de rémunération des mandataires sociaux et dirigeants	115
– Politiques de responsabilité sociétale des entités du Groupe.....	116
Enjeux et politiques de responsabilité sociétale des entités du Groupe	116
Engagements publics et déclarations signées en matière de développement durable et de responsabilité sociétale	119
Formation des collaborateurs aux enjeux d'un développement durable.....	120
Rôle des membres des instances de gouvernance dans le pilotage des politiques de responsabilité sociétale	121
Sensibilisation des membres des instances de gouvernance aux enjeux d'un développement durable.....	122
Intégration des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la cartographie globale des risques.....	122
– Relations externes et dialogue avec les parties prenantes.....	124

Dialogue avec les parties prenantes	124
Satisfaction des parties prenantes (hors satisfaction client et consultation des collaborateurs)	126
Relation et satisfaction client	127
Impacts des activités des entités du Groupe sur l'emploi	133
Impact des activités des entités du Groupe sur les populations locales	135
Activités d'influence	136
Adhésions à des organisations nationales et internationales de défense des intérêts.....	137
Participation à des initiatives nationales et internationales en faveur d'un développement durable	139
Politiques de mécénat	140
Protection de la santé et de la sécurité des clients et consommateurs	141
Protection des données et de la vie privée des clients et consommateurs	143
Notre utilité	144
– Investissement responsable.....	144
— Actions cotées	144
Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement.....	144
Analyse ESG mise en œuvre	145
Analyse des risques ESG mise en œuvre.....	149
Suivi des engagements en faveur de la transition écologique et énergétique.....	150
Engagement actionnarial.....	151
Gestion déléguée	153
— Actifs obligataires.....	155
Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement.....	155
Analyse ESG mise en œuvre	157
Analyse des risques ESG mise en œuvre.....	161
Suivi des engagements en faveur de la transition écologique et énergétique.....	161
— Capital-investissement.....	162
Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement.....	162
Analyse ESG mise en œuvre	163
Analyse des risques ESG mise en œuvre.....	170
Suivi des engagements en faveur de la transition écologique et énergétique.....	170
— Infrastructures.....	172
Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement.....	172
Analyse ESG mise en œuvre	172
Analyse des risques ESG mise en œuvre.....	173
— Actifs forestiers	175
Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement.....	175

Analyse ESG mise en œuvre	175
Analyse des risques ESG mise en œuvre.....	177
— Actifs immobiliers	179
Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement.....	179
Analyse ESG mise en œuvre	179
Analyse des risques ESG mise en œuvre.....	184
Annexes	186
– Annexe 1 – Fiche thématique « Loyauté et transparence des pratiques »	186
Déontologie.....	186
Lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	189
Conformité fiscale et stratégie concernant les activités bancaires <i>offshore</i>	194
Transparence et contrôle interne	195
Protection des données et de la vie privée	197
– Annexe 2 – Note méthodologique de l'analyse de matérialité du groupe Caisse des Dépôts	199
Identification des enjeux	199
Evaluation de la matérialité des enjeux	199
Sélection des enjeux	202
Matrice de matérialité	203
Annexe A – Liste des enjeux et définitions.....	204
Annexe B – Questionnaire adressé aux parties prenantes	209

Méthodologie et tables de correspondance

– Note méthodologique

Le directeur général du groupe Caisse des Dépôts a décidé, en fin d'année 2012, de renforcer la qualité et l'exhaustivité du reporting extra-financier du Groupe par référence aux obligations prévues par la Loi Grenelle II. La mise en œuvre d'un reporting extra-financier de qualité permet d'ancrer la démarche de responsabilité sociétale au sein du Groupe par l'implication et le partage des responsabilités entre les équipes dans la préparation de ce reporting. Elle permet également de disposer d'un réel outil de pilotage de la politique du Groupe en matière de développement durable et d'évaluation des impacts extra-financiers de ses interventions.

À l'échelle du Groupe, la démarche de reporting et de publication de données extra-financières ainsi que l'interface avec les agences de notation extra-financières est pilotée par le service de la planification et de la communication stratégiques au sein du département de la stratégie du Groupe. Elle est menée en collaboration avec les directions transversales du Groupe, les directions opérationnelles de la Caisse des Dépôts (« l'Établissement public ») ainsi que le réseau des correspondants en matière de reporting dans les filiales et participations stratégiques.

Le reporting extra-financier du Groupe consolide l'ensemble des informations relatives aux actions et impacts sociaux, sociétaux et environnementaux du fonctionnement interne et des métiers de l'Établissement public, ainsi que de ceux de ses filiales et participations stratégiques telles que définies ci-après. Le reporting extra-financier au sein des entités du Groupe varie selon le cadre réglementaire applicable à chacune d'entre elles et la maturité de leur démarche RSE.

A partir de 2016, le reporting extra-financier du Groupe sera publié sous la forme d'un rapport d'activité et de développement durable (« le Rapport ») et de son supplément (« le Supplément »). Aux informations prévues par la Loi Grenelle II s'en ajouteront ainsi d'autres informations financières et extra-financières, plus spécifiques au profil du Groupe et à ses activités.

Certaines filiales et participations stratégiques publient un reporting sur des informations relatives à leurs enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux :

- les filiales et participations stratégiques de 1^{er} niveau dont la *holding* de tête est soumises à la Loi Grenelle II : CNP Assurances, le groupe Compagnie des Alpes et Icade ;
- les filiales de 2^e niveau soumises à la Loi Grenelle II : Transdev SA, Transdev Ile-de-France, la SNI, Efidis, Osica et Adoma ;
- les filiales n'ayant pas de contrainte réglementaire mais ayant fait le choix de publier volontairement un reporting extra-financier : Bpifrance, Egis et Transdev (dans le cadre de leur engagement envers le Pacte mondial notamment) ;
- enfin, certaines filiales explicitent leurs engagements et actions développement durable sur leurs sites Internet respectifs ou dans une partie de leur rapport annuel, telles que la Société Forestière.

Périmètre du reporting extra-financier

Périmètre global

Le périmètre de reporting des données couvre les filiales et participations stratégiques dont le groupe Caisse des Dépôts a le contrôle exclusif ou conjoint au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Plus précisément, le périmètre englobe l'Établissement public et les filiales et participations stratégiques suivantes : Bpifrance, CDC Biodiversité, CDC International Capital, CNP Assurances, Compagnie des Alpes, Egis, Groupe SNI, Icade, Informatique CDC, Novethic (données sociales uniquement), Qualium Investissement, SCET, Société Forestière, Transdev. Compte tenu de la diversité des métiers, des secteurs d'intervention et de l'organisation des différentes entités du Groupe, le périmètre de reporting peut varier selon les indicateurs. Ce périmètre est précisé pour chaque indicateur.

Périmètre social

Le périmètre des données sociales a été défini par le service des relations sociales au sein de la direction des ressources humaines Groupe (DRH Groupe) et est suivi directement par cette dernière ; il peut varier par rapport au périmètre général du présent exercice de reporting. Le périmètre du reporting extra-financier, pour les données sociales, est constitué par le périmètre social du groupe Caisse des dépôts, élargi entre autres à quelques filiales d'Egis et de la Compagnie des Alpes (cf. liste en annexe ci-après). Certaines filiales et participations stratégiques suivent un périmètre social différent du périmètre élargi, pour publication dans leur propre rapport de gestion (Compagnie des Alpes et Egis) et/ou en raison de la présence d'effectifs à l'international (CNP Assurances, Compagnie des Alpes, Egis et Transdev).

Il est demandé aux entités de remonter les informations les concernant dans un outil de reporting dédié. Il est bien entendu possible de ne pas répondre à certains items tel que cela est prévu par la loi mais cela doit être justifié et justifiable au regard de l'activité de l'entité. Dans le cas d'une indisponibilité à court terme de l'information, un plan d'action et une cible devront être établis afin de la rendre disponible pour un prochain exercice. Ainsi, un taux de couverture est calculé pour chaque indicateur. Ce dernier est calculé de la façon suivante : $\text{Taux de couverture} = \frac{\text{effectif couvert par les entités pour lesquelles la donnée est disponible}}{\text{effectif total du Groupe}}$.

Période de reporting

La période retenue pour le présent exercice de reporting est l'année calendaire du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Toutefois, pour certains indicateurs, les données 2016 n'étant pas disponibles au moment de la consolidation, les données 2014 ou 2015 sont renseignées. Dans le cas particulier de la Compagnie des Alpes, la période de reporting correspond à l'exercice comptable, c'est-à-dire du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Le précédent rapport extra-financier, publié en septembre 2016, portait sur l'année calendaire du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Référentiel d'indicateurs

Le renforcement du reporting extra-financier au niveau du Groupe a été initié fin 2012 avec la publication en juillet 2013 d'un premier rapport de responsabilité sociétale Groupe portant sur l'exercice 2012, en référence aux informations de la Loi Grenelle II.

Il a été décidé de mettre en place un référentiel qui s'appuie sur les principes suivants :

- prise en compte de l'ensemble des données attendues dans le cadre de l'article 225 de la Loi Grenelle II ;
- intégration du référentiel GRI-G4 :
 - par la mise en correspondance de l'article 225 de la Loi Grenelle II avec les indica-

teurs de ce référentiel ;

- par la complétion du cadre de l'article 225 de la Loi Grenelle II avec les indicateurs se rapportant aux enjeux RSE du référentiel GRI-G4 non-définis dans la loi mais jugés matériels pour le groupe Caisse des Dépôts à l'issue de l'analyse de matérialité du Groupe (exercice réalisé dans un objectif de conformité avec le GRI-G4 – niveau « Essentiel ») ;
- intégration du référentiel de reporting des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) dont la complétion et la publication sont obligatoires pour tout signataire de l'initiative ;
- intégration de l'indicateur de déploiement interne de la Charte d'investissement Responsable du Groupe ;
- intégration des obligations de reporting auxquelles la Caisse des Dépôts est soumise dans le cadre du décret d'application du paragraphe 6 de l'article 173 de la loi relative à la transition écologique pour la croissance verte ;
- pilotage et suivi des priorités stratégiques du Groupe ;
- intégration des questions et remarques des agences de notation extra-financière non-prises en compte par ailleurs.

Exclusion et précision méthodologique

Il est à noter que certaines informations demandées dans le décret d'application de l'article 225 de la Loi Grenelle II sont exclues du Rapport :

- Montant des provisions pour garanties pour risques [II-a)-4] : la Caisse des Dépôts ainsi que ses filiales et participations stratégiques ne sont pas concernées par cette information ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire [II-c)-i)-2] : ces informations ne sont pas significatives au regard des activités de la Caisse des Dépôts ainsi que de ses filiales et participations stratégiques ;
- Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail [I-d)-3] : compte tenu de la complexité du calcul nécessaire pour obtenir une information représentative sur le périmètre du groupe Caisse des Dépôts, cette information n'est pas disponible dans le reporting 2016.

Concernant les indicateurs environnementaux de fonctionnement interne, le périmètre de reporting est précisé pour chaque indicateur publié dans le Rapport et le Supplément. Les filiales dont l'effectif est restreint et qui ne sont pas propriétaires de leurs locaux sont exclues de ce périmètre.

Certaines filiales ne distinguent pas les données relatives au fonctionnement interne de celles relatives aux métiers, celles-ci étant peu significatives par rapport à leur impact global. Les données environnementales de ces filiales sont publiées uniquement dans les parties du Rapport et du Supplément relatives à l'impact environnemental des métiers.

Collecte du reporting

Le processus de collecte de données est sous la responsabilité générale du département de la stratégie du groupe Caisse des Dépôts. Il faut distinguer :

- la collecte des données sociétales, environnementales et de gouvernance auprès du réseau de correspondants « Reporting RSE » de l'Établissement public, des filiales et des participations stratégiques, sous la responsabilité du département de la stratégie, à l'exception des données de fonctionnement interne de l'Établissement public qui sont placées sous la responsabilité du Secrétariat général dans le cadre du programme « Ecotidien, ensemble plus responsables » ;
- la collecte des données relatives à l'investissement responsable, sous la responsabilité du département de la stratégie auprès du réseau de correspondants « Reporting IR » de

l'Établissement public et des filiales et participations stratégiques (Bpifrance, CDC International Capital, CNP Assurances, Novethic, Qualium Investissement, Société Forestière) ;

- la collecte des données sociales pour l'ensemble de l'Établissement public ainsi que des filiales et participations stratégiques, sous la responsabilité du secteur des données sociales et du contrôle de gestion sociale de la DRH Groupe, auprès du réseau de correspondants RH du Groupe.

Le processus de gestion des données sociales s'intègre dans le processus global de production du reporting extra-financier du Groupe. Les données sont collectées auprès des entités appartenant au périmètre social élargi du Groupe, par le biais des systèmes de paie et des systèmes d'information RH (SIRH) notamment, et sont saisies dans l'outil de consolidation Pilotis du Groupe. Au sein de chaque entité, un correspondant est en charge de la consolidation des données de son entité (plus de 30 correspondants). La consolidation et le contrôle des données collectées sont réalisés au sein du service des données sociales de la DRH Groupe.

Consolidation du reporting

La nature des informations à renseigner est diverse :

- indicateurs qualitatifs
- indicateurs quantitatifs

Reporting global

Du fait de la variété des métiers du Groupe, de l'ampleur du périmètre des filiales et participations stratégiques ainsi que de la diversité des méthodologies de calcul, il n'est pas possible, pour certains indicateurs, de fournir des données quantitatives et qualitatives pertinentes consolidées au niveau Groupe. L'antériorité variable des pratiques de reporting extra-financier dans certaines filiales et participations stratégiques explique également la diversité des définitions et des unités de mesure pour un même indicateur.

Un travail d'harmonisation et de définition commune aux entités a été mené sur le référentiel de reporting depuis 2014 ; il se prolongera durant les années à venir. Pour chaque indicateur, une présentation exhaustive par entité est présentée.

Le Rapport s'efforce de présenter non seulement les données observées au cours de l'exercice clos mais également, le cas échéant, celles des exercices précédents, de façon à pouvoir analyser l'évolution de ces données dans le temps.

Bilan social

La diversité des pays d'implantation du Groupe peut entraîner une hétérogénéité dans la compréhension des indicateurs qui peuvent être interprétés différemment selon le contexte local (législation ou pratiques nationales). Par exemple, certaines notions françaises telles que les « cadres » ou les « contrats à durée indéterminée » ne sont pas définies de la même manière dans d'autres pays. La Caisse des Dépôts s'efforce toutefois d'harmoniser ces définitions.

Dans certains cas, les informations relatives aux entités implantées à l'international ne sont pas disponibles avec le niveau de détail demandé par le groupe Caisse des Dépôts. Les données sont donc consolidées en fonction du taux de couverture de l'indicateur sur le périmètre France.

– Annexes à la note méthodologique

Liste des entités incluses dans le périmètre de reporting extra-financier

- Caisse des Dépôts (Établissement public)
- Bpifrance
- CDC Biodiversité
- CDC International Capital
- Groupe CNP Assurances
- Groupe Compagnie des Alpes
- Groupe Egis
- Groupe Icade
- Groupe Société nationale immobilière (SNI)
- Groupe Transdev
- Informatique CDC
- Qualium Investissement
- SCET
- Société Forestière

Liste des entités incluses dans le périmètre du reporting social

- Caisse des Dépôts (Établissement public)
- Entités rattachées à l'Établissement public
 - SAF Environnement*
 - SARL Publication d'architecture et d'urbanisme*
 - CDC Entreprises Valeurs moyennes*
 - CDC International Capital*
 - CDC Placement*
 - SAS Paris Dock en Seine*
 - CDC GPI*
 - CDC Arkhinéo*
 - SCDC*
 - CDC Biodiversité*
 - Qualium Investissement

- Novethic
- SEGTC
- SITCE
- Société Forestière SA et sa filiale : Forêts Gestion
- SCET et son GIE SCET GE (UES) et sa filiale CEI (Conseils Expertises Immobilières)
- France Brevets
- GPC
- AGR
- COSOG*
- Bpifrance Investissement et Bpifrance Financement
- CNP Assurances et ses filiales (Age d'or expansion, M F Prévoyance SA)
- La Compagnie des Alpes SA
- Egis SA et ses filiales : Egis Projects, Egis Eau, Egis Structures et Environnement, Egis International, Egis Holding Bâtiment, Egis Rail
- Icade SA et ses filiales : Icade Promotion, Sarvilep, Icade Management, SMDH
- SNI SAEM (y compris le centre d'appels de Montpellier) et ses filiales : Sainte Barbe, UES SCIC Habitat, ADOMA
- Transdev
- UES I-CDC – CNP-TI

** Ces entités représentant 0,22% des effectifs France de l'ensemble des filiales, elles n'ont pas été prises en compte pour les indicateurs suivants : Pyramide des âges, répartition par thème des accords signés, nombre de travailleurs en situation de handicap, accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, nombre moyen de jours de formation par stagiaire, répartition des entrées et sorties, répartition des mobilités Groupe, rémunération moyenne annuelle brute*

– Tables de correspondance

GRI-G4 – Article 225 de la loi Grenelle II – GC Advanced

Cette table de correspondance fait le lien entre le contenu du rapport d'activité et de développement durable (RADD) 2016 du groupe Caisse des Dépôts et de son supplément d'une part, et les critères du référentiel de la Global Reporting Initiative - 4ème version (GRI-G4) et du supplément sectoriel "Finance" associé d'autre part. La Caisse des Dépôts est en conformité avec le niveau « Essentiel ». Les éléments spécifiques d'information présentés portent sur les aspects GRI-G4 pouvant être considérés comme matériels.

Elle fait également le lien entre le contenu du RADD 2016 du groupe Caisse des Dépôts et de son supplément d'une part, et les critères de l'article R.225-105-1 du Code de commerce relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (loi Grenelle II) d'autre part.

Enfin, elle fait le lien entre le contenu du RADD 2016 du groupe Caisse des Dépôts et de son supplément d'une part, et les 21 critères « Advanced » du Pacte mondial des Nations unies.

Dans sa démarche volontaire, la Caisse des Dépôts a décidé de faire vérifier le contenu de son rapport d'activité et de développement durable 2016 ainsi que de son supplément par les Commissaires aux comptes, qui ont exprimé une conclusion d'assurance modérée sur l'ensemble du contenu. Cette conclusion s'appuie notamment sur la vérification d'une sélection d'informations environnementales, sociales et sociétales importantes, identifiées dans le rapport des Commissaires aux comptes (pages 121 à 124 du rapport d'activité et de développement durable 2016).

Catégorie : Informations générales

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant
Stratégie et analyse	G4-1			Déclaration du dirigeant	Edito (p.1-2)	
	G4-2	II.a).1.1.	19	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Nos enjeux et notre stratégie (p.16-17) Notre utilité (p.58) Notre gouvernance (p.114-115) Supplément (p.50 à 52 – 63-64 – 122-123) Note méthodologique de l'analyse de matérialité du groupe Caisse des Dépôts	Organisation de la gestion des risques
Profil de l'organisation	G4-3			Nom de l'organisation	Le Groupe en bref (p.10-11) Notre gouvernance (p.100)	
	G4-4			Principales marques et principaux produits et services	Notre gouvernance (p.100-101)	
	G4-5	I.a).1.1.	NA	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Le siège de la Caisse des Dépôts est situé au 56, rue de Lille 75007 Paris	
	G4-6	I.a).1.2.		Pays dans lesquels l'organisation est implantée	Le Groupe en bref (p.12)	
	G4-7	III.c).2.		Mode de propriété et forme juridique	Notre gouvernance (p.100-101)	
G4-8			Marchés desservis	Le Groupe en bref (p.12-13) Notre gouvernance (p.116)		

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant
	G4-9			Taille de l'organisation	Nos résultats (p.88) Le Groupe en bref (p.4 à 13) Supplément (19-20)	
	G4-10			Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe	Supplément (p.31-32)	
	G4-11			Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	Supplément (p.45)	
	G4-12			Description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation	Notre responsabilité interne (p.85) Supplément (p.96 à 103)	Contrôle de la chaîne d'approvisionnement
	G4-13			Changements substantiels dans l'organisation	Supplément (p.6 à 11) Rapport financier 2016 - États financiers consolidés (p.6-7)	
	G4-14			Prise en compte du principe de précaution	Notre responsabilité interne (p.82 à 84)	
	G4-15			Engagements	Notre gouvernance (p.112-113) Supplément (p.120-121)	
	G4-16			Affiliations à des associations ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	Notre gouvernance (p.117-118) Supplément (p.137 à 139)	
Aspects et périmètres pertinents identifiés	G4-17			Entités incluses dans le périmètre de reporting	Supplément (p.6 à 11) Rapport financier 2016 - Notes annexes aux états financiers consolidés (p.18 à 20)	
	G4-18			Définition du contenu du reporting	Supplément (p.6 à 11)	
	G4-19	NA	NA	Aspects matériels	Edito (p.3) Nos enjeux et notre stratégie (p.114 à 117)	
	G4-20			Périmètre des aspects matériels au sein de l'organisation	Notre gouvernance (p.114-115) Supplément (p.116 à 118)	
	G4-21			Périmètre des aspects matériels en dehors de l'organisation	Note méthodologique de l'analyse de matérialité du groupe Caisse des Dépôts	
	G4-22			Justification des corrections	Nos résultats (p.93) Supplément (p.57-65-67-79-80-87-90-93-102-107)	
	G4-23			Changements substantiels de périmètre	Supplément (p.6 à 11)	
Implication des parties prenantes	G4-24			Liste des groupes de parties prenantes		
	G4-25	III.b).1.	21	Liste des critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes	Notre gouvernance (p.114 à 120) Note méthodologique de l'analyse de matérialité du groupe Caisse des Dépôts	Dialogue avec les parties prenantes
	G4-26			Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes	Supplément (p.124 à 132)	
	G4-27			Thèmes et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes		
Profil du rapport	G4-28			Période de reporting		
	G4-29			Date du dernier rapport publié	Supplément (p.6 à 11)	
	G4-30			Cycle de reporting		
	G4-31	NA	NA	Personne à contacter en cas de question	dd@caissedesdepots.fr	
	G4-32			a. Indiquer l'option de « conformité » choisie par l'organisation. b. Indiquer l'Index du contenu GRI pour l'option choisie (voir tableaux ci-dessous). c. Indiquer la référence au Rapport de vérification externe, si le rapport a été vérifié en externe.	(voir préambule ci-dessus)	

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant
	G4-33			Vérification externe	Annexe – Rapport des commissaires aux comptes) (p.121 à 124)	
	G4-34			Structure de la gouvernance de l'organisation		
	G4-36			Indiquer si l'organisation a nommé un ou plusieurs cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux, et si ces derniers dépendent directement de l'instance supérieure de gouvernance.	Notre gouvernance (p.100-101-106 à 109) Supplément (p.104-105-120-121)	
Gouvernance	G4-38	I.a).3. II.a).2. III.b).1.	1 - 20	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Notre gouvernance (p.100 à 110) Supplément (p.104-105-108 à 112) Il n'est pas possible, dans le cadre réglementaire français, de déterminer de répartition par minorité.	Composition des instances de gouvernance
	G4-39			Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction (et le cas échéant, indiquer ses fonctions dans la direction de l'organisation et les raisons de cette disposition).	Le président de la Commission de surveillance n'est pas membre du comité de direction.	
	G4-51			Politiques de rémunération en vigueur à l'égard de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Notre gouvernance (p.104-105)	Rémunération des dirigeants
Ethique et intégrité	G4-56	III.d).1.	NA	Décrire les valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique	Edito (p.3) Nos enjeux et notre stratégie p.17) Notre responsabilité interne (p.78 à 81)	
Responsabilité liée aux produits	FS10	NA	NA	Engagement actionnarial - Dialogue avec les sociétés détenues en portefeuille sur les questions environnementales et sociales	Notre utilité (p.52 à 57) Supplément (p.144 à 185)	Dialogue et engagement actionnarial
	FS11			Engagement actionnarial - Analyse environnementale et sociale des actifs		Intégration ESG (investissements)

NA : Non-applicable

Zone grisée : Supplément sectoriel « Finance »

Catégorie : Economie

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant
	G4-EC1	NA	15-18	Valeur économique créée et distribuée	Nos résultats (p.10-11-86 à 97) Notre gouvernance (p.103 à 105 – 120) Supplément (p.20-140-141) Rapport financier 2016 – Notes annexes aux états financiers – Principes comptables et méthode d'évaluation – Note X (p.138)	Solidité du modèle économique et financier
Performance économique	G4-EC2	II.a).4.	15-18	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changement climatique	Notre utilité (p.20 à 29 – 50 à 61) Supplément (p.63-64-122-123-144 à 185)	Changement climatique Empreinte carbone des portefeuilles financiers Energies renouvelables Financement de la TEE

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant
Impacts économiques indirects	G4-EC7	III.a). III.b).2.	15-18	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	Notre utilité (p.20 à 61) Supplément (p.135-136)	Développement régional et local
	G4-EC8			Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts	Notre utilité (p.20 à 61) Supplément (p.133 à 136)	Création d'emplois Développement régional et local Intégration ESG (générale)

NA : Non-applicable

Zone grisée : Supplément sectoriel « Finance »

Catégorie : Environnement

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant	
Energie	G4-EN1	II.c).ii).2.1.	9-11	Consommation de matières en poids ou en volume	Supplément (p.75-91-92)	Consommation d'énergie (métiers)	
	G4-EN2			Pourcentage de matériaux provenant de matières recyclées			
	G4-EN3	II.c).ii).3.1.		Consommation énergétique au sein de l'organisation	Notre responsabilité interne (p.82-83) Supplément (p.79 à 83)		
	G4-EN4			Consommation énergétique en dehors de l'organisation			
	G4-EN5	NA		Intensité énergétique	Notre utilité (p.21 à 24) Notre responsabilité interne (p.84) Supplément (p.65-67)		Efficacité énergétique des bâtiments
	G4-EN6	II.c).ii).3.2.		Réduction de la consommation énergétique	Supplément (p.65-67)		
	G4-EN7			Réductions des besoins énergétiques des produits et services			
(hors GRI)	II.c).ii).2.2.	Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables	Notre utilité (p.21 à 24) Notre responsabilité interne (p.82 à 84) Supplément (p.82-83-89)	Energies renouvelables			
Eau	G4-EN8	II.c).ii).1.	9-11	Volume total d'eau prélevé par source	Supplément (p.73-74-93-94)		
Biodiversité	G4-EN12	II.c).ii).4. II.e).1.	9-11	Description des impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité	Notre utilité (p.26 à 28) Supplément (p.60 à 63)	Biodiversité	
Emissions	G4-EN15 à G4-EN17	II.d).1.	9-11	- Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1) - Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2) liées à l'énergie - Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)	Notre responsabilité interne (p.82 à 84) Supplément (p.68-83 à 90-147-150)	Changement climatique Emissions de gaz à effet de serre (fonctionnement interne) Emissions de gaz à effet de serre (métiers)	
	EN20	II.b).1.1.	9-11	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	Supplément (p.69-70)		
	EN21			NOx, SOx et autres émissions atmosphériques substantielles			
Effluents et déchets	G4-EN23	II.c).i).1.	9-11	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	Supplément (p.65-76 à 78-90-91)		
	G4-EN24	II.b).1.2. II.b).1.3. II.b).2. II.b).3.	9-11	Nombre et volume total des déversements substantiels	Supplément (p.70 à 72)		
	Généralités	G4-EN31	II.a).3.	9-11	Dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement	Supplément (p.94-95)	

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant
	(hors GRI)	II.a).1.2.	9-11	Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Notre utilité (p. 21 à 28)	
	(hors GRI)	II.c).ii).2.2.		Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources	Notre responsabilité interne (p.82 à 84) Supplément (p.59 à 94)	
	(hors GRI)	II.d).2.		Adaptation aux conséquences du changement climatique	Notre utilité (p. 28-29) Supplément (p.63-64)	

NA : Non-applicable

Zone grisée : Supplément sectoriel « Finance »

Catégorie : Social – Pratiques en matière d'emploi et de travail décent

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant
Emploi	G4-LA1	I.a).1.2. I.a).1.3. I.a).1.4. I.a).2.1. I.a).2.2.	6-8	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel	Supplément (p.23)	Equilibre vie privée/vie professionnelle
	G4-LA2	NA		Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Notre responsabilité interne (p.70 à 72) Supplément (p.19-45)	
	G4-LA3	I.f).1.		Retour au travail et maintien en poste après le congé parental	Notre responsabilité interne (p.73 à 75) Supplément (p.20 à 31)	
	(hors GRI)	I.f).2.1.		Mesures prises en faveur de l'emploi		
Relations employeur/employés	G4-LA4	I.c).1.	6-8	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective	Notre responsabilité interne (p.70-71) Supplément (p.41 à 43-45)	Dialogue social
	(hors GRI)	I.c).2.		Bilan des accords collectifs		
Santé et sécurité au travail	G4-LA5	I.d).1.	6-8	Représentation des salariés dans des comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail	Notre responsabilité interne (p.70 à 72) Supplément (p.38 à 45)	
	G4-LA6	I.b).2. I.d).3. I.d).4.		Accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme		
	G4-LA8	I.d).2.		Thèmes de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats		
Organisation du travail	(hors GRI)	I.b).1.	6-8	Organisation du temps de travail	Notre responsabilité interne (p.70 à 72) Supplément (p.41 à 44)	
Formation et éducation	G4-LA9	I.e).2.	6-8	Nombre moyen d'heures de formation	Notre responsabilité interne (p.76-77) Supplément (p.32 à 37)	
	G4-LA10	I.e).1.		Programmes de développement des compétences et de formation		
Diversité et égalité des chances	G4-LA12	I.a).1.2. I.a).1.3. I.a).1.4. I.f).1. I.f).2.2. I.f).3.	6-8	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés	Notre responsabilité interne (p.73 à 75) Notre gouvernance (p.108 à 110) Supplément (p.31-32-108 à 112) Il n'est pas possible dans le cadre réglementaire français de déterminer de répartitions par minorité.	Composition des instances de gouvernance
		Diversité et égalité des chances				

NA : Non-applicable

Catégorie : Social – Droits de l'Homme

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant
Investissement	G4-HR1	III.e).	3-5	Intégration de clauses relatives aux droits de l'Homme dans les accords et contrats d'investissement	Notre utilité (p.52) Notre responsabilité interne (p.79-81-85) Supplément (p.53-54-98 à 100-144 à 185)	Respect des droits de l'Homme
Non-discrimination	G4-HR3	I.f).3. I.g).2.	3-5	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	Notre responsabilité interne (p.73 à 75) Supplément (p.27 à 31-57)	Diversité et égalité des chances
Liberté syndicale et droit de négociation collective	G4-HR4	I.g).1.	3-5	Respect du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective		
Travail des enfants	G4-HR5	I.g).4. III.c).	3-5	Abolition du travail des enfants		
Travail forcé ou obligatoire	G4-HR6	I.g).3. III.c).	3-5	Abolition du travail forcé ou obligatoire	Notre responsabilité interne (p.70-81-85) Supplément (p.53-54-100 à 103)	
Évaluation du respect des droits de l'Homme chez les fournisseurs	G4-HR10	III.c). III.e).	3-5	Contrôle des nouveaux fournisseurs sur des critères relatifs aux droits de l'Homme		Respect des droits de l'Homme
	G4-HR11			Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement		
Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux droits de l'homme	G4-HR12	III.e).	3-5	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Supplément (p.57)	

NA : Non-applicable

Zone grisée : Supplément sectoriel « Finance »

Catégorie : Social – Responsabilité liée aux produits

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant
Santé et sécurité des consommateurs	G4-PR1	III.d).2.	NA	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration	Supplément (p.141 à 143)	Santé et sécurité des consommateurs
	G4-PR2			Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services pendant leur cycle de vie, par type de résultat	Supplément (p.57-58)	
Étiquetage des produits et services	G4-DMA	NA	NA	Intégration d'enjeux environnementaux et sociétaux dans les politiques relatives aux activités	Notre utilité (p.20 à 61) Supplément (p.144 à 185)	
Portefeuille de produits	G4-DMA	NA	NA	Intégration d'enjeux environnementaux et sociétaux dans les politiques relatives aux activités	Notre utilité (p.20 à 61) Supplément (p.144 à 185)	
	FS6			Répartition du portefeuille par secteur et par zone géographique	Le Groupe en bref (p.12) Notre utilité (p.50) Rapport financier 2016 – Notes relatives au compte de résultat consolidé (p.27 à 31)	
	FS7			Valeur monétaire des produits et services à bénéfices sociétaux	Le Groupe en bref (p.5 à 8) Notre utilité (p.30 à 49)	

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant
	FS8			Valeur monétaire des produits et services à bénéfices environnementaux	Le Groupe en bref (p.5 à 8) Notre utilité (p.20 à 29)	
Audit	G4-DMA	NA	NA	Audits sur l'implémentation des politiques environnementales et sociétales et procédures d'évaluation des risques	Annexe – Rapport des commissaires aux comptes (p.121 à 124) Supplément (p.59-60-68)	
Engagement actionnarial	FS10	NA	NA	Dialogue avec les sociétés détenues en portefeuille sur les questions environnementales et sociales	Notre utilité (p.56-57) Supplément (p.144 à 185)	
	FS11			Analyse environnementale et sociale des actifs (- spécifique aux droits de l'Homme)	Notre utilité (p.50 à 61) Supplément (p.144 à 185)	

NA : Non-applicable

Zone grisée : Supplément sectoriel « Finance »

Catégorie : Social – Société

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant
Lutte contre la corruption	G4-SO4	III.d).1.	12-14	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	Notre responsabilité interne (p.78 à 81) Supplément (p.49-50)	Déontologie
Comportement anti-concurrentiel	G4-SO7	NA	12-14	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues	Supplément (p.57 à 58)	Respect de la libre concurrence
Conformité	G4-SO8	NA	12-14	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non-pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations		Conformité réglementaire
Communautés locales	FS13	NA	12-14	Points d'accès dans les zones peu densément peuplées ou économiquement fragiles	Notre utilité (p.30 à 45)	
	FS14			Amélioration de l'accès des populations fragiles aux services financiers	Notre utilité (p.48-49) Notre gouvernance (p.119)	

NA : Non-applicable

Zone grisée : Supplément sectoriel « Finance »

Enjeux matériels hors GRI G4 / Art. 225 Grenelle II

Sous-catégorie	Code GRI	Code Art.225 Grenelle II	Critères GC Advanced	Éléments généraux/spécifiques d'information GRI	Section(s) du rapport d'activité et de développement durable 2016	Enjeu matériel correspondant
NA	(hors GRI)	NA	NA	NA	Notre utilité (p.43 à 49)	Cohésion sociale
NA	(hors GRI)	NA	NA	NA	Notre gouvernance (p.100-101)	Indépendance
NA	(hors GRI)	NA	NA	NA	Notre utilité (p.62 à 67)	Innovation et recherche
NA	(hors GRI)	NA	NA	NA	Notre utilité (p.30-32-33)	Logement social et intermédiaire
NA	(hors GRI)	NA	NA	NA	Notre utilité (p.22)	Rénovation et réhabilitation des logements

NA : Non-applicable

Notre responsabilité interne

– Ressources humaines

Répartition des effectifs du Groupe par entité

	France	Etranger	Total
Caisse des Dépôts*	6 589	0	6 589
Entités rattachées à l'établissement public			
Caisse des Dépôts	437	0	437
Bpifrance	2 500	0	2 500
CDC Arkhinéo	11	0	11
CDC Biodiversité	32	0	32
CDC International Capital	20	0	20
CNP Assurances et filiales	3 085	1 968	5 053
Compagnie des Alpes***	3 705	791	4 496
Egis et filiales **	3 842	4 536	8 378
France Brevets	16	0	16
Icade et filiales	1 104	0	1 104
Informatique CDC et CNP-TI	1 168	0	1 168
Novethic	15	0	15
Qualium Investissement	24	0	24
SCET et filiales	420	0	420
SNI et filiales	7 082	0	7 082
Société Forestière et filiales	178	0	178
Transdev	34 022	48 559	82 581
Groupe	64 250	55 854	120 104

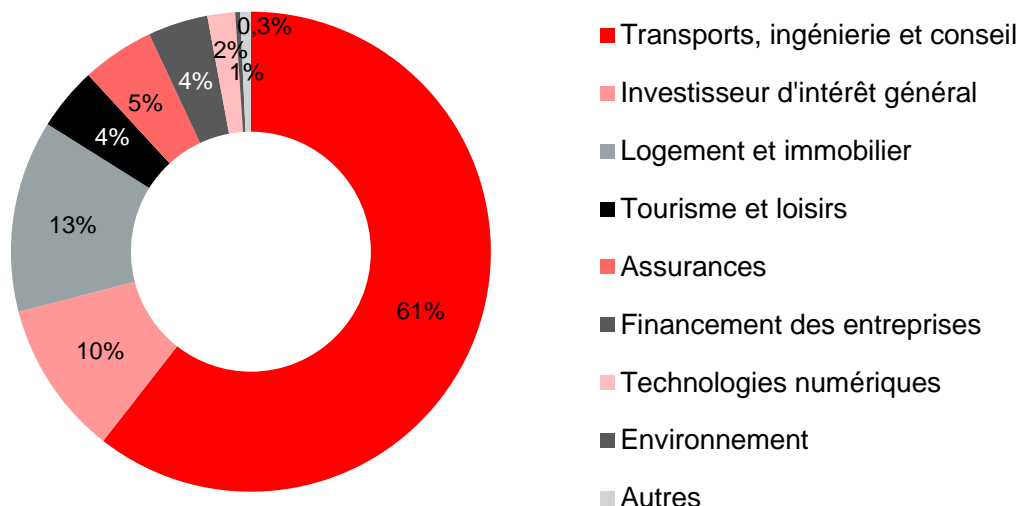
* Effectif total géré hors agents ou salariés exerçant leur activité au sein de CNP Assurances.

** Hors effectifs des sociétés d'exploitation France et international.

*** Effectif en équivalent temps plein au 30/09/16.

Répartition des effectifs du Groupe par activité

France au 31/12/16



Rémunération moyenne annuelle brute

France au 31/12/16 (collaborateurs en contrats à durée indéterminée présents toute l'année à temps plein)

	2016	2015	Evolution 2015/2016
Caisse des Dépôts et entités rattachées	60 891	59 575	2%
Bpifrance	66 293	-	-
CNP Assurances et filiales	58 487	57 454	2%
Compagnie des Alpes*	102 113	106 305	-4%
Egis et filiales	53 315	48 950	9%
Informatique CDC & CNP-TI	68 093	68 111	0%
Icade et filiales	65 264	59 795	9%
SNI et filiales	34 470	33 572	3%
Transdev	31 809	31 329	2%

* Holding du Groupe au 30/09/16.

Périmètre et commentaire :

- Transdev : Les données comprennent également les contrats à durée déterminée ou à temps partiels.

Politiques de recrutement

■ Caisse des Dépôts :

L'accord-cadre 2015/2017 de la Caisse des Dépôts fixe un volume de recrutements pérennes de 500 personnes en se fondant sur les prévisions de départ à la retraite, de l'ordre de 500 collaborateurs, sur la même période. La priorité est donnée à l'emploi public, par voie de concours ou de détachement. Ne sont pas prises en compte, en revanche, les autres causes de départ définitif (démissions, ruptures de contrat, etc.) qui représentent 25 à 30% des départs et qui peuvent appeler des recrutements supplémentaires. La mobilité interne constitue également un enjeu dans la politique de recru-

tement de la Caisse des Dépôts.

■ Bpifrance :

Bpifrance ne dispose pas de plan de recrutement défini mais a structuré sa stratégie autour de quatre piliers dont l'identification et l'intégration des talents ainsi que la fidélisation des collaborateurs.

■ CNP Assurances :

CNP Assurances met en œuvre, depuis plusieurs années, une politique de recrutement favorisant la mobilité interne. L'objectif est double : allier à une nécessaire maîtrise des effectifs la promotion de parcours professionnels internes et la capitalisation des savoirs et expertises internes. Cette politique se traduit par le fait que la grande majorité des postes à pourvoir est traitée par le recours aux compétences disponibles en interne, les recrutements externes intervenant sur des compétences à acquérir. En 2016, 68% des postes CDI à pourvoir l'ont été par des mobilités internes. Les recrutements externes ont eu pour objectif d'acquérir ou de renforcer des compétences-clés sur de nouveaux métiers ou de nouveaux axes de développement (haut de gamme, compétences digitales) ainsi que de sécuriser des process et de répondre à des exigences réglementaires renforcées. En 2016, l'essentiel des postes ouverts au recrutement externe a concerné les métiers commerciaux ainsi que les familles professionnelles relatives à la finance, à la gestion des contrats et à l'actuariat, ainsi qu'à la conformité et aux risques.

■ Compagnie des Alpes :

Les activités du groupe Compagnie des Alpes étant marquées par une forte saisonnalité, l'effectif mensuel moyen connaît donc d'importantes variations au cours de l'exercice mais un quasi équilibre est observé entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties au sein du Groupe. Les entrées de personnel concernent principalement les non-permanents (saisonniers pour les deux métiers du Groupe), qui ont représenté 59% de l'effectif du Groupe en équivalent temps plein au cours de l'exercice 2015/2016.

Dans les Domaines skiables, les contrats des saisonniers sont reconduits d'une saison à l'autre, dans les conditions définies par l'article 16 de la Convention collective nationale des Remontées Mécaniques et Domaines skiables. Ainsi, près de 89% du personnel saisonnier revient d'une saison à l'autre. En ce qui concerne les destinations de loisirs, la structure d'emploi des saisonniers est plus volatile même si une tendance à plus de stabilisation se dessine ces dernières années. En effet, pour l'exercice 2015/2016, le taux de retour des saisonniers dans les destinations de loisirs s'élève à 54%, contre 53% lors de notre exercice précédent et 48% il y a deux ans. Depuis l'accord collectif sur la sécurisation des parcours des collaborateurs saisonniers, signé en 2011, la Compagnie des Alpes aide les collaborateurs saisonniers à pérenniser leur emploi en développant les passerelles internes entre les deux métiers et les passerelles externes dans le bassin d'emplois.

Les activités du groupe Compagnie des Alpes nécessitant une appétence pour le contact client et la capacité d'accueillir les visiteurs tout en veillant à leur sécurité, le Groupe recrute avant tout des collaborateurs intéressés par ses métiers et présentant une capacité à développer ces qualités. Chaque année, il offre un tremplin à des candidats bien souvent en recherche de leur premier emploi ou en reconversion. Il utilise depuis plusieurs années un processus de recrutement adapté, visant à détecter les talents et les potentiels parmi les divers profils de candidats. Cette méthode repose sur l'identification de comportements-clés à travers des sessions collectives de mise en situation pertinente.

■ Egis :

Egis agit en employeur responsable en privilégiant l'emploi durable (plus de 95% des collaborateurs France sont en CDI depuis ces trois dernières années) et en favorisant le développement professionnel de ses collaborateurs. Plusieurs accords-cadres ont ainsi été signés avec les représentants syndicaux, notamment sur la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois) avec un accord renouvelé et complété début 2016. Cet accord prévoit un dispositif d'accompagnement renforcé pour la mobilité géographique sur certains emplois qualifiés de « sensibles » ou prioritaires, ainsi que la mise en place de contrats « mobilités-compétences » pour accompagner certaines évolutions professionnelles ou changement de métier. Comme prévu dans cet accord, Egis a également mis en place un observatoire des métiers (deux réunions en 2016) dont les objectifs prioritaires sont d'identifier les besoins à court et à moyen terme sur ses domaines d'activité et de décliner les actions en termes d'emploi et de

compétences. La dynamique en termes de mobilité professionnelle et géographique reste importante en 2016 avec plus de 300 mobilités en France (dont 129 entre sociétés et domaines d'activité) et 130 mobilités géographiques vers ou depuis la France.

■ Groupe SNI :

Le groupe SNI prévoit une centaine de recrutements sur le périmètre SNI (17 postes à la commercialisation, 21 à la direction des systèmes informatiques), à laquelle s'ajoutent, pour Adoma, environ 420 recrutements dont la majorité est liée à un projet de création de 10 000 places d'hébergement.

■ Icade :

La politique de ressources humaines d'Icade accompagne les grands projets de transformation du plan stratégique 2016-2019 du groupe. Afin d'accompagner l'ambition d'Icade d'être un opérateur immobilier intégré de référence, les équipes de développement, de programme et de commercialisation ont ainsi été renforcées en 2016 et l'accroissement de l'activité du Pôle Foncière Santé a été soutenu par le renforcement des ressources et compétences. En 2016, l'effectif, comparé à périmètre équivalent suite à la cession du pôle Services (330 collaborateurs), a très légèrement baissé (-0,2%) par rapport à 2015.

Malgré la hausse du taux de *turnover* global, le renouvellement et la stabilisation des effectifs a été obtenue par une politique de recrutement active. Le taux de *turnover* des collaborateurs en CDI entrés depuis moins de deux ans est stable, démontrant la capacité d'Icade à attirer et à retenir les nouveaux embauchés. A moyen terme, l'objectif est de stabiliser les effectifs sur les trois principaux métiers d'Icade.

Pour accompagner sa nouvelle stratégie et les souhaits d'évolution de ses collaborateurs, le Groupe encourage la mobilité interne, avec pour objectif de pourvoir 25% de postes en interne en moyenne sur la période 2016-2018. Pour cela, Icade s'appuie sur de nombreux outils : entretiens annuels, entretiens de carrière, plateforme en ligne « mobil'idées », commissions de mobilité, viviers de talents, mesures d'accompagnement à la mobilité interne (indemnités et primes notamment), etc. En 2016, la mobilité interne a ainsi fortement augmenté (44% de postes pourvus en interne contre 27% en 2015).

■ Informatique CDC :

Informatique CDC prévoit 70 recrutements sur la période 2016-2018.

■ SCET :

L'inversion persistante de la courbe des effectifs de la SCET s'est confirmée en 2016 puisque l'entreprise comptait 319 collaborateurs fin 2016 (contre 309 fin 2015). La stratégie de renfort de l'expertise, qui est un des piliers du plan à moyen terme 2015-2019, s'est concrétisée par une majorité des recrutements, que ce soit en remplacement ou en création de postes, sur les métiers de pointe de la SCET : stratégie et ingénierie financière, aménagement et développement économique, mobilités et services urbains, tourisme, programmation immobilière efficacité énergétique, et formation. Ces recrutements importants, intervenus sur une population en CDI de collaborateurs de 30 ans ou moins, ont entraîné une baisse légère de l'âge moyen des collaborateurs de la SCET.

■ Transdev :

Transdev ne dispose pas de politique de recrutement formalisée. Le Groupe se compose en effet de nombreux établissements, ayant des contrats de délégation de service public propres et indépendants les uns des autres. Les besoins de recrutement varient donc d'un réseau local à un autre.

Répartition des entrées et sorties dans les entités du Groupe

Monde au 31/12/16 (entrées et sorties hors cessions et gains de marché – mobilités intra-Groupe comprises)

	Entrées	Sorties	- dont part de licenciements (tous types confondus)	Ratio de remplacement
Caisse des Dépôts	642	489	1%	131%
Entités rattachées à l'établissement public Caisse des Dépôts	43	55	7%	78%
Bpifrance	315	240	1%	131%
CNP Assurances et filiales	650	429	21%	152%
Compagnie des Alpes*	24	32	22%	75%
Egis et filiales	2 047	1 705	41%	120%
France Brevets	1	1	100%	100%
Icade et filiales	217	253	10%	86%
Informatique CDC et CNP-TI	121	111	4%	109%
Novethic	4	2	0%	200%
Qualium Investissement	2	5	0%	40%
SCET et filiales	74	67	4%	110%
SNI et filiales	1 609	1 481	6%	109%
Société Forestière et filiales	41	40	5%	103%
Transdev	22 208	22 034	15%	101%
Groupe	27 998	26 944	16%	104%

* Holding du Groupe.

Répartition des mobilités intra-Groupe

Monde au 31/12/16

Type	Nombre
Mobilités intra-pôle*	204
Mobilités intra-entités*	763
Entrées en provenance d'un autre pôle	86
Sorties à destination d'un autre pôle	80

* Mouvement au sein d'un pôle (ex : Mobilité d'Egis Eau vers Egis Rail).

** Changement de direction/service au sein de la même structure (ex : mobilité d'un salarié d'Egis de la direction marketing vers la direction des Finances).

Politiques en faveur de l'intergénérationnel

Les mesures mises en œuvre en 2016 par l'ensemble des entités du Groupe s'inscrivent dans la signature d'accords « contrat de génération ».

■ Caisse des Dépôts :

Concernant la politique d'emploi de la Caisse des Dépôts envers les seniors (55 ans et plus), l'accord intergénérationnel 2013/2016, reconduit à l'identique pour six mois jusqu'au 31/12/16, prévoit les mesures suivantes :

- maintien dans l'emploi à hauteur de 30% minima avec proposition systématique d'un

- bilan de compétences à 55 ans et d'un entretien de carrière à 60 ans ;
- promotion/mobilité/formation :
 - vigilance sur la promotion des seniors ;
 - suivi annuel des candidatures et mobilités internes des seniors ;
 - désignation d'une personne en charge de la lutte contre les discriminations liées à l'âge ;
 - promotions automatiques liées à l'âge pour les fonctionnaires ;
 - maintien d'un taux de formation semblable à celui des autres classes d'âge ;
- prévention de la pénibilité du travail :
 - renouvellement automatique du télétravail pour les collaborateurs de 57 ans et plus ;
 - proposition d'un bilan médical complet externe tous les 2 ans ;
 - aménagement du poste de travail ;
 - formation préventive contre l'usure professionnelle ;
 - allègement du temps de travail 3 ans maximum avant le départ à la retraite (MATT) sans perte de salaire sous la forme de jours d'autorisations d'absence cofinancés par le collaborateur en partie et par l'employeur en majorité (mesure reprise dans l'accord-cadre 2015-2017).

Concernant l'intégration professionnelle des jeunes, l'accord intergénérationnel 2013/2016 prévoit :

- un engagement de recrutement de jeunes de moins de 30 ans pour un tiers des collaborateurs (fonctionnaires ou collaborateurs) recrutés chaque année ;
- une intensification de l'apprentissage avec un taux de 200 apprentis par an ;
- la garantie d'un même taux de formation pour les jeunes que pour les autres classes d'âge.

Par ailleurs, l'accord-cadre 2015-2017 prévoit :

- le recrutement de 30 jeunes ayant décroché du système scolaire par la voie du contrat « Pacte » (Parcours d'Accès aux Carrières de la Fonction Publique d'Etat, territoriale et hospitalière) ;
- le recrutement d'alternants et la pérennisation de 19% d'entre eux dans les effectifs permanents sur la période 2015-2017 ;
- l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi au travers des contrats aidés par l'Etat (CAE) et des contrats uniques d'insertion (CUI) pour un objectif de 40 recrutements en CAE par an sur la même période (atteint en 2015).

Enfin, un nouvel accord a par ailleurs été signé et négocié pour 2017. Celui-ci reconduit les anciennes mesures et en crée de nouvelles. Sur le volet des seniors, deux mesures ont été ajoutées : la mise en place d'un processus de transmission des connaissances des agents partant à la retraite ainsi que l'expérimentation d'un dispositif de missions pour les seniors en fin de carrière. Sur le volet des jeunes, cette accord renforce le dispositif en faveur de l'insertion à travers l'apprentissage en visant l'accueil d'apprentis sur l'ensemble du territoire et non la seule région Ile-de-France, en élargissant l'accueil à la préparation de bac pro et de BTS, complétant ainsi le dispositif actuel orienté Master et diplômes de grandes écoles, en optimisant le dispositif de recherche d'apprentis à travers un pilotage qui permet une approche mutualisée et coordonnée des recherches, et en facilitant la pérennisation en contrat à durée indéterminée (CDI) des apprentis à l'issue de leur contrat par un dispositif de gestion plus proactif.

■ Bpifrance :

Au niveau de Bpifrance, les filiales Bpifrance Investissement et Bpifrance Financement disposent toutes les deux d'un accord intergénérationnel (signé en 2016 pour la dernière). Ces accords réaffirment les politiques d'intégration des jeunes arrivants (livret et entretiens d'intégration, stages, désignation d'un référent) et les mesures sur l'emploi des seniors. Bpifrance Financement a ainsi mis en place les mesures suivantes : définition d'objectifs chiffrés d'embauche et de maintien dans l'emploi, assouplissement des dispositifs d'accès au temps partiel et à l'aménagement du poste ainsi que du temps de travail, accompagnement (entretien professionnel, bilan de compétences, formation professionnelle, encouragement au tutorat). Par ailleurs, Bpifrance mène, au niveau du Groupe, une politique active d'accompagnement et de montée en compétences des jeunes en formation par l'intermédiaire

de sa politique Ecoles et Université. A fin 2016, 111 étudiants ont ainsi été accueillis par Bpifrance dans le cadre de contrats d'alternance et de stages de fin d'études. Elle intervient par ailleurs auprès de grandes écoles, à Paris et en région, et met en place des partenariats, sur l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap notamment.

■ CNP Assurances :

Le soutien de CNP Assurances en faveur de l'emploi des jeunes s'inscrit dans l'accord GPEC, qui précise les engagements de l'entreprise en matière d'emploi des jeunes en CDI et en alternance. En 2016, la part des moins de 25 ans en CDI s'élevait à 3,6%, en très légère hausse par rapport à 2015. Au cours de l'exercice, 12 jeunes de moins de 25 ans ont ainsi été embauchés en CDI, une centaine de jeunes ont été recrutés en contrats en alternance et 73 stagiaires ont été accueillis. En matière d'emploi des seniors, l'accord GPEC reprend les objectifs en matière d'embauche ou de maintien dans l'emploi auparavant inscrits dans le contrat de génération. Ainsi, CNP Assurances comptait 29 contrats à durée déterminée (CDD) seniors fin 2016. Le nombre d'entrées de seniors en fin de carrière avec expertise était par ailleurs de 17 à fin 2016.

■ Compagnie des Alpes :

La répartition des effectifs de la Compagnie des Alpes par tranche d'âge montre une grande diversité des profils employés, aussi bien parmi les jeunes que parmi les seniors. La politique d'insertion dans l'emploi se traduit, au sein du siège, par une volonté renouvelée depuis plus de 3 ans d'accueillir et d'amener jusqu'au diplôme (du bac au bac+5) des collaborateurs qui intègrent une formation en alternance. C'est ainsi que 7 étudiants, préparant des diplômes aussi variés que le BTS assistant juridique, un Master en Management international, un Master Management marketing et commercial ou encore un diplôme d'Ingénieur Mécanique, ont pu être accueillis au sein des différentes sociétés holdings au cours de l'exercice 2015/2016. La majorité de ces étudiants intègrent les sociétés holdings pour des contrats d'alternance d'une durée de 2 à 3 ans. Tous sont suivis par un tuteur ayant lui-même, dans la plupart des cas, effectué une formation spécifique de « tuteur » afin d'exercer au mieux sa mission d'accompagnement. A noter qu'un des contrats en alternance s'est traduit par une embauche en CDI.

■ Egis :

L'accord-cadre d'Egis sur le contrat de génération, en cours de renouvellement, comporte un engagement de recrutement en faveur des plus de 50 ans et de maintien dans l'emploi pour les plus de 55 ans (objectif de 10%). Sur les 3 dernières années, le taux moyen de recrutement des plus de 50 ans a été de 11% et le taux moyen d'emploi des plus de 55 ans a été de 15%. Dans les deux cas, les objectifs fixés par Egis ont été atteints dépassés.

Parmi les mesures mises en œuvre en faveur de l'emploi des jeunes : partenariat avec les grandes écoles, politique incitative de recours à l'alternance et aux stages d'études, promotion des volontariats internationaux en entreprise (VIE) pour favoriser de premières expériences à l'international.

■ Groupe SNI :

Le groupe SNI a signé, en 2013, un accord « contrat de génération » afin d'assurer la transmission des savoirs et des compétences, de garantir l'évolution dans l'entreprise et d'accompagner les collaborateurs vers la retraite. Dans le cadre de cet accord, une politique de recrutement et d'intégration des jeunes récemment diplômés a notamment été mise en place. Le Groupe prévoit par ailleurs d'accentuer ses efforts pour accueillir de jeunes alternants.

■ Icade :

Avec une moyenne d'âge de 44,4 ans pour les cadres et de 42,6 ans pour les non-cadres, Icade vise à maintenir son taux d'emploi des seniors (19% en 2016 contre 18% en 2015) et à renforcer le taux d'emploi des jeunes de moins de 26 ans (4% en 2016 contre 3% en 2015).

Concernant l'emploi des jeunes, en 2016, 13% des collaborateurs embauchés par Icade en CDI avaient moins de 26 ans. Plusieurs actions sont mises en place pour augmenter ce taux et atteindre l'objectif de 15% en moyenne sur la période 2016-2018, en matière d'insertion professionnelle des jeunes notamment. 41% des contrats en CDD ou en alternance ont ainsi débouché sur une embauche en CDI en 2016. Icade a également noué des partenariats avec l'ESTP et l'Essec, qui se sont traduits par une présence privilégiée aux Forums Entreprises et la participation à la journée d'intégration des

nouveaux étudiants. En 2016, Icade a noué un partenariat avec une *start-up* lui permettant une diffusion plus large de ses offres auprès des étudiants et un ciblage plus fin afin de diversifier les profils recrutés et de développer l'apprentissage. La jeune génération bénéficie d'une place particulière au sein d'Icade à travers l'instance des jeunes de moins de 35 ans, le « *Y Board* ». Cette instance, mise en place en 2016, porte la voix des jeunes sur des projets stratégiques de l'entreprise.

Les seniors bénéficient également de mesures spécifiques du plan d'action intergénérationnel : entretiens de carrière, réunions collectives d'information retraite (4 collaborateurs en 2016), entretiens individuels avec un conseiller (26 collaborateurs en 2016) et stages de préparation à la retraite (8 collaborateurs en 2016 avec un taux de satisfaction de 100%). Dans le cadre de l'accord sur la GPEC, signé en 2016, de nouvelles mesures ont été mises en place pour faciliter la transition vers la retraite, comme le temps partiel senior et la retraite progressive, qui prévoient la prise en charge par Icade du supplément de cotisations retraite jusqu'à l'acquisition de tous les trimestres pour permettre au salarié de bénéficier d'un taux plein.

■ Informatique CDC :

Informatique CDC a mis en place diverses mesures visant à favoriser le maintien des seniors dans l'emploi : cotisation sur la base d'un salaire à temps plein pour les collaborateurs à temps partiel, dispositif du compte épargne temps (CET), télétravail, visite médicale annuelle, entretiens de 2ème et 3ème partie de carrière, accès à la formation, recrutements en CDD de plusieurs seniors (poste d'assistantat notamment). Concernant l'insertion professionnelle des jeunes, des actions sont également été menées : parcours d'accueil dans l'entreprise, mise en place d'un référent, découverte d'autres services, politique d'apprentissage et de stage, politique de formation, aide dans la démarche d'accès au logement. Dans le cadre du prolongement de l'accord « contrat de génération » jusqu'au 31/12/16, un minimum de 5 embauches d'apprentis a été prévu sur les 3 années à venir.

■ SCET :

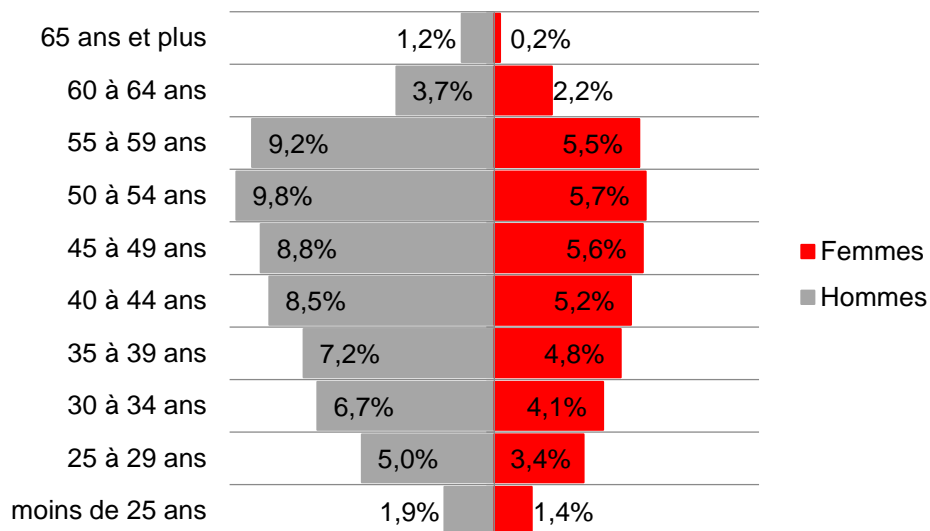
Dans le cadre de son accord sur le contrat de génération, la SCET a prévu différents dispositifs visant à favoriser l'intégration des jeunes et le maintien des seniors. Elle a ainsi défini des engagements chiffrés en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi. Concernant l'insertion durable des jeunes, des stages d'intégration, un livret d'accueil, des stages d'immersion et un système de parrainage ont été mis en place. Concernant le maintien des seniors, l'évolution des carrières professionnelles a été anticipée par le biais de bilans de carrière, d'entretiens professionnels et d'une transmission des savoirs et des compétences (ateliers métier, parrainage, etc.). Enfin, le plan de formation comprend des stages sur le management d'équipes intergénérationnelles.

■ Transdev :

Transdev a signé un accord « contrat de génération » qui vise à définir des actions concrètes destinées à favoriser l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par l'accès à un contrat à durée indéterminée, de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des collaborateurs âgés et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences.

Pyramide des âges du Groupe

France au 31/12/16



Politiques de lutte contre les discriminations

Les principales entités du Groupe en termes d'effectif s'engagent, dans le cadre réglementaire et au-delà, à lutter contre toutes les formes de discriminations. De manière générale, les politiques et actions menées se concentrent sur trois critères : le genre, l'âge et le handicap. Cette partie de l'annexe vient compléter la partie « Renforcer les engagements en faveur de la diversité et de l'égalité des chances » au sein du sous-chapitre « Ressources humaines » du rapport d'activité et de développement durable 2016.

■ Caisse des Dépôts :

Dans le cadre de sa politique sociale/RH et des différentes dimensions qui composent celle-ci, la Caisse des Dépôts a mis en œuvre des actions concrètes concernant trois critères : le genre, l'âge et le handicap.

○ Concernant le genre :

La Caisse des Dépôts mène une politique volontariste de mixité et de promotion des femmes. La direction des ressources humaines (DRH) du Groupe s'est engagée à ne pas relâcher sa vigilance et à porter une attention particulière sur la féminisation de certaines filières (comme celle de l'investissement et des marchés financiers) et la nomination équilibrée aux corps et aux qualifications les plus élevées (emplois supérieurs de fonctionnaires et cadres dirigeants). En conséquence, globalement, la représentation des femmes et la gestion des procédures de promotion et d'avancement en vigueur se sont traduites, en 2016, par des taux de féminisation satisfaisants.

Fin 2016, un nouveau plan d'actions de progrès pour l'égalité professionnelle femmes/hommes a été négocié avec les organisations syndicales. Signé et adopté en mars 2016, ce plan d'actions de progrès va se décliner sur 4 axes prioritaires : la mixité des emplois, la rémunération et la promotion, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, ainsi que la sensibilisation et/ou la formation à l'égalité professionnelle de l'ensemble des acteurs concernés (collaborateurs, managers, etc.).

La DRH Groupe porte une attention particulière à la question des écarts de rémunération. Une procédure de recours au titre de l'égalité femmes/hommes concernant les rémunérations a été mise en place. Ces recours sont examinés et instruits par une référente en fonction des critères définis dans l'accord égalité professionnelle femmes/hommes. Dans le cadre de cet accord, un dispositif d'identification des écarts de rémunération (identification collective et statistique sur les critères suivants :

genre, qualification, ancienneté Groupe, tranche d'âge, filière et emploi repère) a été mis en place. A des fins de compensations et sur la période de l'accord-cadre 2015-2018, une enveloppe de rattrapages des écarts de 250 000 € pour tous statuts confondus a été mise en place. Par ailleurs, le dispositif d'identification des écarts a été renforcé par un examen individuel des dossiers identifiés par la direction des ressources humaines et les responsables RH métiers concernés. Compte tenu des difficultés rencontrées pour identifier des hommes comparables aux femmes qui ont effectué des recours, la Caisse des Dépôts a décidé de faire auditer, en 2016, le dispositif d'identification de traitement des écarts de rémunération par un cabinet externe. Un nouveau dispositif d'identification des écarts de rémunération sera mis en œuvre en 2017, conformément au plan de progrès.

D'autres mesures ont été mises en œuvre en 2016 : sélection de la nomination équilibrée femmes/hommes à tous niveaux et dans toutes les catégories et qualifications comme objectif transversal pour l'intéressement, suivi de la parité dans les contrats d'apprentissage, lancement d'un *think-tank* sur la mixité et la parité (l'objectif est d'identifier les comportements sexistes ou inadaptés en milieu professionnel et proposer ainsi des actions en 2017 pour déconstruire ces stéréotypes), élaboration d'un guide de la parentalité mettant en avant tous les dispositifs légaux et existants à la Caisse des Dépôts.

Enfin, l'accord sur la qualité de vie, signé en 2016, va renforcer l'action de la Caisse des Dépôts sur le sujet à travers d'actions permettant, notamment, de contribuer à la conciliation vie professionnelle/vie personnelle des collaborateurs.

- Concernant le handicap :

Depuis 2008, la Caisse des Dépôts a fait de son engagement pour le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap un axe prioritaire de sa politique des Ressources Humaines. Le taux d'emploi légal de 6% est dépassé depuis 2012. En 2016, les objectifs de maintenir et d'augmenter ce taux légal en respectant les engagements d'améliorer le taux d'emploi direct ont été atteints (voir sous-chapitre « Ressources humaines » du rapport d'activité et de développement durable 2016 ». En 2016, la Caisse des Dépôts a par ailleurs négocié, avec les organisations syndicales, un nouvel accord de politique sur le handicap qui a été signé à l'unanimité en janvier 2017. Elle s'est notamment fixée pour objectif d'atteindre un taux d'emploi direct de 6% à la fin de l'accord.

- Concernant l'âge :

Voir « Politiques en faveur de l'intergénérationnel ».

- Concernant le fait religieux :

La Caisse des Dépôts applique la circulaire du Ministère de la Fonction Publique du 10 février 2012 portant sur les autorisations d'absences pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions.

■ Bpifrance :

Les principes de l'accord-cadre sur la qualité de vie au travail réaffirment l'engagement de Bpifrance de poursuivre et de développer les actions déjà engagées par ses filiales, notamment en faveur de l'égalité professionnelle, de l'insertion des personnes en situation de handicap et de la diversité. De nouveaux accords, assortis de nouveaux engagements et indicateurs de suivi, ont été signés au sein de Bpifrance Financement ; ils portent sur l'égalité professionnelle femmes/hommes, sur l'insertion professionnelle et sur l'emploi des personnes en situation de handicap. Le plan d'action de Bpifrance Investissement sur l'égalité professionnelle, conclu en octobre 2015, est toujours en vigueur. La semaine du handicap donne lieu, chaque année, à des ateliers de sensibilisation des collaborateurs, portant sur leurs droits, le cas échéant, ou sur le ressenti des personnes en situation de handicap.

■ Compagnie des Alpes :

Les sites qui forment le groupe Compagnie des Alpes s'engagent à respecter la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, notamment le bannissement de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession (accord parité professionnelle femmes/hommes) ainsi que l'égalité des chances. En 2009, le Parc Astérix a par exemple signé une convention de partenariat avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH) en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Il a obtenu en 2010 le Label Diversité, remis par le Ministre de l'Immigration, de

l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire.

■ CNP Assurances :

Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, CNP Assurances soutient particulièrement l'accompagnement des personnes en situation de handicap et l'égalité professionnelle. Elle exerce également une vigilance constante pour prévenir tout risque de discrimination, quelle qu'en soit la cause. Sa politique affirmée en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité a été reconnue par le Label Diversité. Cette politique s'appuie notamment sur trois accords d'entreprise relatifs à l'égalité professionnelle femmes/hommes, au handicap et aux moyens syndicaux, ainsi que sur un plan d'action relatif au contrat de génération.

○ Concernant la diversité :

Le comité de pilotage interne Diversité, mis en place en 2010, réalise annuellement un état des lieux des actions engagées par domaine métiers afin de démontrer la cohérence de la politique mise en œuvre par l'entreprise. La gestion des carrières et le dispositif d'évaluation des collaborateurs respectent le principe de non-discrimination. Des conférences sur les sites d'Arcueil et d'Angers ont permis à l'encadrement d'être alerté sur les stéréotypes et sur les manières de les déconstruire. Plus de 300 managers ont été formés, notamment en matière d'égalité de traitement dans le recrutement. De nombreux dispositifs ont été mis en place pour assurer un suivi régulier de la politique de diversité et dresser un bilan annuel communiqué aux partenaires sociaux.

○ Concernant le genre :

Le deuxième accord sur l'égalité professionnelle femmes/hommes, signé en 2011 (prorogé en 2015 jusqu'à fin 2016), prévoit des objectifs chiffrés en termes de mixité, de promotion, de formation et de conciliation vie professionnelle et vie privée. Une attention particulière est portée aux retours de congés de maternité et aux éventuels écarts de rémunération et de promotion entre les femmes et les hommes. CNP Assurances est passé, entre 2015 et 2016, de la 8ème à la 2nde place du palmarès annuel des entreprises françaises les plus féminisées (et premier du secteur de l'assurance) publié par le ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des droits des Femmes. A titre d'exemple, fin 2016, les parts de femmes aux seins du conseil d'administration et du comité exécutif s'élevaient respectivement à 44% et à 35%, en augmentation depuis plusieurs années. Pour faire avancer la cause des femmes en entreprise, CNP Assurances adhère au réseau Financi'Elles, fédération de réseaux de femmes cadres du secteur de la banque, de la finance et de l'assurance, et participe activement à Alter Égales, réseau de femmes cadres du groupe Caisse des Dépôts. Après la signature de la charte de la parentalité en entreprise en 2012, puis son adhésion à l'Observatoire de la parentalité en entreprises en 2013, CNP Assurances a organisé, pour la première fois en 2016, la journée de la Famille sur son siège social. Cette initiative, qui a accueilli 150 enfants et leurs parents, avait pour objectifs de renforcer les liens entre collaborateurs et managers à travers la parentalité et de contribuer à faire évoluer les représentations liées à la parentalité en entreprise.

○ Concernant le handicap :

CNP Assurances atteint un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap de 7,36% fin 2016 (+1 point par rapport à 2015). Elle a signé, fin 2014, son 7^{ème} accord avec trois organisations syndicales représentatives pour la période 2015-2018.

○ Concernant l'âge :

Voir « Politiques en faveur de l'intergénérationnel ».

■ Egis :

Les principales actions d'Egis en faveur de la lutte contre les discriminations portent sur le genre, l'âge et le handicap. En 2016, Egis a négocié trois nouveaux accords de groupe relatifs à l'insertion des travailleurs handicapés, à l'égalité professionnelle femmes/hommes et au contrat de génération. La diversité a été intégrée dans le référentiel de comportements et de compétences managériales. Les potentiels féminins font par ailleurs l'objet d'un suivi particulier afin de promouvoir la progression des femmes dans les emplois clés du Groupe. Des actions de sensibilisation sont menées auprès des équipes de recrutement sur les aspects susmentionnés. Enfin, du fait de son exposition internationale, environ cent nationalités sont représentées à Egis et les profils multiculturels sont recherchés.

■ Groupe SNI :

Le groupe SNI veille à l'application stricte de la législation sur les discriminations prohibées. En 2016, une action de sensibilisation sur le handicap a été menée auprès des collaborateurs afin de faciliter les démarches d'obtention de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) et de lutter contre les stéréotypes. Le Groupe souhaite poursuivre son action de communication et développer les achats auprès du secteur adapté et protégé. Il envisage par ailleurs de rejoindre, en 2017, les entreprises signataires de la Charte de la Diversité.

■ Icade :

Icade respecte le droit français en matière de diversité ainsi que les conventions fondamentales de l'OIT relatives à l'élimination des discriminations. Pour veiller à l'application de ces textes et mettre en œuvre ses propres objectifs, Icade a nommé une chargée de mission diversité en 2011. Les formes de discrimination contre lesquelles Icade s'est engagée concernent le handicap, l'âge et le genre. De nombreuses mesures sont mises en place depuis plusieurs années au sein d'Icade pour aller plus loin que la réglementation et faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap, promouvoir l'égalité femmes/hommes et favoriser la coopération intergénérationnelle.

○ Concernant le handicap :

L'accord collectif sur le handicap, renouvelé pour la deuxième fois en 2015, prévoit notamment le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, l'accompagnement des collaborateurs touchés par le handicap dans leur sphère familiale, le financement des chèques emploi service (CESU) à hauteur de 700 € par an et par collaborateur, la prise en charge des aides au transport à 100%, un aménagement des horaires de travail, le temps partiel et le télétravail. En 2016, 40 collaborateurs (3,6% des effectifs contre 1,7% en 2012) bénéficiaient d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, trois postes de travail ont été matériellement aménagés et 16 collaborateurs ont bénéficié de CESU handicap. Cet accord prévoit également la formation des partenaires sociaux. Par ailleurs, Icade forme ses managers et sensibilise l'ensemble de ses collaborateurs en organisant des conférences lors de la semaine du handicap et en publiant un livret sur la diversité. Enfin, le Groupe mobilise ses acheteurs afin que le volume d'achats auprès des entreprises et ateliers de travail protégé et adapté progresse. En 2016, ils ont progressé de 15% avec l'objectif d'atteindre +50% entre 2015 et 2018.

○ Concernant le genre :

Icade s'est doté, en 2015, d'un plan d'action sur l'égalité professionnelle femmes/hommes. Le Groupe a pris des mesures volontaristes pour neutraliser le genre de ses offres d'emploi, sensibiliser ses cabinets de recrutement, déployer une formation au leadership spécialement conçue pour les femmes et favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Légèrement majoritaires dans les effectifs globaux (54%), les femmes restent pourtant minoritaires dans le management. Icade a donc pris l'engagement de féminiser les fonctions d'encadrement, avec pour objectif d'augmenter de 29% à 34% le taux de femmes managers entre 2015 et 2018. Les premiers résultats sont visibles puisque le taux de femmes managers a augmenté de 29% en 2015 à 31% en 2016. Icade s'inscrit par ailleurs dans la stratégie du groupe Caisse des Dépôts en faveur de la féminisation des instances dirigeantes. Avec cinq femmes et quatre hommes, le comité exécutif d'Icade est le plus féminisé de toutes les entreprises du SBF 120. Cela lui a valu d'obtenir le 15 novembre 2016, pour la deuxième année consécutive, le Prix de la féminisation des instances dirigeantes – catégorie parité du Comité exécutif – et le 11ème rang de la féminisation des grandes entreprises du SBF 120. Ce prix a été remis par Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

○ Concernant l'âge :

Voir « Politiques en faveur de l'intergénérationnel ».

■ Informatique CDC :

Informatique CDC s'est doté d'une mission handicap et deux accords, sur l'égalité professionnelle et sur le contrat de génération, sont en vigueur dans l'entreprise. Informatique CDC a par ailleurs participé au forum Mozaïk RH (cabinet de recrutement et de conseil en ressources humaines spécialisé dans la promotion de la diversité) et une personne a été recrutée en apprentissage à cette occasion. Chaque année, l'entreprise participe également au forum Jobs d'été de la Mairie d'Arcueil, dans le

cadre d'un partenariat conclu avec la ville pour donner à des jeunes l'accès à un emploi temporaires, pendant les vacances (4 jeunes concernés cette année).

■ SCET :

La SCET a mis en place une politique de recrutement garantissant le respect des principes d'objectivité, d'éthique et de non-discrimination. L'entreprise lutte contre toute forme de discrimination, valorise la diversité et respecte l'égalité des chances. Toute l'équipe de recrutement a ainsi été formée aux principes de non-discrimination, et une fiche technique sur la non-discrimination a été rédigée à destination des managers et des clients. Ce document est accessible sur le réseau social inter-entreprises mis en place par la SCET. La SCET envisage par ailleurs de rejoindre, en 2017, les entreprises signataires de la Charte de la Diversité.

■ Transdev :

Transdev veille à la prévention des vingt critères de discrimination (parmi lesquels l'origine, le genre, les mœurs, l'âge, la situation familiale, l'ethnie, les convictions religieuses, le physique, les liens de famille, le lieu de résidence, la santé ou le droit de grève) et à l'égalité de traitement pour toutes et tous. Elle met pour cela en œuvre des processus de ressources humaines (recrutement, accès à la formation, conditions de travail, rémunération, promotion et mobilité, etc.) rigoureux, scrupuleusement observés et régulièrement revisités. Transdev est signataire de la charte Diversité. Par ailleurs, le Groupe en entamé, en 2016, une démarche en support au management de la diversité culturelle et religieuse. Enfin, un accord sur la qualité de vie au travail, qui intégrera une rubrique sur la discrimination, est en cours d'élaboration. Cet accord intégrera une rubrique sur les questions de discrimination.

Répartition par genre et par catégorie des effectifs

France au 31/12/16

	Cadres		Non-cadres		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Caisse des Dépôts*	47%	53%	28%	72%	38%	62%
Entités rattachées à l'établissement public Caisse des Dépôts	47%	53%	48%	52%	48%	52%
Bpifrance	43%	57%	22%	78%	39%	61%
CDC Arkhinéo	100%	-	50%	50%	91%	9%
CDC Biodiversité	48%	52%	20%	80%	44%	56%
CDC International Capital	70%	30%	-	-	70%	30%
CNP Assurances et filiales	48%	52%	26%	74%	39%	61%
Compagnie des Alpes	56%	44%	59%	41%	59%	41%
Egis et filiales **	70%	30%	42%	58%	65%	35%
France Brevets	73%	27%	-	100%	69%	31%
Icade et filiales	59%	41%	24%	76%	46%	54%
Informatique CDC et CNP-TI	70%	30%	62%	38%	70%	30%
Novethic	43%	57%	-	100%	40%	60%
Qualium Investissement	55%	45%	25%	75%	50%	50%
SCET et filiales	56%	44%	11%	89%	48%	52%
SNI et filiales	44%	56%	38%	62%	40%	60%

Société Forestière et filiales	79%	21%	60%	40%	70%	30%
Transdev	64%	36%	76%	24%	76%	24%
Effectif total	55%	45%	64%	36%	62%	38%

* Effectif total hors agents ou salariés exerçant leur activité au sein de CNP Assurances.

** Hors effectifs des sociétés d'exploitation France et international.

Nombre de travailleurs en situation de handicap dans les entités du Groupe

Monde au 31/12/16

	Nombre
Caisse des Dépôts	327
Entités rattachées à l'établissement public Caisse des Dépôts	16
Bpifrance	50
CNP Assurances et filiales	165
Compagnie des Alpes*	1
Egis et filiales	67
Icade et filiales	55
Informatique CDC et CNP-TI	38
SCET et filiales	3
SNI et filiales	387
Transdev	2 294
Groupe	3 403

* Holding du Groupe.

Politiques de formation

L'ensemble des entités du Groupe ont mis en place des dispositifs de formation à destination de leurs collaborateurs.

■ Caisse des Dépôts :

L'investissement de la Caisse des Dépôts dans le domaine de la formation, resté stable en 2016, représente 4,04% de la masse salariale (contre 4,09% en 2015). Les actions de formation totalisent 142 729 heures, pour un taux d'accès de 76%. Les actions de formation prioritaires mises en place visaient à accompagner les axes stratégiques de la Caisse des Dépôts : acquisition d'une culture digitale et accompagnement des transformations en interne, acquisition de compétences liées à la transition écologique et énergétique, et accompagnement de la transformation de la relation client dans le réseau, le secteur bancaire ainsi que la gestion des retraites.

■ Bpifrance :

Bpifrance mène une politique de formation soutenue : en 2016, 4,6% de la masse salariale ont été consacrés à la formation et près de 48 000 heures de formation ont été dispensées. Cette politique

est conçue pour accompagner les enjeux stratégiques de l'entreprise et utilise des modalités pédagogiques innovantes, comme les MOOC (*massive open online course*, ou cours en ligne ouvert et massif), l'*e-learning* ou le *blended learning* (dispositif de formation conjuguant des modules en présentiel et d'autres en distanciel). Les axes principaux de la politique de formation sont la découverte des métiers de Bpifrance, l'international, l'accompagnement des entreprises et les outils associés, les formations métiers, le management, le leadership, le développement de la performance et l'efficacité personnelle. Des catalogues de formation sont accessibles par tous les collaborateurs.

■ Compagnie des Alpes :

Dans l'optique de la sécurisation des parcours, le groupe Compagnie des Alpes développe l'employabilité par le renforcement et l'acquisition de compétences. À cet égard, il poursuit ses efforts de formation : alors que ses effectifs en Equivalent Temps Plein ont diminué de 0,8% au cours du dernier exercice, le nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'au moins une formation a augmenté de 23% (les données de la filiale GMDS, faisant l'objet d'un travail de fiabilisation de ces données, ne sont pas intégrées dans ce périmètre). Pour accompagner le Groupe dans sa profonde transformation et atteindre les objectifs du projet stratégique Horizon 2020, un programme de leadership a été déployé au sein de CDA Campus, l'université d'entreprise de la Compagnie des Alpes. Ce programme, constitué d'ateliers et d'outils de développement du leadership, doit favoriser la performance collective de l'entreprise par un fonctionnement plus transverse et plus agile, et développer individuellement les collaborateurs sur les compétences clés de son référentiel interne. Ce parcours a été suivi par les dirigeants et cadres de direction du Groupe.

■ CNP Assurances :

Afin de capitaliser sur son image d'expertise et de favoriser la mobilité interne, CNP Assurances place le développement des compétences de ses collaborateurs est au cœur de ses priorités. Environ 5% de sa masse salariale sont ainsi consacré à la formation. En 2016, le nombre d'heures total de formation dispensées est resté stable par rapport à 2015 (malgré la non-intégration dans les systèmes, cette année, de la formation dispensée dans le cadre du critère qualitatif retenu dans l'accord d'intéressement qui prévoit un module de sensibilisation/formation à une thématique négociée). Par ailleurs, près de 75% des collaborateurs ont suivi un cursus de formation en 2016, et 43 collaborateurs ont pu s'engager dans une formation diplômante leur permettant de poursuivre un projet professionnel élaboré. Sur les deux dernières années, ce sont ainsi près de 4% des collaborateurs CDI qui ont bénéficié d'une formation individuelle diplômante, à tous les niveaux de l'entreprise et dans tous les domaines.

Les formations dispensées en 2016 ont principalement concerné le management (lancement de la première promotion du nouveau parcours de formation des managers à l'ère digitale – ULM), le soutien à la mise en œuvre des axes stratégiques de développement (gestion de la relation client, nouveaux outils associés et formations produits pour les métiers commerciaux, techniques d'assurances pour les métiers de gestion) et le développement des compétences personnelles des collaborateurs à travers son offre de formations transversales.

Une plateforme de formation en ligne a par ailleurs été lancée à l'automne 2016. A la fin de l'année, 38 parcours de formation avaient été dispensés par ce canal, à destination de publics divers et sur des contenus allant de la lutte anti-blanchiment à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, en passant par les événements de la vie du contrat en gestion individuelle. Enfin, le dispositif d'intéressement de l'année 2016 a permis de poursuivre l'acculturation digitale de l'ensemble des collaborateurs à travers un MOOC déployé en partenariat avec la Caisse des Dépôts.

■ Egis :

Sur les cinq dernières années, Egis a maintenu son effort en faveur de la formation. En France, cet effort représente en moyenne 4 000 actions de formation pour 50 000 heures réalisées. Les dispositifs de formation ont été élargis, avec un renforcement des actions liées au tutorat et la construction de parcours de formation/professionnalisation dans le cadre des axes stratégiques du Groupe, en matière de management de projet notamment. La plateforme « *Digital Learning* », déployée de manière à être accessible à l'ensemble des collaborateurs d'Egis dans le monde, permet notamment de former les équipes sur des fondamentaux comme la santé et la sécurité, l'éthique, la conformité, etc. Des programmes spécifiques sont par ailleurs en place pour les populations clés, en fonction et potentielles, sur les axes stratégiques du Groupe (développement client, management, management de

projet). Enfin, un projet spécifique de développement managérial pour l'ensemble des entités est envisagé.

■ Groupe SNI :

Le groupe SNI met à disposition de ses collaborateurs un plan et des offres de formation, à travers une plateforme dédiée notamment.

■ Icade :

La politique de formation d'Icade est construite pour répondre aux grands projets de transformation stratégique de l'entreprise. En 2016, le budget formation a été augmenté à 2,9% de la masse salariale (contre 2,3% en 2015) et 90% des collaborateurs ont bénéficié d'une formation (contre 69% en 2015). Les principales actions menées au cours de cet exercice ont concerné :

- des parcours spécifiques de formation pour les métiers en forte évolution (94% des gestionnaires d'actifs et des gestionnaires de patrimoine formés en 2016) ;
- le plan « *Be Digit'all* » pour développer les compétences digitales des collaborateurs (70%) par un programme de sensibilisation suivi d'une formation sous format COOC (*corporate open online course*) ;
- de nouvelles compétences managériales (travailler en transversalité, développer la culture collaborative et s'inscrire dans une réussite collective) ;
- la responsabilité sociétale des entreprises (cette action débutera en 2017, l'objectif fixé étant de sensibiliser 80% des collaborateurs à la RSE d'ici à 2018) ;
- les nouvelles tendances de l'immobilier (« *smart cities* », innovation en période de crise, transformation digitale, etc.) grâce aux rencontres du Hub.

■ Informatique CDC :

Un plan de formation a été décliné à partir des orientations de l'entreprise. Des parcours de professionnalisation pour les collaborateurs en reconversion ont été mis en place sur des compétences clefs, dans le cadre d'un dispositif de formations accompagné d'un tutorat. L'entreprise propose également des accompagnements personnalisés pour les collaborateurs en prise de fonction sur des postes d'encadrement.

■ SCET :

La formation professionnelle est l'une des priorités majeures de la SCET qui y consacre un budget de 3% de la masse salariale annuelle. Son plan de formation comprend trois grands axes : renforcer l'expertise des collaborateurs à travers l'assimilation de nouvelles compétences, accompagner l'évolution professionnelle, et maintenir et développer les compétences. Pour chaque demande de dispositif de formation (bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience – VAE, etc.), les collaborateurs sont reçus par la direction des ressources humaines et reçoivent un accompagnement individualisé. La SCET a par ailleurs mis en place, depuis plusieurs années, « l'Ecole des Directeurs de SEM » (sociétés d'économie mixte), accessible tant aux collaborateurs de la SCET qu'à ceux des Entreprises Publiques Locales (EPL).

■ Transdev :

Transdev Formation, le centre de formation interne du groupe Transdev en France, a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre une offre de formation de qualité et adaptée aux besoins des collaborateurs. Les objectifs sont de maintenir et de renforcer les savoir-faire professionnels, d'optimiser la gestion de la formation et de capitaliser les compétences. Un catalogue annuel est mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs du groupe en France et plus de 130 actions de formation orientées vers les métiers du transport et les fonctions supports sont proposées. Ces actions de formation, conçues avec le concours des experts métiers et des responsables de filières, sont ouvertes à tous les collaborateurs du Groupe Transdev en France, sous réserve de l'application des dispositions propres à chaque entité. Par ailleurs, Transdev Formation conçoit et met en œuvre, au titre de la formation continue, des kits pédagogiques répondant aux besoins des réseaux (conduite responsable, accueil des personnes à mobilité réduite, transport en commun d'enfants, etc.) ainsi qu'à la politique de formation et aux orientations stratégiques du Groupe.

Nombre de stagiaires et de jours de formation dans le Groupe

Monde au 31/12/16

Nombre de stagiaires*	146 763
Nombre de jours	359 450
Durée moyenne des formations	2,4

* *Stagiaire* : salarié ayant suivi un stage de formation (un salarié qui a suivi 3 stages de nature différente représente 3 stagiaires).

Politiques d'accompagnement des carrières

Les principales entités du Groupe en termes d'effectif ont mis en place des dispositifs d'accompagnement de carrière pour leurs collaborateurs.

■ Caisse des Dépôts :

Les collaborateurs de la Caisse des Dépôts sont accompagnés tout au long de leur carrière au travers de différents dispositifs :

- l'entretien professionnel annuel ;
- l'entretien avec un conseiller en ressources humaines ;
- le dispositif « CAP 35, 45, 55 ans » ;
- l'entretien de fin de carrière.

Ceux-ci leur permettent de s'informer, d'exprimer leurs attentes et de bénéficier d'un conseil portant sur les actions à mettre en œuvre pour construire leur projet professionnel. Début 2016, la Caisse des Dépôts a signé un accord relatif aux parcours professionnels et à la mobilité interne individuelle. Cet accord porte précisément sur le renforcement de la place de la mobilité interne dans le pourvoi des postes, sur le renforcement du pilotage de la mobilité interne par les fonctions « ressources humaines » et managériale, et sur un appui aux collaborateurs à toutes les étapes de leur carrière.

■ Bpifrance :

Des entretiens d'évaluation annuels sont réalisés pour les collaborateurs des filiales Financement et Investissement. Des entretiens professionnels sont également prévus, ainsi que la possibilité de demander un bilan professionnel d'étape. Enfin, un certain nombre de mesures contenues dans les accords sociaux sur l'égalité professionnelle et l'intergénérationnel sont en lien avec la gestion des carrières (voir « Politiques de lutte contre les discriminations » et « Politiques en faveur de l'intergénérationnel »).

■ CNP Assurances :

La démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de CNP Assurances, initiée en 2014 avec l'implication de l'ensemble des acteurs, s'est concrétisée à l'automne 2016 par la signature du premier accord GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) de l'entreprise. Cette démarche GPEC irrigue nombre de politiques de ressources humaines, tant au niveau de la gestion triennale de l'emploi que du développement des carrières ou de la gestion de la formation. L'accord GPEC recense les engagements pris par CNP Assurances pour se doter des compétences essentielles à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques et accompagner ses collaborateurs dans le développement de leurs parcours professionnels. Des dispositifs variés sont déployés pour rendre chaque collaborateur acteur du développement de ses compétences, favoriser une gestion dynamique des carrières et animer la pyramide des âges.

Une attention spécifique est portée à l'évolution des métiers. Une analyse des impacts, sur les métiers, des orientations stratégiques, des facteurs économiques, réglementaires et technologiques (notamment en matière de digitalisation des process), ainsi que des composantes sociodémographiques de l'entreprise a ainsi été menée. Elle a permis de différencier les métiers stables, sans changements notables et les métiers à enjeux, pour lesquels sont repérés ou pressentis des évolutions quantitatives ou qualitatives significatives à horizon 3 ans. Les métiers définis « à enjeux »

bénéficient d'une attention spécifique selon que leur problématique relève d'acquisition de compétences nouvelles au niveau de l'entreprise, de montée en compétences des collaborateurs ou d'évolution nécessitant des actions de redéploiement. Tous les collaborateurs concernés bénéficient d'accompagnement personnalisé.

Outre une politique encadrée d'ouverture de postes et de mobilité interne, la dynamique de développement professionnel de l'ensemble des collaborateurs est soutenue par un ensemble de dispositifs qui concourent à rendre chacun acteur du développement de ses compétences. Chaque année, il est demandé aux managers de conduire un entretien d'activité avec chacun de leurs collaborateurs. Dans le Groupe, en 2016, 92% des collaborateurs ont ainsi bénéficié d'entretiens d'évaluations. A CNP Assurances, par exemple, l'entretien d'appréciation annuel de la performance, désormais dématérialisé, constitue un moment d'échange privilégié entre un manager et un collaborateur. Il permet en effet de synthétiser l'ensemble des événements de l'année passée, de mettre en exergue les points forts, les points de progrès, de fixer attentes et objectifs pour l'année à venir. En 2016, à CNP Assurances, 323 collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité interne et 110 collaborateurs ont été promus. Support à l'élaboration des parcours professionnels et au développement de parcours de formation, une démarche visant à actualiser le référentiel des compétences de CNP Assurances a été lancée. Les travaux ont, en 2016, porté sur les métiers de la gestion et les compétences managériales. Cette démarche valorise les pratiques professionnelles des collaborateurs.

■ Compagnie des Alpes :

Bien que ses activités soient par nature saisonnières, la Compagnie des Alpes a signé, en 2011, un accord collectif sur la sécurisation des parcours de ses collaborateurs saisonniers. Dans le cadre de cet accord, elle innove pour aider ses collaborateurs saisonniers à pérenniser leur emploi en développant des passerelles internes entre ses deux métiers et externes dans les bassins d'emploi locaux. Au titre des passerelles internes, tous les postes saisonniers à pourvoir sont communiqués aux collaborateurs saisonniers. La mobilité géographique représentant un frein pour beaucoup d'entre eux, cette option est par conséquent choisie par un nombre très limité de collaborateurs.

Dans le bassin d'emploi, les passerelles externes, qui consistent à organiser des contacts avec des employeurs locaux à la saisonnalité inversée, connaissent un meilleur succès. Les Domaines Skiables poursuivent ainsi leur politique de collaboration avec des sociétés sous-traitantes permettant l'emploi de personnel saisonnier pendant les périodes estivales de maintenance et de travaux neufs. Certaines activités, comme les travaux d'entretien, sont également ré-internalisées, ce qui se traduit soit par des propositions d'emplois d'été au personnel saisonnier d'hiver, soit par la transformation de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée. Dans les destinations de loisirs, un forum emploi-formation est organisé pour les saisonniers, chaque année en fin de saison au Parc Astérix, afin de leur présenter les métiers de l'activité des domaines skiables et les offres d'emploi pour la saison d'hiver. Ce forum permet ainsi aux saisonniers d'envisager une formation à la suite de leur contrat pour se professionnaliser pour le métier choisi, voire d'envisager un parcours certifiant pour une évolution professionnelle. A titre d'exemple, le parc Walibi Rhône-Alpes continue de lier des partenariats avec des entreprises avoisinantes, dont la saisonnalité est inversée, ce qui permet de proposer aux saisonniers des emplois durant la période d'hiver. Au total ce sont une vingtaine de saisonniers de qui ont ainsi bénéficié d'opportunités d'emploi leur permettant de travailler une bonne partie de l'année.

Enfin, toujours dans une optique de la sécurisation des parcours, la Compagnie des Alpes développe l'employabilité de ses collaborateurs par le renforcement et l'acquisition de compétences. À cet égard, elle poursuit ses efforts de formation (voir « Politiques de formation »).

■ Groupe SNI :

L'accompagnement dans l'évolution de carrière se fait notamment lors de l'entretien annuel d'évaluation et lors de l'entretien professionnel qui a lieu tous les deux ans. Dans le cadre de la GPEC, la communication sur la cartographie des métiers sera développée afin d'encourager les passerelles professionnelles (aires de mobilité).

■ Egis :

Le système de management d'Egis repose sur des objectifs annuels. Des entretiens de carrière ont été déployés par chaque entité et un dispositif de « talent management » transversal (comportant

notamment une analyse de l'avis de tiers) est mis en œuvre sur des populations spécifiques, comme les leaders, les directeurs de projets majeurs du Groupe et les potentiels féminins.

■ Icade :

En 2016, 44% des recrutements au sein d'Icade ont été pourvus en interne, ce qui est supérieur à l'objectif de 25% en moyenne sur la période 2016-2018. La mobilité interne a fortement augmenté pour accompagner la nouvelle stratégie du Groupe et les souhaits d'évolution des collaborateurs. C'est le fruit d'une démarche volontariste de gestion des carrières et de développement des compétences, dont le pilier est l'entretien annuel : 93% des collaborateurs en ont bénéficié en 2016 (contre 90% en 2015). A ces entretiens, assurés par les managers, s'ajoutent les entretiens de carrière menés par les équipes RH : 138 entretiens de ce type ont été réalisés en 2016 ; 21 d'entre eux ont porté sur la mobilité professionnelle.

Différents outils sont mis en place pour aider les collaborateurs à se projeter dans un parcours de mobilité : la plateforme en ligne « mobil'idées », qui permet aux collaborateurs d'avoir accès à l'ensemble des opportunités d'emploi du groupe Caisse des dépôts en temps réel, l'accompagnement aux entretiens de mobilité par le service RH d'Icade, les commissions mobilité d'Icade et de la Caisse des Dépôts, ainsi que les viviers de talents de cette dernière.

La GPEC mise en place en 2015 a débouché sur la création de nombreux outils favorisant la mobilité, comme une cartographie des emplois, un tableau de bord de l'évolution à trois ans de l'emploi et des compétences par filière professionnelle, des parcours de formation spécifiques pour les métiers en forte évolution, ainsi que des mesures d'accompagnement à la mobilité interne et un référentiel de management. Ces outils ont été complétés en 2016 dans le cadre d'un accord de GPEC qui comporte notamment un dispositif d'accompagnement à la mobilité géographique, une prime forfaitaire de mobilité interne et des dispositifs de veille et de prospective.

■ Informatique CDC :

Un entretien professionnel est proposé tous les deux ans aux collaborateurs. L'entretien annuel est quant à lui réalisé chaque année pour tous les collaborateurs présents.

■ SCET :

Tous les ans, les collaborateurs de la SCET peuvent, à l'occasion de leur entretien annuel, demander un entretien carrière. Cet entretien est l'occasion pour eux d'évoquer des souhaits d'évolution ou d'accompagnement spécifique en formation. Les collaborateurs peuvent également se rapprocher de la direction des ressources humaines pendant l'année, pour demander directement un entretien de carrière. En 2016, un outil a été développé pour accompagner les collaborateurs dans l'élaboration d'un projet professionnel. Ce mini-bilan de compétences (4 rendez-vous, 6h30 de face à face et 4h de travail personnel) est ainsi proposé à tous les collaborateurs souhaitant réfléchir à leur carrière et être accompagnés sur la définition d'un projet professionnel (plan d'action avec accompagnement en formations si besoin).

■ Transdev :

Certains collaborateurs seniors, compte tenu de leur situation personnelle (fatigue, accompagnement de parents âgés ou d'un conjoint malade) ou professionnelle (problème de santé ne leur permettant pas de poursuivre les missions du poste dans les mêmes conditions notamment) peuvent solliciter une adaptation du poste ou un aménagement de leur fin de carrière. Dans le cadre du contrat de génération signé par le groupe Transdev en décembre 2013, différentes mesures d'aménagement et d'accompagnement ont été prévues. Celles-ci sont complétées par l'accord « compte épargne-temps » signé au niveau de l'unité économique et sociale Transdev le 27 février 2013, qui propose aux collaborateurs le souhaitant un dispositif de dispense totale d'activité dès lors que ceux-ci sont à 15 ans de leur départ à la retraite et qu'ils ont acquis une ancienneté de 5 ans dans le groupe Transdev. Pour ce personnel, le nombre de jours pouvant être épargné est porté à 18 jours ouvrés par an au maximum. Cette dérogation a pour finalité de permettre à ce personnel, de cesser totalement son activité par anticipation avant la date normale de départ en retraite. Le compte épargne temps permet ainsi la dispense d'activité en fin de carrière totale ou partielle.

Politiques de santé et de sécurité au travail

Les principales entités du Groupe en termes d'effectif ont mis en place des mesures de prévention des risques de santé et de sécurité au travail.

- Caisse des Dépôts : voir sous-chapitre « Ressources humaines » du rapport d'activité et de développement durable 2016.

Par ailleurs, la mission interne pour les risques psycho-sociaux (MIRPS), créée en 2010, intervient à la demande (saisine individuelle ou alerte des acteurs) pour améliorer les situations de travail dans leurs dimensions individuelles et collectives. Composée d'experts, elle accompagne des collectifs de travail en situation de tension sociale et des personnes en difficultés dans leur activité dans le cadre d'une fonction de médiation. Ces dispositifs contribuent à l'animation et à la coordination du réseau des acteurs de la prévention des risques psychosociaux (chefs de service, représentants du personnel, médecins du travail, assistantes sociales, assistants et conseillers de prévention, inspecteur santé et sécurité au travail).

- Bpifrance :

Les accords sur la qualité de vie au travail en vigueur au sein du Groupe prévoient un bilan annuel auprès du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), une coordination du médecin du travail du siège social avec les médecins du travail de province, des programmes de sensibilisation (diététique, tabac, etc.) ainsi que l'extension de la procédure d'alerte sur les risques psycho-sociaux (RPS) au groupe Bpifrance.

- CNP Assurances :

Les accords collectifs en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail couvrent 98% des effectifs du Groupe. Au niveau de CNP Assurances, le CHSCT, qui se réunit une fois par mois, est compétent pour l'ensemble des collaborateurs ainsi que pour les prestataires externes travaillant dans ses locaux. Certaines filiales du Groupe disposent également d'un CHSCT. En 2016, les accords concernant la couverture frais de soin de santé conclus avec les organisations syndicales ont permis de mettre le régime existant en conformité avec la réglementation. Outre la complémentaire santé, les collaborateurs de CNP Assurances bénéficient d'une couverture collective décès et dépendance facultative.

En matière de santé au travail, plusieurs mesures ont été mises en œuvre au sein de CNP Assurances : déploiement sur les principaux sites d'un service de santé au travail autonome (s'est doté en 2016 d'un nouveau logiciel intégrant un dossier médical numérisé), actions de prévention complémentaires à travers des vacations de médecins spécialistes et permanence régulière d'une assistante sociale. Par ailleurs, le CHSCT élabore chaque année programme de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail. Un membre du CHSCT est également référent sur les RPS et assure, au minimum, un point trimestriel avec la médiation sociale interne, tandis qu'un autre membre est en charge du plan de prévention pour les prestataires externes. En matière de sécurité au travail, le plan de formation de l'entreprise intègre des actions de formation à la sécurité routière pour les commerciaux itinérants.

CNP Assurances accorde depuis une dizaine d'années une attention soutenue à la prévention du stress et des RPS. À travers ses actions de formation managériale et ses dispositifs spécifiques (médiation sociale interne, dispositif d'écoute extérieur à l'entreprise ouvert à tous les collaborateurs 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, service autonome de santé au travail, etc.), elle a créé un environnement favorable à la limitation des situations à risques. Depuis 2016, l'offre formation des nouveaux managers intègre ainsi un chapitre sur la qualité de vie au travail et sur la prévention des RPS, animé par la direction des ressources humaines. CNP Assurances reste par ailleurs attentive à l'évolution des comportements d'exercice des métiers, tant sur le plan des systèmes d'information que sur le plan des comportements attendus, au regard de la digitalisation par exemple. Le bilan de l'accord 2012-2015, conclu avec les organisations syndicales sur ce thème, a mis en évidence les actions réalisées pour identifier, prévenir et gérer les RPS. Parmi-celles-ci figurent l'accompagnement des changements organisationnels, la communication des procédures qui garantissent l'équité dans les pratiques de ressources humaines ou encore les possibilités de télétravail sous conditions.

Enfin, en 2016, CNP Assurances a initié une négociation sur la qualité de vie au travail, ayant pour

objectif d'intégrer notamment ses engagements en termes de prévention et de gestion des RPS, de droit à la déconnexion ou d'égalité professionnelle. Une expérience de télétravail y est également proposée.

■ Compagnie des Alpes :

Conformément à la loi du 31 décembre 1991 et au décret du 5 novembre 2001, des documents d'évaluation des risques professionnels (santé et sécurité du personnel) sont établis et actualisés régulièrement dans les sites français. Ils comportent l'identification des risques par métier et par poste ainsi que des plans d'action. Chaque société est en charge de l'élaboration et de l'actualisation de son document unique. Celui-ci s'applique à tous les secteurs, à tous les niveaux hiérarchiques et à tous les collaborateurs, quel que soit leur statut. Des échanges réguliers sont aussi réalisés entre toutes les sociétés du Groupe sur des retours d'expériences.

Un diagnostic en matière de qualité de vie au travail a été effectué pour le siège au cours de l'exercice précédent. A cette occasion, un plan d'action a été discuté avec les instances représentatives du personnel et le management. Des actions continuent d'être déployées autour de l'accompagnement du management, la communication et l'organisation du travail. Le déménagement des équipes parisienne et chambérienne a par ailleurs été l'occasion de repenser les modes de travail, de faciliter la communication (notamment grâce aux aménagements en *open space*) et d'ajuster ainsi les comportements à la transformation de l'entreprise. Dans les domaines skiabiles, les plans d'action en matière de qualité de vie au travail et de prévention des RPS se sont poursuivis au cours de cet exercice. Certains domaines ayant réalisé un premier bilan pour permettre des corrections éventuelles.

■ Egis :

Egis est certifié OHSAS 18001 sur les sujets de santé et de sécurité au travail. Le Groupe déploie à ce titre la démarche « *safety attitude by Egis* » ainsi que la maîtrise des aspects réglementaires liés à l'hygiène et à la sécurité. Cette démarche est décrite dans le manuel de management de la performance dont les quatre principaux volets portent sur la prévention des RPS, la sécurité des déplacements à l'international, la sécurité des bâtiments et la santé-sécurité des collaborateurs dans le cadre des projets menés. Compte-tenu de l'importance de l'activité à l'international, une démarche de ressources humaines spécifique encadre la sûreté des déplacements et l'assistance aux collaborateurs concernés. En tant qu'ingénieur, Egis est impliqué dans une démarche de « *safety in design* ». En tant qu'exploitant, la sécurité est une priorité. En 2016, une formation en *e-learning* sur la politique « *safety attitude* » a ainsi été déployée auprès de l'ensemble des sociétés françaises. De nouveaux modules de formation digitaux, liés notamment à la sécurité sur les chantiers, sont prévus pour 2017. Ils auront vocation à être déployés auprès de l'ensemble des collaborateurs dans le monde.

■ Groupe SNI :

Le groupe SNI met en œuvre une démarche de prévention visant à réduire les facteurs de pénibilité au travail (formation spécifique « gestes et postures » par exemple) et réalise des diagnostics de site afin de les aménager ou d'acquérir les équipements permettant de réduire les facteurs de pénibilité. Il dispose par ailleurs de procédures visant à gérer des situations entrant dans une démarche de prévention des RPS ainsi que d'un plan d'action spécifique.

■ Icade :

La politique de santé et de sécurité au travail d'Icade est conduite en lien avec les CHSCT. La direction a notamment mis en place des formations de sauveteurs secouristes au travail (SST), des formations anti-incendie ainsi qu'une sensibilisation à la sécurité au volant.

Sur le plan de la santé, Icade propose une offre de services spécialisés à travers une plateforme santé (Lyfe) accessible sur internet à tous ses collaborateurs, en partenariat avec CNP Assurances. Grâce à cette plateforme, les collaborateurs d'Icade bénéficient d'un accès aux soins simplifié et rapide, en lien avec un réseau de santé qui propose notamment des rendez-vous médicaux (généralistes et spécialistes), des bilans de santé et un service de prévention de la perte d'autonomie. En avril 2016, une cabine médicale connectée a été installée dans le hall du siège social. En partenariat avec H4D et l'Ipsec (institution de prévoyance des collaborateurs des entreprises du groupe Caisse des dépôts), cette « Consult Station ® » permet aux collaborateurs de réaliser eux-mêmes un bilan de santé. La possibilité d'y effectuer une téléconsultation avec un médecin généraliste est en cours d'étude. Pour compléter son programme de prévention en matière de santé, Icade a organisé, en

2016, des conférences, des animations et des opérations de sensibilisation ludiques autour de six thématiques parmi lesquelles figurent la reprise de l'activité physique, la nutrition et l'audition. En 2017, l'entreprise prévoit d'offrir à ses collaborateurs un service de bien-être via l'application de *coaching* personnalisé « Betterise ».

Icade a par ailleurs engagé, depuis plusieurs années, un plan d'action sur la gestion des RPS qui comporte de nombreuses mesures de prévention et d'accompagnement. Un réseau de prévention a ainsi été mis en place, ainsi que la formation des managers et le partage d'expériences. Deux numéros verts, l'un à destination des collaborateurs et l'autre à destination des managers, permettent de traiter de façon indépendante les interpellations des collaborateurs. Les appels vers ces numéros sont traités par un prestataire externe spécialisé, PSYA. Les collaborateurs ont également accès à des entretiens de visu avec un psychologue. En 2015, le taux d'appel des collaborateurs d'Icade à ces numéros verts était de 2,3%, un taux considéré comme faible par PSYA. Une procédure visant à prévenir les risques de harcèlement est également mise en place depuis 2012. La mise à disposition d'une assistante sociale pour répondre aux besoins des collaborateurs complète le dispositif de prévention.

■ SCET :

La SCET mène, en étroite collaboration avec le CHSCT, un travail sur la mise à jour du document unique pour une finalisation en juin 2017.

■ Transdev :

Transdev met en œuvre, au niveau de son siège, le programme « Inventons notre mode de vie au travail ». Les enjeux de ce programme sont de contribuer à la performance durable et à l'engagement des collaborateurs, de créer de la cohésion dans les équipes et de permettre aux collaborateurs de s'approprier leur lieu de travail. Diverses initiatives ont été mises en œuvre par l'entreprise, comme la mise à disposition d'espaces pour les activités des collaborateurs (chant, association musicale, etc.), ou par les collaborateurs eux-mêmes. Le programme a également pour vocation de permettre aux collaborateurs de découvrir des pratiques créatrices de santé et de bien-être (massages chinois, cours de yoga, sophrologie, réflexologie, etc.). Un espace d'échange et de partage d'initiatives avec la communauté « Inventons notre mode de vie au travail » a été créé sur Yammer et une conciergerie a été mise en place pour contribuer au confort du collaborateur. En 2016, Transdev a également poursuivi le déploiement de sa démarche de lutte contre l'absentéisme au sein des directions opérationnelles du Groupe. Cette démarche consiste en un programme de 40 actions réparties en 4 axes : culture et management, poste de travail, environnement socio-économique et organisation du travail).

Accidents du travail dans le Groupe

Monde au 31/12/16

Type	Nombre d'accidents	Part du nombre total d'accidents du travail
Accidents du travail avec arrêt	3 581	88,4%
Accidents de trajet avec arrêt	469	11,6%
Accidents mortels	3	0,1%
Total	4 053	100,0%

Maladies professionnelles dans le Groupe

France au 31/12/16

		Type	Nombre
Maladies professionnelles (recommandations 194 OIT)	Causées par l'exposition à des agents	Chimiques	0
		Physiques	0
		Biologiques & maladies infectieuses ou parasitaires	0
	Affectant des fonctions et organes cibles	Maladies de l'appareil respiratoire	2
		Maladies de la peau	0
		Troubles musculo-squelettiques	27
		Troubles mentaux et du comportement	0
	Cancer professionnel	Causé par des agents chimiques ou biologiques	0
	Autres maladies	Autres maladies	76
	Total		

Politiques en faveur de l'équilibre vie privée / vie professionnelle

Les principales entités du Groupe en termes d'effectif ont mis en place des mesures en faveur de l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

■ Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts a mis en œuvre, à travers ses politiques sociale et RH, différentes actions en faveur de l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

En matière de responsabilités familiales, l'Etablissement public souhaite inciter ses collaborateurs, tant hommes que femmes, à concilier vie professionnelle et vie personnelle. Pour cela, il a adhéré à la Charte de la Parentalité qu'il décline par des actions de communication et de sensibilisation destinées à l'ensemble des personnels. Dans la continuité de son action, il a mis en place des entretiens pré- et post-congés maternité et adoption afin de s'assurer que ces événements ne défavorisent pas la carrière du collaborateur, de même que le versement d'un complément de salaire (maintien de la rémunération) pour les congés de maternité, paternité et adoption. Les périodes d'absences relatives aux congés maternité ou adoption ne doivent en aucun cas influencer sur les décisions relatives à la rémunération et à l'évolution de carrière des personnels concernés.

En matière d'aménagement du temps de travail, une charte des principes et bonnes pratiques relative à la gestion du temps a été signée en 2013. Elle a pour objet de faciliter la gestion du temps de travail, élément-clé d'une bonne articulation entre activité professionnelle et familiale, et s'appuie sur des mesures simples et concrètes. Ces mesures sont déclinées sous forme de principes et bonnes pratiques en matière de planification des horaires de travail, d'organisation de réunions, d'utilisation des courriels, et autres dispositifs particuliers de réduction ou d'organisation du temps de travail. En sus de ces mesures, des autorisations d'absence sont par ailleurs accordées afin de faciliter l'articulation vie familiale/vie professionnelle : dérogation prénatale (1h/jour), congé de naissance (28 jours), jours d'absence pour enfants malades, jours d'absence pour maladie de la personne gardant un enfant en bas âge ou en cas de fermeture de la crèche, jours d'absence pour maladie du conjoint, du père ou de la mère. Des autorisations d'absence ou d'allocation de temps sont par ailleurs prévues pour d'autres cas spécifiques (rentrée scolaire, rendez-vous médicaux sous conditions, etc.).

L'accord sur la qualité de vie au travail 2016-2017 (voir sous-chapitre « Ressources humaines » du rapport d'activité et de développement durable 2016) met fortement l'accent sur l'équilibre vie privée/vie professionnelle des collaborateurs, avec l'une des cibles essentiellement consacrée à ces

sujets. Les mesures prévues portent notamment sur le temps de travail (ex : expérimentation de la semaine de quatre jours sous conditions), le transport et les services. Quatre objectifs sont déclinés dans cette cible dont le logement et les conditions matérielles d'accès au travail. Enfin, l'année 2016 a été marquée par l'élaboration d'un guide sur la parentalité dont la parution est prévue pour début 2017.

■ Bpifrance :

L'accord-cadre sur la qualité de vie au travail a donné lieu, en 2016, à la signature de deux accords dont les principales mesures portent sur une gestion maîtrisée des technologies de l'information et de la communication (diffusion d'un guide des bonnes pratiques et ajout, en signature de mails, d'un message sur la non-sollicitation par téléphone ou par mail entre 21h et 8h les jours ouvrés sauf circonstances exceptionnelles, sur le « bien-vivre ensemble » (mise en place d'une charte dédiée), sur la parentalité (réaffirmation des engagements sur les mesures et actions déjà déployées et mise en place de deux nouveaux dispositifs de « berceaux » et de garde d'urgence) et sur l'organisation du temps de travail (expérimentation du télétravail lancée en 2017). Enfin, l'entreprise finance des chèques emplois service.

■ CNP Assurances :

En matière d'aménagement du temps de travail, 20,9% de l'effectif de CNP Assurances travaillait à temps partiel choisi en 2016, sur des rythmes de travail égaux ou supérieurs à 80% du temps de travail collectif pour la quasi-totalité d'entre eux. La totalité des avantages sociaux accordés aux collaborateurs à temps plein bénéficient également aux collaborateurs à temps partiel. Par ailleurs, 63,6% des collaborateurs de CNP Assurances bénéficient d'horaires personnalisés autorisant une conciliation « vie personnelle/vie professionnelle » facilitée et une organisation du temps de travail en fonction des impératifs professionnels.

■ Compagnie des Alpes :

En matière d'organisation du temps de travail, les sites s'assurent de leur conformité avec la législation en vigueur dans leur pays.

■ Egis :

L'accord sur le télétravail, signé en 2013 au niveau du Groupe, vise à faciliter le développement professionnel de tous les collaborateurs, en particulier de ceux qui sont assujettis à des contraintes particulières en matière de transport ou d'organisation familiale. Une attention particulière est portée aux femmes enceintes demandant à bénéficier du télétravail à partir du troisième mois de grossesse. A fin 2016, 50% du télétravail régulier concernait des femmes alors que la proportion des femmes au sein du groupe Egis est de 25%. L'accord Groupe sur l'égalité professionnelle femmes/hommes, signé en mai 2016 et applicable au 1^{er} janvier 2017, prévoit notamment la mise en place d'un compte-épargne-temps (CET) et les dons de jours de congés pour enfants, conjoint ou parents gravement malade. D'autres mesures sont par ailleurs mises en œuvre en faveur de l'équilibre vie privée/vie professionnelle, comme le temps partiel (toute demande est examinée et 99% des temps partiel sont « choisis »), encadrement des horaires des réunions internes, jours d'absences pour enfant malade, places en crèches réservées, autorisations d'absence ou aménagement d'horaires pour la rentrée scolaire, absences autorisées pour les collaborateurs ayant un enfant avec un handicap lourd (pour examens médicaux), prise en charge des frais de garde d'enfant en cas de formation, aménagement des horaires de travail pour les parents avec des enfants de moins de 3 ans, investissement dans un outil de communication unifié permettant de faciliter le travail collaboratif et à distance.

■ Groupe SNI :

Dans le cadre de l'accord sur l'égalité professionnelle, le groupe SNI a mis en œuvre des actions concrètes visant à mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, par une meilleure prise en compte de la parentalité dans l'organisation et l'aménagement du temps de travail notamment. Des négociations, en vue de la signature d'un accord sur la qualité de vie au travail, seront par ailleurs entamées en 2017.

■ Icade :

Les mesures d'équilibre vie privée/vie professionnelle sont encadrées par le plan d'action sur l'égalité professionnelle femmes/hommes dont la dernière version date de 2015. Ce plan prévoit notamment la

prise en compte des contraintes personnelles des collaborateurs pour aménager leur temps de travail tout en veillant à l'équilibre de l'équipe, la planification de réunions sur les plages horaires fixes, etc.

Les collaborateurs d'Icade bénéficient en outre de nombreux services pour faciliter et améliorer leur quotidien : conciergerie, espace forme, transports en commun privatifs et système de visioconférence. Dans le cadre de sa démarche d'innovation, de nouveaux services sont expérimentés par les collaborateurs. C'est ainsi qu'une cabine médicale connectée a été installée, en avril 2016, dans le hall du siège social (voir « Politiques de santé et de sécurité au travail »).

Un dernier axe d'amélioration de la qualité de vie au travail chez Icade porte sur le travail à distance. Initiée en 2007, lors du précédent déménagement du siège, cette démarche a été étendue aux seniors et aux collaborateurs en situation de handicap. En 2016, une nouvelle expérimentation visant à étudier l'opportunité de généraliser le travail à distance a été menée sur un panel de 450 collaborateurs. 130 d'entre eux se sont inscrits dans l'expérimentation. Le bilan réalisé à l'issue de la période d'expérimentation révèle que 92% des répondants estiment que le travail à distance a un impact positif sur leur équilibre de vie, 95% des managers ont le sentiment que leurs collaborateurs ont été autant, voire plus productifs, et 100% des managers souhaitent poursuivre cette démarche. En 2017, Icade va déployer plus largement ce dispositif. L'étude menée sur le télétravail a permis d'initier des réflexions menées au sein de groupes transverses sur les nouvelles pratiques managériales, le travail collaboratif, les outils informatiques, le droit à la déconnexion, la dématérialisation, l'utilisation de tiers lieux et d'espaces de *coworking*, etc. Ces réflexions sont en lien avec celles menées plus largement sur la qualité de vie au travail dans le cadre du futur déménagement du siège d'Icade et serviront de base aux négociations d'un accord collectif à venir en 2017.

■ Informatique CDC :

L'entreprise a mis en place différentes mesures : un régime de travail à temps partiel, des dérogations horaires pour les femmes enceintes et les parents d'enfants de moins de 18 mois, des congés pour événements familiaux, un supplément familial, le maintien du salaire pendant le congé paternité ainsi que la possibilité d'utiliser le compte épargne-temps (CET) pour les collaborateurs ayant des enfants en situation de handicap.

■ SCET :

L'équilibre vie privée / vie professionnelle est évoqué lors de l'entretien annuel, une rubrique spécifique étant prévue à cet effet. Un accord télétravail est en par ailleurs vigueur au sein de la SCET ; il concerne 16 collaborateurs qui ont ainsi la possibilité de faire du nomadisme.

■ Transdev :

Dans le cadre du futur accord sur la qualité de vie au travail, Transdev s'engage à favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Des formations seront ainsi organisées pour inciter les manager à porter une attention particulière à cet équilibre. Concernant les horaires de réunion, celles-ci devront se tenir dans le cadre des horaires habituels de travail sauf situation exceptionnelle. La direction des ressources humaines attirera par ailleurs l'attention des collaborateurs sur l'importance d'une distance et d'un temps de trajet raisonnables entre le lieu de résidence et le lieu de travail (trajets domicile-travail quotidiens et déplacements). Pour les collaborateurs dont les missions le permettent, un assouplissement des horaires de travail et des aménagements individuels sont des options envisageables à construire avec le manager. Enfin, un accompagnement particulier sera mis en œuvre pour les personnels du siège à l'occasion du déménagement (à venir en 2017).

Organisation du temps de travail

France au 31/12/16

	Part de collaborateurs en temps partiel	Part de collaborateurs au forfait	Nombre de collaborateurs en télétravail
Caisse des Dépôts et entités rattachées	12,8%	21,3%	421
Bpifrance	16,8%	75,8%	0
CNP Assurances et filiales	20,0%	35,9%	47
Compagnie des Alpes*	3,4%	83,1%	0
Egis et filiales	8,7%	69,0%	170
Icade et filiales	7,3%	65,1%	184
Informatique CDC et CNP-TI	12,4%	0,0%	20
SNI et filiales	7,2%	17,5%	99
Transdev	18,1%	3,3%	69

* Holding du Groupe.

Commentaires :

- Temps partiel : en moyenne 11,9%.
- Collaborateurs au forfait : 10 449 salariés, soit 16% de l'effectif total France (64 250).
- Télétravailleurs : 1 010 collaborateurs.

Répartition des motifs d'absentéisme au sein du Groupe

France au 31/12/16

	Maladie	CLM/CLD** Invalidité	Accidents du travail et du trajet	Congés maternité ou d'adoption	Absences diverses***	Total
Caisse des Dépôts	52%	22%	2%	12%	11%	100%
Entités rattachées à l'établissement public Caisse des Dépôts	42%	35%	7%	11%	5%	100%
Bpifrance	32%	16%	2%	38%	12%	100%
CNP Assurances et filiales	74%	3%	3%	9%	11%	100%
Compagnie des Alpes*	74%	0%	0%	26%	0%	100%
Egis et filiales	41%	24%	3%	22%	10%	100%
Icade et filiales	66%	0%	4%	11%	18%	100%
Informatique CDC et CNP-TI	49%	38%	1%	3%	8%	100%

	Maladie	CLM/CLD** Invalidité	Accidents du travail et du trajet	Congés maternité ou d'adoption	Absences diverses***	Total
SNI et filiales	67%	0%	12%	12%	9%	100%
Transdev	83%	0%	4%	6%	8%	100%
Groupe	73%	5%	5%	9%	9%	100%

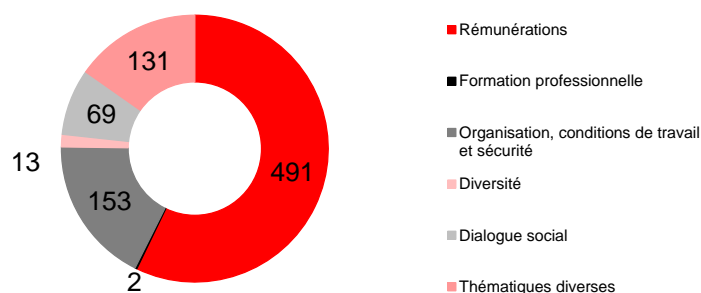
* Holding du Groupe.

** Congés longue maladie/Congés longue durée.

*** Evénements familiaux (mariage, décès, etc.), enfants malade, déménagements.

Répartition par thème des accords ou relevés de décision signés au cours de l'exercice écoulé

Monde au 31/12/16 (hors Informatique CDC)



Outils de consultation des collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs du Groupe ont été consultés dans le cadre du baromètre social Groupe mené en 2015. Les principales filiales en termes d'effectifs se sont par ailleurs dotées de dispositifs de consultation en propre, soit ponctuels dans le cadre de démarches RH spécifiques, soit annuels.

■ Caisse des Dépôts :

Le dernier baromètre social Groupe a été lancé fin 2015. La diffusion des résultats a été réalisée en fonction des entités sur le premier trimestre 2016. Un nouveau baromètre social devrait être prévu courant 2018 pour mesurer l'évolution des résultats, l'impact des mesures prises suite à l'édition 2016 ainsi que les retombées des mesures de l'accord sur la qualité de vie au travail (accord QVT), déployées depuis 2016. L'accord QVT 2016-2019 prévoit notamment l'acquisition d'un outil de sondage sur le sujet lui-même qui sera déployé en 2017. Au niveau de chaque entité, des actions de restitution des collaborateurs ont eu lieu localement sur des périmètres restreints.

■ Bpifrance :

En 2016, Bpifrance a mené la troisième édition de son « baromètre managérial ». Les résultats de cette enquête se caractérisent par une grande stabilité des scores par rapport à 2015 et soulignent à nouveau un certain nombre d'éléments clés : un très bon taux de participation (maintenu à 77%) et un score global d'opinion favorable stable (69,2% en 2016 contre 69,5% en 2015 et 65% en 2014). Cette stabilité se reflète sur l'ensemble des catégories de questions. De manière plus détaillée, les résultats révèlent que les collaborateurs ont marqué, cette année encore, leur sentiment de fierté (92% de réponses favorables) et la confiance accordée à la direction. Cette confiance s'est accompagnée d'une meilleure perception du rythme de changement et une action renforcée du management a été

relevée sur la coopération entre les lignes de métier et le partage d'information, sujets auxquels les collaborateurs demeurent sensibles.

■ CNP Assurances :

En 2016, CNP Assurances a déployé, auprès de l'ensemble de ses collaborateurs, la démarche d'animation managériale « Dialog » qui vise à favoriser les échanges entre chaque manager et son équipe sur les conditions de travail. Basée sur un questionnaire court de huit questions centrées sur l'expérience vécue du travail par chacun, cette démarche agile incite chaque manager à ouvrir le dialogue trois fois par an avec son équipe sur huit différentes dimensions de la qualité de vie au travail en lien avec la performance attendue. Dès la première campagne, et pour accompagner les managers dans la prise en main de la démarche, 23 ateliers ont été organisés en décembre auxquels 143 managers ont participé. Cet accompagnement se poursuivra à l'occasion de chaque campagne, tout au long de l'année 2017. CNP Assurances déploie par ailleurs, depuis trois ans, un ensemble de dispositifs visant à favoriser le rôle du manager dans la communication auprès de ses équipes, parmi lesquels figure un dispositif d'expression des collaborateurs. En 2016, le directeur général a également pu, par deux fois, dialoguer par *chat* avec l'ensemble des collaborateurs. Enfin, en sus du dialogue social institutionnel, le diagnostic sur les risques psychosociaux, renouvelé en 2015, a permis de mieux cerner la perception des collaborateurs sur leur environnement de travail.

■ Compagnie des Alpes :

Dans le cadre du diagnostic sur la qualité de vie au travail, effectué pour le siège au cours de l'exercice précédent, un plan d'action a été discuté avec les instances représentatives du personnel et le management.

■ Egis :

Le baromètre social du Groupe, déployée auprès de l'ensemble des filiales françaises et internationales, a été réédité en 2016. Un large plan d'action sur l'accompagnement managérial est en cours de mise en œuvre suite aux résultats obtenus.

■ Groupe SNI :

L'entreprise ne dispose pas d'outil de consultation en propre.

■ Icade :

Outre le baromètre social Groupe réalisé par la Caisse des Dépôts auprès de ses collaborateurs et de ceux de ses filiales, Icade mène régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses collaborateurs sur plusieurs initiatives issues de sa politique de ressources humaines. Une enquête de satisfaction, menée en 2016, révèle que 85% des collaborateurs ayant répondu trouvent que le bilan social individuel (bilan réalisé chaque année pour chaque collaborateur et qui synthétise les différents éléments de sa rémunération globale ainsi que les informations concernant la formation, l'épargne salariale, la protection sociale et ses autres avantages) a apporté des informations utiles sur leurs rémunérations et leurs avantages. Dans le cadre du bilan de l'expérimentation du travail à distance, menée en 2016, une enquête a été réalisée auprès des collaborateurs (92% des répondants ont estimé que le travail à distance a un impact positif sur leur équilibre de vie et 100% des managers souhaitent poursuivre cette démarche). Enfin, dans le cadre du déménagement du siège, une enquête sur les transports a été réalisée, avec un taux de réponse de 70%. Les résultats de cette enquête orienteront les réflexions sur les modes de transports et l'accompagnement d'Icade.

■ Informatique CDC :

L'entreprise ne dispose pas d'outil de consultation en propre.

■ SCET :

Un baromètre social a été effectué au niveau de l'entreprise en 2015, il sera renouvelé.

■ Transdev :

Une consultation de l'ensemble des collaborateurs de Transdev a été effectuée dans le cadre du baromètre social du groupe Caisse des Dépôts, mené en 2015. La dernière enquête de satisfaction menée au sein du groupe Transdev uniquement a eu lieu en 2014.

Responsabilités, systèmes d'alerte et procédures spécifiques aux questions sociales

Pour les sujets de procédures de prévention des risques sociaux, voir « Politiques de santé et de sécurité au travail ».

	Responsabilité	Dispositifs d'alerte et procédures
Caisse des Dépôts	-	<p>Un dispositif d'aide et de soutien psychologique, individualisé, anonyme et confidentiel, a été mis en place pour permettre aux collaborateurs d'aborder, avec un psychologue clinicien extérieur, tous les sujets d'ordre professionnel ou personnel. Ce service est traité par la société externe PROS-CONSULTE, disponible 24h/24 et 7j/7 au 0805 230 400 (numéro gratuit).</p> <p>En 2012, une charte de référence a été signée pour la prévention du harcèlement et de la violence au travail, dotée d'une procédure d'alerte et de médiation pilotée par la DRH de la Caisse des Dépôts.</p> <p>Par ailleurs, une procédure de recours au titre de l'égalité femmes/hommes existe concernant les rémunérations. Une référente a également été nommée au sein de la Caisse des Dépôts. Celle-ci examine et instruit chaque recours en fonction des critères définis dans l'accord sur l'égalité professionnelle femmes/hommes. La même procédure existe dans le cadre de l'accord Intergénérationnel.</p>
Bpifrance	-	Des procédures d'alerte sont prévues en matière de risques opérationnels, de manquements déontologiques, et de risques psycho-sociaux.
CNP Assurances	La directrice des ressources humaines est responsable au sein de CNP Assurances en cas d'incident grave ou de violation de la réglementation sur des questions sociales et de ressources humaines.	<p>Médiation sociale interne, dispositif d'écoute extérieur à l'entreprise ouvert à tous les collaborateurs, service autonome de santé au travail, etc.</p> <p>+ voir « Politiques de santé et de sécurité au travail »</p>
Compagnie des Alpes	-	Code déontologique.
Egis	Un schéma délégataire définissant les responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail a été établi. Deux procédures ont été mises en œuvre concernant les situations d'urgence et les situations de crise. Des simulations de situation d'urgence ou de crise sont planifiées régulièrement. Un dispositif de veille et de conformité réglementaire a été mis en place ; le suivi est réalisé grâce à l'outil AMADEO.	
Groupe SNI	-	Il n'y a pas de système d'alerte professionnelle au niveau du Groupe à ce jour.
Icade	En cas d'incident, la responsabilité est attribuée au directeur général d'Icade, au directeur des ressources humaines et aux managers opérationnels.	<p>Une procédure visant à prévenir les risques de harcèlement est mise en place depuis 2012. Celle-ci est traitée par le service des ressources humaines ; elle n'est pas confidentielle. La mise à disposition d'une assistante sociale pour répondre aux besoins des collaborateurs complète le dispositif de prévention. Tous ces risques sont pris en compte dans la cartographie des risques, dont la criticité est revue tous les six mois et qui prévoit des actions correctives. Les incidents remontés par la procédure de gestion des risques relatifs aux ressources humaines étaient de 7 en 2016 (contre 11 en 2015), principalement liés à des accidents du travail.</p> <p>+ voir « Politiques de santé et de sécurité au travail »</p>
Informatique CDC	-	Informatique CDC dispose de trois procédures : gestion de crise fédérale, gestion de crise RH, gestion des incidents hors production des services
Transdev	-	Au sein du groupe Transdev, tout incident significatif doit

Responsabilité	Dispositifs d'alerte et procédures
	<p>être déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none">- par mail, en utilisant la fiche alerte,- et en cas d'urgence, par téléphone. <p>Un collaborateur de permanence répond 24h/24 et 7j/7. Il peut à tout moment rappeler l'émetteur de l'alerte pour avoir des informations complémentaires lui permettant d'avoir une vision claire de l'incident et de ses conséquences.</p>

– Loyauté et transparence des pratiques

Sensibilisation et formation à la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Des dirigeants

Cette donnée n'est pas consolidable à l'échelle du Groupe.

Dans plusieurs filiales du Groupe, l'intégralité des dirigeants exécutifs ont été informés des procédures en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent : Bpifrance, CDC Biodiversité, CDC International Capital, CNP Assurances, Egis, Informatique CDC, Qualium Investissement, la SCET, la Société Forestière et Transdev. Dans le cas d'Icade, 33% des membres des instances de gouvernance ont été informés lors de la présentation de la charte éthique au comité d'audit, des risques et du développement durable de février 2017.

En matière de formation, cette part est de 100% pour CDC Biodiversité, de 80% pour la SCET et de 50% pour la Société Forestière. Cette information n'est pas disponible pour les autres filiales.

Des collaborateurs

Cette donnée n'est pas consolidable à l'échelle du Groupe.

La Caisse des Dépôts est directement assujettie aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), en application du Code monétaire et financier. A ce titre, elle a une obligation d'information, de sensibilisation et de formation auprès des collaborateurs exposés à la LCB-FT, qui inclut implicitement la corruption. Le dispositif de formation a été refondu et renforcé en 2016 avec la mise en place de nouvelles formations, animées par la DRCI, ainsi que l'amélioration du système d'inscription et du suivi des formations. Des actions de formation et de sensibilisation ont été spécifiquement mises en place en 2016 à destination des membres du CODIR de chaque direction de la Caisse des Dépôts. En 2016, 1 238 formations ont été suivies par les collaborateurs.

Les filiales du Groupe principalement concernées par ces sujets ont également procédé à la formation de leurs collaborateurs occupant des fonctions sensibles : Bpifrance (100%), CNP Assurances (donnée non-consolidée), Compagnie des Alpes (100% des collaborateurs de l'activité immobilière), Egis (81%), Icade (100%), Informatique CDC (100%), Qualium Investissement (100%) ainsi que la SCET (85%).

- **Bpifrance** : Tous les collaborateurs concernés sont formés, ainsi que les nouveaux arrivants à leur entrée en fonction. En cumul à fin 2016, 1 262 collaborateurs ont été formés soit par les pôles Formation RH ou remis à niveau par l'équipe LCB-FT de la direction de la conformité et du contrôle permanent. Par ailleurs, les évolutions apportées aux procédures LCB-FT en 2016 ont été présentées aux équipes du *front-* et du *middle-office*.
- **CDC International Capital** : La formation de l'intégralité des collaborateurs est prévue pour 2017.
- **CNP Assurances** : Des formations sont effectuées régulièrement dans les filiales, en lien avec la direction du contrôle des risques du Groupe. Dans certaines entités du Groupe, dont CNP Assurances, les nouveaux arrivants ainsi que les collaborateurs ayant changé de profil suite à une mobilité sont systématiquement formés. La quasi-totalité des collaborateurs ont ainsi reçu une formation LCB-FT. Par ailleurs, l'*e-learning* mis au point avec la Fédération française des sociétés d'assurances et plusieurs grands assureurs en 2014, initialement suivi par les collabo-

rateurs selon leur profil d'exposition, a été déployé auprès des partenaires proposant des produits haut de gamme.

- **Egis** : Egis a procédé en 2016 à la mise à jour du recensement des collaborateurs directement exposés au risque de corruption (profils commerciaux et opérationnels) et devant assister à une formation présentielle. À la fin de l'année, 81% des collaborateurs ciblés (437 sur 540) ont été formés.
- **Icade** : 100% des collaborateurs identifiés comme exerçant une fonction sensibles ont été formés à la lutte contre la corruption en 2016 (178 collaborateurs).
- **SCET** : L'intégralité du comité de direction de la SCET ainsi que 90% de ses chefs de service et 80% des consultants exposés ont été formés à la LCB-FT.
- **Transdev** : La formation des cadres dirigeants est prévue pour 2017.

Les procédures sont en accès-libre sur les espaces intranet ou partagés de l'ensemble des entités du Groupe concernées par les sujets de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et disposant de telles plateformes. Seule exception, la **SCET** développe actuellement, sur son intranet, un espace dédié à la gestion des risques où seront disponibles l'ensemble des procédures en la matière à partir du 2nd trimestre 2017. Certaines filiales, comme le **groupe SNI**, **Icade** et **Qualium Investissement**, remettent par ailleurs ces procédures aux nouveaux arrivants, tandis que **Bpifrance** forme ces derniers dès leur entrée en fonction. Enfin, dans certaines entités du Groupe comme la **Caisse des Dépôts** et **Egis**, la mise à jour de ces procédures fait l'objet d'une communication interne spécifique via les outils numériques ou par la diffusion de supports papier.

Des partenaires commerciaux

Certaines entités du Groupe, comme **Egis**, **Icade** et **Transdev**, ont mis en place des chartes et codes d'éthique spécifiquement destinés à leurs partenaires commerciaux. Egis a ainsi lancé, en 2016, un code d'intégrité « partenaires » qui constitue l'un des documents de référence des contrats passés. Concernant Icade, tout manquement grave et délibéré d'une entreprise aux principes exposés dans la charte d'achats responsables constitue un manquement à ses obligations contractuelles. Enfin, la charte « fournisseur » mise en place par Transdev doit être signée pour tout contrat excédant 150 K€.

De son côté, **Qualium Investissement** transmet le code de déontologie, contenant les procédures de LCB-FT, à l'ensemble des partenaires pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Par ailleurs, les partenaires situés dans des pays sensibles reçoivent de la part de Qualium les alertes et informations susceptibles de les concerner transmises par la Caisse des Dépôts ou les associations professionnelles (ex : Association Française des Investisseurs pour la Croissance – AFIC).

Enfin, **CDC International Capital** transmet ses procédures aux partenaires qui en font la demande. L'entreprise est également vigilante quant à la sensibilisation de ses partenaires aux questions LCB-FT et sur l'existence de procédures en la matière.

D'autres entités, comme la **Caisse des Dépôts** et **Informatique CDC**, ont intégré dans leurs contrats de partenariat ou de prestation des clauses contractuelles spécifiques aux sujets de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La Caisse des Dépôts s'est par ailleurs dotée d'un questionnaire spécifique qu'elle envoie à ses partenaires et contreparties afin de s'assurer que ceux-ci respectent les obligations LCB-FT.

Le groupe SNI et la Société Forestière n'ont pas mis en place de communication spécifique des procédures de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme envers leurs partenaires. Il en va de même pour Bpifrance, pour des raisons de confidentialité.

Cette information n'est pas disponible pour les groupes CNP Assurances et Compagnie des Alpes.

Identification des domaines d'activités spécifiquement soumis à des analyses de risques

Les activités du groupe Caisse des Dépôts les plus exposées aux risques de corruption et de blanchiment d'argent sont les activités de financement (investissement et prêt), les levées de fonds, la

gestion d'actifs financiers, les activités commerciales et les achats/le recours à la sous-traitance. Les filiales opérant dans des pays où les risques de corruption sont élevés, comme CDC International Capital, le groupe Compagnie des Alpes, Egis et Transdev, sont particulièrement exposées.

■ Caisse des Dépôts :

Des cartographies de ses risques, permettant notamment d'apprécier les risques de fraude, de déontologie et de LCB-FT, ont été réalisées. La Direction des risques et du contrôle interne (DRCI) a ainsi établi, en 2016, une classification de son exposition au risque LCB-FT (incluant le risque de corruption) par direction et par activité. Cette classification permet de mesurer le degré d'exposition à ce risque, d'en informer la gouvernance et d'adapter en conséquence le dispositif LCB-FT de la Caisse des Dépôts. Cette classification a vocation à être actualisée chaque année sur la base des opérations réalisées sur l'année n-1.

■ Bpifrance :

Toutes les opérations relèvent des dispositifs réglementaires de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

■ CNP Assurances :

En tant qu'acteur financier, le groupe CNP Assurances est fortement concerné par les sujets de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la fraude. Par ailleurs, du fait du modèle d'affaires déployé, un grand nombre d'opérations est effectué par les partenaires. Les conventions de gestion conclues entre CNP Assurances et ses partenaires précisent ainsi les tâches confiées par l'assureur à l'intermédiaire. Ce dispositif a été renforcé dans le cadre des nouvelles directives de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Cette vigilance déontologique s'applique également à la gestion des actifs financiers de CNP Assurances, tout particulièrement pour les obligations d'État, pour lesquelles l'indice de *Transparency International* est l'un des critères d'exclusion. La lutte contre la corruption s'étend chez CNP Assurances au domaine des achats, où la clause RSE des contrats types prévoit l'engagement du prestataire à agir contre la corruption, y compris auprès de ses propres fournisseurs et sous-traitants.

■ Compagnie des Alpes :

Dans le cadre de son ouverture à l'international, le Groupe a adapté son dispositif de gestion des risques et a mis à disposition des chefs de projet une méthodologie de cartographie des risques ainsi que des dispositifs spécifiques de prévention.

■ Egis :

Les principaux risques auxquels Egis est exposé en matière de corruption portent sur les sujets suivants : le recours à des agents commerciaux lors de la démarche commerciale (procédure spécifique dans l'*Egis Book*), la collaboration avec des cotraitants et le recours à la sous-traitance pour la réalisation des contrats (procédures « *know your customer* » - KYC et « clause éthique dans les contrats », code d'intégrité pour les partenaires), l'offre et la réception de cadeaux et d'invitations (existence d'une procédure spécifique), les actions de sponsoring et de mécénat, les *joint-ventures* et consortiums (procédure en cours d'élaboration), les opérations d'acquisition de sociétés. Ces deux derniers sujets font d'ores et déjà l'objet de la réalisation de diligences préalables. Toutes ces procédures couvrent les activités d'ingénierie et de montage de projet d'Egis.

■ Groupe SNI :

Les activités exposées au risque de corruption et de blanchiment d'argent sont la vente de logements (impacts financiers et réputationnels), la gestion locative (impact réputationnel) les acquisitions de logements (impacts financiers et réputationnels) et les achats (impacts financiers et réputationnels).

■ Icade :

Les activités stratégiques à risque concernent les acquisitions et ventes de biens immobiliers pour compte propre et pour compte de tiers (y compris les programmes immobiliers avec ou sans co-promotion), en France et à l'international, ainsi que l'activité de location. Les risques substantiels en matière de corruption sont les risques de corruption passive entre un fournisseur/prestataire et un collaborateur d'Icade. Ce risque concerne les trois pôles d'Icade et ses fonctions support, soit 100% du périmètre d'Icade couvert par l'analyse des risques.

■ Informatique CDC :

Les activités concernées sont celles associées à la direction financière (achats, juridique, comptabilité, contrôle de gestion).

■ Qualium Investissement :

Les deux principales activités faisant l'objet d'une évaluation des risques spécifique aux enjeux de lutte contre la corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme sont l'activité de levée de fonds (avec un nouveau fonds créé tous les 5/6 ans), pour laquelle des analyses KYC (« *know your customer* ») sont systématiquement réalisées préalablement à la souscription dans le fonds, ainsi que l'activité d'investissement et de cession. Des analyses KYC de toutes les parties prenantes (cédants, acquéreurs et coactionnaires) sont également réalisées.

■ Société Forestière :

Les principales mesures et points de contrôle anti-blanchiment concernent les activités de vente et d'acquisition de biens immobiliers, les activités de commercialisation de parts de produits financiers, les activités de gestion de portefeuille pour compte de tiers ainsi que les activités liées à l'exploitation des massifs (ventes de produits forestiers, locations de chasse) et à la sécurisation foncière (conventionnement en faveur de la biodiversité ou de toute autre valorisation). Ces activités représentent environ 80% du chiffre d'affaires de la Société Forestière.

■ SCET :

Une cartographie des risques a été réalisée en 2016, notamment en ce qui concerne les cibles de croissance externe. L'entreprise a également examiné ses risques de contrepartie, en concertation avec la DRCI du Groupe. Elle est particulièrement vigilante aux risques de fraude.

■ Transdev :

Transdev identifie l'exposition au risque de corruption en assurant un suivi législatif sur l'ensemble des pays d'implantation du Groupe. Si le risque pénal est très fort, du fait de sa présence au Royaume-Uni et aux USA (compétence extraterritoriale), le risque d'image est également très élevé. Les critères pris en compte pour évaluer ce risque sont la nature du pays (niveau de transparence et de corruption en utilisant l'analyse de la Caisse des Dépôts et de *Transparency International*) et la nature du contrat (probité des intermédiaires commerciaux par exemple).

Politiques concernant les activités bancaires *offshore* et la conformité fiscale

■ Caisse des Dépôts : voir le sous-chapitre « Loyauté et transparence des pratiques » du rapport d'activité et de développement durable 2016.

■ CNP Assurances :

Le groupe CNP Assurances est principalement constitué de sociétés d'assurances, d'entreprises de services à la personne et de nombreux véhicules d'investissements financiers. L'entreprise a formalisé fin 2014 sa politique d'exclusion des centres financiers *offshore*. Conformément à son engagement d'assureur et d'investisseur responsable, ainsi qu'à son statut d'entreprise publique, CNP Assurances a défini une liste des pays interdits sur l'ensemble de ses activités. Cette liste étend l'interdiction, au-delà des pays écartés au titre de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la non-coopération en matière fiscale, aux pays identifiés comme paradis fiscaux sur la base des indices de *Tax Justice Network*, et à ceux posant de graves problèmes au regard de la démocratie, des droits humains et de la corruption selon *Freedom House* et *Transparency International*. Les opérations dans ces pays sont exclues et toute acquisition est interdite sur tous les segments d'actif. Le désinvestissement des actifs résiduels est programmé d'ici 2017.

■ Compagnie des Alpes :

Le groupe Compagnie des Alpes calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations

fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

■ Egis :

Egis a défini une liste de pays « cible » dans lesquels il développe des implantations locales pérennes. Le groupe est également amené à réaliser des projets dans d'autres pays par l'intermédiaire de structures temporaires. Il est assisté et conseillé par la direction fiscale sur les aspects fiscaux associés. Le Groupe veille au respect des règles fiscales en conformité avec les obligations locales. Les projets d'aide publique au développement sont par ailleurs régulièrement audités par les bailleurs de fonds.

Politiques et mesures en faveur du respect des droits de l'Homme

■ Compagnie des Alpes :

Les sites qui forment le groupe Compagnie des Alpes s'engagent à respecter la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), étant précisé que ces directives sont entièrement traduites dans le droit du travail de la plupart des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités. Les sujets concernés sont le refus de l'esclavage et du travail forcé, le refus du travail des enfants, la liberté d'association et de négociation collective, la pratique d'une politique salariale équitable (respect des grilles salariales conventionnelles a minima), le bannissement du harcèlement moral ou physique, le bannissement de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession (accord parité professionnelle femmes/hommes), le respect des lois et des normes du secteur en matière de temps de travail, la non-discrimination et l'égalité des chances. En complément des actions internes, les clauses des contrats signés par les filiales de la Compagnie des Alpes reflètent l'attachement du Groupe à ne pas participer à des pratiques de travail dissimulé ou ne respectant pas la réglementation. La société Cadevi, en charge des achats pour les boutiques Destinations de loisirs, a mis en place depuis 2011 des audits usines chez ses principaux fournisseurs du Sud-Est asiatique. Ces audits sont réalisés sur la base de critères sociaux (travail des enfants, travail forcé, discrimination, temps de travail, rémunération, santé/sécurité, etc.). Actuellement, six à huit audits sont organisés par an à travers une société spécialisée (TUV Rheinland), principalement pour les usines de jouets et d'articles de vaisselle. Les résultats de ces audits obtenus à ce jour montrent que les critères sociaux sont respectés.

■ CNP Assurances :

Conformément à son engagement auprès du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2003, CNP Assurances s'assure du respect des lois et de la réglementation des droits humains de chaque pays. Toutes ses filiales partagent quatre grands principes : respect des droits de l'Homme, liberté d'association et droit à la négociation collective, accompagnement des collaborateurs dans la durée et promotion de l'égalité des chances. Parmi ces filiales, CNP Argentine, le groupe Caixa Seguradora et CNP UniCredit Vita sont également signataires du Pacte mondial.

Cet engagement se traduit notamment dans la gestion des actifs financiers : le respect des droits de l'Homme est ainsi un critère dans la sélection des investissements en actions et en obligations. CNP Assurances a également défini une liste des pays interdits sur l'ensemble de ses activités, étendant par ailleurs cette interdiction aux pays identifiés par *Freedom House* et *Transparency International* comme posant de graves problèmes au regard de la démocratie, des droits humains et de la corruption. Une vigilance particulière est également portée à ce sujet dans la gestion du patrimoine immobilier.

En matière de relation avec les fournisseurs, la clause sociale RSE type des contrats de CNP Assurances prévoit que le prestataire s'engage à agir contre les violations aux droits de l'Homme, ainsi qu'à respecter la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'OIT.

■ Egis :

Le respect des droits de l'Homme est l'un des fondamentaux recherchés à tous les niveaux du groupe Egis, dont la vocation est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et du niveau

d'équipement des territoires. En adhérant depuis 2011 aux dix principes du Pacte mondial, Egis souhaite faire progresser ces principes dans ses zones d'influence et s'est engagé à les intégrer dans sa stratégie, sa culture et ses modes opératoires. Son action porte enfin sur le respect du droit international du travail. Au-delà des aspects contractuels, cela se traduit également par des séquences de formation sur la diversité, les risques psycho-sociaux, afin de prévenir les situations de souffrance au travail. En 2016, Egis a notamment travaillé sur le volet RH avec la mise en place d'un « RH management code » applicable au Groupe qui rassemble les fondamentaux de la gestion des ressources humaines, dont les droits de l'homme qui y sont mis en avant. Un plan d'action sera décliné en 2017. Concernant ses sous-traitants, la mise au point d'un "*worker's welfare plan*" est par exemple demandée dès le stade de la qualification.

■ Icade :

Icade est très attachée au respect des droits humains en son sein, et applique scrupuleusement toutes les réglementations françaises à ce sujet. L'entreprise s'attache à garantir à l'ensemble de ses collaborateurs des conditions de travail conformes aux normes internationales et nationales en matière de droit du travail, mais aussi de protection sociale. Icade veille ainsi au respect des salaires minima édictés tant sur le plan législatif qu'en matière conventionnelle, qu'il s'agisse des accords négociés au niveau de la branche professionnelle ou dans l'entreprise. Sur le point des rémunérations, Icade s'attache particulièrement à respecter les principes édictés par l'OIT relatifs au « salaire égal pour un travail égal ». Ce point fait l'objet d'un suivi attentif au travers des indicateurs observés dans le cadre des bilans sociaux. Icade s'attache à respecter l'ensemble des dispositions légales et conventionnelles édictées en matière de durée du travail, de droit au repos hebdomadaire, de droits aux congés et de protection sociale (accès à des régimes de frais de soins de santé et de prévoyance). Icade respecte les grands principes internationaux édictés par l'OIT relatifs aux droits des travailleurs, en favorisant la représentation des collaborateurs et en garantissant le droit à la négociation collective mais aussi en luttant contre toute forme de discrimination dans le recrutement, la formation, la promotion ou la rémunération. Les initiatives récentes menées pour renforcer les droits fondamentaux des collaborateurs concernent notamment les plans d'action et accords visant à lutter contre la discrimination (plan d'action intergénérationnel, plan d'action sur l'égalité hommes-femmes, politique handicap).

La responsabilité d'entreprise responsable d'Icade inclut les relations avec ses sous-traitants, que l'entreprise estime devoir faire adhérer à ses valeurs. Par sa politique d'achats, elle attend notamment de ses sous-traitants un traitement décent et conforme aux règles du travail français des collaborateurs et le refus du travail illégal. Depuis 2015, 100% des nouveaux contrats de prestations de services du pôle Foncière Tertiaire et tous les nouveaux chantiers du pôle Promotion sont soumis à la charte d'achats responsables du Groupe qui porte notamment sur le respect des normes de travail et des droits de l'Homme. Tout manquement grave et délibéré d'une entreprise aux principes exposés dans cette charte constitue un manquement à ses obligations contractuelles. Pour lutter contre le travail illégal, Icade a par ailleurs mandaté des prestataires pour collecter et vérifier l'ensemble des documents administratifs attestant que les entreprises qui travaillent pour elle respectent le Code du travail. L'ensemble des sous-traitants du pôle Promotion et du pôle Foncière Tertiaire doivent souscrire un abonnement auprès de l'un de ces prestataires.

■ Transdev :

L'engagement de Transdev sur ce sujet se traduit par son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. En 2013, le Groupe s'est doté d'une charte RSE fournisseurs qui est intégrée à ses contrats. Cette Charte précise que les fournisseurs doivent prendre connaissance et respecter les lois et réglementations internationales, nationales et locales qui leur sont applicables en fonction de leurs activités et du pays dans lequel ils les exercent, dont notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et les Conventions Fondamentales de l'OIT. En adhérant à la Charte, les fournisseurs s'engagent ainsi à respecter et à mettre en œuvre les principes décrits dans le code d'éthique du Groupe et à s'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants les respectent et les mettent en œuvre, dans le respect des dispositions légales applicables. Le respect de cette Charte par le Fournisseur, constitue l'une des obligations essentielles du contrat.

Responsabilités, systèmes d'alerte et procédures spécifiques aux droits de l'Homme

L'ensemble des filiales concernées s'appuient sur leur dispositif de gestion des risques et sur leur système d'alerte éthique.

Protection des données et de la vie privée des clients et consommateurs

- Caisse des Dépôts : voir sous-chapitre « Loyauté et transparence des pratiques » du rapport d'activité et de développement durable 2016.
- CNP Assurances :

L'assurance de personne reposant sur la connaissance de données personnelles, donc sensibles, CNP Assurances met la confidentialité des données personnelles de ses assurés au cœur de ses processus de gestion et des obligations inscrites aux codes de bonne conduite : les informations médicales et personnelles des clients sont protégées par des procédures conformes à la réglementation en vigueur dans chaque pays d'implantation (une veille dédiée a été mise en place), une démarche de « *privacy by design* » (intégration de la protection des données des clients dès la conception du produit et de son processus de commercialisation, de souscription et de gestion administrative) est en cours de généralisation lors de la conception des nouveaux produits. La nouvelle version de la plateforme CNPNet en est un exemple concret, les exigences de la loi informatique et liberté ayant été intégrées dès le début du projet. Les demandes d'accès aux informations personnelles des assurés sont par ailleurs facilitées par une application disponible sur le site cnp.fr. CNP Assurances dispose d'un CIL pour assurer la protection des données à caractère personnel de ses prospects et clients. Celui-ci est systématiquement consulté avant toute mise en exploitation d'applicatifs comportant des données à caractère personnel. Il participe également aux réflexions de place, anime un réseau interne, diffuse les procédures via un Intranet dédié et contrôle l'application des procédures, ce qui conduit à la présentation d'un bilan annuel. En 2016, le CIL a accru ses actions de mobilisation : organisation d'une conférence sur les réseaux sociaux et tenue d'un stand d'information sur la protection des données professionnelles et personnelles lors d'un showroom. Un groupe de discussion « Informatique et liberté » dédié a par ailleurs vu le jour sur le réseau d'entreprise Yammer. Par ailleurs, l'utilisation de l'adresse mail pour tous les envois par e-mail de CNP Assurances est soumise à l'autorisation de l'assuré gérée dans un système d'information dédié. Enfin, l'entreprise s'est engagée, à travers la signature de la Charte d'engagements des annonceurs pour une communication responsable (UDA), à « utiliser avec loyauté les données privées sur ses clients finaux dans sa démarche marketing et commerciale ».

CNP Assurances a également mis en place, depuis 10 ans, une démarche structurée de sécurisation de son système informatique. Cette démarche s'appuie sur un référentiel de sécurité aligné sur les meilleures pratiques de la norme ISO 27 001 et les guides associés. Chaque nouveau projet informatique fait l'objet d'une analyse des risques de sécurité de l'information revue et validée par un comité dédié avant mise en production du nouveau service. En 2016, CNP Assurances a poursuivi l'évolution de sa démarche de cyber-sécurité, lancée en 2015 afin de faire face à la forte augmentation de la cybercriminalité tout en accompagnant la transformation digitale de l'entreprise. Cela s'est notamment traduit par le renforcement des dispositifs défensifs permettant de lutter contre de nouvelles menaces, la contribution à l'ensemble des projets menés par l'équipe de la direction digitale, l'ajustement des dispositifs de gouvernance et de nombreuses actions de communication à destination des utilisateurs. En 2016, CNP Assurances a par ailleurs actualisé la charte d'utilisation des ressources du système d'information, pour prendre en compte les nombreuses évolutions technologiques, d'usage, réglementaire et jurisprudentielles et décrire les droits et devoirs des utilisateurs du système d'information mis à leur disposition. Par ailleurs, la nouvelle politique Groupe de sécurité des systèmes d'information fixe le cadre de la démarche de sécurité et les grands principes de celle-ci à l'échelle du groupe. Elle en définit également la gouvernance et est, à ce titre déclinable par chaque entité.

■ Compagnie des Alpes :

Dans le cadre du nouveau règlement européen (échéance 2018), la direction du contrôle interne de la Compagnie des Alpes a mis en place, en 2016, en coordination avec la direction des systèmes d'information et la direction juridique, un groupe de Travail ayant pour objectif que les filiales soient en conformité avec les nouvelles obligations. Le déploiement d'un kit de sensibilisation et de mise en conformité dans chacune des filiales est prévu.

■ Groupe SNI :

Le groupe SNI a revu son système des habilitations, qui ne donne les droits d'accès aux données personnelles qu'aux seuls gestionnaires, pour que celui-ci soit conforme au pack de logement social de la Cnil. Ce pack de conformité, déployé dans toutes les entités du Groupe, fait l'objet de process sécurisés intégrés à l'applicatif de gestion. Par ailleurs, il existe des procédures appropriées pour la sécurisation des données, des campagnes de sensibilisation depuis 2012, ainsi que la tenue d'un registre de tous les traitements comprenant des données personnelles. Enfin, du fait du nombre important de données sensibles gérées, le groupe SNI est obligé de nommer depuis près de 10 ans des CIL. Ces CIL, relais de la Cnil au niveau du groupe SNI, ont un plan d'action destiné à sensibiliser les utilisateurs dans l'utilisation qu'ils font de ces données, de vérifier sous forme de contrôle interne le respect de la loi Informatique et libertés (mots interdits, apurement des données, habilitations, déclaration des traitements, etc.) Ils veillent également à l'application du pack Logement social défini par la Cnil, en collaboration avec les bailleurs sociaux, et conseillent les directions métier lors de la mise en œuvre d'application utilisant ces données sensibles. A chaque demande de transfert de données à des organismes externes, le responsable de traitement s'adresse au CIL pour vérifier s'il est autorisé. L'ensemble des traitements sont répertoriés dans un logiciel (RETIL) dédié à la gestion de l'activité du CIL.

■ Icade :

Icade s'engage à respecter les données personnelles de l'ensemble de ses parties prenantes, notamment celles de ses collaborateurs et de ses partenaires. Le Groupe ne collecte et ne conserve ainsi que les seules données nécessaires à ses activités. Les politiques et procédures mises en place en matière de protection des données et de la vie privée des collaborateurs et des clients sont garanties par sa politique de sécurité informatique.

■ Transdev :

La protection des données et de la vie privée des clients est gérée localement. En France, toutes les consignes de la Cnil sont respectées ; à l'international, tout équivalent est respecté.

Actions en justice, griefs et amendes

Actions intentées / griefs déposés	Nombre	Détails	Périmètre
Actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques	1	Par décision en date du 6 décembre 2016, l'Autorité de la concurrence a condamné la Caisse des Dépôts, avec sa filiale la SCET, à 560 000 € d'amende pour des faits d'entente horizontale avec la société SETIS lors de la passation du marché de l'assistance foncière de l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). La Caisse des Dépôts et la SCET ont déposé un recours en annulation de cette décision devant la Cour d'appel de Paris. L'arrêt devrait être rendu au cours de l'année 2017.	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse des Dépôts - CDC Biodiversité - CDC International Capital - CNP Assurances - Compagnie des Alpes (donnée indisponible) - Egis - Groupe SNI - Icade - Informatique CDC - Qualium Investissement - SCET - Société Forestière - Transdev
Griefs concernant les impacts sur les droits de l'Homme, la société et l'environnement	1	<p>Droits de l'Homme : La Caisse des Dépôts a été assignée en 2013 par le Conseil Représentatif des Associations Noires de France (CRAN) au motif que cette dernière aurait participé au processus de décolonisation d'Haïti. Cette procédure n'a toutefois pas abouti (assignation non-placée). En 2014, la Caisse des Dépôts a été assignée par le CRAN une seconde fois pour les mêmes motifs, cette procédure est en cours. L'Agent Judiciaire de l'Etat a également été assigné par le CRAN.</p> <p>Environnement : Correction de la donnée 2015 : aucun grief en lien avec son impact environnemental n'a été déposé à l'encontre de Transdev en 2015 (les 29 actions relevées consistaient en demandes de mise en œuvre de plans d'action correctifs demandés émanant des autorités environnementales néerlandaises pour les activités de Transdev aux Pays-Bas).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse des Dépôts - CDC Biodiversité - CDC International Capital** *** - CNP Assurances - Compagnie des Alpes* ** *** - Egis - Groupe SNI*** - Icade - Informatique CDC - Société Forestière - Transdev <p><i>* Donnée indisponible pour les griefs relatifs aux droits de l'Homme</i></p> <p><i>** Donnée indisponible pour les griefs sociétaux</i></p> <p><i>*** Donnée indisponible pour les griefs environnementaux</i></p>
Sanctions pour non-respect de la réglementation environnementale	0	-	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse des Dépôts - CDC Biodiversité - CNP Assurances - Compagnie des Alpes (donnée indisponible) - Egis - Groupe SNI (donnée indisponible) - Icade

Actions intentées / griefs déposés	Nombre	Détails	Périmètre
			- Informatique CDC - Société Forestière - Transdev
Nombre d'incidents de non-respect des réglementations concernant l'information sur les produits et services	0	-	- CNP Assurances (donnée indisponible) - Compagnie des Alpes (donnée indisponible) - Groupe SNI - Icade
Montant des amendes relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des produits et services	0	-	- Caisse des Dépôts - Bpifrance - CNP Assurances - Compagnie des Alpes (donnée indisponible) - Groupe SNI - Icade - Transdev
Nombre de plaintes pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients	3	En 2016, CNP Assurances a reçu 3 plaintes de la CNIL pour consultation et rectification des informations des assurés. Toutes les demandes de ces clients ont été satisfaites.	- Caisse des Dépôts - CNP Assurances - Compagnie des Alpes - Groupe SNI - Icade - Informatique CDC - Transdev

– Impacts de l'organisation — Activités d'exploitation

Démarches de certifications de gestion durable

Normalisation	
	<p>Management de la qualité (ISO 9001) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction des clientèles bancaires (DCB) (restructuration et simplification du dispositif Qualité, migration progressive entre 2017 et 2018 vers la version 2015) ; - Direction des retraites et de la solidarité (DRS) : certification de certains processus de gestion (établissement de Bordeaux : CNRACL, RAFP, FSPOEIE, PPMP / établissement d'Angers-Paris : Ircantec, Fonpel, FIPHFP) ; - AGR (renouvellement prévu pour 2016) ; <p>Caisse des Dépôts - Direction du réseau et des Territoires (DRT) sur le périmètre de la relation client.</p> <p>Management environnemental (ISO 14001) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DRS : Etablissement de Bordeaux de la DRS (réalisation d'un diagnostic externe relatif à l'accès aux personnes handicapées pour les Etablissements Recevant du Public – ERP) ; - DRT : premier certificat pour trois directions régionales pilotes (objectif d'extension du périmètre de certification à l'ensemble des directions régionales pour 2017).
Bpifrance	Siège social certifié HQE tertiaire en exploitation (certification renouvelée en 2016).
CNP Assurances	Les principaux processus de l'activité de CNP Assurances et de plusieurs de ses filiales sont à ce jour certifiés ISO 9001. Le périmètre de certification est élargi chaque année tout en s'assurant du renouvellement des certifications acquises antérieurement. En 2016, 2 activités sont passées en ISO 9001 (version 2015).
Compagnie des Alpes	<p>100% des Domaines skiabiles sont engagés dans une démarche QSE visant à mettre en place un Système de Management Intégré (SMI) basé sur les référentiels Qualité ISO 9001, Sécurité OHSAS 1 001 et Environnement ISO 14001. Six Domaines skiabiles ont conservé la certification ISO 14001 tandis que trois autres ont intégré la démarche environnementale dans les enjeux clés de leur système qualité (ISO 9001). Dans une démarche d'émulation positive, les sites du Groupe se tournent vers des programmes complémentaires. Depuis l'automne 2016, Grand Massif Domaine Skiable, qui relie cinq stations de ski, est devenu le premier domaine skiable certifié Green Globe, non seulement pour l'ensemble de ses remontées mécaniques, mais aussi pour ses pistes et leurs services associés. D'autres entités du Groupe, comme la Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI), poursuivent cette même démarche.</p> <p>Certains sites Destination de loisirs sont certifiés ISO 9 001 (Parc Astérix) ou s'engagent dans des démarches ISO 50 001 (Parc du Futuroscope) ou d'obtention de l'Ecolabel hébergement touristique.</p>
Egis	<p>- Harmonisation des démarches, avec pour la première année un dispositif de certification Qualité Sécurité Environnement (QSE) commun pour la majorité des sociétés françaises.</p> <p>- Triple certification du groupe obtenue en octobre 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -- 90% des activités du groupe sont certifiées ISO 9001 (contre 88% en 2015) ; -- 79% des activités sont certifiées ISO14001 (stable par rapport à 2015) ; -- 33% des activités sont certifiées OHSAS 18001/MASE (stable par rapport à 2015) ; <p>- Autres démarches : diffusion progressive de la démarche « <i>safety attitude</i> », certification d'une exploitation routière en Croatie pour le management de l'énergie, préparation de la certification en <i>asset management</i> et en sécurité de l'information (ISO 50001 et ISO 27001) pour d'autres activités.</p>

Normalisation

Icade	100% des surfaces des parcs d'affaires du pôle Foncière Tertiaire sont certifiées ISO 14001 en 2016 (contre 78% en 2015). Au-delà de cette démarche de management environnemental, Icade acquiert et détient des actifs et développe de nouvelles opérations avec des certifications et labels environnementaux.
Informatique CDC	Certification ISO 9001
Société Forestière	Le manuel de gestion durable de la Société Forestière est certifié ISO 9001 (version 2008).
Transdev	Plusieurs certifications avec un périmètre variable : - ISO 9001 (19% des réseaux contre 17% en 2015) ; - ISO 14001 (17% des réseaux contre 15% en 2015) ; - OHSAS 18001 (1 réseau situé en France) ; - audit ISO 26000 (1 réseau situé en France). Label interne : - FACE Qualité (81% des réseaux situés en France contre 77% en 2015) ; - FACE Sécurité (95% des réseaux situés en France contre 84% en 2015) ; - FACE Environnement (52% des réseaux situés en France contre 45% en 2015).

Impacts des activités sur la biodiversité ainsi que mesures de préservation et de développement mises en œuvre

- **Caisse des Dépôts** : La Caisse des Dépôts intègre la réglementation en matière de biodiversité dans ses projets d'investissement. L'appréciation des impacts de ces projets se fait au cas par cas. L'outil de cotation d'intérêt général des projets, en cours de refonte, intégrera des critères liés à la biodiversité.
- **Bpifrance** : Aucun impact direct significatif identifié.
- **CDC Biodiversité** : voir sous-chapitre « Transition écologique et énergétique » du rapport d'activité et de développement durable 2016.
- **Compagnie des Alpes** :

La principale mission des filiales du groupe Compagnie des Alpes étant d'aménager et de gérer des espaces naturels afin d'offrir des loisirs, l'environnement constitue l'un des actifs immatériels du Groupe. En termes d'impact, la biodiversité constitue l'un des trois enjeux majeurs du Groupe en matière d'impact environnemental. Cet impact est principalement dû à la présence et à l'exploitation des équipements, sans influence directe de la fréquentation. Les activités concernées sont les Domaines skiables principalement, en raison du milieu naturel dans lequel ils évoluent. Les parcs de loisirs (exclusion des musées et des sites tertiaires) bénéficient également d'un environnement naturel qu'ils valorisent. Les zones protégées de type Natura 2000, ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) ou parc naturels concernent l'ensemble des Domaines skiables ainsi que 3 Parcs de loisirs. Au total, on recense 32 zones protégées au sein du Groupe. Chacun des domaines skiables du Groupe est par ailleurs concerné par la présence d'espèces menacées ou protégées.

Un ensemble de démarches et d'actions locales visant à une cohabitation des activités et à la protection de la biodiversité a été initié de part et d'autre dans le Groupe. Après le succès de l'Observatoire de Flaine, le Groupe poursuit notamment le développement des Observatoires Naturels. Ces derniers permettent de suivre les impacts des activités d'exploitation et de développement sur toutes les composantes de l'environnement : faune, flore, paysages, eau, biotopes particuliers. Ils constituent aujourd'hui de véritables outils pour la préservation de la biodiversité, ainsi qu'une plateforme de

dialogue et de collaboration avec de nombreuses parties prenantes. Les Domaines skiables participent aussi à la protection des zones de biodiversité par l'affichage des zones protégées sur le plan des pistes ou la création de corridors hors-piste canalisant les skieurs hors des zones d'habitats et de jeunes pousses. Ils poursuivent également une politique de diminution progressive du nombre de remontées mécaniques et de lignes électriques aériennes, afin d'améliorer l'intégration visuelle des nouvelles remontées, notamment l'été, et ceci dès leur conception. De nombreuses autres initiatives sont menées en parallèle. Enfin, les Domaines skiables sensibilisent leur clientèle à la protection de la biodiversité. Les parcs ont aussi des partenariats concernant l'exploitation de leurs sols ou la protection de la biodiversité, avec des agriculteurs ou des conservatoires naturels par exemple. Une partie d'entre eux sensibilisent également leurs visiteurs par des parcours pédagogiques en lien avec la biodiversité. Enfin, les parcs animaliers participent à la sauvegarde d'espèces protégées et aux travaux de recherche.

■ Egis :

Les activités de conseil et d'ingénierie ont un impact direct très limité sur la biodiversité. L'entreprise peut en revanche exercer un effet de levier positif sur l'impact des projets de ses clients en proposant des projets respectueux de la biodiversité ou contribuant à la protéger ou à la restaurer (voir sous-chapitre « Transition écologique et énergétique » du rapport d'activité et de développement durable 2016).

■ Groupe SNI :

Le premier enjeu du groupe SNI étant de limiter l'étalement urbain, celui-ci a imposé en 2016 des critères plus restrictifs et pénalisants en la matière dans l'évaluation des projets. Il a par ailleurs signé un marché de quatre ans avec un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé en biodiversité pour parfaire ses pratiques touchant à la préservation de la faune et de la flore de son patrimoine, en construisant notamment une véritable culture de l'impact des actions du Groupe sur la biodiversité à travers grands trois principes : « éviter », « réduire » et « atténuer ». Le groupe SNI a d'ores et déjà entrepris d'éviter les effets de son développement sur l'environnement et de réduire ceux qui ne peuvent être évités, notamment dans la conception et l'exploitation des espaces extérieurs de ses résidences. De plus, le Groupe a adhéré au Programme Nature 2050 lancé par CDC Biodiversité.

■ Icade :

Les impacts d'Icade sont inhérents à ses deux métiers : l'exploitation des actifs de la foncière tertiaire et l'activité de promotion, qui consiste à construire sur des parcelles vierges (sauf exception de démolition/reconstruction ou réhabilitation). Pour améliorer son impact, Icade a entrepris, depuis 2014, de nombreuses actions en faveur de la biodiversité.

Avec CDC Biodiversité, Icade a mis en place un outil mesurant les impacts les plus importants de ses activités sur les services écosystémiques ainsi que sa dépendance à ces activités. Avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), elle fait réaliser sur plusieurs parcs d'activité des études d'amélioration menant à la formulation de préconisations pour réintroduire les oiseaux. Icade participe également au programme de recherche conduit par CDC Biodiversité et l'Université Pierre et Marie Curie pour déterminer scientifiquement les conditions dans lesquelles les toitures terrasses répondent réellement aux bénéfices environnementaux attendus en termes de prévention des îlots de chaleur urbains, de réduction du ruissellement des eaux de pluie, de stockage du carbone, d'amélioration de la qualité de l'air et de maintien de la biodiversité. Icade a par ailleurs souscrit au programme de financement Nature 2050 de CDC Biodiversité.

Par ailleurs, depuis 2016, toutes les opérations de promotion donnent lieu à une évaluation systématique de la biodiversité. Ces diagnostics, menés en amont des projets, servent à piloter et à réduire l'impact des nouvelles constructions. En juin 2016, Icade et CDC Biodiversité ont également signé le premier contrat de performance biodiversité pour une durée de trois ans. Ce dispositif porte sur le suivi, la gestion et l'aménagement durable des espaces extérieurs. Il couvre 33% des surfaces de parcs d'Icade avec l'objectif d'atteindre 75% d'ici fin 2017. Le label EcoJardin, couvrant 93% des surfaces des parcs d'Icade, récompense les gestionnaires d'espaces verts qui intègrent des critères de gestion écologique dans leurs prestations.

En 2017, Icade prévoit de former ses développeurs et responsables de projets pour leur permettre de répondre à la demande croissante des collectivités sur le sujet de la biodiversité dans le cadre de

grands projets. Icade participe activement à plusieurs groupes de travail comme B4B+, piloté par CDC Biodiversité, pour déterminer un cadre commun sectoriel concernant les indicateurs de biodiversité pour l'immobilier et la construction. Icade promeut également le concept de construction à biodiversité positive et a déjà réalisé des états initiaux sur plusieurs sites du pôle Foncière Tertiaire. En 2017, elle mesurera la progression de ses premiers indicateurs de biodiversité positive. Elle vise notamment un objectif de 25% de son patrimoine et de ses nouvelles constructions en biodiversité positive en 2020.

■ Qualium Investissement : Aucun impact direct significatif identifié.

■ SCET :

A travers ses métiers, la SCET accompagne ses clients en expertise immobilière et foncière pour satisfaire la législation en matière de protection de la biodiversité en mettant en œuvre, pour le compte des maîtres d'ouvrage, des mesures compensatoires et en assurant l'interface avec les institutions représentatives du monde agricole et les gestionnaires d'espaces naturels. La SCET peut intervenir sur ces sujets en concertation avec CDC Biodiversité et/ou la Société Forestière.

■ Société Forestière : voir sous-chapitre « Transition écologique et énergétique » du rapport d'activité et de développement durable 2016.

■ Transdev :

13,3% des sites de Transdev sont situés dans ou près de zones géographiques sensibles. Les questions de biodiversité intéressent de plus en plus de collectivités, les actions de préservation constituent un facteur valorisant dans les offres de mobilités. 4,4% des réseaux ont ainsi signé des contrats comportant une clause sur la protection ou la restauration de la biodiversité. Transdev a par ailleurs accompagné le lancement par CDC Biodiversité du programme « Nature 2050 » par des financements provenant du Groupe et des réseaux. Enfin, sa filiale TRANSAMO agit en conseil en appliquant la réglementation pour la biodiversité dans le cadre de la construction d'infrastructures de tramways.

Lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols

■ Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts a investi dans le fonds Gingko 2, destiné à l'acquisition et à la dépollution de sites urbains pollués pour permettre leur développement. L'engagement, réalisé en novembre 2015, s'est élevé à 17,5 M€.

■ Compagnie des Alpes :

La surface des pistes de ski ne représente en moyenne que 8% de la totalité du domaine skiable concédé. Le reste est laissé à l'état nature ou exploité hors saison d'hiver par des propriétaires agricoles, pour l'essentiel des surfaces pâturées. En moyenne, plus d'un tiers de la surface occupée par les pistes est susceptible d'être enneigé par la neige de culture. La partie du domaine mise à disposition du pâturage accueille environ 8 500 bêtes.

■ Egis :

Egis dispose d'une offre étendue en ingénierie et en urbanisme, notamment en matière de mutation urbaine (reconversion de friches, patrimoine ferroviaire, etc.), de traitement des sols pollués et d'optimisation des emprises des ouvrages. Parmi les indicateurs suivis dans le cadre des projets de ses clients, Egis évalue l'évolution des zones artificialisées (en hectares ou en pourcentage), la destination de l'urbanisation, la forme de l'étalement, la part des zones artificialisées qui étaient arables ou cultivées, etc.

■ Groupe SNI :

L'indicateur de l'étalement urbain permet de mesurer l'impact du Groupe en la matière et de mesurer l'imperméabilisation des sols. Cet outil prend en compte la localisation du projet, sa proximité des transports en commun et des services, la nature du sol avant-projet (agricole, anciens bâtiments, espace naturel, etc.), les caractéristiques de sa zone de construction (renouvellement urbain, éco-quartier, etc.) et sa densité. Il est actuellement utilisé pour toutes les acquisitions foncières et achat en

VEFA (vente en état futur d'achèvement) sur les projets neufs du groupe SNI. En 2016, le Groupe a imposé des critères plus restrictifs et pénalisants sur la notion d'étalement urbain. D'après l'indicateur dont il dispose, il en ressort que 67% des projets sont en absence d'étalement urbain, 21% en étalement urbain faible, 7% en étalement urbain moyen et 5% en étalement urbain fort.

■ Icade :

L'artificialisation des sols constitue l'impact territorial le plus visible de l'immobilier. Pour ses propres bureaux et dans ses activités de promotion, Icade privilégie une densité raisonnée ainsi que la qualité des opérations (logements collectifs de trois à cinq niveaux, logements individuels groupés, immeubles de bureaux compacts), sans participer à l'étalement urbain concrétisé par les lotissements des périphéries urbaines. En outre, Icade et CDC Biodiversité ont mis en place un groupe de travail sur la mise en place d'un indicateur de suivi d'occupation des sols de la foncière. Dans le cadre du développement de ses parcs d'affaires, l'entreprise se projette en effet à moyen et long terme en étudiant divers scénarios de développement de ces territoires. L'idée est de planifier les surfaces construites en réduisant l'emprise au sol grâce à une densification et des immeubles plus élevés.

Risques et opportunités liés au changement climatique

■ Caisse des Dépôts :

Les infrastructures sont exposées aux risques liés au changement climatique sur le très long terme. Dans le cas de projets, il est donc nécessaire de dimensionner en amont la résilience de l'infrastructure aux changements climatiques. Dans le cas d'infrastructures matures, des dépenses peuvent être engagées pour les adapter aux changements climatiques ou à l'évolution des normes.

■ Compagnie des Alpes :

Les conséquences du changement climatique commencent à être détectables, sous différentes formes : un recul des glaciers des Deux Alpes et de Tignes, quoique ralenti par rapport aux années 2000, un raccourcissement de la période d'enneigement naturel et des incertitudes quant aux températures permettant d'assurer la production de neige de culture. En 2017, la Compagnie des Alpes mènera une réflexion ponctuelle pour cartographier les risques et opportunités liés au changement climatique en complément des études unitaires déjà existantes et plus spécifiques à un type d'activité.

En termes d'adaptation des processus d'exploitation, les Domaines skiables doivent sécuriser les débuts et fins de saison par la production de neige de culture quand les températures le permettent. Les réseaux de production sont donc adaptés au niveau capacitaire, et les techniques de damage évoluent afin d'optimiser la qualité de la neige et d'augmenter sa durée de vie. Les pistes sont aussi étudiées au niveau de leur orientation, afin que la neige de culture soit positionnée dans les zones nécessaires à la skiabilité des pistes, et des actions sont menées pour répartir les flux de clients sur le domaine skiable. Par ailleurs, les Domaines skiables développent leurs activités d'été (VTT, tourisme vert, randonnée glaciaire, etc.). Différentes pistes sont également étudiées pour optimiser les besoins énergétiques actuels et futurs des Destinations de loisirs (recherche de diversification des sources d'énergie notamment). Enfin, les problématiques du changement climatique étant susceptibles d'engendrer des conséquences sur le coût des déplacements routiers, notamment ceux des visiteurs qui viennent très majoritairement en voiture, les sites de la Compagnie des Alpes expérimentent des initiatives favorisant les déplacements collectifs.

■ Egis :

Il s'agit avant tout d'opportunités liées à la prévention. L'entreprise se positionne sur la prise en compte des changements climatiques dans l'aménagement du territoire en proposant par exemple des solutions bas-carbone permettant de réduire les risques, en favorisant le développement de la biodiversité, et en proposant des solutions d'adaptation. La transition écologique et énergétique (TEE) est une composante importante de dynamisation et de différenciation de ses offres dans ses cœurs de métier (transport, bâtiment, urbain, etc.) D'autre part, la TEE peut constituer un relais de croissance pour le volet Energie (énergie de la ville, énergie des territoires).

■ Groupe SNI :

Les risques physiques liés au changement climatique sont des températures plus accentuées, l'été notamment, une raréfaction de la ressource en eau, qui entraîne une augmentation du coût pour les locataires, ainsi qu'une l'augmentation des risques naturels (submersion marine, inondation, etc.).

Afin de permettre à son patrimoine de mieux supporter les conséquences du changement climatique et de rester attractif, le groupe SNI agit sur la performance des nouveaux logements, réalise des travaux sur les bâtiments existants et installe des systèmes hydro-économiques et de récupération d'eau de pluie. Il assure par ailleurs, dans le périmètre du groupe Caisse des Dépôts, le pilotage du groupe de travail sur la résilience et l'adaptation au changement climatique.

■ Icade :

Les principaux risques et opportunités liés au changement climatiques sont de différents ordres. Les risques sont à la fois réglementaires (évolution rapide des contraintes réglementaires, ex : réglementation thermique, loi TECV, loi sur la stratégie nationale bas-carbone, projet de décret relatif aux obligations de travaux dans le tertiaire), financiers (obsolescence entraînant une dépréciation de la valeur de certains actifs), réputationnels (mise en cause sur le plan juridique, manquement à l'atteinte des objectifs pris en matière de réduction des émissions de GES), technologiques (vieillesse anticipée d'équipements trop sollicités par des aléas climatiques) et physiques (résultats d'une étude réalisée en 2016 : vagues de chaleur, sécheresse, augmentation des températures moyennes et inondations). Les opportunités sont quant à elles économiques (attractivité des actifs, renforcement du bien-être des usagers et de la valeur commerciales des actifs, création d'opportunités de croissance), financières (offrir le meilleur potentiel de création de la valeur, maîtrise des charges des locataires et accompagnement de ces derniers grâce aux comités « bail vert »), environnementales (amélioration de la résilience du patrimoine, amélioration de l'efficacité énergétique) et réputationnelles (renforcement de la confiance des investisseurs, des partenaires et des collaborateurs).

Icade innove et adapte ses produits et services en intégrant de nouvelles technologies et solutions plus respectueuses de l'environnement : bâtiments à énergie positive, immeubles réversibles, solutions de mobilité durable (voir sous-chapitre « Transition écologique et énergétique du rapport d'activité et de développement durable 2016), solutions de gestion optimisée de la consommation en énergie, etc. De plus, Icade intègre les principes de l'économie circulaire et innove pour la construction durable (matériaux bio-sourcés, constructions bois, analyse du cycle de vie, biodiversité, etc.). Des expérimentations sont par ailleurs menées en partenariat avec la Caisse des dépôts et ses filiales, des universités, des *start-up* et des industriels pour développer de nouvelles solutions (programme de recherche sur les toitures végétalisées nouvelle génération avec l'Université Pierre et Marie Curie, expérimentation sur les véhicules électriques autonomes avec Transdev, solution de pilotage intelligent des déchets avec la *start-up* Trinov). En outre, Icade adhère au programme Nature 2050 pour l'adaptation des territoires au changement climatique. L'entreprise a d'ores et déjà fait évoluer certaines pratiques, comme la gestion de ses espaces verts : en lien avec CDC Biodiversité, elle a sélectionné, pour les parcs du Nord de Paris, les plantes les plus adaptées à l'évolution anticipée du climat et capables de rafraîchir l'environnement en cas de pics de chaleur.

■ Transdev :

L'augmentation de la fréquence et de l'importance des phénomènes atmosphériques peut créer un risque de plus en plus important de gêne, voire d'interruption, de l'activité de transporteur dans certaines régions sensibles (ex : zones intertropicales et zones côtières).

Dans le cadre de l'exploitation de ses réseaux, Transdev prend des dispositions en fonction des risques locaux (tempêtes, inondations, etc.) A la Nouvelle Orléans par exemple, le réseau fait partie d'un dispositif d'évacuation du public, avec un système d'alerte et d'information adapté. Dans le cadre de sa participation au programme Nature 2050, Transdev a par ailleurs sélectionné trois réseaux locaux pilotes pour la mise en œuvre de mesures de protection de zones de biodiversité (Saint-Etienne, Val d'Oise, Bouches du Rhône).

Politique d'économie circulaire

Le Groupe et ses différentes entités n'ont pas mis en place de politique formalisée en matière d'économie circulaire. Cependant, les plans d'action qu'elles mettent en œuvre en matière d'économie d'énergie, d'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et de gestion des déchets contribuent à une économie circulaire.

Les filiales immobilières, le groupe SNI et Icade, prévoient notamment de développer et de structurer ce sujet dans les années à venir. Le plan d'action RSE du groupe SNI, défini en 2016, prévoit ainsi de renforcer les actions sur cet enjeu. Les deux filiales ont d'ores et déjà recours à des pratiques relevant de l'économie circulaire, comme l'éco-conception et l'analyse du cycle de vie.

Egis propose par ailleurs des solutions en la matière à ses clients, certaines spécifiques aux projets de ces derniers, d'autres plus générales. A ainsi été lancée « *Cycle up* », une solution innovante permettant aux maîtres d'ouvrage de réutiliser les déchets des matériaux liés à la déconstruction de leurs bâtiments.

Consommation d'énergie des activités d'exploitation

Activités immobilières

	Consommation énergétique annuelle moyenne rapportée à la surface (en kWh _{ep} /m ² /an)	Consommation énergétique annuelle moyenne par occupant (en kWh _{ep} /occupant/an)	Emissions annuelles gaz à effet de serre (en kgCO ₂ /m ² /an)
Icade	2016 : 447*	2016 : 6 713*	2016 : 20,0*
	2015 : 484* **	2015 : 6 727*	2015 : 23,0*
	2014 : 457*	2014 : 6 857*	2014 : 26,0*
	→ -7,6% par rapport à 2015**	→ -0,21% entre 2015 et 2016	→ -13,0% par rapport à 2015
Groupe SNI	2016 : 171,0*** kWh _{ep} /m ² /an	2016 : 3 899*** kWh _{ep} /occupant/an	2016 : 32,0*** kgeqCO ₂ /m ² /an
	2015 : 175,0*** kWh _{ep} /m ² /an	2015 : 4 058*** kWh _{ep} /occupant/an	2015 : 33,4*** kgeqCO ₂ /m ² /an
	2014 : 179,7*** kWh _{ep} /m ² /an		2014 : 33,5*** kgeqCO ₂ /m ² /an
	→ -2,3% par rapport à 2015	→ -3,9% par rapport à 2015	→ -4,2% par rapport à 2015

* Donnée corrigée des variations climatiques.

** Donnée 2015 réévaluée sur le périmètre total d'Icade Foncière Tertiaire : 484 kWh_{ep}/m²/an.

*** Sur les usages du diagnostic de performance énergétique pour le patrimoine possédé (hors Adoma).

Les deux filiales immobilières du Groupe ont mis en place des plans d'action visant à réduire la consommation d'énergie liée à la construction de leurs opérations ainsi qu'une stratégie de rénovation énergétique de leur patrimoine existant (voir sous-chapitre « Transition écologique et énergétique » du rapport d'activité et de développement durable 2016).

Activités de transport

Transdev (en MWh ef)	2016	2015	Evolution 2015/2016	- dont électricité	- dont gaz	- dont vapeur et froid	- dont carburants fossiles	- dont bois /biomasse	- autres
Consommation des bâtiments et infrastructures*	734 055	791 722	-7,3%	221 113	172 267	0	340 675	0	0
Consommation de la flotte	6 357 209	6 394 184	-0,6%	499 164	531 077	-	4 942 266	-	384 703

* Les données fournies couvrent à la fois l'énergie consommée pour le fonctionnement interne de l'entreprise (non-significative) et celle consommée par les processus d'exploitation (principal poste de consommation d'énergie). La consommation énergétique de la flotte de véhicules est fournie à part.

Périmètre et commentaires :

- La baisse de la consommation énergétique des bâtiments et infrastructures est liée à des évolutions de périmètre entre 2015 et 2016, à la difficulté d'obtenir les informations pour certains sites (la plupart des réseaux locaux n'étant pas propriétaires des infrastructures) et aux efforts d'économie d'énergie menés par les entités.
- Les facteurs de conversion utilisés sont de 3,75e-11 KWh ef/litre pour le fuel et de 2,65e-8 KWh ef/m³ pour le gazole.
- Les sites de Bayerische Oberlandbahn et de Bayerische Regiobahn sont exclus du périmètre des données 2016 relatives à la consommation d'énergie des bâtiments et des infrastructures.

■ Transdev :

Les différents réseaux locaux du Groupe mettent en œuvre divers types de mesure d'efficacité énergétique des processus d'exploitation en fonction des situations locales (état des bâtiments, possibilités d'investissement, volonté du client). Le Groupe a conduit des développements pilotes, comme la mise à niveau du dépôt d'Orsonvilles au standard HQE¹, le premier en France. Enfin, chaque pays et chaque réseau a mis en place des stratégies adaptées, comme la démarche « *Best Management Practices* » aux Etats-Unis ou des démarches ISO 14 001 et ISO 26 000.

■ Egis :

En phase d'exploitation, Egis met en place une « *task-force* » regroupant les différents départements afin d'améliorer l'efficacité énergétique en mode projet. Pour la route, cela peut se traduire par un effort de pilotage des équipements (ventilation des tunnels, zones de bureaux) ou des renforts d'isolation (cabines de barrières de péage). Le déploiement de technologies sans contact (badge *Easytrip* par exemple) limite les arrêts des utilisateurs en barrière de péage. Des mesures d'exploitation spécifiques sont également prises pour limiter l'attente en barrière de péage les jours de forte affluence. Pour l'aéroport, cela se traduit aussi bien par le management de l'énergie des bâtiments et des équipements que par la mise au point de procédures d'exploitation visant à optimiser la capacité de l'aéroport (et donc réduire les temps d'attente des aéronefs au sol ou en vol). Egis s'est fortement impliqué dans le programme SESAR, volet technologique du Ciel Unique européen, qui vise explicitement à réduire l'impact sur l'environnement de l'activité aérienne.

¹ Haute Qualité Environnementale.

Activités touristiques

Compagnie des Alpes (en MWh ef)	2016	2015	Evolution 2015/2016	- dont électricité	- dont gaz	- dont vapeur et froid	- dont carburants fossiles	- dont bois /biomasse
Consommation des bâtiments et infrastructures*	250 778	235 170	6,6%	162 647	34 300	0	54 065	0
- dont remontées mécaniques**	156 708	145 337	7,8%	-	-	-	-	-
- dont attractions de loisirs**	93 505	89 345	4,7%	-	-	-	-	-

* Les données fournies couvrent à la fois l'énergie consommée pour le fonctionnement interne de l'entreprise (non-significative) et celle consommée par les processus d'exploitation (principal poste de consommation d'énergie).

** Les données 2015 ont été corrigées (valeurs estimées).

■ Compagnie des Alpes :

Afin de diminuer sa consommation d'électricité, le groupe Compagnie des Alpes a lancé sur ses sites de nombreuses actions, adaptées aux spécificités de chaque activité :

- regroupement des bureaux de Paris et de Chambéry sur des surfaces plus optimisées ;
- généralisation des LEDs², installation de détecteurs de présence, baisse des températures ou coupures d'appareils la nuit, achat d'appareillage à faible consommation, mise en place de capteurs sur certaines portes d'atelier pour arrêt du chauffage en cas d'ouverture ;
- rationalisation du parc de remontées mécaniques en couvrant le même espace skiable avec moins d'appareils ;
- mise en place de récupération de chaleur dans la machinerie et dans le transformateur pour chauffer les locaux industriels ;
- régulation de la vitesse des remontées mécaniques en fonction du trafic ;
- installation de variateurs de fréquence pour la production de neige ;
- réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments ;
- coupure temporaire des transformateurs électriques des domaines skiabiles l'été lorsque cela est possible.

Depuis plusieurs années, le Groupe travaille également sur l'optimisation du processus de damage, notamment en formant les conducteurs de dameuses et en travaillant sur l'optimisation des parcours grâce à l'utilisation de GPS ou de radars.

² Light Emitting Diodes = Lampes à basse consommation.

Émissions de gaz à effet de serre relatives aux activités d'exploitation

Cette donnée n'est pas consolidable au niveau du Groupe du fait de la disparité des méthodologies utilisées par les différentes entités.

Mesure des émissions de gaz à effet de serre (teqCO ₂)	2016	2015	2014	Evolution 2015/2016	- dont scope 1	- dont scope 2	- dont scope 3
Compagnie des Alpes	33 694	32 339	-	4,2%	26 086	7 607	-
Groupe SNI	-	-	-	-	-	-	-
Transdev	1 689 263	1 848 936	-	-8,6%	1 618 731	70 531	-

Périmètres et commentaires :

- *Compagnie des Alpes* : Les données sont consolidées par intégration globale sur le périmètre de contrôle opérationnel (entités regroupées en trois secteurs opérationnels : Domaines skiables, Destinations de loisirs, Développement international + un dernier segment qui regroupe les « Holdings et Supports »).
- *Groupe SNI* : Le prochain bilan carbone sera réalisé sur l'exercice 2017 et sera donc disponible en 2018, conformément à l'exigence réglementaire.
- *Transdev* :
 - o Les données sont consolidées par intégration globale selon la méthode comptable de Transdev (contrôle financier, i.e. >50% capital - SEM exclues) avec ajout d'un critère de contrôle opérationnel si Transdev est responsable de la maîtrise des impacts environnementaux de l'activité concernée.
 - o Les données prises en compte dans le scope 1 correspondent aux émissions issues des consommations de gaz et de fuel des infrastructures et de la flotte ; les émissions prises en compte dans le scope 2 correspondent aux émissions issues de la consommation d'électricité des infrastructures.
 - o Les sites de Bayerische Oberlandbahn et de Bayerische Regiobahn sont exclus du périmètre des données 2016.

- Voir le sous-chapitre « Impacts de l'organisation » du rapport d'activité et de développement durable 2016 du Groupe.

Certification environnementale des opérations immobilières

Cette donnée n'est pas consolidable à l'échelle du Groupe.

- Caisse des Dépôts : En 2016, 61,4% des projets immobiliers engagés répondaient aux meilleures normes énergétiques et environnementales : HQE Excellent, LEED³ Rénovation, BBC⁴ Effinergie +, NF Habitat et Environnement, BREEAM⁵ Good, BREEAM mention Very Good, Ecolabel Européen, BDM⁶ Bronze, LEED Gold.
- Groupe SNI : 51 certifications NF Habitat HQE ont été obtenues auprès de Cerqual en 2016 (hors ventes en l'état futur d'achèvement). Une convention de partenariat a par ailleurs été signée au niveau groupe avec Qualitel (Cerqual) en septembre 2016 afin de favoriser le recours systématique à la certification des opérations.
- Icade : 18% des nouvelles opérations de logements du pôle Promotion d'Icade dont les mises en chantier sont intervenues en 2016 ont obtenu une certification environnementale (H&E ou HQE). 60% du total des opérations du pôle Foncière Tertiaire sont certifiées HQE/BREEAM.

³ Leadership in Energy and Environmental Design.

⁴ Bâtiment Basse Consommation.

⁵ Building Research Establishment Environmental Assessment Method.

⁶ Bâtiments Durables Méditerranéens.

Prévention des nuisances et rejets dans l'air

En matière de construction, les activités immobilières sont les plus concernées par les enjeux de prévention des nuisances et rejets dans l'air. En matière d'exploitation, ces enjeux sont particulièrement suivis au niveau des activités de transports et de tourisme. Les activités de gestion forestière ont quant à elles un impact positif sur la qualité de l'air grâce au captage par les arbres du CO₂.

Activités immobilières

- Groupe SNI : Les risques et impacts les plus importants concernent la phase de construction et, notamment, les émissions de SO₂ et de CO₂ générées de manière indirecte. Celles-ci sont suivies grâce à l'outil SNI Environnement, qui permet également de favoriser l'éco-conception des opérations.

- Icade :

Les rejets dans l'air (principalement des poussières et autres polluants) générés par les chantiers représentent un enjeu de santé publique et d'environnement. Le pôle promotion est particulièrement concerné en phase de construction et veille à maîtriser ses impacts dans le cadre des chartes de chantiers propres. Les opérations certifiées NF, HQE ou H&E du Pôle Promotion visent un niveau très performant pour la cible « chantier à faibles nuisances ». Un guide dédié, mis en place par Icade, stipule par exemple que :

- les engins de chantier doivent être « réglés » de façon à réduire les émissions de CO₂ ;
- l'organisation du chantier doit faire en sorte de fluidifier les flux pour éviter toute immobilisation sur le chantier, préjudiciable au déroulement des opérations et pouvant générer des émanations polluantes ;
- les entreprises (notamment de démolition) doivent indiquer les moyens pour cantonner la poussière et réduire les nuisances (arrosage, par exemple) ;
- les riverains doivent être informés des principales nuisances et leur durée estimée (trafic, bruits, poussières, etc.).

L'ensemble des opérations n'utilise que des matériaux dont l'impact sur la qualité de l'air est maîtrisé (classe A ou A+). Les opérations certifiées NF, HQE ou H&E font l'objet d'un contrôle *in situ*, avec vérification de l'efficacité des systèmes de ventilation et suivi de leur mise en œuvre.

En phase d'exploitation, les impacts sont peu significatifs pour Icade qui exploite des bureaux et des parcs d'affaires. La seule exception concerne les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), qui sont principalement des équipements de chauffage et de refroidissement des bâtiments. Ceux-ci sont contrôlés périodiquement dans le cadre des contrats de maintenance. 100% des parcs où sont présents ces équipements sont par ailleurs certifiés ISO 14 001, ce qui garantit une bonne gestion de ces équipements. En outre, le pôle Foncière Tertiaire vérifie annuellement la qualité de l'air intérieur de tous les immeubles certifiés HQE Exploitation pour évaluer la performance des systèmes de ventilation et le niveau des polluants intérieurs. Le Pôle Promotion sensibilise par ailleurs les propriétaires à l'impact que peuvent avoir les matériaux (peinture, vernis, etc.) sur la qualité de l'air intérieur.

Activités de transport

- Egis :

Les activités d'exploitation routière et aéroportuaire d'Egis sont particulièrement concernées par les enjeux de rejets dans l'air, avec le transit d'éléments mobiles émettant chaque année des millions de tonnes de polluants.

L'autorisation d'exploiter des aéroports étant liée à des niveaux de performance environnementale, notamment en matière de rejets dans l'air, le secteur aérien est fortement mobilisé sur ce sujet. Egis se mobilise notamment afin de limiter les pollutions atmosphériques générées par les aéroports exploités. Sur trois d'entre eux, situés en Afrique, une démarche plus vertueuse au regard de l'environnement a été engagée et récompensée par le label « bas-carbone ».

Concernant les exploitations routières, les cahiers des charges couvrent indirectement le sujet (ex : exigences en matière de maîtrise des congestions). Egis propose par ailleurs une large gamme de solutions pour optimiser la capacité de ces infrastructures et le ratio impacts/passagers (ex : « le péage inversé », qui consiste à récompenser les usagers de la route qui acceptent de différer leurs déplacements).

■ Transdev :

Le groupe travaille à diminuer ses rejets dans l'air à travers des programmes de réduction des consommations adaptés à chaque pays, en agissant sur le matériel, la conduite, le management des activités, les stratégies d'exploitation, etc. Diverses actions sont menées au niveau du Groupe, comme le programme de suivi de l'efficacité énergétique de la flotte, qui permet de réduire les consommations de carburant et l'énergie de traction (principal impact énergétique l'activité), ou encore les initiatives « *Eco-drive* » et « *Smart Driving* ».

Activités touristiques

■ Compagnie des Alpes :

Les impacts significatifs sur la qualité de l'air des activités du groupe Compagnie des Alpes concernent les émissions de gaz à effet de serre. Ils sont traités dans le cadre des actions d'efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables du Groupe. Les rejets de liquides frigorigènes ne concernent que le système de refroidissement de quelques salles informatiques, ainsi que les chambres froides des Destinations de loisirs. Ces circuits sont contrôlés, tous les ans, par des prestataires habilités et certains font l'objet de rechargement.

Activités d'ingénierie

■ Egis :

En matière de conception de projets, Egis dispose d'entités spécialisées dans la mesure, l'éviction, la réduction et la compensation des impacts environnementaux, notamment en matière de rejets dans l'air (y compris odeurs et poussières). L'objectif est d'apporter des solutions pour que les projets conçus soient le plus respectueux possible des normes en vigueur et de la santé des riverains. Egis propose par ailleurs différents outils qui permettent de comparer plusieurs solutions de conception, afin que les clients puissent choisir les meilleurs projets possibles (ex : outil Variways). Enfin, l'un des savoir-faire d'Egis concerne les chantiers furtifs, dont l'acceptabilité par les habitants et usagers des villes a été améliorée, notamment par une meilleure préparation des chantiers en amont ainsi que par l'amélioration des solutions techniques et des méthodes constructives.

Activités forestières

■ Société Forestière :

Les forêts gérées par la Société Forestière s'inscrivent dans le cadre du cycle de captage du CO₂. Par ailleurs, l'activité de commercialisation du bois permet d'alimenter l'industrie en bois « bûche », qui se substitue à l'énergie fossile. Les 200 000 stères fournis permettent ainsi d'éviter environ 30 000 tonnes de CO₂ équivalent pétrole. Ce bois, qui servira de bois d'œuvre et de bois d'industrie, stocke ensuite du CO₂ pendant toute la durée de vie des objets manufacturés. Par ailleurs, dans le cadre de ses certifications environnementales, la Société Forestière a mis en place des procédures prévoyant une stricte limitation de l'utilisation d'intrants en forêt.

Prévention des nuisances et rejets dans l'eau et le sol

Activités immobilières

En phase de conception et de construction, les filiales immobilières du Groupe, le groupe SNI et Icade, sont peu exposées aux risques de pollution de l'eau et du sol. Des pollutions locales peuvent être générées par les chantiers mais les risques sont considérés comme étant limités. Les deux entreprises se sont dotées d'une charte de chantier à faibles nuisances permettant, notamment, de limiter les consommations et les risques de pollution du sol et de l'eau. Icade maîtrise par ailleurs les

risques sur ses chantiers par une politique de certifications environnementales exigeantes.

En phase d'exploitation, les impacts sont également limités. Le principal risque de pollution du sol et de l'eau vient de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.

■ Groupe SNI :

Le groupe SNI a réalisé un contrat type d'entretien interdisant l'utilisation de ces produits et prônant un entretien durable différencié utilisant la lutte biologique. Ce contrat est progressivement déployé.

■ Icade :

La gestion environnementale des parcs d'Icade, qui suit le référentiel ISO 14 001 (100% des parcs certifiés en 2016), permet de maîtriser les risques de pollution de l'eau et de sol. Icade encourage notamment les gestionnaires d'espaces verts à utiliser des produits sans impact pour l'environnement. En partenariat avec CDC Biodiversité, elle met en place des nichoirs et a sélectionné des plantes favorisant la présence d'oiseaux en substitution de produits d'élimination des insectes. Elle installe par ailleurs des bassins de rétention sur certains de ses parcs pour limiter la pollution de l'eau et la saturation des stations d'épuration en cas de fortes pluies. La surface perméable fera l'objet d'un suivi, afin d'améliorer la part de sols infiltrables dans le parc à l'occasion de constructions et de rénovations. Enfin, les eaux pluviales sont réutilisées pour les espaces verts dans certains bâtiments comme le Millénaire 4 et le siège de Veolia. En 2016, 38% des opérations ont été développées avec un système de récupération d'eau pluviale. Enfin, 93% des surfaces des parcs d'Icade sont couvertes par le label EcoJardin.

Activités de transport

■ Transdev :

Pour Transdev, la maîtrise de ces risques consiste prioritairement en l'application de la réglementation. Le Groupe met en œuvre différents systèmes de management dans les différents pays où il exerce ses activités, en intégrant un suivi réglementaire (ex : certification ISO 14001 de Connexion, programme « Face » en France, etc.). Si besoin, et en fonction des investissements consentis par les collectivités clientes, des mesures de prévention ou de mise en conformité supplémentaires peuvent être prises (ex : construction d'un nouveau dépôt de bus, protection du sol par revêtement, modification d'éléments d'infrastructure, etc.).

Activités touristiques

■ Compagnie des Alpes :

Dans les parcs de loisirs, l'eau est principalement utilisée pour les attractions (bassins et arrosage), les bassins pour animaux ainsi que les consommations liées aux restaurants et toilettes destinés aux visiteurs. Dans les Domaines skiables, son usage concerne la production de la neige de culture, qui représente 72% de l'eau utilisée dans le Groupe. Lorsque cela est pertinent, les sites du Groupe mettent en place des analyses de l'eau, soit en amont de son utilisation afin de vérifier son niveau de potabilité, soit au moment du rejet afin de vérifier son niveau de pollution (5 Domaines skiables sur 9 et 4 Parcs de loisirs sur 8). Le parc de Bellewardde détient par ailleurs une station de traitement de l'eau provenant des bassins animaliers ou des attractions. Une fois retraitées, les eaux usées sont d'une composition proche de celle des rejets domestiques et sont évacuées par les réseaux privés. Ce parc retraite ainsi 69% de l'eau qu'il consomme. La neige fabriquée n'est rien d'autre que de l'eau captée localement (à près de 95%) et transformée en cristal sous l'effet des basses températures. Aucune transformation chimique ni aucun additif n'est utilisé. L'eau prélevée dans la nature pour cet usage est restituée lors de la fonte.

La principale cause possible de pollution des sols est la fuite causée par la casse accidentelle d'un flexible hydraulique sur un engin de damage, qui reste très localisée. Les Domaines skiables pratiquent tous la maintenance préventive sur ces flexibles, travaillent en collaboration avec les fournisseurs afin de les fiabiliser et ont une procédure d'urgence comprenant le traitement de la neige souillée et la dépollution du sol l'été. De plus, les Domaines skiables veillent à une maîtrise des produits chimiques en termes d'impact environnemental, mais aussi de sécurité, afin de diminuer ou d'éradiquer l'utilisation des plus dangereux. Il existe, au niveau du Groupe, des règles de stockage des produits chimiques et inflammables : aérosols stockés dans des armoires métalliques fermées,

généralisation des bacs de rétention, poubelles spécifiques, etc.

Activités d'ingénierie

■ Egis :

Les risques sont quasi-nuls en phase de conception, mais importants en phase de construction (déversement de produits toxiques, contamination de la nappe, etc.). Afin de les réduire ces risques, Egis a développé une large gamme de solutions, comme le retraitement et le confinement sur place de terres polluées. Des études préalables au chantier sont par ailleurs réalisées afin d'identifier les risques environnementaux liés au contexte (terrain, période de l'année, etc.) et de proposer des mesures adaptées. En outre, Egis a publié à l'attention de la profession un guide de bonnes pratiques en matière d'assainissement provisoire sur les chantiers. Enfin, grâce à son expertise dans le domaine de l'eau, le Groupe conçoit des installations d'assainissement visant à réduire au maximum les pollutions du milieu naturel. Les outils développés en interne permettent de calculer les meilleures solutions au regard des techniques disponibles.

En matière d'exploitation, les accidents peuvent occasionner des écoulements de fluides et de matières dangereuses dans le sol et dans l'eau. Les personnels d'exploitation reçoivent des formations en sécurité et des conventions sont passées avec des moyens de secours. Les infrastructures elles-mêmes peuvent comporter des équipements pouvant bloquer ou ralentir les rejets (bassins anti-pollution). Egis a également mis au point un concept de « bassin sec », destiné aux pays tropicaux, qui permet à la fois de traiter les aspects pollutions et les aspects sanitaires (en limitant la reproduction de moustiques par exemple).

Activités forestières

■ Société Forestière :

Les risques de rejets dans l'eau et dans le sol sont concentrés sur les activités d'exploitation forestières, qui ne sont généralement pas réalisées par la Société Forestière mais par des prestataires ou directement par les clients acheteurs de bois. Ces activités peuvent avoir des effets préjudiciables comme le compactage des sols par les engins d'exploitation forestière. En effet, l'accroissement de la taille, de la puissance et de la charge des engins utilisés pour assurer la vidange des coupes et le débardage des grumes a pour conséquence de soumettre le sol forestier à des contraintes mécaniques extrêmement sévères, entraînant un compactage des horizons de surface, une augmentation de leur densité apparente et une réduction de leur porosité. Les engagements de gestion forestière durable de la Société Forestière visent à limiter les risques et à sensibiliser les acteurs concernés. La politique de certification (PEFC et FSC) permet par ailleurs de s'assurer que ces risques sont maîtrisés, au-delà des exigences réglementaires. Des contrôles sont par ailleurs réalisés sur le terrain. La Société Forestière a pour objectif de faire progresser le nombre de propriétaires signataires de la charte de gestion durable.

Consommation d'eau dans les métiers d'exploitation et mesures de réduction

Volume d'eau consommé dans les métiers d'exploitation (en m ³)	2016	2015	2014	Evolution 2015/2016
Compagnie des Alpes	4 418 523,0	4 138 096,0	3 666 526,0	6,8%
Groupe SNI	7 678 691,0	8 626 611,0	8 845 809,0	-11,0%
Icade	469 483,0	451 656,0	374 011,0	3,9%
Société Forestière	545,5	-	-	-
Transdev	12 009 132,8	12 699 417,0	14 933 449,0	-5,4%
Groupe	24 576 375,3	25 915 780,0	27 819 795,0	-5,2%*

*L'évolution 2015/2016 a été calculée à périmètre comparable (incluant la Compagnie des Alpes, le groupe SNI, Icade et Transdev) à partir d'une donnée 2016 recalculée au niveau du Groupe de 24 575 829,8 m³.

Périmètres et commentaires :

- Compagnie des Alpes : Les données couvrent la consommation d'eau des domaines skiables et des parcs de loisirs ainsi que celle liée au fonctionnement interne de l'entreprise (non-significative).
- Groupe SNI : Les données 2016 couvrent 44% du patrimoine. Elles couvrent la consommation d'eau des parties privées et des parties communes. Elles excluent celles d'Efidis (données 2016 indisponibles) et d'Adoma (consommation des résidents indissociable de celle des collaborateurs travaillant sur site).
- Icade : Les données couvrent 88% des surfaces du pôle Foncière Tertiaire.
- Transdev : Les données couvrent la consommation d'eau liée au lavage du matériel roulant (eaux de pluie, réseau potable municipal, réseau industriel municipal) ainsi que celle relative au fonctionnement interne de l'entreprise (non-significative).

Activités touristiques

■ Compagnie des Alpes :

Les activités de la Compagnie des Alpes sont fortement dépendantes de la ressource en eau. Les Domaines skiables limitent le recours à l'eau de ville en privilégiant les solutions de captage de l'eau de surface et de récupération de trop pleins. 91% de l'eau utilisée pour la neige de culture est ainsi composée d'eau de surface. Les prélèvements se faisant en partie durant la période d'étiage des cours d'eau, pendant laquelle leur débit est au plus bas, les stations de la Compagnie des Alpes ont fait un effort particulier dans la construction de retenues collinaires qui permettent de stocker les eaux de pluies d'automne ou celles de la fonte des neiges. Par ailleurs, les Domaines skiables utilisent depuis plusieurs années des techniques de préparation et de damage des pistes qui permettent de limiter la quantité de neige nécessaire à la pratique du ski tout en assurant une qualité de service très élevée. Le travail des surfaces des pistes par un profilage idéal et un bon engazonnement permet également de diminuer la quantité de neige nécessaire à l'ouverture de la piste.

L'eau consommée par les Destinations de loisirs est issue de forages à 62 %, puis d'eau de ville et de manière plus marginale d'eau de surface. Les Destinations de loisirs veillent à un usage raisonné de la ressource en eau par des actions variées, incluant le repérage des fuites (par exemple via la mise en place de sous-compteurs), l'installation de robinets mousseurs (temporisés ou infra rouge) et de chasses double flux, ainsi que la récupération d'eaux pluviales pour alimenter les sanitaires ou arroser les parcs.

Activités immobilières

■ Groupe SNI :

Au niveau du groupe SNI, c'est lors de la phase d'utilisation des logements que la consommation d'eau est la plus importante. Des mesures de maîtrise de cette consommation sont ainsi mises en œuvre : utilisation d'un outil de simulation des consommations pour faire prendre conscience de l'intérêt des équipements hydro-économiques, investissement dans de tels équipements, limitation de l'arrosage dans les nouveaux projets grâce à l'utilisation de plantes adaptées au climat, sensibilisation

des utilisateurs aux gestes permettant de réduire leur consommation, installation progressive de compteurs individuels d'eau équipés de télé-relève, etc.

■ Icade :

En phase de chantier, les certifications environnementales et les chartes de chantier à faibles nuisances intègrent des critères pour limiter les consommations d'eau et les pollutions. Par ailleurs, dans le cadre de la généralisation de la certification NF à toutes les nouvelles constructions, le pôle Promotion veille à limiter les consommations et les pollutions de l'eau pendant le chantier.

En phase d'exploitation, outre l'installation d'équipements avec limitation de débit, Icade mène auprès de ses clients plusieurs actions de sensibilisation aux économies d'eau. A titre d'exemple, le pôle Promotion remet aux futurs acquéreurs un guide d'information pour optimiser la consommation d'eau. De son côté, le pôle Foncière Tertiaire a mandaté un prestataire pour mesurer mensuellement les consommations d'eau et disposer d'une connaissance de l'état des équipements et des éventuelles fuites. A travers les comités bail vert, les locataires s'engagent à réduire leur consommation d'eau avec des objectifs chiffrés sur les parties privatives non-maîtrisées par Icade. En ce qui concerne l'arrosage des espaces verts de certains de ses parcs, Icade favorise la récupération des eaux pluviales pour réduire la consommation d'eau potable, à l'instar de son siège social et du siège de Véolia. En 2016, elle a dépassé l'objectif qu'elle s'était fixé avec 38% des opérations ayant mis en œuvre de tels systèmes. Enfin, dans le cadre de son contrat de performance « biodiversité », Icade limitera au maximum les arrosages automatiques et les plantes trop consommatrices d'eau.

La consommation d'eau des parcs d'Icade a ainsi baissé de 8% entre 2015 et 2016. Cette réduction est non seulement liée à la cession de cinq parcs d'affaires, mais également aux mesures d'économie d'eau mises en place. Ces efforts seront renforcés pour atteindre l'objectif de réduction de la consommation d'eau de 25% à horizon 2020.

Activités de transport

■ Egis :

Egis met en œuvre en phase d'exploitation des mesures de limitation de l'utilisation d'eau potable pour des usages industriels : installation de citernes pour recycler les eaux de lavage des véhicules, etc.

■ Transdev :

Dans les quelques pays à fort stress hydrique où Transdev opère, une attention forte est portée à la question de la consommation d'eau, concernant l'adaptation des infrastructures ou l'application des niveaux d'alertes décidés par les gouvernements régionaux notamment. Bien que le Groupe dépende fortement des infrastructures mises à disposition par ses clients, il met en œuvre des mesures de réduction de la consommation d'eau, pour le lavage notamment, sur plusieurs de ses sites : récupération des eaux pluviales, revue du fonctionnement des stations de lavage avec installation d'équipements à recyclage d'eau (plus de 80% d'économie par cycle moyen de lavage), campagnes de sensibilisation, installation de détecteurs automatiques dans les sanitaires et de robinets avec dispositifs économiseurs d'eau, etc.

Activités d'ingénierie

■ Egis :

Egis dispose également d'une offre d'ingénierie étendue en matière de gestion, de préservation et de traitement des ressources en eau. De nombreuses mesures (charte chantier vert, recommandations sur l'usage du matériel, installation de réservoirs d'eau pluviale sur les bâtiments labellisés, etc.) sont ainsi mises en place dans les projets de ses clients, en coordination avec ces derniers.

Consommation de matières premières dans les activités d'exploitation et mesures de réduction

Activités touristiques

■ Compagnie des Alpes :

La consommation de matières premières de la Compagnie des Alpes est faible compte-tenu de ses activités et se réduit à l'utilisation de papier pour son fonctionnement administratif, sa communication financière et sa communication commerciale.

Activités immobilières

En matière de construction, les deux filiales immobilières du Groupe ont développé des initiatives visant à optimiser la consommation de matières premières ou à développer l'usage de matières premières « renouvelables » telles que le bois.

■ Icade :

Icade a mis en place en 2014 l'observatoire des matériaux pour aider ses équipes opérationnelles à privilégier les matériaux les plus durables. Le béton reste majoritairement utilisé (dans 64% des opérations en 2016 contre 70% en 2014), mais la brique, dont le bilan carbone est plus faible que celui du béton, gagne du terrain (20% en 2016 contre 14% en 2014). Icade a concrétisé son engagement en faveur des matériaux durables en devenant membre fondateur de l'association BBKA (Bâtiment Bas Carbone), qui réunit les acteurs de l'immobilier, de la construction et de l'écologie pour innover en écoconstruction, ainsi que de l'ADIVbois (Association pour le Développement des Immeubles à Vivre en bois). Elle s'est par ailleurs engagée concrètement dans l'utilisation de matériaux bio-sourcés. Six opérations bois ont ainsi été livrées en 2016 ou sont en cours de développement. Parallèlement, Icade mène une analyse du cycle de vie (ACV) sur les grands projets et opérations de taille significative. En 2016, 22% des opérations (à l'instar de Thémis et Twist, situées dans le 17^{ème} arrondissement de Paris) ont ainsi fait l'objet d'ACV. Cette approche permet d'optimiser la performance environnementale : les émissions de CO₂ de Thémis et Twist sont ainsi inférieures de 40% à la moyenne des opérations tertiaires neuves en France.

■ Groupe SNI :

Dans le cadre de l'évaluation environnementale de ses opérations de construction, le groupe SNI utilise pour sa part des outils de management environnemental qui intègrent l'enjeu d'optimisation des matières premières à travers l'utilisation de matières recyclables, par exemple. L'analyse environnementale permet par exemple d'identifier les ressources locales, notamment les productions de produits recyclés, tandis que l'outil SNI Environnement s'intéresse aux matériaux et à leur caractère renouvelable afin de les favoriser.

Activités d'ingénierie

■ Egis :

En matière d'ingénierie, Egis a pour mission de concevoir, pour ses clients, des projets optimisant l'utilisation de matériaux et matières premières. Le Groupe a ainsi développé différentes méthodes et outils : traitement sur place des sols à faibles caractéristiques mécaniques ou des terres polluées pour éviter leur mise en décharge et apport de matériaux neufs, méthodes de compactage à sec de matériaux de chaussées pour limiter l'apport en eau dans les régions en stress hydrique, solutions de bois-construction sur tous types de programmes (centres sportifs, immeubles de grande hauteur, logements, etc.).

Activités de transport

■ Egis :

En phase d'exploitation, Egis effectue des mesures des quantités utilisées (sel, etc.), des tests de matériel, des *benchmarks* dans les réseaux professionnels de type AIPCR (Association mondiale de la route) et des tests d'entretien écologique des dépendances vertes (pâturage).

Production, gestion et valorisation des déchets d'exploitation

Poids total de déchets produits en phase de construction (en tonnes)	2016	2015	Evolution 2015/2016
Groupe SNI	-	1 158,00	-

Périmètres et commentaires :

- Les données 2016 ne sont pas disponibles.
- Les données 2015 ont été calculées d'après la modélisation SNI Environnement qui prend en compte tous les déchets de construction (calcul théorique intégrant donc les sous-traitants) ; elles intègrent les déchets inertes.

Volume total de déchets produits en phase d'exploitation (en tonnes)	2016	2015	Evolution 2015/2016	% dangereux	% non-dangereux	% de déchets valorisés
Compagnie des Alpes	4 744	5 444	-12,9%	7,0%	93,0%	-
Icade	9 079	9 863	-7,9%	-	-	-
Société Forestière	23	-	-	10,3%	89,7%	-
Transdev	20 714	21 160	-2,1%	24,90%	75,10%	49,20%
Groupe	34 560	36 467	-5,3%*	-	-	-

* L'évolution 2015/2016 a été calculée à périmètre comparable (incluant la Compagnie des Alpes, Icade et Transdev) à partir d'une donnée 2016 recalculée au niveau du Groupe de 34 537 tonnes.

Périmètres et commentaires :

- Compagnie des Alpes :
 - o Les données couvrent à la fois les domaines skiables (certains déchets ne sont pas pesés car gérés par les collectivités) et les parcs de loisirs, ainsi que les déchets dangereux et non-dangereux ;
 - o Que ce soit pour les domaines skiables ou les parcs de loisirs, un certain nombre de déchets ne sont pas pesés bien que recyclés (réemploi, enlèvement par un prestataire spécialisé, gestion publique).
- Société Forestière : Les données couvrent à la fois les déchets dangereux et non-dangereux.
- Transdev : Les données couvrent à la fois les déchets dangereux et non-dangereux.

Activités touristiques

■ Compagnie des Alpes :

Les activités d'exploitation de domaines skiables et de parcs de loisirs du groupe Compagnie des Alpes génèrent des déchets pendant la période d'activité mais également pendant celle de maintenance.

Au niveau des domaines skiables, les déchets générés pendant la période d'activité (9% du poids total des déchets non-dangereux) correspondent principalement au papier/carton, aux déchets ménagers, au verre et aux pneumatiques. Ces déchets sont majoritairement pris en charge par les collectivités territoriales et envoyés en déchetterie pour être triés et valorisés. Les Domaines skiables incitent constamment leurs clients à garder leurs déchets pour les jeter dans les poubelles présentes sur leurs sites et leur distribuent, par exemple, des cendriers de poche. Ils mettent par ailleurs en place, chaque année, des opérations de dépollution des sols sur une journée à la fin de la saison. Les journées sont organisées soit à l'initiative du domaine skiable lui-même, soit en partenariat avec des associations ou la commune. Ces opérations viennent compléter le ramassage des déchets réalisé par l'ensemble des équipes tout au long de l'année. En outre, elles permettent de sensibiliser et de fédérer les différentes parties prenantes sur cette thématique à travers la participation des collaborateurs et de personnes bénévoles. Les déchets générés pendant la période de maintenance proviennent des opérations de maintenance des appareils de remontées mécaniques et des travaux sur les pistes. Le métal généré par le démontage d'un appareil est récupéré pour recyclage ou réemploi par le constructeur ou un tiers spécialisé. Le bois et les gravats sont en général réemployés, les gravats pouvant servir à combler si nécessaire des pistes.

Au niveau des parcs de loisirs, les déchets sont principalement générés pendant la saison d'exploitation (91% du poids total des déchets non-dangereux). Ils proviennent des activités de restauration et des boutiques (papier/carton, verre, ordures ménagères), mais aussi de l'entretien des espaces verts. Les bassins sont nettoyés chaque année et les boues sont récupérées par des prestataires spécialisés. Les parcs de loisirs ont par ailleurs mis en place un tri des déchets. Le parc du Futuroscope a par exemple testé, cette année, les machines « lemon tri » permettant une optimisation de la collecte et de la valorisation des déchets type bouteilles en plastique ou cannettes. L'installation de ces machines a été accompagnée par l'organisation d'un jeu récompensant le bon geste de tri sous forme de loterie à l'attention des visiteurs.

Que ce soit pour les domaines skiables ou les parcs de loisirs, un certain nombre de déchets ne sont pas pesés bien que recyclés (réemploi, enlèvement par un prestataire spécialisé, gestion publique). Par exemple, les bassins animaliers sont nettoyés chaque année et les boues sont récupérées par des prestataires spécialisés mais ne sont en général pas pesées. Le bois et les gravats issus des travaux d'été de domaines skiables sont en général réemployés, les gravats pouvant servir à combler si nécessaire des pistes.

Au niveau des sites de type « tertiaire » (musées ou ateliers, sociétés « holding et support »), les déchets sont principalement constitués de papier/carton et verre. Leur quantité est considérée comme négligeable.

Activités immobilières

Les deux filiales immobilières du Groupe ont mis en place des mesures de réduction et d'optimisation des déchets.

■ Groupe SNI :

Pour son activité patrimoniale, le groupe SNI utilise deux outils pour optimiser les déchets. En phase de conception, un outil d'impact environnemental, SNI Environnement, permet d'anticiper la catégorie et le volume de déchets générés par la construction. La charte de chantier à faibles nuisances, qui inclut un volet sur la gestion des déchets, est quant à elle intégrée dans les contrats et suivie par la maîtrise d'œuvre. Il est ainsi précisé dans les objectifs de chantier des entreprises qu'elles doivent prendre en compte l'optimisation des déchets et notamment favoriser les matériaux peu emballés. Pour l'entretien des espaces verts, il est prévu une valorisation des déchets verts au lieu d'une mise en décharge.

■ Icade :

Toutes les nouvelles constructions certifiées HQE d'Icade visent un niveau « très performant » pour les cibles « chantier à faible nuisance » et « gestion des déchets d'activités ». Les exigences de la charte sont très strictes en matière de réduction, de valorisation des déchets et de traitement des déchets dangereux, pendant les phases de chantier comme d'exploitation. La charte fixe par exemple un niveau minimum de 50% de déchets de chantier valorisés. En 2016, 25% des opérations de bureaux respectaient ce seuil de 50% et 75% des opérations visaient au moins 60% des déchets de chantiers valorisés.

En matière d'exploitation, Icade cartographie chaque année la quantité de déchets collectés et la part de déchets recyclables des bureaux. En 2016, cette part était de 35%, en baisse par rapport à 2015. Cela s'explique par la cession de cinq parcs d'affaires dont le taux de déchets recyclables était supérieur à la moyenne du patrimoine d'Icade. A périmètre constant, le taux s'améliore en revanche d'1,4 point. L'objectif visé par Icade est de recycler ou de valoriser la totalité des déchets maîtrisés d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise expérimente plusieurs dispositifs : partenariat avec la *start-up* Trinov pour améliorer le pilotage des flux de déchets d'exploitation, création en 2016 de centres de tri sur deux sites de bureaux, animation et gestion du tri des déchets par la Corbeille Bleue (déploiement de l'expérimentation sur d'autres sites en 2017). Icade s'est également engagée à organiser des collectes d'objets usagers dans tous ses parcs d'affaires et ses bâtiments multi-locataires de plus de 15 000 m². La conception des équipements a été finalisée en 2016 et leur installation fera l'objet d'une expérimentation avant d'être déployée en 2017. En termes de valorisation énergétique des déchets, Icade, en partenariat avec Egis, devrait expérimenter un système de pyrogazéification (valorisation énergétique de la transformation de déchets) sur un de ses parcs d'affaires. L'entreprise accompagne aussi ses locataires à travers des campagnes de sensibilisation aux éco-

gestes, les objectifs du bail vert ainsi que les comités de bail vert mis en place. L'expérience prouve que la mise en place d'un comité bail vert a des effets très bénéfiques : le premier comité, mis en place en 2010 avec Pierre & Vacances – Center Parcs, a permis de réduire de 14% les consommations d'énergie, de 75% les consommations d'eau et de 36% les volumes de déchets entre 2009 et 2016. Enfin, pour sensibiliser les acquéreurs dès la livraison de leur logement ou de leur bureau, le pôle Promotion leur donne un guide d'information sur leur nouveau lieu de vie comportant des conseils pour optimiser l'usage des équipements, limiter la production de déchets, optimiser la consommation d'eau et d'énergie.

Activités de transport

■ Egis :

Une partie des sociétés d'exploitation met en œuvre des démarches ISO 14 001 incluant des mesures sur la gestion et la valorisation des déchets.

■ Transdev :

Transdev a mis en place le tri et le recyclage des déchets, des mesures de rationalisation de l'utilisation des matières, ainsi que des actions de sensibilisation. Un travail est par ailleurs mené auprès des fournisseurs afin de réduire les emballages. Des systèmes de management de l'environnement (ex : programme « FACE Environnement » en France) et des certifications environnementales sont par ailleurs déployés dans les réseaux. A titre d'exemple, l'ensemble des réseaux situés aux Pays-Bas et en Suède sont couverts par une certification ISO 14 001.

— Fonctionnement interne

Consommation d'énergie relative au fonctionnement interne

En valeur absolue et par source

(en MWh ef)	2016	2015	2014	Evolution 2015/2016	- dont électricité	- dont gaz	- dont vapeur (réseaux de chaleur et de froid)	- dont carburants fossiles (fioul, gazole)	- dont bois et bio- masse
Caisse des Dépôts	42 206	44 876	40 974	-5,9%	22 010	5 460	14 597	139	0
Bpifrance*	8 817	8 131	7 703	8,4%	7 674	1 143	0	0	0
CNP Assurances	26 539	25 185	23 579	5,4%	18 274	2 154	5 992	120	0
Egis	11 670	15 311	15 742	-23,8%	9 078	1 091	1 501	0	0
Groupe SNI	-	7 647	4 394	-	-	-	-	-	-
Icade	4 699	6 179	6 348	-24,0%	3 893	38	768	0	0
Informatique CDC	19 885	19 893	16 727	0,0%	18 184	1 396	228	77	0
Groupe*	113 816	127 222	115 467	-4,8%**	-	-	-	-	-

* Les données relatives au groupe Compagnie des Alpes et à Transdev sont consolidées à part, celles-ci couvrant à la fois la consommation d'énergie relative à leurs activités (prépondérante) et celle relative à leurs processus de fonctionnement interne (non-significative).

** L'évolution 2015/2016 a été calculée à périmètre comparable (incluant la Caisse des Dépôts, Bpifrance, CNP Assurances, Egis, Icade et Informatique CDC) à partir d'une donnée 2015 recalculée au niveau du Groupe de 119 575 MWh ef.

Périmètres et commentaires :

- Caisse des Dépôts :
 - o Les données 2016 ont été calculées d'après les consommations réelles issues des factures 2016 (si disponibles) pour les sites dont la Caisse des Dépôts est gestionnaire, et des factures 2016 ainsi que des relevés de charge 2016 (2015 si non-disponibles) pour les sites dont elle est locataire.
 - o Elles ont été estimées pour certaines implantations régionales dont la consommation représente moins de 5% de l'énergie totale consommée par la Caisse des Dépôts.
 - o Les données 2016 relatives à la consommation de gaz naturel ont été comptabilisées en PCI.
- Bpifrance :
 - o Les données ne sont pas corrigées des variations climatiques ; elles couvrent l'ensemble des implantations.
 - o L'augmentation de la consommation d'énergie entre 2015 et 2016 est en partie liée à une augmentation de la surface totale des locaux de 10,3% sur la même période.
- CNP Assurances :
 - o Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA et couvrent l'usage des collaborateurs et des serveurs informatiques (chauffage, climatisation, bureautique).
 - o Le facteur de conversion utilisé pour la consommation de fioul est de 10 kWh/litre (source : ADEME).
 - o 6 000 MWh d'énergie issue des réseaux de chaleur sont venus s'ajouter en 2016 pour le chauffage des bureaux parisiens de CNP Assurances.
 - o La consommation de fioul concerne uniquement les groupes électrogènes des principaux sites en France, elle est non-significative et exceptionnelle. L'importante baisse de la consommation de fioul en 2016 est due à la renégociation du contrat avec EDF.
- Egis :
 - o Les données concernent les activités d'Egis en France (3 sites supplémentaires inclus en 2016).
 - o La baisse des consommations d'énergie dans les bâtiments entre 2015 et 2016 résulte des efforts produits sur les sites de la région parisienne, bénéficiant d'un meilleur suivi des consommations et d'une meilleure gestion, et d'un hiver 2015-2016 relativement doux, notamment dans le Sud.
- Groupe SNI : Données 2016 indisponibles en raison d'une refonte de la méthodologie de calcul.
- Icade :
 - o Les données 2016 ont été établies à partir des consommations réelles sur factures (non-corrigées des variations climatiques).
 - o La réduction de la consommation entre 2015 et 2016 est due à la cession d'une activité (pôle Services).

- Informatique CDC :
 - o Les données fournies concernent à la fois la consommation relative au fonctionnement interne et celle relative aux activités.
 - o Les données 2016 relatives à la consommation d'électricité ont été calculées d'après les factures 2016.
 - o Les facteurs de conversion utilisés pour les consommations de gaz sont de 11,04 kWh/m³ pour le site d'Arcueil et de 13,06 kWh/m³ pour le site d'Angers ; ceux utilisés pour la consommation de fioul sont de 3,95 kWh/litre pour le site d'Arcueil et de 10 kWh/litre pour le site d'Angers).

Rapportée à la surface des bâtiments occupés par les collaborateurs et aux effectifs

	(en KWh ef/m ²)				(en KWh ef/collaborateur)			
	2016	2015	2014	Evolution 2015/2016	2016	2015	2014	Evolution 2015/2016
Caisse des Dépôts	231,4	247,0	224,0	-6,3%	7 661,3	8 093,0	7 510,0	-5,3%
Bpifrance*	101,0	102,7	111,0	-1,7%	3 570,9	3 389,2*	3 546,0	5,4%
CNP Assurances	251,5	240,0	-	4,8%	7 900,8	8 379,0	-	-5,7%
Egis	140,0	153,0	157,0	-8,5%	3 335,0	4 111,0	3 955,0	-18,9%
Groupe SNI	-	162,0	138,0	-	-	1 726,0	1 640,0	-
Icade	210,0	196,0	204,0	7,1%	3 203,0	2 974,0	2 885,0	7,7%
Informatique CDC	626,4	628,0	-	-0,3%	25 235,3	-	-	-

* Les données 2015 ont été corrigées.

Périmètres et commentaires :

- Caisse des Dépôts : Les données 2016 couvrent l'ensemble du périmètre de la Caisse des Dépôts hors patrimoine social (les consommations du chalet de Courchevel ne sont pas prises en compte).
- Bpifrance :
 - o Les données ne sont pas corrigées des variations climatiques ; elles couvrent l'ensemble des implantations.
 - o Les consommations appréciées au regard de la surface occupée sont en faible diminution entre 2015 et 2016, du fait notamment des prélèvements du chantier du Campus Formation, mis à disposition début 2017 sur le siège social (Le Vaisseau), rendant ainsi l'incidence des mesures d'amélioration continue d'efficacité énergétique peu visibles.
 - o Les consommations appréciées au regard de l'effectif sont calculées d'après des effectifs au 31/12 de 2 399 collaborateurs en 2015 et de 2 469 collaborateurs en 2016.
- CNP Assurances :
 - o Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.
 - o Les consommations 2016 appréciées au regard de la surface occupée ont été calculées d'après une surface totale (hors jardin) de 105 514 m².
 - o Les consommations 2016 appréciées au regard de l'effectif ont été calculées d'après un effectif de 2 992 collaborateurs de CNP Assurances et de 367 collaborateurs de CNPTI hébergés dans les locaux.
- Egis :
 - o Les données concernent les activités d'Egis en France pour lesquelles la surface a augmenté (3 sites supplémentaires inclus en 2016 sans cession en parallèle) mais les effectifs ont baissé.
 - o Les consommations 2016 appréciées au regard de la surface occupée ont baissé entre 2015 et 2016 en raison des efforts produits sur les sites de la région parisienne, bénéficiant d'un meilleur suivi des consommations et d'une meilleure gestion, et d'un hiver 2015-2016 relativement doux, notamment dans le Sud.
- Groupe SNI : Données 2016 indisponibles en raison d'une refonte de la méthodologie de calcul de la consommation énergétique du Groupe.
- Icade :
 - o Les données ont été établies à partir des consommations réelles ; elles ne sont pas corrigées des variations climatiques.
 - o Les consommations appréciées au regard de la surface occupée et des effectifs ont augmenté entre 2015 et 2016 en raison de la cession d'une activité (pôle Services) qui a entraîné une réduction de ces deux paramètres.
- Informatique CDC :
 - o Les consommations 2016 appréciées au regard de la surface occupée ont été calculées d'après une surface totale de 31 744 m².
 - o Les consommations 2016 appréciées au regard de l'effectif ont été calculées d'après un effectif de 788 collaborateurs.

- Caisse des Dépôts : voir sous-chapitre « Impacts de l'organisation » du rapport d'activité et de développement durable 2016.

La Caisse des Dépôts met en place des outils de mesure de l'efficacité énergétique de ses processus de fonctionnement interne qui seront opérationnels courant 2017.

- Bpifrance :

Bpifrance poursuit les mesures d'amélioration continue de la performance énergétique de son siège social, certifié HQE tertiaire en exploitation depuis 2014 : poursuite du programme de remplacement des éclairages par des LED à détecteur de présence, poursuite et fin du programme de remplacement des cloisons pleines sur couloir par des cloisons vitrées pour réduire les besoins d'éclairage, équipement de toute surface créée ou nouvelle dans le réseau des éclairages les plus performants. La gestion technique du bâtiment pilote la température et des pompes à chaleur sont déployées sur l'ensemble des surfaces (hors locaux techniques).

- CNP Assurances :

CNP Assurances a mis en place une politique d'économie d'énergie en optimisant l'exploitation et la conduite des installations : le pilotage des équipements de chauffage (site France excepté Arcueil), de climatisation et de ventilation requiert une gestion experte des programmes horaires de mise en service et en hors service des installations. L'entreprise a également mis en place un contrôle des consignes de température d'ambiance et de la régulation des ventilo-convecteurs, dont l'efficacité a été améliorée par la fermeture des ouvrants. De plus CNP Assurances systématise des clauses de performance énergétique dans les contrats d'exploitation et de maintenance des équipements de climatisation. La notion d'efficacité énergétique est systématiquement intégrée dans les cahiers des charges maintenance et travaux également. Des opérations significatives de travaux visant à réduire les consommations d'énergie ont été réalisées, notamment sur le site d'Angers dans le cadre d'un plan pluriannuel de travaux sur 2014/2018 (2016 : réfection de l'étanchéité des terrasses). D'autres programmes de travaux ont été menés dans les différents sites de CNP Assurances (remplacement de régulations terminales, réfection de l'éclairage par l'installation de LED etc.). Les filiales de CNP Assurances ont également mis en place progressivement des mesures pour réduire la consommation électrique, notamment sur l'éclairage, le chauffage et les serveurs, et pour sensibiliser leurs collaborateurs. Enfin, différentes actions de sensibilisation aux gestes éco-responsables ont été menées dans les entités du groupe.

- Compagnie des Alpes :

Il n'existe aucun plan d'action formalisé à l'échelle du groupe Compagnie des Alpes. Afin de diminuer leur consommation d'électricité, les différents sites du Groupe mènent de nombreuses actions : isolation des bâtiments, rénovation des toitures ou des huisseries, généralisation des LEDs, installation de détecteurs de présence, baisse des températures ou coupures d'appareils la nuit, réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments, sensibilisation du personnel des Musées Grévin pour favoriser les économies d'énergie, etc.

- Egis :

En 2015, Egis a mis en place un dispositif d'expérimentation de management de l'énergie avec suivi hebdomadaire, sur l'immeuble de Montreuil d'abord (déjà HQE exploitation) puis sur le bâtiment du siège dans les Yvelines. Ce programme a été lauréat du prix CUBE2020. Les collaborateurs sont par ailleurs sensibilisés aux économies d'énergie via des campagnes éco-gestes. Ils ont accès, via le site « l'empreinte à la trace », à l'empreinte environnementale de leurs bâtiments (13 sites suivis) et aux progrès constatés pour ceux-ci. Ainsi, une économie d'énergie de 9% en moyenne a été réalisée entre 2015 et 2016 sur les sites de Montreuil (Terra Nova 3) et de Guyancourt (Start). Enfin, le regroupement des effectifs dans des bâtiments plus performants s'est poursuivi.

- Groupe SNI :

Les enjeux les plus matériels en matière environnementale concernent le patrimoine géré par le groupe SNI. Il n'y a pas eu de plan d'action déployé au niveau du Groupe en 2016 pour améliorer l'efficacité énergétique relative au fonctionnement interne. En revanche, des actions peuvent être menées localement par les entités du Groupe. Par ailleurs, le plan d'action RSE du groupe SNI définit en 2016 prévoit de mener des actions sur cet enjeu.

■ Icade :

Icade applique aux bâtiments occupés par ses collaborateurs le même plan d'action qu'elle déploie sur les actifs qu'elle détient. L'objectif est de réduire la consommation énergétique de son patrimoine de 30% entre 2011 et 2020. Ainsi, l'entreprise dispose d'une cartographie environnementale de son patrimoine, mène des audits énergétiques et s'est engagée à faire certifier ISO 50 001 ses actifs. En neutralisant les effets de périmètre et les variations climatiques, l'économie énergétique réalisée pour les bâtiments occupés par les collaborateurs est de 22 kWh/m² entre 2015 et 2016. A compter de 2017, le pilotage de la performance énergétique des bâtiments sera renforcé par la mise en place d'un système de management environnemental (SME), outil informatique de surveillance, de contrôle et d'optimisation qui sera utilisé sur l'ensemble du patrimoine. En 2016, Icade a reçu la médaille d'argent au Concours Usages Bâtiment Efficace 2020 (CUBE 2020) pour l'économie d'énergie réalisée pour son siège (15,8% de réduction d'énergie sur 1 an entre juillet 2015 et juin 2016).

■ Informatique CDC :

Les mesures prises portent sur l'installation de systèmes de climatisation plus efficaces pour les salles informatiques, la mise en place d'une nouvelle urbanisation des salles informatiques pour réduire la consommation des équipements techniques, le choix d'équipements informatiques labellisés *Energy Star* et le recours à des moyens de production 100% renouvelables pour la consommation d'énergie du site d'Arcueil.

■ Transdev :

Le bâtiment « Sereinis », siège du groupe Transdev, dispose d'un niveau d'efficacité proche du standard « HQE ».

Consommation d'énergie relative au fonctionnement interne issue de sources renouvelables

Cette donnée n'est pas consolidable à l'échelle du Groupe.

■ Caisse des Dépôts :

La part totale de l'énergie consommée par les bâtiments et processus de fonctionnement interne de la Caisse des Dépôts issue de la production d'énergies renouvelables ou de récupération est de 71,22% (+18,5 points par rapport à 2015). Cette progression significative est liée à la mise en place d'un marché d'électricité 100% renouvelable pour les bâtiments les plus consommateurs en Ile-de-France, à Bordeaux, à Angers et dans les directions régionales les plus importantes. Elle est également liée à l'amélioration continue de la part renouvelable des réseaux urbains de chauffage et de climatisation.

■ CNP Assurances :

Concernant le groupe CNP Assurances, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du siège social de Caixa Seguradora a permis la mise en place d'une usine de production d'énergie renouvelable. Les bâtiments abritant les autres entités du Groupe ne sont pas équipés de dispositifs de production d'énergie renouvelable.

■ Compagnie des Alpes :

Au niveau du groupe Compagnies des Alpes, l'électricité d'origine renouvelable représente 63% de l'électricité consommée. En 2015-2016, 92% de l'électricité consommée par les Domaines skiables du Groupe est d'origine renouvelable. Dans les Destinations de loisirs, la part de l'énergie électrique renouvelable est de 4 %.

■ Icade :

90% de l'énergie consommée par le siège d'Icade est issue d'énergies renouvelables (100% électricité verte et 50% pour le chaud/froid), ce qui couvre 59% des collaborateurs du groupe.

■ Informatique CDC :

78% de la consommation électrique des sites d'Informatique CDC (Arcueil, Angers et Bordeaux) est

issue d'énergie verte.

■ **Transdev :**

La part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale est de 9,26% (tous types d'énergie renouvelable). L'énergie d'origine renouvelable est utilisée aussi bien pour la consommation des infrastructures que pour celle de la flotte.

Émissions de gaz à effet de serre relatives au fonctionnement interne

Cette donnée n'est pas consolidable au niveau du Groupe du fait de la disparité des méthodologies utilisées par les différentes entités.

Émissions globales

(en teqCO ₂)	2016	2015	2014	Evolution 2015/2016	- dont scope 1	- dont scope 2	- dont scope 3
Caisse des Dépôts	-	49 452	-	-	3 084 (2015)	2 316 (2015)	44 052 (2015)
Bpifrance	3 091	3 143	2 813	-1,7%	-	-	-
CNP Assurances	33 414	21 404	19 984	56,1%	2 379	2 265	28 770
Egis	15 635	17 377	14 047	-10,0%	229	1 654	13 752
Groupe SNI	-	-	-	-	-	-	-
Icade	915	658	627	39,1%	11	529	375
Informatique CDC	-	-	9 076	-	231 (2014)	179 (2014)	8 666 (2014)
Transdev	189 902	-	-	-	-	-	-

Les données relatives au groupe Compagnie des Alpes et au groupe SNI sont consolidées à part, celles-ci couvrant à la fois les émissions de gaz à effet de serre relatives à leurs activités (prépondérantes) et celles relatives à leurs processus de fonctionnement interne (non-significatives).

Périmètres et commentaires :

- **Caisse des Dépôts :**
 - o Les données 2016 seront publiées fin 2017 dans le cadre de la mise à jour du bilan GES⁷ réglementaire.
 - o Les données 2015 ont été calculées d'après la méthode du BEGES réglementaire à partir de données partiellement mises à jour (les données 2013 ont été reprises par défaut lorsque les données 2015 n'étaient pas disponibles).
 - o Les données ont été consolidées sur le périmètre du contrôle opérationnel.
- **Bpifrance :**
 - o Les données ont été consolidées sur le périmètre des filiales opérationnelles détenues par Bpifrance SA.
 - o Les données relatives aux déplacements professionnels ne sont pas comparables entre 2015 et 2016 du fait d'un changement de prestataire et de méthodologie de calcul.
- **CNP Assurances :**
 - o Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA (contrôle opérationnel).
 - o Elles ont été calculées d'après la méthode Bilan carbone ©.
 - o La baisse des émissions de GES – scope 1 observée entre 2015 et 2016 est due à la renégociation du contrat avec EDF dans le cadre de l'approvisionnement des groupes électrogènes parisiens en fioul.
 - o La hausse des émissions de GES – scope 2 observée entre 2015 et 2016 est due aux aléas climatiques.
 - o La hausse des émissions de GES – scope 3 (hors actifs financiers) observée entre 2015 et 2016 est à 93% due à la réévaluation à la hausse (entre 200% et 300%) des facteurs d'émissions associés aux prestations de services et aux prestations intellectuelles par l'ADEME en 2016. A méthodologie constante, une hausse globale d'1,8% est constatée.
- **Egis :**

⁷ Gaz à effet de serre.

- Les données concernent les activités d'Egis en France ; elles portent sur le périmètre des sociétés françaises contrôlées (hors sociétés d'exploitation) et moyens contrôlés (ex : prise en compte des véhicules en location longue durée).
- Elles ont été estimées sur la base des consommations d'énergie, de la production de déchets et des déplacements (voyages suivis par plateforme Amex, relevé des locations courtes durées, estimation des km parcourus en location longue durée, estimation des indemnités kilométriques). Les émissions de GES liées aux trajets domicile-travail ne sont pas suivies.
- La baisse globale des émissions de GES observée entre 2015 et 2016 est due à une baisse de la consommation d'énergie des bâtiments occupés par les collaborateurs, résultant des mesures d'efficacité énergétiques mises en place, à un hiver 2015-2016 relativement doux, notamment dans le Sud, et à une réduction des émissions liées aux déplacements des collaborateurs, notamment sur les trajets en voiture.
- **Icade :**
 - Les données 2016 portent sur le périmètre de l'ensemble des sites dont Icade est propriétaire (contrôle financier) en Ile-de-France (63% des effectifs d'Icade) et excluent les implantations régionales du pôle Promotion.
 - La hausse globale des émissions de GES observée entre 2015 et 2016 est due à l'intégration du scope 3, non-publié en 2015 (concerne les trajets domicile-travail des collaborateurs sur ce périmètre). A périmètre constant (scopes 1 et 2), une baisse de 21,9% des émissions de GES est constatée.
- **Informatique CDC :** Les données 2014 ont été calculées d'après la méthode Bilan Carbone ©.
- **Transdev :**
 - Les données sont consolidées par intégration globale selon la méthode comptable de Transdev (contrôle financier, i.e. >50% capital - SEM exclues) avec ajout d'un critère de contrôle opérationnel si Transdev est responsable de la maîtrise des impacts environnementaux de l'activité concernée.
 - Les données portent sur les émissions de GES générées par les bâtiments occupés par les collaborateurs ainsi que par les infrastructures d'exploitation.
 - Les sites de Bayerische Oberlandbahn et de Bayerische Regiobahn sont exclus du périmètre des données.

- **CNP Assurances :** En dehors de la part imputable à l'achat de prestations de services et intellectuelles (53% des émissions totales), les principaux postes d'émissions de CNP Assurances sont liés à l'utilisation du matériel informatique (10%), les déplacements professionnels (9%) et l'utilisation d'électricité et de papier (9%). Ces postes d'émissions sont cohérents pour une entreprise exerçant des activités de services.
- **Bpifrance :** Le bilan GES de Bpifrance est principalement réparti entre les déplacements professionnels (71,6% des émissions de GES totales) et l'immobilier ainsi que l'informatique (28,5%).
- **Egis :** Les déplacements professionnels et domicile-travail des collaborateurs représentent 86% des émissions de CO₂ d'Egis, celles-ci étant en grande partie générées par les déplacements à l'international en avion.

Emissions générées par les déplacements professionnels des collaborateurs

(en teqCO ₂)	2016	2015	2014	Evolution 2015/2016	- dont avion	- dont voiture	- dont train	- dont transports en commun locaux	- dont autres
Caisse des Dépôts	-	3 571	3 013	-	52,8% (2015)	40,5% (2015)	2,3% (2015)	-	4,5% (2015)
Bpifrance	2 211	2 374	2 039	-7%	27,7%	70,2%	1,4%	-	0,6%
CNP Assurances	3 031	2 955	2 944	3%	49,0%	48,8%	0,6%	0%	1,6%
Compagnie des Alpes									
Egis	12 877	15 821	14 047	-19%	69,5%	29,1%	1,4%	0%	0%
Groupe SNI	218	342	797	-36%	94,2%	-	5,8%	-	-
Icade									
Informa- tique CDC	-	-	420	-	89,9% (2014)	7,9% (2014)	1,2% (2014)	0,3% (2014)	0,8% (2014)
Transdev									

Périmètres et commentaires :

- Caisse des Dépôts :
 - o Les données 2016 seront publiées fin 2017 dans le cadre de la mise à jour du bilan GES⁸ réglementaire.
 - o Les données 2015 ont été calculées d'après la méthode Bilan Carbone © à partir des données du projet de bilan GES 2015 et ont été partiellement mises à jour (les données 2013 ont été reprises par défaut lorsque les données 2015 n'étaient pas disponibles).
- Bpifrance :
 - o Les données 2016 relatives aux trajets effectués en train concernent les voyages effectués sur le territoire français (hors Thalys, Eurostar, et autres trajets France/étranger ou à l'étranger).
 - o Les données 2016 relatives aux trajets effectués en avion ont été fournies par AirFrance pour la période de janvier à juillet (pour les trajets effectués sur les compagnies du groupe) et par le nouveau prestataire de voyages pour la période d'août à décembre.
 - o Les données 2016 relatives à la catégorie « Autres » correspondent aux locations de voiture effectuées par l'intermédiaire de l'agence de voyages et aux taxis utilisés dans le cadre d'abonnements.
- CNP Assurances :
 - o Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.
 - o Les déplacements en train concernent à plus de 40% des déplacements entre Angers et Paris, principaux sites de CNP Assurances.
- Compagnie des Alpes : Les données sont incluses dans les émissions de scope 1 du bilan GES global (voir sous-chapitre « Transition écologique et énergétique ») pour les véhicules de fonction mais le détail n'est pas disponible.
- Egis :
 - o Les données concernent les activités d'Egis en France.
 - o La baisse des émissions de GES observée entre 2015 et 2016 est notamment due à une réduction des émissions liées aux trajets en voiture, liée à l'augmentation des réunions utilisant le système de communication intégrée LYNC et à une réduction des effectifs et des activités dans certaines filiales françaises.
- Groupe SNI :
 - o Les données 2016 sont partielles du fait de l'absence de reporting sur les trajets parcourus en voiture, en transports en communs ou utilisant d'autres modes de transport.
 - o La baisse des émissions de gaz à effet de serre constatée entre 2015 et 2016 est liée à une diminution du nombre de kilomètres effectués en avion.
- Icade : Les émissions de GES relatives aux déplacements professionnels ne sont pas suivies au niveau du Groupe.
- Informatique CDC : Les données 2014 ont été calculées d'après la méthode Bilan Carbone ©.
- Transdev : Les émissions de GES relatives aux déplacements professionnels n'ont pas été mises à jour en 2016.

La plupart des entités du Groupe dispose de politiques ou de chartes encadrant les modalités de déplacement de leurs collaborateurs et la composition de leur flotte de véhicules de fonction. Elles ont par ailleurs mis à disposition de leurs collaborateurs des systèmes d'audio- et de visio-conférence, dont l'usage a augmenté en 2016. Enfin, plusieurs entités du Groupe se sont dotées d'un plan de

⁸ Gaz à effet de serre.

déplacement d'entreprise (PDE), comme Egis (plan de déplacement inter-entreprises – PDIE), Bpifrance (depuis 2016) et CNP Assurances, tandis que la Caisse des Dépôts travaille sur la mise en œuvre de son propre PDE.

■ Caisse des Dépôts :

L'Etablissement public a poursuivi le développement de la visio-conférence, avec notamment l'équipement de 31 salles supplémentaires. En 2016, le nombre de réunions et d'heures de connexion en visio-conférence ont respectivement augmenté de 46% et de 34% par rapport à 2015. Des *web* conférences ont également été expérimentées. Par ailleurs, dans le cadre de l'accord sur la qualité de vie au travail signé en 2016, la décision a été prise de déployer la solution Skype Entreprise à l'ensemble de l'Etablissement public en 2017. Concernant la politique « voyages », la charte dédiée a été actualisée en 2016 avec un renforcement des objectifs de limitation des déplacements professionnels et du suivi des pratiques. Enfin, la politique « véhicules de service et de fonction » a été revue et le renouvellement de la flotte automobile en faveur de véhicules hybrides et électriques a été entamé.

■ Bpifrance :

Bpifrance a lancé en 2016 un plan de déplacement lancé en 2016 dont le déploiement est prévu pour le 1^{er} semestre 2017.

■ CNP Assurances :

Le groupe CNP Assurances a également généralisé l'usage de l'audio- et de la visio-conférence. En 2016, 15 470 heures de connexion de visioconférence ont ainsi été enregistrées dans le Groupe (+32% par rapport à 2015). Sa filiale CNP UniCredit Vita intègre notamment, depuis 2013, des indicateurs de suivi de l'usage de ces technologies (nombre d'heures) et des déplacements en avion et en train dans le tableau bord trimestriel présenté au comité de direction. CNP Assurances a mis en place une politique « voyage » formalisée afin de réduire les impacts sur l'environnement tout en préservant le niveau de confort adéquat et la sécurité des voyageurs. L'utilisation des transports en commun est promue et le recours aux taxis est autorisé sous certaines conditions. Lorsque celles-ci sont remplies, la centrale de réservation alloue en priorité une voiture hybride.

■ Compagnie des Alpes :

Les collaborateurs de la Compagnie des Alpes doivent privilégier les transports en commun pour les courts trajets ainsi que le train à l'avion pour les trajets de moins de 3 heures. L'entreprise promeut également l'usage de la visio-conférence, dont les locaux ont été équipés. Une solution permet par ailleurs de l'étendre sur les ordinateurs.

■ Egis :

Egis dispose de politiques « voyages » et « véhicules », révisées en 2015. Il y est notamment rappelé la préférence pour les modes de transport « longue distance » les moins émetteurs de CO₂. En parallèle se sont poursuivies les animations liées aux Plans de Déplacements Inter-Entreprises et l'utilisation massive du nouveau système de communication intégrée (LYNC), dont le business model comprend une réduction de 10% des besoins de déplacement professionnels.

■ Groupe SNI :

Présent sur l'ensemble du territoire français, le groupe SNI a déployé un dispositif de visio-conférence. L'usage du train est par ailleurs privilégié pour les déplacements d'une durée supérieure à 24 heures.

■ Icade :

Icade a déployé en Ile-de-France et en régions un système de visio-conférence, couvrant plus de 70% de ses effectifs. Elle a par ailleurs mis à disposition de ses collaborateurs des solutions d'auto-partage électriques, ainsi que des véhicules électriques pour les équipes de sûreté. Elle privilégie par ailleurs les véhicules peu émetteurs de CO₂ pour les véhicules de fonction (hybrides ou électriques selon les catégories).

■ Informatique CDC :

Informatique CDC a mis en place une charte « voyage » visant à limiter les déplacements professionnels, promeut l'usage de l'audio- et de la visio-conférence (via la solution Skype notamment) et le

recours aux taxis « green-cabs ».

■ Transdev :

Transdev a mis en place, pour ses activités situées en France, une politique de déplacement donnant la primauté aux modes doux ou électriques ainsi qu'au train pour les longs déplacements.

Emissions générées par les déplacements domicile-travail des collaborateurs

(en teqCO ₂)	2016	2015	2014	Evolution 2015/2016	- dont voitures	- dont TGV	- dont transports en commun	- dont autres*
Caisse des Dépôts	-	4 540	4 564	-	91,8% (2015)	-	3,2% (2015)	5,0% (2015)
Bpifrance					-			
CNP Assurances**	1 816	-	-	-	78,1%	0,7%	15,6%	5,6%
Compagnie des Alpes					-			
Egis					-			
Groupe SNI					-			
Icade	376	564	564	-33,3%	23,7%	0,0%	70,5%	5,9%
Informatique CDC	-		886	-	84,3% (2014)	0,0% (2014)	6,5% (2014)	9,1% (2014)
Transdev	-	-	1 876	-	-	-	-	-

* La catégorie « Autres » correspond aux déplacements en deux roues motrices ou à vélo, ainsi qu'à la marche à pieds.

** Les données 2015 ont été corrigées.

Périmètres et commentaires :

- Caisse des Dépôts :
 - o Les données 2016 seront publiées fin 2017 dans le cadre de la mise à jour du bilan GES⁹ réglementaire.
 - o Les données 2015 ont été calculées d'après la méthode Bilan Carbone © à partir des données du projet de bilan GES 2015 et ont été partiellement mises à jour (les données 2013 ont été reprises par défaut lorsque les données 2015 n'étaient pas disponibles).
 - o Elles ont été calculées d'après les distances entre les domiciles et les sites de travail, puis complétées des résultats de l'enquête menées sur les déplacements en 2015 pour les déplacements en vélo et en deux roues motrices.
 - o Les données relatives aux déplacements en TGV ne sont pas connues ; celles relevant des autres modes de transport intègrent également les déplacements en ferry.
- Bpifrance : Les données 2016 ne sont pas disponibles ; les données 2015 ont été calculées dans le cadre de la mise en place du PDE mais n'ont pas fait l'objet d'un dispositif pérenne de suivi.
- Compagnie des Alpes : Les données sont incluses dans les émissions de scope 1 du bilan GES global (voir sous-chapitre « Transition écologique et énergétique ») pour les véhicules de fonction mais le détail n'est pas disponible.
- CNP Assurances :
 - o Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.
 - o Les données sont issues de la mise à jour de l'enquête des déplacements domicile-travail de 2013, menée dans le cadre de la mise en place du PDE.
 - o Les données relatives aux déplacements en voiture individuelle ont diminué par rapport à 2013 (de - 9% à - 30% selon les sites), tandis que les déplacements en deux roues motorisés et le covoiturage ont augmenté (+ 8% pour les collaborateurs travaillant à Paris Montparnasse). Sur ce poste les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de 13% en trois ans.
- Egis : Les données 2016 ne sont pas disponibles, la priorité ayant été accordée aux déplacements professionnels (plus significatifs).
- Groupe SNI : Les données 2016 ne sont pas disponibles.
- Icade :
 - o Les données 2016 portent sur le périmètre de l'ensemble des sites dont Icade est propriétaire en Ile-de-France (63% des effectifs d'Icade) et excluent les implantations régionales du pôle Promotion.
 - o Elles ont été estimées par un prestataire, Carbone 4, sur la base de la répartition moyenne par type de transport en Ile-de-France (trajets Paris-Banlieue).
- Informatique CDC : Les données 2014 ont été calculées d'après la méthode Bilan Carbone ©.
- Transdev : Les données 2016 ne sont pas disponibles.

⁹ Gaz à effet de serre.

Plusieurs entités du Groupe se sont dotées d'un plan de déplacement d'entreprise (PDE), comme Egis (plan de déplacement inter-entreprises – PDIE), Bpifrance (depuis 2016) et CNP Assurances, tandis que la Caisse des Dépôts travaille sur la mise en œuvre de son propre PDE.

■ Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts a poursuivi le développement du télétravail. Celui-ci a progressé de 17% entre 2014 et 2015 (données 2016 non-disponibles). Dans le cadre de l'accord sur la qualité de vie au travail, signé en 2016, des mesures incitatives pour les déplacements à vélo vont être mises en place et les modalités de recours au télétravail (création de tiers-lieux) vont être assouplies. L'établissement bordelais de la direction des retraites et de la solidarité a par ailleurs développé de longue date des mesures en faveur des transports en commun. Dans le cadre de sa participation au PDIE local, l'établissement a obtenu le prolongement d'une ligne de tramway et un tarif préférentiel pour les abonnements aux transports en commun.

■ Bpifrance :

Bpifrance a lancé en 2016 un plan de déplacement lancé en 2016 dont le déploiement est prévu pour le 1^{er} semestre 2017.

■ Compagnie des Alpes :

Huit domaines skiables sur neuf et deux destinations de loisirs sur huit ont mis en place des navettes pour leurs employés afin de limiter l'emploi des véhicules personnels et faciliter l'accès à leur lieu de travail. Certains sites ont la possibilité de fournir un logement à une partie des saisonniers, d'autres encouragent l'utilisation de remontées mécaniques en fond de vallée (ex : funiculaire des Arcs, Télécabine de Venosc) pour se rendre sur le lieu de prise des postes. Les autres sites bénéficient d'un positionnement soit en ville, soit proche des moyens de transport en commun.

■ Egis :

Depuis plusieurs années, Egis regroupe ses implantations dans des sites multi-filiales, accessibles en transports en commun ou à proximité d'une gare TGV ou d'un aéroport. L'entreprise est par ailleurs impliquée dans plusieurs PDIE qui permettent de promouvoir les modes actifs (marche, vélo), d'échanger avec les autorités organisatrices des transports sur l'évolution de la desserte en transports publics et d'échanger avec d'autres entreprises sur la mise à place de moyens privés en complément de l'offre publique. Enfin, après une convention portant sur le télétravail, elle a mis en place en 2016 l'indemnité kilométrique vélo.

■ Icade :

Icade choisit ses implantations au plus près des réseaux de transports en commun, notamment en Ile-de-France où sont localisés 63% de ses collaborateurs, et propose à ces derniers des solutions de mobilité durable, privées ou collectives. L'entreprise a notamment participé au financement de la passerelle piétonne enjambant le périphérique pour faciliter l'accès des piétons au parc du Millénaire où elle a installé son siège social en 2007. A la même période, elle a commencé à expérimenter le travail à distance (15% des collaborateurs ont opté pour le télétravail à raison d'un ou deux jours par semaine en 2016). Icade propose par ailleurs des services de navettes fluviales et terrestres électriques, en connexion avec le réseau de transport en commun, ainsi que des solutions d'auto-partage et de covoiturage. Elle est le premier opérateur privé à avoir accueilli sur ses parcs, au Nord de Paris, des bornes Autolib' et Vélib', et à les avoir équipés en bornes de charge électrique (63% des parcs et bureaux à fin 2016 pour un objectif de 100% en 2018).

■ Informatique CDC :

Informatique CDC met à disposition de ses collaborateurs des bornes de recharge électrique ainsi que des équipements pour les déplacements à vélo (abris, douche, kit de crevaillon, etc.), et promeut le covoiturage.

■ Groupe SNI :

Le groupe SNI a mis en place en 2015 un accord encadrant et permettant la pratique du télétravail.

■ Transdev :

Transdev a mis en place, pour ses activités situées en France, une politique de déplacement donnant

la primauté aux modes doux ou électriques ainsi qu'au train pour les longs déplacements.

Mesures de réduction des émissions globales de gaz à effet de serre relatives au fonctionnement interne

■ Caisse des Dépôts :

Les impacts de l'activité de la Caisse des Dépôts en matière de rejets consistent essentiellement en émissions de gaz à effet de serre. Afin de réduire ces émissions, la Caisse de Dépôts a engagé, fin 2014, pour la période 2015-2016, les plans d'action suivants :

- immobilier et énergie :
 - extension de la politique d'achats d'électricité « verte » à l'ensemble des sites ;
 - poursuite du Programme d'investissement 2013-2020 (Plan Patrimonial Environnement – PPE) visant à réduire les consommations énergétiques de 10% supplémentaires pour le patrimoine parisien (comptages, GTB et pilotage énergétique, éclairage et travaux divers) ;
 - projets de réimplantation de services sur les sites de Bordeaux et Angers intégrant des objectifs de sobriété énergétique ;
 - maîtrise des émissions fugitives (gaz frigorigènes)
- mobilité durable :
 - politique de limitation des déplacements domicile travail et professionnels, à travers l'encouragement à l'utilisation de la visio-conférence et le développement du télétravail ;
 - charte "voyages" tendant à faire diminuer les voyages en avion et à limiter les déplacements en taxis ;
- alimentation :
 - limitation du nombre de livraisons et choix de produits issus de circuits courts ou générant de moindres émissions (produits d'élevage Bleu Blanc Cœur) ;
- achats responsables :
 - insertion de clauses environnementales dans les contrats ;
 - limitation des livraisons ;
 - achat de produits verts ;
- papier : limitation du nombre d'impressions et des volumes de papier acheté
- gestion des déchets : optimisation de la collecte et du tri des déchets en vue de leur recyclage.

Fin 2015, un plan « Green IT » a par ailleurs été élaboré afin de réduire les émissions des équipements et services informatiques.

■ Groupe SNI :

Les enjeux environnementaux les plus matériels concernant le patrimoine géré par le groupe SNI, il n'y a pas, à ce jour, de plan d'action déployé au niveau du Groupe pour réduire le volume d'émissions de gaz à effet de serre. En revanche, des actions peuvent être menées localement par les différentes entités et le plan RSE du groupe SNI défini en 2016 prévoit de mener des actions sur cet enjeu.

■ Icade :

Icade applique aux bâtiments occupés par ses collaborateurs le même plan d'action qu'elle déploie sur les actifs qu'elle détient. L'objectif est de réduire ses émissions GES de 40% entre 2011 et 2020. Les mesures mises en place pour réduire les émissions de GES sur le périmètre du fonctionnement interne sont : la démarche HQE Exploitation, la cartographie énergétique détaillée de chaque bâtiment, le recours aux énergies renouvelables (100% de l'électricité achetée par Icade pour son siège, la compensation carbone de la totalité des émissions CO₂ annuelles du siège, le lancement d'un chantier « *smart grid* » sur le siège (équiper celui-ci en compteurs intelligents pour le suivi des énergies et des fluides), la mise en place de compteurs d'énergie par usage (lancement d'un pilote sur le siège pour équiper en compteur un immeuble existant), le soutien aux solutions de mobilité douce.

- Autres entités : se référer aux mesures relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des processus internes et à l'optimisation des déplacements des collaborateurs.

Production, gestion et valorisation des déchets de fonctionnement interne

Sur le périmètre du fonctionnement interne, le principal enjeu en matière de gestion et de valorisation des déchets, pour les différentes entités du Groupe, porte sur les déchets liés aux activités de bureau et à la maintenance.

Poids de déchets produits par les collaborateurs – hors métiers (en tonnes)	2016	2015	2014	Evolution 2015/2016	- dont déchets réutilisés	- dont déchets recyclés	- dont déchets compostés	- dont déchets valorisés énergétiquement
Caisse des Dépôts	1 181,7	1 122,9	914,7	5,2%	6,5%	43,1%	12,1%	37,0%
Bpifrance	149,8	160	192,2	-6,4%	0,0%	49,8%	0,0%	50,2%
CNP Assurances	343,0	389	-	-11,8%	0,0%	67,9%	0,0%	0,0%
Egis	722,0	410,5	424	88,1%	0,0%	9,7%	6,1%	22,3%
Groupe SNI	-	-	26	-	-	-	-	-
Icade	91,5	99	105	-7,6%	0,0%	55,0%	0,0%	0,0%
Informatique CDC	74,0	96,7	-	-23,5%	-	-	-	-
Groupe*	2 612,0	2 278,1	1 661,9	19,7%*				

* Les données relatives au groupe Compagnie des Alpes et à Transdev sont consolidées à part, celles-ci couvrant à la fois la production de déchets relative à leurs activités (prépondérante) et celle relative à leurs processus de fonctionnement interne (non-significative).

** L'évolution 2015/2016 a été calculée à périmètre comparable (incluant la Caisse des Dépôts, Bpifrance, CNP Assurances, Egis et Icade) à partir d'une donnée 2015 recalculée au niveau du Groupe de 2 181,4 tonnes.

Périmètres et commentaires :

- Caisse des Dépôts :
 - o Les données 2016 tiennent compte du pourcentage d'occupation des locaux par l'établissement public Caisse des Dépôts, y compris pour les déchets de l'AGR (service de restauration interne) ; ce mode de calcul a pour conséquence de surévaluer la production de déchets, surtout sensible pour le site d'Arcueil.
 - o Les données relatives aux déchets traités par le biais de la méthanisation et aux graisses alimentaires traitées biologiquement ont été additionnées aux données relatives aux déchets compostés.
- Bpifrance : Les données portent sur le périmètre du siège social Le Vaisseau-Maison-Alfort (36% des collaborateurs et 32% de la surface totale des implantations de Bpifrance en 2016).
- CNP Assurances : Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.
- Egis : Les données portent sur le périmètre des activités d'Egis situées en France.
- Groupe SNI : Données 2016 indisponibles du fait de la difficulté à collecter l'information.
- Icade : Les données portent sur le périmètre du siège d'Icade (59% des effectifs globaux en 2016).
- Informatique CDC : Les données 2016 ont été estimées d'après les données issues du bilan carbone 2014.

Poids de déchets dangereux/non-dangereux (en %)	2016	
	Dangereux	Non-dangereux
Caisse des Dépôts	0,01%	99,99%
Bpifrance	0,00%	100,00%
CNP Assurances	1,50%	98,50%
Egis	0,00%	100,00%
Groupe SNI	-	-
Icade	1,00%	99,00%
Informatique CDC	-	-

Périmètres et commentaires :

- Caisse des Dépôts : Les déchets comptabilisés dans la catégorie « Dangereux » correspondent aux DASRI (déchets d'activité de soins à risques infectieux).
- Bpifrance : Les données portent sur le périmètre du siège social Le Vaisseau-Maison-Alfort (36% des collaborateurs et 32% de la surface totale des implantations de Bpifrance en 2016).
- CNP Assurances :
 - o Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.
 - o Les déchets comptabilisés dans la catégorie « Dangereux » correspondent aux piles et à une partie des lampes.
 - o La part des lampes dangereuses n'étant pas connue, celle-ci a été estimée à la moitié.
- Egis : Les données portent sur le périmètre des activités d'Egis situées en France.
- Groupe SNI : Données 2016 indisponibles du fait de la difficulté à collecter l'information.
- Icade :
 - o Les données portent sur le périmètre du siège d'Icade (59% des effectifs globaux en 2016).
 - o Les déchets comptabilisés dans la catégorie « Dangereux » correspondent aux DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).
- Informatique CDC : Données 2016 indisponibles.

Consommation de papier relative au fonctionnement interne

Consommation de papier (en tonnes)	2016	2015	Evolution 2015/2016	Part de papier labellisé	Part de papier recyclé
Caisse des Dépôts	810,9	934,0	-13,2%	59,1%	1,2%
Bpifrance	126,4	140,0	-9,7%	100,0%	0,0%
CNP Assurances	800,0	712,0	12,4%	99,9%	4,5%
Compagnie des Alpes	422,0	581,0	-27,4%	42,2%	1,4%
Egis	101,0	77,0	31,2%	98,0%	0,0%
Groupe SNI	216,4	207,0	4,5%	-	-
Icade	245,0	111,0	120,7%	89,4%	-
Informatique CDC	56,4	37,0	52,5%	95,9%	-
Transdev	3 877,3	3 267,0	18,7%	-	55,1%
Groupe	6 655,4	6 066,0	9,7%	29,4%	32,9%

Périmètres et commentaires :

- *Caisse des Dépôts :*
 - o *Les données couvrent un périmètre plus large que celui de la taxe Ecofolio ; elles comprennent les impressions sous-traitées par Informatique CDC auprès des imprimeurs internes ainsi que les achats de papier de reprographie par les services.*
 - o *L'intégralité du papier de reprographie est issue de forêts gérées durablement (IFGD).*
- *CNP Assurances :*
 - o *Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.*
 - o *Elles incluent la consommation de papier liée au fonctionnement interne et celle générée par le métier.*
- *Compagnie des Alpes : La réduction de la consommation de papier constatée entre 2015 et 2016 est liée aux efforts de limitation de la consommation de papier des entités du Groupe (développement de la communication web, projets de numérisation et dématérialisation, archivage numérique, impressions recto/verso, rationalisation du nombre d'imprimantes, etc.).*
- *Egis :*
 - o *Les données portent sur le périmètre des activités d'Egis situées en France.*
 - o *Elles couvrent le papier consommé pour les usages internes (impressions) ainsi que pour les usages commerciaux.*
 - o *L'augmentation constatée entre 2015 et 2016 est directement liée à l'augmentation du nombre d'offres remportées par l'entreprise au cours de l'année écoulée ; ces contrats remportés ont nécessité l'impression d'une quantité importante de documents à destination des clients (ces demandes pouvant être formalisées contractuellement).*
- *Groupe SNI : Les données 2016 correspondent à la quantité de papier achetée au cours de l'année 2016.*
- *Icade :*
 - o *Les données 2016 relatives au papier à usage interne portent sur le périmètre du siège d'Icade (59% des effectifs). Celles relatives au papier à usage commercial portent sur le périmètre de l'ensemble des filiales d'Icade.*
 - o *L'augmentation constatée entre 2015 et 2016 est liée à amélioration de la remontée des informations en provenance des sites situés en régions.*
 - o *Le taux de couverture global des données 2016 est estimé à 90%.*
- *Informatique CDC :*
 - o *Les données relatives à la part de papier labellisé/recyclé sont issues des fournisseurs (Lyreco et Papyrus).*
 - o *L'augmentation de la consommation de papier constatée entre 2015 et 2016 s'explique par la réalisation d'une importante commande de papier fin 2014, consommée en 2015 et qu'il a été nécessaire de renouveler en 2016.*

■ **CNP Assurances :**

L'activité du groupe CNP Assurances étant entièrement dédiée à l'assurance, qui relève des services financiers, l'enjeu principal en matière de consommation de matières premières est le papier. Depuis plusieurs années de nombreuses actions ont été conduites dans les entités du Groupe pour en réduire le volume utilisé.

Après plusieurs années de réduction constante grâce à la mobilisation des collaborateurs (-11% en 2012, -5% en 2013 et -6% en 2015), le déploiement en 2016 d'imprimantes multifonctions partagées sur tous les sites a permis d'éviter l'impression de plusieurs millions de feuilles. La mise en place de ces équipements a également eu un impact positif sur les consommations énergétiques en raison de leurs meilleures performances.

Cependant, le changement de charte graphique et le lancement d'une nouvelle gamme de produit a généré un important volume d'impressions, expliquant l'essentiel de la hausse observée. En 2009 le passage au recto verso pour une majorité des courriers d'informations aux clients de CNP Assurances, avait permis d'en réduire le volume : - 42% de feuilles imprimées en 2009 et - 26% en 2010. Une partie des courriers clients sont édités sur du papier recyclé depuis 3 ans.

La conversion numérique de certains supports ou procédures a par ailleurs progressé. La dématérialisation des courriers marketing vers les clients du réseau Amétis a été initiée en 2011. La quasi-totalité des demandes d'adhésion pour les produits de La Banque Postale sont dématérialisées, ce qui a permis de supprimer l'usage du papier carboné (soit une économie d'un million d'exemplaires). Les bulletins de situation semestriels adressés aux clients sont également dématérialisés, soit une économie de trois millions de plis pour le réseau Caisse d'Epargne et d'1,9 million de plis pour le réseau La Banque Postale.

Consommation d'eau relative au fonctionnement interne

	Consommation d'eau en valeur absolue (en m ³)				Consommation d'eau par collaborateur (en m ³ /collaborateur)			
	2016	- dont eau de distribution	2015	2014	Evolution 2015/2016	2016	2015	Evolution 2015/2016
Caisse des Dépôts	79 645	100%	81 574	79 964	-2,4%	14,5	15,0	-3,6%
Bpifrance	11 268	100%	11 726	9 392	-3,9%	13,3	14,0	-5,1%
CNP Assurances	33 591	100%	27 751	32 913	21,0%	10,0	9,0	11,1%
Egis*	20 300	100%	26 119	30 000	-22,3%	12,0	8,3	44,6%
Groupe SNI	-	-	12 169	8 167	-	-	5,0	-
Icade*	18 060	100%	15 574	12 887	16,0%	40,8	38,8	5,2%
Informatique CDC	13 677	100%	11 659	13 105	17,3%	17,4	-	-
Groupe**	176 541	-	186 572	186 428	1,2%***	-	-	-

* Les données 2015 relatives aux consommations d'eau appréciées au regard de l'effectif ont été corrigées.

** Les données relatives au groupe Compagnie des Alpes et à Transdev sont consolidées à part, celles-ci couvrant à la fois la consommation d'eau relative à leurs activités (prépondérante) et celle relative à leurs processus de fonctionnement interne (non-significative).

*** L'évolution 2015/2016 a été calculée à périmètre comparable (incluant la Caisse des Dépôts, Bpifrance, CNP Assurances, Egis, Icade et Informatique CDC) à partir d'une donnée 2015 recalculée au niveau du Groupe de 174 403 m³.

Périmètres et commentaires :

- Caisse des Dépôts :
 - o Les données 2016 couvrent l'ensemble du périmètre de la Caisse des Dépôts hors patrimoine social (les consommations du chalet de Courchevel ne sont pas prises en compte).
 - o Les données 2016 réelles ont pu être obtenues pour les bâtiments de Bordeaux et d'Ile-de-France ainsi que pour la quasi-totalité des bâtiments d'Angers (estimées pour les immeubles locatifs). Les données relatives à la consommation des directions régionales ont été estimées (ratio de 0,45 m³/m²).
 - o Les consommations des tiers occupant des locaux exploités par la Caisse des Dépôts ont été déduites.
 - o Les consommations 2016 appréciées au regard de l'effectif ont diminué grâce aux plans d'action mis en œuvre entre 2015 et 2016.
- Bpifrance :
 - o Les données portent sur le périmètre du siège social Le Vaisseau-Maison-Alfort (36% des collaborateurs et 32% de la surface totale des implantations de Bpifrance en 2016).
 - o Les consommations 2016 appréciées au regard de l'effectif ont été estimées sur la base de 848 collaborateurs.
- CNP Assurances :
 - o Les données portent sur le périmètre de CNP Assurances SA.
 - o Les consommations 2016 appréciées au regard de l'effectif ont été calculées d'après un effectif de 2 992 collaborateurs de CNP Assurances et de 367 collaborateurs de CNPTI hébergés dans les locaux.
 - o L'augmentation de la consommation d'eau en valeur absolue observée entre 2015 et 2016 est principalement due à de nombreuses fuites d'eau répertoriées sur le site angevin ainsi qu'à la location d'un nouvel étage de la Tour St Serge (640 m²).
- Egis :
 - o Les données portent sur le périmètre des activités d'Egis situées en France.
 - o Les consommations 2016 appréciées au regard de l'effectif ont augmenté entre 2015 et 2016 en raison d'une fuite constatée sur l'un des immeubles, de la réalisation de travaux dans un parking et de l'installation de douches pour les collaborateurs dans l'un des bâtiments.
- Groupe SNI : Données 2016 indisponibles en raison d'une refonte de la méthodologie de calcul.
- Icade :
 - o Les données 2016 en valeur absolue et celles appréciées au regard de l'effectif portent sur le périmètre de l'ensemble des sites dont Icade est propriétaire en Ile-de-France (63% des effectifs d'Icade) et excluent les implantations régionales du pôle Promotion.
 - o L'augmentation de la consommation d'eau en valeur absolue constatée entre 2015 et 2016 s'explique par les évolutions du périmètre des sites dont Icade est propriétaire en Ile-de-France sur cette période.
- Informatique :
 - o Les données 2016 portent sur un périmètre élargi par rapport à 2015 (intégration des sites d'Angers et de

Bordeaux en plus du site d'Arcueil).

- Les consommations 2016 appréciées au regard de l'effectif ont été calculées d'après un effectif de 788 collaborateurs.

Part de la consommation d'eau en zone de stress hydrique

La France n'étant pas considérée comme une région en stress hydrique, en retenant le seuil de 1 700 m³ d'eau douce disponible par habitant et par an, seules les filiales et participations stratégiques exerçant des activités à l'international ont été interrogées (CNP Assurances, Compagnie des Alpes, Egis, Transdev).

L'analyse des contraintes locales de la consommation d'eau du groupe CNP Assurances par l'*Aqueduct Water Risk Atlas* (*World Resources Institute*) indique que :

- 3% de l'eau consommée par le Groupe l'est en zone de stress « extrême » ;
- 2% en zone de stress « élevé » ;
- 60% en zone de stress « moyen à élevé » ;
- 5% en zone de stress « faible à moyen » ;
- 30% en zone de stress faible.

Cette donnée n'est pas disponible pour les autres filiales.

Moyens financiers et non-financiers consacrés à la prévention des risques environnementaux

■ Compagnie des Alpes :

Les filiales du Groupe dispensent une formation régulière à leur personnel destinée à le sensibiliser à la protection de l'environnement, comme le tri des déchets, l'éco-conduite pour les conducteurs d'engins de chantier, les éco-gestes et économies d'énergie, l'utilisation des produits chimiques. Ces formations ont représenté un volume de 874 heures pour la période de reporting.

■ Egis :

Depuis 2015, le groupe Egis détient la triple certification Qualité-Sécurité-Environnement. Dans ce cadre, une veille réglementaire ainsi qu'une évaluation de la conformité de ses sites sont effectuées. Le réseau social d'entreprise comporte par ailleurs des espaces dédiés à l'environnement et aux risques associés, et les compétences des spécialistes de cette thématique sont répertoriées. Egis dispose enfin d'entités spécialisées en environnement.

■ Groupe SNI :

Deux outils sont utilisés en phase de conception. La fiche environnementale, utilisée au stade de l'acquisition foncière, permet de connaître le contexte environnemental du projet, d'en mesurer les risques environnementaux et d'identifier les protections qui sont à intégrer. SNI Environnement, outil d'aide à l'éco-conception, est un moyen d'anticiper et de corriger les futurs impacts environnementaux générés par le projet.

■ Icade :

La gestion des risques, y compris environnementaux, est assurée par un dispositif de contrôle interne supervisé par le comité d'audit, des risques et du développement durable. Elle repose sur une cartographie de plus de 300 risques opérationnels, dont la criticité est évaluée tous les semestres, ainsi que sur une évaluation des risques stratégiques par le Comex. Aucun risque identifié dans la cartographie des risques n'est susceptible d'affecter gravement l'environnement, à l'exception des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). Il s'agit essentiellement d'équipements de chauffage et de refroidissement des bâtiments, dont la maîtrise est assurée dans le cadre de la certification ISO 14 001 des parcs. Des équipes internes, régulièrement formées, et appuyées par des

cabinets de conseil externes sont en charge de la prévention de ces risques. Un outil informatique permet de suivre les échéances réglementaires sur le patrimoine, en particulier pour les équipements à risque environnementaux (exploitation). Pour la construction, ces risques sont intégrés par la démarche HQE sur les nouveaux immeubles.

■ Informatique CDC :

Des actions de sensibilisation sont menées en interne.

■ Société Forestière :

Dans le cadre de l'activité de gestion des patrimoines, les risques environnementaux résident principalement dans la destruction de biodiversité et l'érosion des sols suite à l'exploitation des forêts. Ces risques sont systématiquement réduits par les pratiques de gestion durable mises en œuvre dans le cadre de la certification PEFC et du manuel de gestion durable certifié ISO 9001 (ex : mise en œuvre de travaux mécaniques en lieu et place de dégagements chimiques).

■ Transdev :

L'ensemble des programmes environnementaux du Groupe et de chaque pays contribuent à la prévention des risques : déploiement de systèmes de management environnemental, certifications, actions et programmes ciblés, développement d'innovations, etc. Le groupe Transdev a par ailleurs mis en place un programme spécifique de maîtrise des risques qui couvre les aspects environnementaux. Les moyens consacrés à la formation varient en fonction des dispositifs et des réglementations de chaque pays.

Responsabilités, systèmes d'alertes et procédures spécifiques aux impacts environnementaux

En matière de système d'alerte, seules la Compagnie des Alpes, Egis, Icade et Transdev disposent d'un tel dispositif. La procédure de gestion de crise du groupe Compagnie des Alpes prend en compte les impacts environnementaux des événements majeurs qui pourraient se produire, par le biais d'un système d'alerte au sein des sites et entre les sites et le Groupe. Au niveau d'Egis, les incidents environnementaux sont traités dans le cadre de la gestion des non-conformités, dans le cadre du système de management QSE. Ce dispositif est ouvert aux parties prenantes internes, est auditable et audité (interne et externe). Pour les parties prenantes externes, la mise à disposition d'un point de contact dépend des projets. Icade dispose également d'un système d'alerte, intégré au dispositif de gestion des risques. Toute alerte, quelle que soit sa source, doit être centralisée par la Cellule d'alerte comprenant le directeur des risques et le directeur de la communication (ou leurs suppléants), qui décident ou non de convoquer la cellule de crise décisionnelle (ComEx et directeur des risques). L'alerte est communiquée directement à la cellule d'alerte ou bien remonte la voie hiérarchique jusqu'aux membres du comité de coordination. Les modalités de transmission des alertes à la Cellule d'alerte (et contacts téléphoniques associés) doivent donc être connues : des postes de contrôle et de sécurité, de tous les acteurs du dispositif de gestion de crise, ComEx compris, et des membres du comité de coordination. En 2016, trois incidents sur des questions d'environnement ont été enregistrés. Le dispositif de Transdev, spécifique aux incidents environnementaux, intègre une classification des alertes et un dispositif de communication dont les destinataires varient selon les situations (ComEx, Directeur pays, Directeurs groupe concernés, etc.).

En matière de responsabilité en cas d'incident grave ou de violation de la réglementation en matière d'environnement, celle-ci dépend à la fois de la législation du pays concerné, ainsi que du contexte et du périmètre d'application de l'incident. Au niveau du groupe SNI, les sujets environnementaux sont portés par le Directeur du Patrimoine. Par ailleurs, chaque entité a localement des équipes en charge du patrimoine et du déploiement des objectifs environnementaux. En cas d'incident, c'est la réglementation qui définira les responsabilités sur ces sujets. Au sein d'Icade, ces sujets sont sous la supervision du comité d'audit, des risques et du développement durable. Concernant Transdev, en fonction des dispositions locales, c'est généralement le dirigeant de l'entreprise concernée qui est ultimement et personnellement responsable.

— Achats responsables

Politique d'achats responsables

Signataire du Pacte mondial de l'ONU, la Caisse des Dépôts s'engage à en respecter les dix principes et à veiller à ce qu'ils soient appliqués par ses fournisseurs et prestataires notamment. Cet engagement s'étend par ailleurs à ses filiales.

■ Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'un plan « Achat responsable », suivi au travers des plans d'action du programme Écotidien par la direction de ce dernier et la direction des Achats. Les objectifs se déclinent sur 3 axes principaux :

- 1- Intégrer les critères RSE lors des achats : prise en compte de l'impact environnemental des marchés généraux et des marchés de travaux, dispositions sociales, etc.
- 2- Faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées : marchés réservés à des entreprises adaptées ; quota d'heures d'insertion dans certains marchés.
- 3- Mieux acheter : développer l'achat de produits éco-conçus et "verts", réduire les délais de paiement des fournisseurs, favoriser les circuits courts. Par ailleurs, le schéma promotionnel des achats de la Caisse des Dépôts, reprenant l'historique de sa démarche et ses engagements à venir, est en cours de finalisation et sera publié au cours du 1^{er} semestre 2017.

■ Bpifrance :

La procédure Achats définie en 2014 par Bpifrance est toujours en vigueur : elle préconise de privilégier les produits éco-conçus, d'interroger les fournisseurs sur leurs politiques RSE, de veiller à la transparence de ses pratiques, d'être transparent dans le processus de sélection, de ne pas rendre un fournisseur dépendant et de veiller à la rotation périodique des fournisseurs.

■ CNP Assurances :

Concernant le groupe CNP Assurances, l'intégration de la RSE dans la politique d'achats s'est développée de manière progressive, d'abord dans les grandes entités que sont CNP Assurances et le groupe Caixa Seguradora. Les engagements RSE de CNP Assurances sont déclinés par la direction des achats. Tous les acheteurs sont sensibilisés et la plupart formés aux exigences RSE. La charte éthique et déontologique interne aux achats ainsi que le code de déontologie gouvernent leurs pratiques achats. La quasi-totalité des fournisseurs de biens et de services ou de prestations intellectuelles de CNP Assurances est située en France. Le recours à la sous-traitance est limité essentiellement aux prestations intellectuelles ainsi qu'à des travaux d'imprimerie, routage, mise sous pli, archivage, saisie de masse, déport d'accueil téléphonique et maintenance.

■ Compagnie des Alpes :

La politique de la Compagnie des Alpes se déploie autour de trois axes :

- 1- Avantage compétitif et efficacité économique (quantitative et qualitative) ;
- 2- Déontologie ;
- 3- Développement durable et achats responsables.

■ Egis :

Les principales actions d'Egis en matière d'achats responsables en 2016 sont dans la continuité de 2015 avec la poursuite de la « politique voyages » et de la « politique véhicules ». Parmi les objectifs de cette dernière figurent notamment la limitation des commandes à un catalogue de véhicules ayant un faible taux de CO₂ ainsi que la promotion de véhicules hybrides. Egis poursuit également sa politique d'achats auprès du secteur protégé et adapté (ESAT).

■ Groupe SNI :

Le groupe SNI dispose quant à lui depuis 2012 d'une direction des achats et des moyens généraux, compétente sur l'ensemble du Groupe. Ses objectifs sont de systématiser l'intégration des critères RSE dans les marchés et de recourir à des pratiques de consommation raisonnée et durable. Des actions seront également mises en place pour promouvoir le recours à la sous-traitance au secteur adapté et protégé, en proposant des contrats de service ESAT à chaque fois que cela est possible.

■ Icade :

Conformément à ses objectifs, Icade a renforcé sa démarche d'achats responsables en 2016. L'optimisation et la maîtrise des achats passent par la mise en place de procédures communes à l'ensemble des activités. Ce processus est conforté par l'homogénéisation des procédures RSE : c'est ainsi que les pôles Foncière et Promotion ont mis en place des chartes d'achats responsables communes aux deux entités. Parmi les autres grands axes et faits marquants de l'année 2016, Icade a fait progresser de 15% la part des achats auprès du secteur protégé et adapté (visant l'objectif ambitieux d'une progression de +50% à l'horizon 2050). Icade favorise également les emplois d'insertion en systématisant ce type d'emplois sur ses chantiers de taille significative.

■ Transdev :

La politique Achats Responsables déployée par Transdev repose sur les axes suivants :

- 1- Intégration dans l'ensemble des contrats d'achat de la Charte Fournisseurs RSE que les fournisseurs doivent parapher ;
- 2- Transmission d'un questionnaire de pré-qualification demandant aux fournisseurs de préciser leurs actions RSE en phase de consultation ;
- 3- Renforcement des exigences RSE avec des critères éliminatoires pour les candidats ne présentant pas d'actions ou ne respectant pas les normes sur ces sujets ;
- 4- Mise en place d'une plateforme de traitement des documents légaux des prestataires de services et sous-traitants afin de lutter contre le travail illicite ;
- 5- Lancement d'un diagnostic achats sur 35 fournisseurs stratégiques ;
- 6- Rédaction d'une procédure de gestion des risques fournisseurs (périmètre Siège et France).

Cette procédure porte sur les risques suivants : travail illicite, risque de dépendance financière (taux de dépendance), délit de marchandage et prêt illicite de main d'œuvre, santé et sécurité des travailleurs, des prestataires et sous-traitants intervenant pour le compte de Transdev. Déployée courant 2017, celle-ci sera obligatoire pour toutes les entités en France. Elle présente les différents risques et donne les éléments pratiques permettant aux entités de les évaluer et de mettre en place les actions correctrices nécessaires.

- CDC Biodiversité, CDC International Capital, Informatique CDC, Qualium Investissement, la SCET et la Société Forestière n'ont pas formalisé de politique d'achats responsables.

Prise en compte des enjeux RSE dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants

Systématique (procédures dédiées + sensibilisation)	Partielle (procédures dédiées + sensibilisation)	Ponctuelle
Caisse des Dépôts	Compagnie des Alpes	Bpifrance
CNP Assurances	Egis	CDC Biodiversité
Icade	Société Forestière	Groupe SNI
	Transdev	Informatique CDC
		Qualium Investissement
		SCET

■ Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts décline, dans la relation avec ses fournisseurs et prestataires, les enjeux de responsabilité sociétale qu'elle s'applique à elle-même. Ces enjeux s'appliquent essentiellement aux achats immobiliers (travaux et maintenance) et généraux. Des clauses sociales et environnementales sont définies dans les cahiers des charges administratifs. Celles-ci portent sur : les prestations à réaliser ou à livrer, les relations avec le pouvoir adjudicateur (ex : dématérialisation des échanges, réduction de déplacements, priorité pour les visioconférences ou tout autre procédé multimédia), le fonctionnement interne du fournisseur et sous-traitant (ex : voiture électrique ou hybride, plan qualité, contrat d'insertion ou apprentissage). Ces clauses sont intégrées aux contrats pour la quasi-totalité des achats immobiliers et généraux et pour les achats métiers lorsque cela est envisageable.

■ Bpifrance :

Le Groupe a défini en 2014 une procédure Achats, non-contraignante, qui préconise notamment d'interroger les fournisseurs sur leurs politiques RSE, en veillant à la transparence des pratiques.

■ Compagnie des Alpes :

Dans le cadre de son ancrage territorial, le Groupe choisit des fournisseurs si possible locaux, reconnus et partageant les mêmes valeurs en termes de prévention des risques et de respect de l'environnement. Les conditions contractuelles intègrent de plus en plus ces engagements.

■ CNP Assurances :

Les principaux appels d'offres et consultations comportent un volet RSE, critère de qualification de la proposition, et une plaquette sur l'engagement sociétal de l'entreprise est transmise avec les dossiers de consultation. Signataire du Pacte Mondial, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits de l'Homme auprès de ses sous-traitants et fournisseurs. Des clauses contractuelles sur la protection des travailleurs figurent dans les contrats. De son côté, le groupe Caixa Seguradora intègre depuis 2008 dans ses contrats des clauses de responsabilité sociale et environnementale qui reposent sur les engagements du Pacte mondial.

■ Egis :

L'entreprise a intégré des clauses RSE dans certains de ses contrats, notamment pour les achats liés à l'exploitation de ses immeubles et dans le cadre de prestations intellectuelles. Des dispositifs spécifiques existent pour ses principaux achats (ex : « *code of ethics for partners* » et évaluations KYC pour les prestations intellectuelles), mais il n'y a pas de centralisation de ces différentes relations fournisseurs.

■ Groupe SNI :

La politique d'achat de la SNI vise à systématiser l'intégration des critères RSE dans les marchés et à recourir à des pratiques de consommation raisonnée et durable. Dans les appels d'offres de marché de travaux et de maîtrise d'œuvre sont insérés des critères environnementaux (dont chantier verts) et sociaux (dont sécurité et santé des intervenants).

■ Icade :

Icade étend sa responsabilité sociétale d'entreprise aux relations avec ses sous-traitants, auxquels elle demande le même engagement. L'implication de ces derniers se fait par l'adoption progressive de chartes d'achats responsables. Diffusées à tous les fournisseurs et sous-traitants, elles leur demandent expressément de prendre des engagements en matière d'emploi et d'insertion, de prévention de la corruption, de respect des normes de travail, de respect des droits de l'homme, de prévention des risques environnementaux et des pollutions, de protection de la santé et de l'environnement, d'utilisation durable des ressources et de loyauté des pratiques. Tout manquement grave et délibéré d'une entreprise aux principes exposés dans cette charte constitue un manquement à ses obligations contractuelles. En 2016, celle-ci était intégrée par 100% des chantiers des immeubles neufs du pôle Promotion et 100% des nouveaux contrats de prestations de services du Pôle Foncière Tertiaire. La politique d'achats internes inclut également des critères RSE (choix de l'équipement informatique ou de l'agence de voyage, papier labellisé, recours au secteur protégé et adapté, etc.). L'entreprise a également intégré des clauses en matière de respect de la biodiversité dans les contrats de prestation d'entretien d'espaces verts et fait évoluer les pratiques en matière de choix de matériaux de construction intégrant des critères de durabilité, de santé et d'environnement, etc.

■ Informatique CDC :

L'entreprise intègre des critères RSE dans certains de ses appels d'offres.

■ SCET :

La SCET a signé et reconduit des contrats avec des fournisseurs labellisés, en matière de développement durable notamment, pour son mobilier et ses fournitures de bureaux ainsi que le recyclage des consommables informatiques.

■ Société Forestière :

Les marchés relatifs à la gestion forestière passés pour le compte des propriétaires forestiers institutionnels sont contractualisés dans le cadre des engagements de certification de gestion durable PEFC de ces derniers. Les entreprises répondant aux appels d'offre s'engagent ainsi à respecter les cahiers des charges de PEFC ou à y adhérer. La Société Forestière est attentive au respect de ces engagements lors de la contractualisation et du suivi des marchés pour le compte des propriétaires. Les achats de matériel informatique se font en fonction des accords-cadres de la Caisse des Dépôts, qui intègrent la dimension durable dans les critères de sélection des offres.

■ Transdev :

100% des contrats faits par les acheteurs de la Direction des achats et des processus (périmètre France) comprennent une clause spécifique RSE, qui renvoie à la Charte Fournisseurs RSE que les fournisseurs doivent parapher. Lors des consultations, les fournisseurs doivent remplir un questionnaire de pré-qualification leur de préciser leurs actions RSE. iii) Sur certains sujets (véhicules, gestion des déchets spéciaux comme les huiles de vidange, etc.), Transdev a renforcé ses exigences, notamment en matière de respect des règles et normes environnementales ou relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs, avec la mise en place de critères éliminatoires pour les candidats ne présentant pas d'actions ou ne respectant pas les normes sur ces sujets. En 2016, l'entreprise a notamment lancé une consultation pour la fourniture des bus et des cars diesel comportant une obligation de respect des normes Euro6 (les plus contraignantes en matière d'émission de polluants).

Part des contrats d'achat intégrant des critères RSE

Cette donnée n'est pas consolidable à l'échelle du Groupe.

	Opérations d'achats relatives au fonctionnement interne	Opérations d'achats relatives aux métiers
Caisse des Dépôts	95% des achats généraux 100% des achats immobiliers	
CNP Assurances	100% (périmètre France)	
Groupe SNI	95%	
Icade		100% des nouveaux contrats du pôle Promotion qui représente 61% de son chiffre d'affaires (estimation)
SCET	50%	
Transdev	100% des opérations réalisées par la direction des achats du siège	

Dispositif de contrôle, de suivi et d'accompagnement des fournisseurs et sous-traitants

Dispositif structuré et systématique	Dispositif structuré appliqué à des prestations spécifiques	Mesures partielles limitées à des prestations spécifiques
CNP Assurances	Caisse des Dépôts Compagnie des Alpes	Groupe SNI Informatique CDC
	Egis Icade	SCET Société Forestière
	Transdev	

■ Caisse des Dépôts :

Le contrôle et le suivi des fournisseurs et sous-traitants ne sont pas formalisés à l'échelle de tous les segments d'achat. Ils s'effectuent essentiellement dans les achats immobiliers (travaux/maintenance) et dans les achats généraux, en phase de la consultation. En appui de leur réponse, les fournisseurs doivent renseigner un questionnaire RSE ou répondre à des engagements sur lesquels ils sont évalués. Cette évaluation repose sur un ou plusieurs critères de sélection des offres et pèse dans le choix définitif du titulaire. Pour les achats immobiliers, le suivi s'effectue à travers le reporting demandé lors de l'exécution des prestations afin de vérifier le respect par les fournisseurs des engagements pris dans leur offre technique et du cahier des charges. Pour les achats généraux, il est effectué par le service en charge de cette catégorie d'achats.

■ CNP Assurances :

CNP Assurances a noué un partenariat avec EcoVadis pour mutualiser le suivi des performances environnementales, sociales et éthiques des fournisseurs de manière globale. L'information est rassemblée sur une plateforme collaborative qui comprend 150 secteurs d'activité et 95 pays. À l'issue de leur évaluation, les fournisseurs reçoivent un retour approfondi sur leurs pratiques RSE, comprenant une note sur quatre thèmes (environnement, social, éthique et achats responsables), et la liste des principaux points forts et points d'amélioration. Une demande d'évaluation est faite pour les principaux parmi les 200 plus gros fournisseurs de CNP Assurances. Fin 2016, 145 fournisseurs,

correspondant à 51% du montant total des achats, ont ainsi été évalués, pour une note moyenne de 58/100. Au cours de l'année 2017, avec le déploiement d'un outil e-achat, les principaux appels d'offres et référencements feront l'objet d'une demande systématique de notation EcoVadis, devenue l'un des critères de notation des offres.

■ Compagnie des Alpes :

Le groupe Compagnie des Alpes porte une attention particulière à la conformité et au niveau de sécurité des articles thématiques vendus dans les boutiques des Destinations de loisirs. Des audits sont notamment menés dans les usines fabriquant des jouets, portant sur des engagements sociaux (travail des enfants, rémunération, volumes horaires santé/sécurité, environnement, etc.) et les systèmes qualité des usines (contrôle matières premières, processus de fabrication, etc.)

■ Egis :

Egis a mis en place une démarche de contrôle et de suivi centralisée, structurée et animée sur les questions d'éthique des affaires. Il n'y a pas de démarche centralisée sur les autres sujets mais des bonnes pratiques sont déployées dans certaines fonctions (moyens généraux et systèmes d'information).

■ Groupe SNI :

Au niveau du groupe SNI, un outil de suivi des fournisseurs a été mis en place afin de suivre notamment leur niveau de dépendance et leurs engagements sur le devoir de vigilance. Un travail d'identification des TPE/PME avec lesquelles travaillent les entités du Groupe est en cours et sera matérialisé par une cartographie nationale accessible via un outil dédié.

■ Icade :

Depuis 2016, Icade a engagé un processus d'évaluation du respect de la charte achats responsables. Par ailleurs, conformément à l'engagement pris en 2015, les principaux fournisseurs de prestations de services du pôle Foncière Tertiaire sont désormais évalués sur des critères de performance RSE (environnement, conditions de travail, achats responsables, éthique des affaires) par un prestataire spécialisé, EcoVadis. Un bilan annuel sera effectué avec chacun des fournisseurs et donnera lieu, le cas échéant, à la mise en place d'un plan d'action. Pour lutter contre le travail illégal, Icade a par ailleurs mandaté des prestataires pour collecter et vérifier l'ensemble des documents administratifs attestant que les entreprises qui travaillent pour elle respectent le Code du travail. L'ensemble des sous-traitants du pôle Promotion et du pôle Foncière Tertiaire doivent souscrire un abonnement auprès de l'un de ces prestataires.

■ Société Forestière :

Au niveau de la Société Forestière, les marchés relatifs à la gestion forestière passés pour le compte des propriétaires forestiers institutionnels sont contractualisés dans le cadre des engagements de certification de gestion durable PEFC de ces derniers. Les entreprises répondant aux appels d'offre s'engagent ainsi à respecter les cahiers des charges de PEFC ou à y adhérer. La Société Forestière est attentive au respect de ces engagements lors de la contractualisation et du suivi des marchés pour le compte des propriétaires.

■ Transdev :

Afin de lutter contre le travail clandestin, Transdev a mis en place une plateforme de collecte des documents légaux. Celle-ci recense 3 000 fournisseurs, 40% d'entre eux ayant déposé (ou étant en cours de dépôt) ces documents à fin 2016 (objectif : 80% à la fin du 1^{er} semestre 2017). La fin du déploiement de cette plateforme est prévue pour le 1^{er} trimestre 2017. Les fournisseurs sont informés par mail de leurs obligations en la matière et une clause correspondante figure dans tous les contrats. Cette obligation s'applique à toutes les entités du groupe Transdev et un suivi des fournisseurs est réalisé par Direction des Achats pour les aider à respecter cette obligation.

En matière de dépendance, un suivi du taux de dépendance financière et une analyse financière des fournisseurs sont effectués dans le cadre des procédures ISO 9001. Dans le cadre de ces procédures, une enquête de satisfaction est par ailleurs réalisée auprès des fournisseurs titulaires d'un accord-cadre du siège.

Enfin, un diagnostic RSE sera lancé début 2017 sur 35 fournisseurs sur le périmètre France, jugés

stratégiques au regard des montants, des enjeux métiers ou de la réglementation. Suite à ce diagnostic, un plan d'action sera établi pour chaque fournisseur afin de lui permettre de s'améliorer. Après le retour de cette première expérience, les résultats seront présentés aux autres pays du Groupe qui auront accès aux questionnaires et à la méthodologie pour déployer cette démarche s'ils le désirent. Un questionnaire simplifié sera également réalisé pour être utilisé de façon autonome par les entités opérationnelles en France.

Part des fournisseurs et sous-traitants contrôlés sur des critères RSE

CNP Assurances	51% du montant total des achats (145 fournisseurs)
Icade	62% du montant d'achats de prestations de services du pôle Foncière Tertiaire (estimation incluant les parcs et bâtiments de bureaux cédés au cours de l'exercice 2016), qui représente 25% du chiffre d'affaires d'Icade
Société Forestière	10% (estimation)

Volume d'achat auprès du secteur adapté et protégé

(en euros)	2016	2015	Evolution 2015/2016
Caisse des Dépôts	849 668	811 000	4,9%
Bpifrance	679 000	685 000	-0,9%
CDC Biodiversité	2 000	2 000	0,0%
CNP Assurances	1 122 950	-	-
Egis	206 900	225 000	-8,0%
Groupe SNI	982 000	-	-
Icade*	132 008	114 896	14,9%
Informatique CDC	45 000	-	-
Qualium Investissement	3 495	6 000	-41,8%
SCET	5 000	500	900,0%
Société Forestière	-	150 000	-
Transdev	-	-	-
Groupe	4 028 021	2 007 839	1,8%**

* La donnée 2015 a été retraitée pour tenir compte de la cession, en 2016, des activités de services d'Icade.

** L'évolution 2015/2016 a été calculée à périmètre comparable (incluant la Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC Biodiversité, Egis, Icade, Qualium Investissement et la SCET) à partir des données recalculées au niveau du Groupe pour 2015 (1 878 071 €) et 2016 (1 878 071 €).

Périmètres et commentaires :

- Qualium Investissement : La baisse du montant total d'achats auprès du secteur protégé et adapté observée est liée à une commande exceptionnelle, réalisée en 2015, de produits encore disponibles en stock en 2016.
- SCET : La hausse du montant total d'achats auprès du secteur protégé et adapté observée est liée à une volonté d'accroître le soutien à ce secteur et à l'augmentation du volume de commandes associée.

Plusieurs entités du Groupe font appel à des fournisseurs et prestataires issus du secteur protégé et adapté : la Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité, Bpifrance, Egis (périmètre France), Icade, Informatique CDC, Qualium Investissement, la SCET, le groupe SNI, CNP Assurances, Transdev (donnée non-disponible) et la Société Forestière (donnée non-disponible).

Au global, plus de 4 029 000 € d'achats ont été réalisés auprès du secteur protégé et adapté au sein du Groupe en 2016. En valeur absolue, cela correspond à une augmentation de 100,7% par rapport à 2015 due au fait que plus de filiales sont à présent en mesure de remonter les montants d'achat. A périmètre comparable, cette augmentation est d'1,2%.

Les achats concernés portent principalement sur des travaux de secrétariat, d'édition (impression, publipostage), de fournitures de bureau, de gestion des déchets ainsi que d'entretien des bureaux et des espaces verts.

Notre gouvernance

– Organisation et gouvernance du Groupe

Structure de la gouvernance des filiales

Au 31/12/16	Statut juridique de l'entité	Instances de direction et de contrôle	Instances de direction	Existence de comités spécialisés
Bpifrance	SA	CA + CoDir + ComEx	Pdt + DG	*Comité d'audit et des risques *Comité des nominations et rémunérations
CDC Biodiversité	SAS	CA + CoDir + Comité de coordination	Pdt + Directeur	*Comité d'engagement et d'investissement *Comité scientifique *Comités des risques
CDC International Capital	SA	CA + ComEx + CoDir	PDG	*Comité d'investissement *Comité d'audit et des comptes *Comité des nominations et des rémunérations
CNP Assurances	SA	CA + ComEx	Pdt + DG	*Comité d'audit et des risques *Comité des rémunérations et des nominations *Comité stratégique
Compagnie des Alpes	SA	CA + ComEx	PDG + DG délégué	*Comité de la stratégie *Comité de l'audit et des comptes *Comité des nominations et des rémunérations *Comité d'audit *Comité des engagements *Comité des rémunérations
Egis	SA	CA + ComEx + CoDir opérationnel + COSCO	PDG + DG délégué	Au niveau du Groupe : *Comité des risques et des engagements *Comité des risques opérationnels *Comité des acquisitions *Comité d'orientation développement durable *Comité d'éthique *Comités de branche *Comités transverses
Groupe SNI	SEM	CS + Directoire + CoDir	CS : Pdt et Vice-Pdt Directoire : Pdt + 2 DG	*Comité d'audit *Comité d'orientation stratégique *Comité de sélection et de rémunérations *Comité de sûreté
Icade	SA	CA + ComEx + comité de coordination	Pdt + DG	*Comité de la stratégie et des investissements *Comité d'audit, des risques et du développement durable *Comité des nominations et des rémunérations
Informatique CDC	GIE	Conseil de direction + CoDir	Pdt + DG + DG adjoint	
Qualium Investissement	SAS	CA + ComEx	Pdt + 3 DG délégués	*Comités d'investissement spécifiques (un par fond géré) *Comité des rémunérations
SCET	SA	CA + CoDir	PDG + DG délégué	
Société Forestière	SA	CA	PDG + DG adjoint	*Comité d'audit et stratégie et rémunérations *Comité d'investissement
Transdev	SA	CA + ComEx	PDG	*Comité stratégique *Comité des rémunérations et nominations *Comité d'audit interne *Comité des engagements

AG	Assemblée générale	GIE	Groupement d'intérêt économique
CA	Conseil d'administration	PDG	Président-directeur général
CoDir	Comité de direction	Pdt	Président
ComEx	Comité exécutif	SA	Société anonyme
COSCO	Comité d'orientation stratégique et de coordination opérationnelle	SAS	Société par actions simplifiée
		SEM	Société d'économie mixte
CS	Conseil de surveillance		
DG	Directeur général		

Nombre d'administrateurs

Au 31/12/16

	Nombre total d'administrateurs	Administrateurs Caisse des Dépôts	Administrateurs indépendants	Administrateurs collaborateurs	Autres administrateurs	Censeurs	Taux de présence des administrateurs en CA
Bpifrance	15	4	3	2	6 (4 représentants de l'État et 2 des Régions)	4	67%
CDC Biodiversité	6	6	0	0	0	1	100%
CDC International Capital	6	4	2	0	0	2	100%
CNP Assurances	18	6	4	1	7 (dont 1 représentant de l'Etat et le directeur général)	2	89%
Compagnie des Alpes	9	4	5	0	3	1	89%
Egis	9	5	2	-	2	-	79%
Groupe SNI	15	8	7	0	0	1	90%
Icade	15	6	5	0	4	0	96%
Informatique CDC	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Qualium Investissement	5	3	1	1	0	0	92%
SCET	7	7	0	0	0	0	92%
Société Forestière	13	3	0	4	6	0	98%
Transdev	11	7	1	1	2	-	82%

NA Non-applicable

Processus de nomination des membres des instances de gouvernance

Bpifrance	La loi de création de la société anonyme définit les règles de nomination des administrateurs (article 3), et notamment le principe de parité pour les deux administrateurs représentant les collaborateurs.
CDC Biodiversité	Le conseil d'administration de la société est composé de 6 à 8 membres. Un membre est désigné par le président de la société, lui-même membre de droit. Les autres administrateurs sont nommés par la Caisse des Dépôts, actionnaire unique.
CDC International Capital	Les administrateurs sont nommés par la Caisse des Dépôts, actionnaire unique. Tout changement d'administrateur est appréhendé avec le prisme de la diversité.
CNP Assurances	Le dossier des personnes présentées comme candidates au poste d'administrateur s'effectue sur la base d'un dossier « honorabilité et compétence », prévu dans le cadre de la politique du même nom arrêtée par le conseil d'administration. Ce dossier est examiné par le comité des rémunérations et des nominations, en charge de recommander les candidatures au Conseil d'administration.
Compagnie des Alpes	La composition du Conseil d'administration obéit à huit principes visant à promouvoir, en présence d'un Actionnaire de référence (la Caisse des Dépôts), une représentativité démocratique et collective de l'ensemble des actionnaires et la prise en compte de l'intérêt social assurée notamment au moyen de la présence d'Administrateurs Indépendants. Dans l'application de ces principes, le Conseil s'attache à rechercher le bon équilibre de sa composition comme de celle des Comités, notamment dans la diversité des compétences, la représentation des femmes et des hommes, et les nationalités. Principe n°1 : Proposition par le Conseil d'administration d'une liste de candidats Principe n°2 : Le Conseil d'administration reflète la géographie de l'actionariat Principe n°3 : Principe de Plafonnement Principe n°4 : Représentation des actionnaires en cas de franchissement de seuil en cours de mandat Principe n°5 : Résolution des conflits entre le Principe n°2 et le Principe n°3 Principe n°6 : Désignation d'autres Administrateurs Indépendants Principe n°7 : Augmentation du nombre d'administrateurs Principe n°8 : Désignation du président du Conseil d'administration
Egis	La composition du conseil d'administration d'Egis est définie par le pacte d'actionnaires entre la Caisse des Dépôts et Iosis Partenaires. Il est composé de 9 membres dont 7 désignés par la Caisse des Dépôts, parmi lesquels 2 indépendants, et 2 désignés par Iosis Partenaires pour représenter les cadres partenaires.
Groupe SNI	Les membres du Conseil de Surveillance (CS) du groupe SNI sont désignés par l'assemblée générale ordinaire (AGO) des actionnaires (capital de la SNI détenu à 99,99% par la Caisse des Dépôts). Les membres du Conseil de Surveillance sont soit issus de la Caisse des Dépôts, soit des personnalités qualifiées extérieures choisies pour leurs compétences en matière de logement ou financière. Le remplacement d'un membre du CS en cours de mandat s'effectue par cooptation par le CS devant être ratifiée par la plus proche AGO. Les membres des Comités spécialisés qui doivent être choisis parmi les membres du CS sont désignés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire du groupe SNI sont désignés par le Conseil de Surveillance du groupe SNI après consultation du Comité de Sélection et des Rémunérations.
Icade	Le conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et révocables par elle. La durée du mandat des administrateurs, personnes physiques ou morales, est de quatre ans, sous réserve des dispositions concernant la limite d'âge. Les administrateurs sont rééligibles sous les mêmes réserves. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil, le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un administrateur en fonctions vient à dépasser l'âge de 70 ans, la proportion du tiers ci-dessus visée est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. En cas de vacance, par décès ou démission, le conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres dans les conditions légales. Dans le cas où il ne resterait plus que deux administrateurs en fonctions, l'assemblée générale ordinaire devra être convoquée immédiatement par ces administrateurs. Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins. Le conseil d'administration doit comprendre au moins un tiers d'administrateurs indépendants. Le Comité des Nominations et des Rémunérations a notamment pour mission d'examiner les candidatures pour la nomination des mandataires sociaux et de formuler des propositions quant à leur rémunération.
Informatique CDC	L'administrateur est nommé par le conseil de direction sur proposition du directeur général de la Caisse des Dépôts. Concernant la composition du Conseil de direction, chaque membre du GIE nomme un conseiller. Le président du conseil de direction figure parmi l'un des trois conseillers désignés par la Caisse des Dépôts. Il est fait application du principe de mixité dans la sélection des membres du conseil de direction.
Qualium Investissement	Les administrateurs sont nommés par la Caisse des Dépôts, actionnaire unique. Une attention particulière est portée à la diversité des membres du conseil d'administration.
SCET	Les administrateurs sont nommés par la Caisse des Dépôts, actionnaire unique.
Société Forestière	Les deux actionnaires, la Caisse des Dépôts et CNP Assurances, ont des procédures de sélection propres. Le président-directeur général est désigné par la Caisse des Dépôts.
Transdev	Les 11 membres du Conseil d'Administration sont désignés par Veolia Environnement (2 membres) et la Caisse des Dépôts (7 membres).

Mécanismes de suivi et de contrôle des instances de gouvernance

	Prévention des conflits d'intérêt au sein du CA	Suivi de la performance du CA	Recommandations au CA/CS (pour les collaborateurs)	Recommandations au CA/CS (pour les actionnaires)	Consultation des parties prenantes (pour le CA/CS)
Bpifrance	OUI	OUI	OUI	Actionnaires représentés au CA	OUI
CDC International Capital	NON*	OUI	NON	(actionnaire unique)	NON
Compagnie des Alpes	OUI	OUI	NON	NON	-
CDC Biodiversité	NON	NON	NON	(actionnaire unique)	OUI
CNP Assurances	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Egis	OUI	NON	OUI	Actionnaires représentés au CA	OUI
Groupe SNI	OUI	NON	OUI	(actionnaire unique)	NON
Icade	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Informatique CDC	NON	NA	NA	NA	NA
Qualium Investissement	OUI	NON	NON	(actionnaire unique)	NON
SCET	OUI	NON	OUI	(actionnaire unique)	NON
Société Forestière	-	NON	OUI	Actionnaires représentés au CA	NON
Transdev	NON	OUI	OUI	OUI	NON
Total	8/13	6/13	8/13	-	4/13

NA Non-applicable

* Donnée corrigée par rapport à celle publiée en 2015.

Parité dans les instances de gouvernance

	Conseil d'administration		Commission de surveillance		Directoire		Comité de direction		Comité exécutif		Mandataires sociaux	
	Parité	% F	Parité	% F	Parité	% F	Parité	% F	Parité	% F	Parité	% F
Caisse des Dépôts			3F et 10H	23%			8F et 8H*	50%				
CNP Assurances et filiales	8F et 10H	44%							5F et 8H	38%		
Compagnie des Alpes	3F et 11H	21%					1H	0%	3F et 5H	38%	1F et 1H	50%
Egis et filiales	5F et 5H	50%							2F et 7H	22%	2H	0%
France Brevets							1F et 9H	10%				
Icade et filiales							7F et 30H	19%	5F et 5H	50%	2H	0%
Qualium Investissement	2F et 3H	40%					1H	0%	5H	0%	4H	0%
SCET							Non-disponible.					
SNI et filiales	84F et 131H	39%	21F et 35H	38%	4H	0%	67F et 74H	48%	5F et 17H	23%	3F et 15H	17%
Société Forestière et filiales	3H	0%					1F et 6H	14%			1H	0%
Transdev							Non-disponible.					

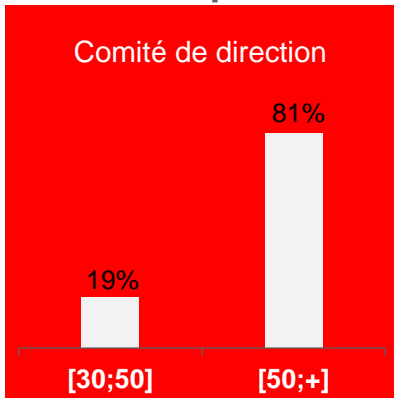
* Appartenance au comité de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe.

H : Homme.

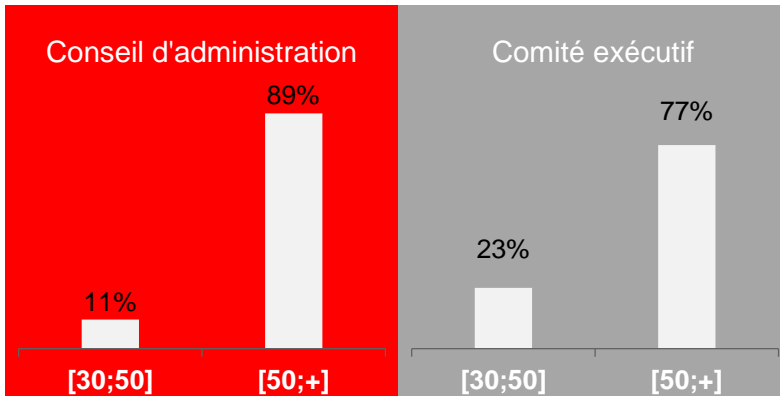
F : Femme.

Diversité d'âge dans les instances de gouvernance

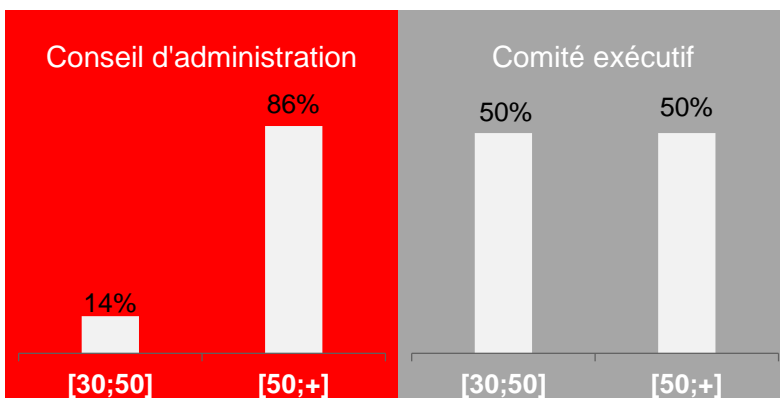
Caisse des Dépôts



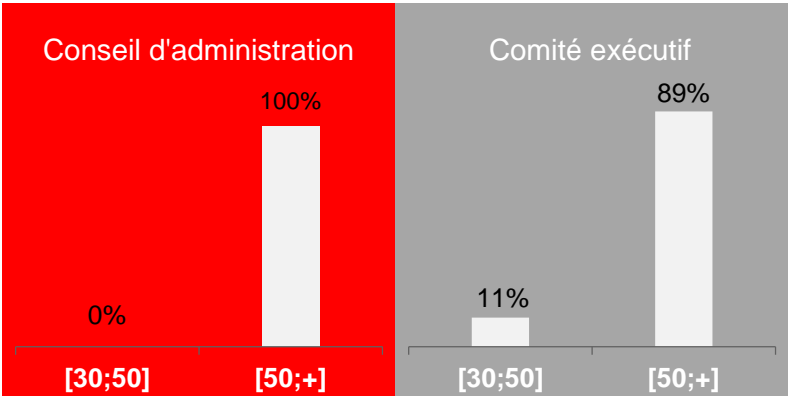
CNP Assurances



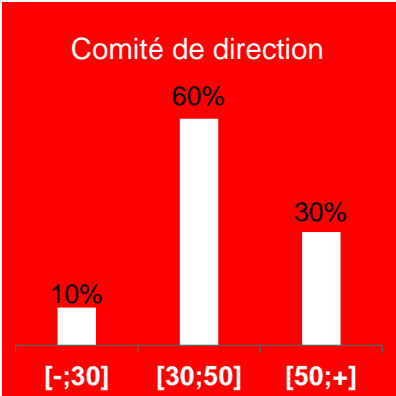
Compagnie des Alpes



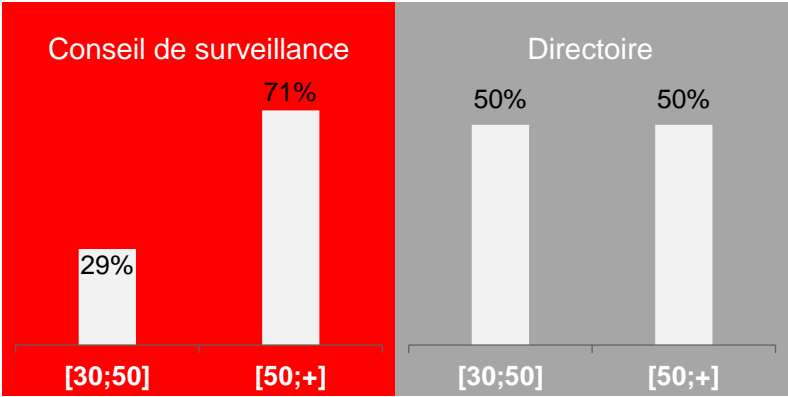
Egis



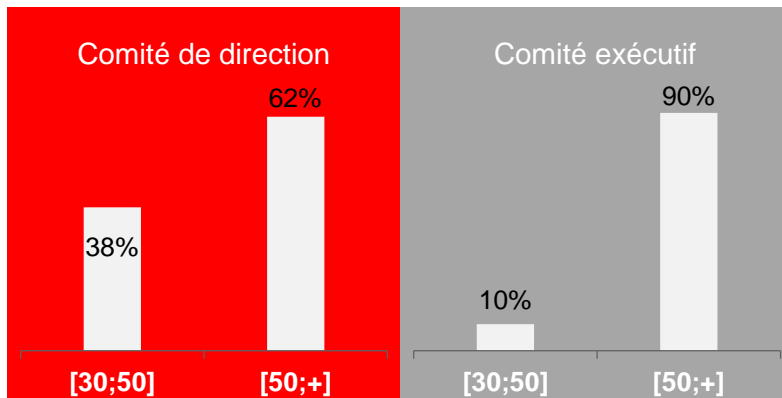
France Brevets



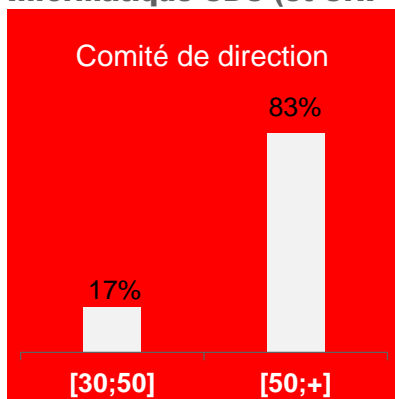
Groupe SNI



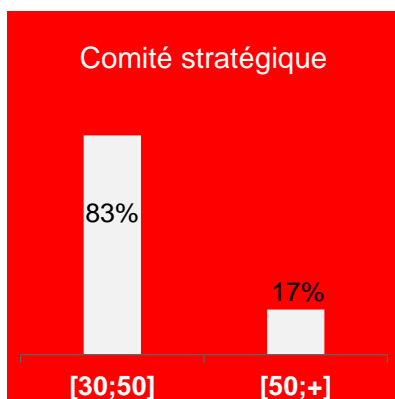
Icade



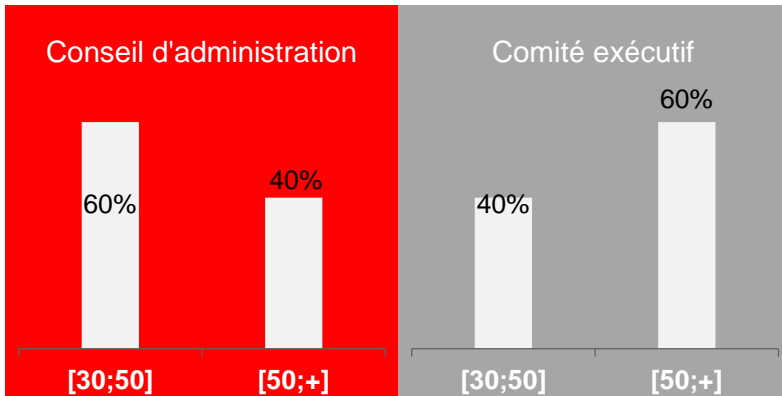
Informatique CDC (et CNP-TI)



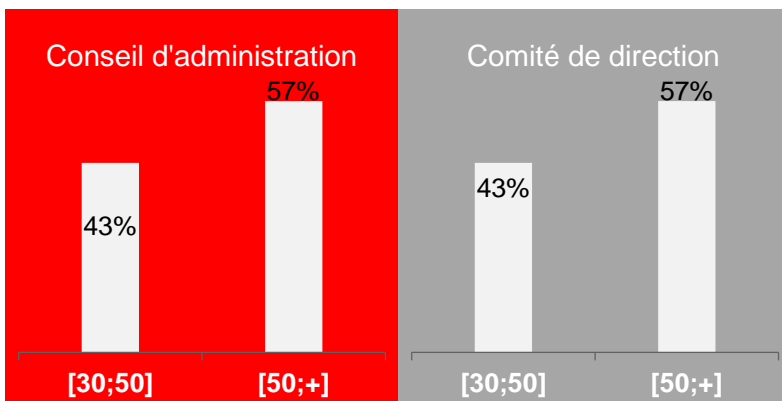
Novethic



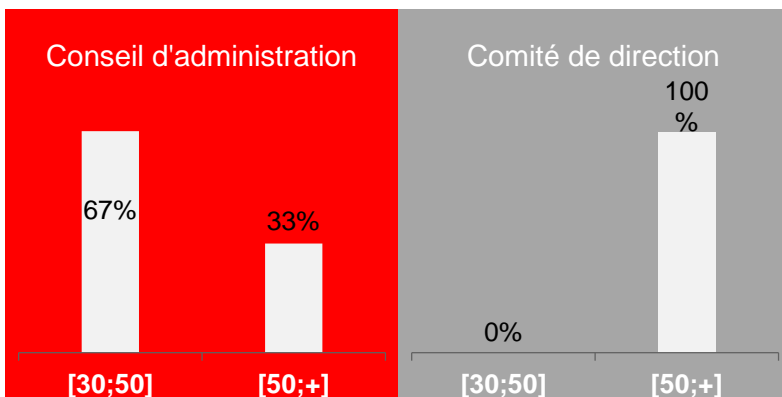
Qualium Investissement



SCET



Société Forestière



Transdev

Non-disponible.

Rémunération et avantages des mandataires sociaux et dirigeants

- Caisse des Dépôts : voir sous-chapitre « Organisation et gouvernance du Groupe » du rapport d'activité et de développement durable 2016.
- Bpifrance :

La rémunération du directeur général de Bpifrance SA est fixée par le conseil d'Administration sur avis du comité des rémunérations et avec approbation du Ministre de l'Economie. Elle est exclusivement composée d'une rémunération fixe et d'une Prime Variable sur Objectifs (PVO). Conformément à l'article 3 III du décret n°53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, cette rémunération est plafonnée à 450 000 € bruts et a atteint 449 500 € bruts au titre de l'exercice 2016. Le directeur général de Bpifrance SA ne perçoit aucune rémunération (en ce compris jetons de présence) au titre des mandats qu'il exerce au sein des sociétés du groupe Bpifrance.

Les administrateurs de Bpifrance SA perçoivent des jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités (étant précisé que les administrateurs représentant l'Etat et ceux représentant la Caisse des Dépôts reversent à leur employeur le montant de leurs jetons de présence). L'enveloppe globale des jetons de présence (225 000 € au titre de l'exercice 2015) a été fixée par l'assemblée générale de Bpifrance SA en date du 17 mai 2016. Ces jetons de présence sont répartis par le Conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du Conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs concernés sur la base de la clé de répartition (la « Clé de Répartition ») suivante : 10 000 € par administrateur ; 12 500 € en plus pour le président du comité d'audit et pour celui du comité des risques ; 7 500 € en plus pour les autres membres du comité d'audit et pour ceux du comité des risques ; 6 250 € en plus pour le président du comité des nominations et pour celui du comité des rémunérations ; 3 750 € en plus pour les autres membres du comité des nominations et pour ceux du comité des rémunérations. Les jetons de présence alloués au titre des séances tenues au cours d'un exercice sont versés au cours de l'exercice suivant. Les jetons de présence dus aux administrateurs de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2015 ont été versés le 23 septembre 2016 pour un montant global de 141 814,33 €.

Aucun dispositif n'est prévu pour les mandataires sociaux en cas de prise, de cessation ou de changement de fonctions.

- CDC International Capital :

La rémunération du mandataire social est composée d'une rémunération fixe et d'une PVO. Une indemnité de départ plafonnée est prévue si celui-ci a atteint ses objectifs sur les années précédentes et si la cessation intervient en cours de mandat.

- CNP Assurances :

CNP Assurances se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF et notamment à ses recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

La rémunération fixe annuelle du président du conseil d'administration, au titre de 2016, a été décidée par le conseil d'administration du 16 février 2016. Il ne bénéficie pas de rémunération variable. En 2016, le président a décidé de renoncer aux jetons de présence perçus au titre de ses mandats au sein d'Icade (prise d'effet sur les jetons dus au titre de l'exercice 2016) et de Caixa Seguros Holding (prise d'effet sur les jetons dus au titre de 2017). Il ne dispose d'aucun avantage en nature.

La partie fixe de la rémunération du directeur général a été fixée au titre de l'exercice 2016 par le conseil d'administration du 16 février 2016 à 400 000 € bruts annuels, soit un niveau inchangé depuis sa nomination en 2012. La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre de l'exercice 2016 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 16 février 2016 à 50 000 €, soit 12,5% de la partie fixe au maximum et un niveau inchangé depuis sa nomination en 2012. En 2017, sur la base du travail d'analyse entre les objectifs fixés et les résultats obtenus mené par le comité des rémunérations et des nominations le 22 février 2017, le conseil d'administration du 22 février 2017 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2016 à son montant maximum, soit 50 000 € dont 2 039 € d'avantage en nature lié au véhicule de fonction. Con-

formément à la politique de rémunération, 60% de la somme de 47 961 € sera payé en 2017, puis 20% en 2018, 10% en 2019 et 10% en 2020.

CNP Assurances ne prévoit aucun dispositif pour les mandataires sociaux en cas de prise, de cessation ou de changement de fonctions.

■ Compagnie des Alpes :

La détermination de la rémunération du Président Directeur Général (PDG) et de la Directrice générale déléguée est placée sous la responsabilité du Conseil d'administration, lequel s'appuie sur les avis et recommandations du Comité des nominations et des rémunérations en la matière. Dans un souci de transparence et d'équilibre, ces instances veillent à ce que la politique de rémunération des dirigeants prenne en considération l'ensemble des principes de bonne gouvernance en la matière, en particulier ceux visés par le code AFEP-MEDEF.

Leur rémunération est composée d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable, d'avantages en nature (sous la forme de l'octroi d'une voiture de fonction), du contrat d'assurance Groupe (régime de retraite supplémentaire), du régime complémentaire de santé et de prévoyance en vigueur au sein de la Compagnie des Alpes, et de l'accord d'intéressement.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas au sein du Groupe, sauf cas exceptionnel, d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'assemblée générale et sont répartis par le Conseil. Cette répartition entre les membres du Conseil est faite sur la base d'un montant forfaitaire par présence effective aux réunions du Conseil ou des Comités. L'assemblée générale du 18 mars 2010 a fixé le montant global maximal annuel (par exercice) des jetons de présence pouvant être alloué aux Administrateurs à la somme de 250 000 €. Ce montant n'a pas été modifié depuis. La valeur unitaire du jeton est actuellement fixée à 1 500 €.

Les statuts de la Compagnie des Alpes encadrent le versement d'une indemnité de rupture par la société au PDG et à la Directrice générale déléguée par un certain nombre de conditions, liées notamment au motif de départ ainsi qu'à la performance individuelle et à celle du Groupe. Le montant de cette indemnité de rupture sera égal à deux fois la « rémunération annuelle de référence ».

■ Egis :

Les entités du groupe Egis ne paient pas en direct leurs mandataires sociaux. Un cadre de référence de leur rémunération est fixé, uniforme au niveau de la SA, à l'exception de celle du PDG et du Directeur général délégué, qui est fixée dans le cadre du comité des rémunérations du CA d'Egis SA.

Les membres du CA gagnent un jeton de présence de 1 500 € chacun (3 000€ pour le Président du Comité des rémunérations) par séance du CA d'Egis SA ou des Comités. Concernant les membres collaborateurs du groupe Caisse des Dépôts, Egis applique les principes du code de déontologie de l'Établissement public sur la non-perception de jetons de présence.

Un changement de structure de la part d'un mandataire social n'entraîne pas de changement de sa rémunération.

■ Groupe SNI :

Ces éléments sont examinés par le comité des rémunérations. Le groupe SNI respecte par ailleurs les règles édictées par la Caisse des Dépôts.

■ Icade :

La rémunération du Directeur Général comprend une part de rémunération fixe, une part de rémunération variable soumise à modalités, des rémunérations exceptionnelles et des avantages en nature (véhicule de fonction). Au 31 décembre 2016, le Directeur Général a en outre bénéficié d'un contrat d'assurance garantie chômage, du régime général de prévoyance et frais de soins de santé, d'un régime de sur-complémentaire de prévoyance, du régime général de retraite obligatoire ainsi que du régime complémentaire de retraite ARCO et AGIRC. Le Directeur Général ne dispose pas d'autres régimes de retraite supplémentaire. Il ne perçoit pas de jetons de présence de la société.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration est composée d'une somme forfaitaire annuelle. Il ne bénéficie pas de jetons de présence mais peut se faire rembourser les frais exposés dans le cadre de ses fonctions sur présentation de justificatifs.

Les Administrateurs sont exclusivement rémunérés, en fonction de leur assiduité aux séances du Conseil d'Administration par l'allocation de jetons de présence dont l'enveloppe globale est alors fixée par l'assemblée générale ordinaire (AGO) des actionnaires. Au titre de l'exercice 2016, aucun Administrateur non-dirigeant n'a reçu de rémunération exceptionnelle. Ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite sur-complémentaire ni d'aucun engagement de pensions de retraite et assimilé.

En 2016, Icade n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie à ses mandataires sociaux. Il n'existe aucune convention conclue entre les membres du conseil d'administration et Icade. Aucune option de souscription ou d'actions gratuites n'ont été attribuées aux mandataires sociaux sur l'année 2016.

Une indemnité de rupture peut être versée à un mandataire social lorsque celui quitte ses fonctions, notamment en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ou à un désaccord stratégique avec le conseil d'administration. La détermination de cette indemnité repose à la fois sur l'évolution du résultat part net du Groupe (RNPG), sur l'évolution tendancielle du marché et sur le respect des conditions liées aux performances du bénéficiaire en termes de création de valeur constatée au niveau d'Icade. Le Conseil d'Administration réuni le 29 avril 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général une indemnité en cas de rupture de son mandat de Directeur Général. Au 31 décembre 2016, aucune indemnité n'est prévue au bénéfice des mandataires sociaux non-dirigeants en cas de cessation de leur mandat au sein de la Société.

■ Informatique CDC : Données non-disponibles.

■ SCET :

La rémunération du PDG est fixée par le Conseil d'Administration. Elle composée d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable et d'une voiture de fonction. L'indemnité afférente au mandat social du directeur général délégué est également fixée par le Conseil d'Administration.

■ Société Forestière : Données confidentielles.

■ Qualium Investissement :

La rémunération du directeur général est fixée par le Conseil d'Administration. Elle composée d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable, d'une voiture de fonction et d'un intéressement. Par ailleurs, les dirigeants investissent dans les fonds gérés, pouvant générer soit une perte soit un gain en cas de performance minimale dudit fonds. Aucun dispositif n'est prévu pour les mandataires sociaux en cas de prise, de cessation ou de changement de fonctions.

Consultation des parties prenantes en matière de rémunération des mandataires sociaux et dirigeants

10 des 13 filiales du Groupe disposent d'un comité des rémunérations à travers lequel les administrateurs peuvent s'exprimer sur les rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants. Les parties prenantes autres que les administrateurs sont également consultées pour certaines filiales et participations selon les modalités suivantes :

■ Bpifrance : Le comité des rémunérations réunit notamment des représentants des actionnaires (l'Etat et la Caisse des Dépôts) ainsi que des représentants des Régions.

■ CNP Assurances / Icade : Les actionnaires sont consultés sur la rémunération des mandataires sociaux dans le cadre du dispositif du "say on pay" (code AFEP-MEDEF) appliqué lors des assemblées générales des actionnaires.

– Politiques de responsabilité sociale des entités du Groupe

Enjeux et politiques de responsabilité sociale des entités du Groupe

Entité	Enjeux et axes de la politique RSE
Caisse des Dépôts	<p>Le programme RSE « Écotidien, ensemble tous responsables », mis en œuvre par la direction de programme RSE, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'établissement public Caisse des Dépôts à travers des plans d'action portant sur des actions concrètes à plus ou moins long et sur des actions connexes participant à la réussite des plans d'action (ex : sensibilisation, communication, formation, etc.) Un suivi via notamment des indicateurs chiffrés est mis en place et fait l'objet de reporting auprès des instances de gouvernance du programme et lors du rapport annuel RSE.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achats <ul style="list-style-type: none"> o Identification des achats pour lesquels des exigences DD/RSE supplémentaires peuvent être posées ; o développement de l'intégration des clauses environnementales et relatives à l'insertion (dans les marchés de travaux notamment) ; o réalisation de travaux afin d'améliorer la transmission, par les prestataires, de données de pilotage des émissions de GES ; o poursuite des objectifs d'achat de produits verts. - Energie <ul style="list-style-type: none"> o Poursuite de l'intégration d'électricité issue de sources renouvelables dans l'ensemble des sites ; o amélioration du processus de pilotage de la performance énergétique des bâtiments (PPE) (lancement d'une opération pilote sur un bâtiment) ; o structuration d'une démarche visant au pilotage des consommations d'eau courante des bâtiments (définition d'indicateurs et actions prioritaires). - Mobilité <ul style="list-style-type: none"> o Lancement et analyse des résultats d'une enquête mobilité menée auprès des collaborateurs pour les trajets « domicile-travail » ; o identification des données et actions permettant d'optimiser les déplacements des parties prenantes externes ; o identification des impacts de la loi TECV et intégration de ces impacts dans le plan d'action. - Déchets <ul style="list-style-type: none"> o Réalisation d'un état des lieux et mise en place d'un tableau de bord ; o identification des axes d'optimisation ; o lancement d'un appel d'offres multi-sites afin d'optimiser la gestion déchets (mise en place des prestations en 2016). - Papier <ul style="list-style-type: none"> o Mise en place d'un pilotage de la consommation de papier (via l'amélioration de l'accès à l'ensemble des données de consommation notamment) ; o renouvellement du marché de fourniture de papier avec intégration d'exigences RSE ; o réduction du grammage (expérimentation à 70g). - Alimentation <ul style="list-style-type: none"> o Renforcement des exigences en matière d'achats de produits biologiques ou labellisés (13,6%), ou issus de circuits courts (8,4%). - Formation et sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> o Définition d'un dispositif de formation générale à la RSE et d'un dispositif de formation ciblé sur la filière achat ; o organisation de manifestations de sensibilisation (petits déjeuners thématiques, rencontre dans les établissements de la DRS à Bordeaux et Angers, rencontre des directions, etc.) ; o communication autour des éco-gestes (démarche de recyclage, recours à du matériel fabriqué à partir de matériaux recyclés). <p>4 priorités stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'emploi (plus particulièrement des jeunes) ; - TEE (plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques) ; - Qualité de la gouvernance et du management (en y promouvant l'intégration des femmes notamment) ; - Promotion de l'entrepreneuriat féminin.
Bpifrance	

Entité	Enjeux et axes de la politique RSE
CDC Biodiversité	Agir pour la nature, dans les domaines de l'écologie et des paysages
CDC International Capital	Investissement responsable
CNP Assurances	<p>4 engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour une protection de tous : <ul style="list-style-type: none"> o favoriser l'accès à l'assurance ; o concevoir des produits et services à avantage sociétal ; o satisfaire au mieux les assurés. - Pour une économie durable : <ul style="list-style-type: none"> o être un investisseur responsable ; o être un acheteur responsable. - Pour une entreprise attractive : <ul style="list-style-type: none"> o développer les compétences en ligne avec la stratégie du Groupe ; o proposer un environnement de travail propice au bien-être et à la performance ; o déployer une politique d'égalité professionnelle engagée. - Pour une société et un environnement durable : <ul style="list-style-type: none"> o optimiser l'empreinte environnementale du fonctionnement interne ; o réduire l'impact carbone et environnemental des produits ; o maîtriser l'impact local.
Compagnie des Alpes	<ul style="list-style-type: none"> - Agir en entreprise responsable sur l'ensemble des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux liés à ses activités ; - Favoriser les initiatives innovantes dans les domaines sociaux et à approfondir continuellement le dialogue social ; - Partager ses valeurs de respect et de protection de l'environnement avec ses collaborateurs et ses partenaires ; - Diminuer l'impact de ses activités, notamment en matière d'énergie, de gestion de la ressource en eau, de biodiversité ; - S'impliquer dans le tissu économique et social en faveur de l'emploi, de la solidarité et de la mise en valeur des territoires.
Egis	<p>Feuille de route DD/RSE articulées en 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire du développement durable un véritable levier de différenciation de son offre, de création de valeur au service de la compétitivité de l'entreprise et de l'attractivité des territoires (focus particulier sur la TEE) ; - développer l'ancrage territorial grâce à une politique soutenue d'implication des parties prenantes ; - assurer l'essaimage des bonnes pratiques dans ses différents métiers ; - fiabiliser et consolider son reporting extra-financier et en faire un outil de pilotage intégré au système de management de la performance. <p>Cette feuille de route a été actualisée et un plan d'action partagé avec les 13 filiales de rang 1 du Groupe a été mis en place.</p>
Groupe SNI	<p>La démarche RSE du groupe SNI, entièrement revue en 2016, s'organise en 6 axes et 19 enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe Locataires : <ul style="list-style-type: none"> o Qualité de service o Concertation locative o Attribution et parcours résidentiel o Accompagnement social o Qualité du bâti et du cadre de vie - Axe Social <ul style="list-style-type: none"> o Talents et compétences o Santé et sécurité au travail o Lutte contre les discriminations et égalité des chances o Santé et sécurité au travail o Qualité Social du dialogue social - Axe Environnement <ul style="list-style-type: none"> o Consommation d'eau du patrimoine o Economie circulaire o Consommation énergétique du patrimoine et changement climatique o Biodiversité o Impact environnemental relatif au fonctionnement interne - Axe Gouvernance <ul style="list-style-type: none"> o Fonctionnement des instances de gouvernance o Déontologie - Axe Sociétal <ul style="list-style-type: none"> o Réponses aux besoins des territoires - Axe Fournisseurs <ul style="list-style-type: none"> o Relation fournisseurs o Achats responsables <p>Ce travail a été réalisé de manière collégiale par la Commission RSE du groupe qui regroupe la plupart des directions du Groupe et plusieurs de ses entités.</p>
Icade	<p>La stratégie RSE d'Icade a été entièrement repensée en 2015 autour d'objectifs chiffrés à échéance précise, en lien avec la réflexion stratégique globale de l'entreprise et les grandes orientations RSE du groupe Caisse des Dépôts, son premier actionnaire. Elle s'articule autour de trois axes et plusieurs enjeux:</p>

Entité	Enjeux et axes de la politique RSE
Informatique CDC	<p>1- Développer une offre intégrant les nouveaux usages en partenariat avec les territoires (avec des enjeux d'innovation, d'ancrage territorial, d'accompagnement des utilisateurs, d'achats responsables et d'éthique des affaires) ;</p> <p>2- Accélérer la transition énergétique et économiser les ressources (stratégie bas-carbone et économie d'énergie, mobilité durable, économie circulaire et biodiversité)</p> <p>3- Favoriser le développement des compétences des salariés, le bien-être au travail et la diversité (qualité de vie au travail, diversité, gestion des compétences et engagement des salariés).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la diversité et l'égalité : <ul style="list-style-type: none"> . Faciliter l'intégration de publics aux parcours, aux âges et aux origines variés ; . Appliquer un management équitable de l'humain ; . Favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap. - Associer durablement nos parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> . Maintenir l'ancrage territorial de l'entreprise ; . Partager ses expériences avec ses parties prenantes ; . Garantir une relation de qualité avec ses membres ; . Permettre à ses membres de réduire leur empreinte environnementale ; - Faire de la performance environnementale une priorité : <ul style="list-style-type: none"> . Réduire les émissions de GES et ses consommations d'énergies ; . Améliorer l'efficacité énergétique de ses salles informatiques ; . Optimiser la gestion des déchets ; . Sensibiliser ses collaborateurs à la préservation de l'environnement ; . Intégrer les critères de développement durable dans ses processus.
SCET	<p>Les orientations stratégiques 2015-2019 de la SCET visent à élargir son offre aux enjeux des territoires en la déclinant autour de 3 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'appui au management ; - l'appui au développement de projets ; - l'appui à la gestion d'actifs et de sociétés. <p>La SCET exerce ces grandes activités dans des secteurs historiques comme l'aménagement, le logement ou la gestion de services publics. Elle souhaite consolider sa présence sur ces marchés, mais également développer son expertise sur ce qui constitue les nouveaux enjeux des territoires, comme la TEE, la transition démographique, le développement économique ou encore le tourisme.</p>
Société Forestière	<p>Gérer durablement les forêts de ses clients</p>
Transdev	<p>4 axes et 16 engagements (politique en cours de refonte) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir aux clients et passagers des transports attractifs et bénéfiques pour l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> . en consultant, expérimentant et coproduisant les systèmes de mobilités de demain ; . en promouvant l'utilisation de transports variés, responsables et innovants, qui répondent à leurs besoins ; . en devenant un acteur de l'économie circulaire ; . en agissant en faveur de l'environnement ; - S'impliquer dans la vie des communautés locales ; <ul style="list-style-type: none"> . en sensibilisant les citoyens de demain ; . en participant au dynamisme et au développement des territoires ; - en nous engageant pour des achats responsables ; - en renforçant la cohésion sociale et urbaine et en favorisant l'inclusion sociale ; - Mobiliser les hommes et les femmes du groupe autour de valeurs partagées : <ul style="list-style-type: none"> . en favorisant le respect de la diversité ; . en favorisant la relation sociale et l'accompagnement tout au long de la vie professionnelle de nos salariés ; . en conciliant qualité de vie au travail et performance collective de l'entreprise ; . en promouvant des projets transverses collaboratifs et mobilisateurs ; - Intégrer la RSE au sein de notre gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> . en faisant de la RSE un levier de performance à tous les niveaux de l'entreprise ; . en se reposant sur une éthique forte et partagée ; . en dialoguant avec nos parties prenantes ; . en communiquant sur nos résultats de manière transparente et ouverte.

Engagements publics et déclarations signées en matière de développement durable et de responsabilité sociale

Voir le sous-chapitre « Politique de responsabilité sociale du Groupe » du rapport d'activité et de développement durable 2016.

Engagements	
Caisse des Dépôts	<p>Charte « Paris Action Climat » de la Mairie de Paris (2014)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principles for Responsible Investment (PRI - Principes de l'Investissement Responsable) - Charte d'investissement responsable de l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC)
Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration Mondiale sur le Changement Climatique (2014) - Montreal Carbon Pledge (2015) - Paris Pledge for Action (Appel de Paris – 2015) - Statement by Financial Institutions on Energy Efficiency Finance (2015)
CDC Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Biodiversity Pledge (2016)
CDC International Capital	<ul style="list-style-type: none"> - Charte d'investissement responsable de l'AFIC - PRI (2014)
CNP Assurances	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de Kyoto de l'Association de Genève (2009) - Pacte Mondial de l'ONU (depuis 2003) - PRI (2011) - Charte d'engagements des annonceurs pour une communication responsable (UDA) - Pacte mondial (depuis 2011)
Egis	<ul style="list-style-type: none"> - Charte Vivapolis (2014) - Principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes (2015) - Charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale (2015)
Icade	<ul style="list-style-type: none"> - Charte Pelletier visant l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires (2014) - Charte Entreprise-Territoire auprès du Territoire de Plaine Commune en faveur d'actions d'emploi et de formation locales (signée en 2005 et renouvelée en 2015) - Charte « Paris Action Climat » de la Mairie de Paris (2015) - Charte des Investisseurs en Capital de l'AFIC (2008)
Qualium Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance de l'AFIC (2014) - PRI (2010)
Transdev	<ul style="list-style-type: none"> - Pacte Mondial de l'ONU (2003) - Charte de la diversité - Charte des Relations Inter-entreprises

Formation des collaborateurs aux enjeux d'un développement durable

La plupart des entités du Groupe mènent des actions de formation aux enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), sous un angle global ou plus orienté vers leurs activités respectives. Elles sensibilisent également leurs collaborateurs à travers l'organisation de manifestations et de campagnes de communication multi-supports.

	Part des collaborateurs formés	Mesures de sensibilisation déployées et thèmes des formations proposées
Caisse des Dépôts	-	L'ensemble des collaborateurs sont visés par les actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable menées à travers les différents supports de communication. De plus, la démarche RSE a fait l'objet de présentations aux dirigeants des directions, aux organisations syndicales et aux collaborateurs des directions régionales. Par ailleurs, les formations métiers intègrent souvent un volet RSE. Enfin, des actions ciblant les nouveaux arrivants sont également conduites.
Bpifrance	10%	-
CDC Biodiversité	Pas de formation spécifique en 2016	-
		<p>Actions de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de rubriques intranet dédiées au développement durable ; - organisation régulière de manifestations et d'animations dans chaque entité pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable (organisation par CNP Assurances d'une conférence pour tous les collaborateurs sur les résultats d'une étude sur l'analyse de cycle de vie d'un produit d'assurance, semaine de la finance responsable, etc. ; - d'autres actions sont par ailleurs menées dans les filiales du Groupe.
CNP Assurances	22%	<p>Formations spécifiques aux métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les acheteurs sont sensibilisés et la plupart formés aux exigences RSE ; - organisation par CNP Assurances de deux ateliers d'une demi-journée sur l'investissement responsable (25 collaborateurs) ; - mise à disposition par le groupe Caixa Seguradora de formations en ligne sur la RSE (878 collaborateurs bénéficiaires en 2016) ; - lancement par CNP UniCredit Vita de son premier laboratoire digital intitulé « RSE et stratégie digitale » en collaboration avec l'Université de Milan (former de jeunes talents sur les thèmes liés à la RSE et au monde de l'assurance, sensibiliser les collaborateurs à l'importance du développement durable dans la stratégie d'entreprise // collaboration entre les deux pour monter un projet et le présenter au CODIR, sélection des idées les plus innovantes pour construire une nouvelle proposition commerciale).
Compagnie des Alpes	-	-
		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un <i>e-learning</i> sur la « safety attitude » et déploiement à l'ensemble du groupe ; - communications régulières relayées par les différents médias internes, notamment via le réseau sociaux d'entreprise ;
Egis	-	<ul style="list-style-type: none"> - accessibilité à distance des conférences COM11D du vendredi organisées sur le site de Montreuil ; - annonce en interne des interventions d'Egis dans des événements extérieurs liés au développement durable ; - lancement du site RSE d'Egis (disponible en anglais) ; - animations sur site lors d'événement thématiques (semaine du développement durable,

	Part des collaborateurs formés	Mesures de sensibilisation déployées et thèmes des formations proposées
		<p>semaine de la mobilité) ;</p> <p>- mise à disposition du site « l'empreinte à la trace » (permet aux collaborateurs de 13 sites en France de pouvoir accéder aux résultats de l'empreinte de leurs sites et de pouvoir apprécier le résultat des efforts fournis).</p>
Groupe SNI	7,7% (de l'ensemble des stagiaires formés durant l'exercice - hors ADOMA)	- Formation à la prise en compte des critères de performance énergétique de l'habitat.
Icade	4% (des heures de formation totales)	<p>En 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déploiement depuis plusieurs années d'actions de formation spécifiques sur la performance et les certifications environnementales des bâtiments, la diversité etc. ; - organisation de conférences pendant la semaine du développement durable ; - organisation depuis plusieurs années d'actions de sensibilisations aux enjeux RSE (campagnes d'« éco-gestes », mise à disposition de véhicules électriques et de solutions d'auto-partage, etc.) ; <p>- 4% des heures de formation consacrées à des questions d'environnement et de sécurité.</p> <p>Objectifs 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un module de sensibilisation à la RSE avec pour objectif d'atteindre au moins 80% des collaborateurs ; - rédaction d'un guide de bonnes pratiques en matière de biodiversité et mise en place d'une formation pour permettre aux développeurs et responsables de projets de répondre à la demande croissante des collectivités sur ce sujet.
Informatique CDC	1% (green IT)	- Formation aux green-IT
Qualium Investissement	100% (2015)	- Formation des collaborateurs à l'investissement responsable.
SCET	20% (des consultants et experts)	
Société Forestière	~ 70% (sur les fonctions métiers uniquement)	
Transdev	-	<p>- Formation RSE accessible aux collaborateurs français depuis 2015 ;</p> <p>- Formation de l'ensemble des communautés RH et QSE.</p>

Rôle des membres des instances de gouvernance dans le pilotage des politiques de responsabilité sociale

Au niveau du Groupe

La Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts a pour rôle de veiller sur les décisions majeures, les orientations stratégiques, les prises de participation, la gestion du fonds d'épargne et la vérification des comptes du groupe Caisse des Dépôts. Elle contrôle, par conséquent, la bonne mise en œuvre des priorités stratégiques du Groupe, articulées autour de quatre transitions : la transition

écologique et énergétique (TEE), la transition numérique, la transition territoriale et la transition démographique. Celles-ci reposent sur des enjeux à la fois économiques, environnementaux et sociétaux. Ces thèmes sont régulièrement abordés au cours des réunions de la Commission de surveillance à travers les présentations des métiers et des filiales.

Au niveau des filiales

Pour une partie des filiales, la responsabilité et la surveillance de la stratégie et de la performance RSE relève du Conseil d'administration (CA – ou assimilé) :

- Bpifrance : validation de la charte de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), du plan stratégique (y compris sur la partie RSE) et de leurs objectifs associés (dernière version : 2016) ;
- CNP Assurances : plans d'action et objectifs RSE suivis annuellement par le CA, reporting réglementaire présenté au CA dans le rapport de gestion ;
- Egis : définition d'objectifs DD/RSE dans la lettre d'orientation adressée par le CA à l'entreprise avec un suivi en milieu d'année et un bilan en fin d'année ;
- Icade : supervision et orientation de la politique RSE par le comité d'audit, des risques et du développement durable rattaché au CA ;

Pour d'autres, ces sujets relèvent de la responsabilité de l'exécutif :

- Groupe SNI : suivi régulier de la démarche RSE en Directoire, portage par la Commission RSE (mise en place en 2015 – composée des directeurs des fonctions transverse et métier) et validation par le Directoire, début 2017, des éléments structurants de la démarche RSE du Groupe ;
- Informatique CDC : portage de la stratégie de développement durable de l'entreprise et suivi de la politique associée par la direction ;
- Qualium Investissement : au niveau des comités d'investissement ;
- Transdev : refonte en cours de la politique RSE – sera soumise au comité exécutif pour validation.

Pour CDC Biodiversité, CDC International Capital, la Compagnie des Alpes, la SCET et la Société Forestière, le CA n'assume pas ce rôle mais peut éventuellement être consulté ou intervenir sur les sujets RSE.

Sensibilisation des membres des instances de gouvernance aux enjeux d'un développement durable

Les entités du Groupe n'ont pas mis en œuvre d'action de sensibilisation ou de formation des membres de leur conseil d'administration (Commission de surveillance pour la Caisse des Dépôts) spécifique aux enjeux de développement durable.

Cependant, ces sujets, profondément ancrés dans la stratégie du Groupe, sont régulièrement évoqués dans le cadre des réunions de ces instances de gouvernance.

Il est à noter que, au sein d'Icade, les enjeux RSE de l'entreprise sont présentés deux fois par an au cinq membres du comité d'audit, des risques et du développement durables du conseil d'administration.

Intégration des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la cartographie globale des risques

Les principales entités du Groupe en termes d'effectifs ont intégré les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur cartographie des risques, à des degrés différents en fonction de leur taille et de la nature de leurs activités (pas d'intégration pour Informatique CDC,

intégration partielle pour CDC Biodiversité et la Compagnie des Alpes). Les entités du Groupe exerçant des activités d'investissement sont essentiellement concernées par les risques relatifs à leur portefeuille d'actifs (Caisse des Dépôts, Bpifrance, CDC International Capital, CNP Assurances, Qualium Investissement – voir sous-chapitre « Investissement responsable » du rapport d'activité et de développement durable 2016), à l'exception des structures de grande taille qui sont également exposées à des risques d'ordre opérationnel.

■ Caisse des Dépôts :

La direction des risques et du contrôle interne (DRCI) renforce sa vigilance sur les composantes de risques ESG dans les divers comités d'engagement et d'investissement dans lesquels elle siège.

■ Bpifrance :

Les risques ESG (hors risques propres aux investissements) sont intégrés dans le plan de continuité d'activité et le dispositif des risques opérationnels du Groupe.

■ CNP Assurances :

CNP Assurances identifie trois types de risques majeurs : les risques sociaux, liés à sa gestion des ressources humaines (risques psycho-sociaux notamment – voir « Politiques de santé et de sécurité au travail »), les risques opérationnels (mise en place d'un programme d'assurance et déploiement de plans de continuité d'entreprise) pouvant être de nature environnementale, et les risques liés à ses relations d'affaire (délégation d'activités aux partenaires et sous-traitance à des prestataires externes – mise en place de dispositifs et procédures dédiés).

■ Egis :

Dans le cadre du dispositif global de maîtrise des risques d'Egis, quinze risques majeurs sont pilotés à l'échelle du groupe, parmi lesquels figurent, en lien avec des critères ESG, la sécurité des déplacements à l'international ou encore l'éthique des affaires.

■ Groupe SNI :

Dans la cartographie des risques du groupe SNI, trois risques prennent explicitement en compte les risques ESG : le risque de durcissement de la réglementation technique pour le logement ainsi que les risques de fraude interne et de fraude externe.

■ Icade :

La gestion des risques s'appuie sur une cartographie des risques opérationnels, dont la criticité est réévaluée tous les semestres, ainsi que sur une cartographie des risques de fraude et des risques comptables, révisée annuellement. À fin 2016, près de 200 risques ont été identifiés dans la cartographie des risques, dont 25% relèvent de la RSE et 5% sont directement liés au changement climatique. Les principaux risques identifiés sont des risques juridiques en cas de mise en cause de la responsabilité d'Icade (risques psycho-sociaux, risques liés à l'éthique des affaires, non-conformité environnementales, etc.), des risques d'image en cas de non-atteinte des objectifs RSE, de dégradation de son évaluation extra-financière, etc., de risques financiers en cas d'arrêts de chantier pour des questions environnementales, par exemple, et de dommages physiques en cas de sinistres majeurs.

■ Transdev :

Les risques ESG sont intégrés dans la cartographie globale des risques, mise à jour et suivie semestriellement par la direction des Risques, Engagement et Ethique du groupe.

– Relations externes et dialogue avec les parties prenantes

Dialogue avec les parties prenantes

Toutes les entités du Groupe ont identifié leurs parties prenantes et ont formalisé un dialogue avec celles-ci. Le niveau de formalisation de ce dialogue varie en fonction de la taille et de l'activité des entités du Groupe.

Groupes de parties prenantes	Modalités du dialogue	Thèmes abordés	
Caisse des Dépôts	Voir le sous-chapitre « Relations externes et dialogue avec les parties prenantes » du rapport d'activité et de développement durable 2016		
Bpifrance	<p>Bpifrance dispose d'un Comité National et de Comités Régionaux d'Orientation (CNO et CRO), créés selon des principes de parité et de représentation des parties prenantes. Ils sont en charge d'émettre un avis sur l'exercice par le Groupe de ses missions d'intérêt général et sur ses interventions en faveur de la transition écologique et énergétique pour le CNO, sur la cohérence des orientations stratégiques du Groupe avec les stratégies régionales de développement économique pour les CRO.</p> <p>Outre les multiples rencontres organisées avec les clients et leur écosystème tout au long de l'année, une enquête annuelle de satisfaction est réalisée auprès des clients et partenaires (régions et banques notamment).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accomplissement et impacts de sa mission d'intérêt général au service des entreprises et en appui des politiques publiques de cette mission (actionnaires, collectivités territoriales, CA, CNO/CRO, organisations patronales et syndicales) - Adéquation aux besoins de financement et d'accompagnement, failles de marché, relais et soutien de leurs propres actions (clients, partenaires et écosystème) - Rémunérations, évolution de carrière, QVT et formation (collaborateurs) - Respect des réglementations et normes (autorités de tutelle, agences de notation et ONGs) 	
CDC Biodiversité	<p>Le comité scientifique de CDC Biodiversité est composé de personnalités reconnues dans les domaines de la recherche en écologie et en économie. Il assure trois missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éclairer et conseiller l'action de CDC Biodiversité en l'adossant aux enjeux écologiques de demain ; - veiller à la cohérence scientifique et écologique des actions menées ; - orienter les partenariats avec la recherche. <p>Le programme Nature 2050, en particulier, est conduit en partenariat avec le monde scientifique et les associations de protection de la nature. Il réunit un comité de pilotage auquel sont associés le comité scientifique de CDC Biodiversité, par l'intermédiaire d'un de ses membres désignés, le Museum National d'Histoire Naturelle, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et France Nature Environnement (FNE),</p>		
CNP Assurances	<ul style="list-style-type: none"> - Assurés - Partenaires-distributeurs - Collaborateurs et partenaires sociaux - Sociétés détenues en portefeuille 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes de satisfaction régulières auprès des assurés et partenaires distributeurs - Dispositif d'écoute clients - Etudes qualitatives et quantitatives - Dialogue actionnarial - Participation à des groupes de travail et travaux de place - Site Internet (près de 465 000 visiteurs uniques en 2016 dont près d'un tiers de particuliers) - Réseaux sociaux (en fort développement en 2016) - Dialogue social - Enquêtes auprès des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des clients et des partenaires distributeurs - Evolutions sociales/démographiques et impacts dans le domaine de l'assurance - Responsabilité sociétale des entreprises - Performance des participations - Investissement responsable - Sujets liés aux ressources humaines (ex : risques psycho-sociaux) - Sensibilisation et prévention autour du « bien vivre longtemps ensemble », de la santé, de l'environnement, etc.
Compagnie des Alpes	<ul style="list-style-type: none"> - Actionnaires - Clients - Partenaires publics - Partenaires commerciaux - Monde associatif (associations environnementales, de propriétaires ou de voisins) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres bilatérales - Partenariats (avec des entreprises locales ayant une saisonnalité complémentaire par exemple) - Réunions des associations locales dont les entités du Groupe sont membres - Evènements organisés avec les voisinages - Observatoires Naturels (mis en place dans les 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact environnemental des activités d'exploitation (en matière de biodiversité notamment) - Nuisances sonores pouvant être engendrées par l'activité des sites - Pérennisation de l'emploi des saisonniers - Etc.

	Groupes de parties prenantes	Modalités du dialogue	Thèmes abordés
	<ul style="list-style-type: none"> - Voisinages (résidents, agriculteurs et bergers, entreprises locales) - Organismes environnementaux - Partenaires sociaux - Collaborateurs 	<p>Domaines skiables afin de suivre l'impact environnemental des activités d'exploitation)</p>	
Egis	<ul style="list-style-type: none"> - Economiques : clients (donneurs d'ordre publics et privés), partenaires financiers, partenaires économiques, groupements professionnels, think-tanks - Institutionnelles et territoriales : acteurs territoriaux (collectivités, riverains, etc.), autres pouvoirs publics (Union européenne, états, autorités de régulation, etc.) - Sociales : collaborateurs et partenaires sociaux - Sociétales : monde académique et société civile 	<p>Egis a mis en place dès 2010 un Comité d'orientation développement durable, présidé par le PDG et composé d'une quinzaine de personnalités extérieures représentatives de ses parties prenantes ainsi que de deux autres membres du comité exécutif. Ce comité est consulté sur les orientations du groupe en matière de RSE.</p> <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instances de concertation dans le cadre du management de projets (développement en 2016 d'un outil, « e-participative », destiné à favoriser la concertation autour des projets en recueillant les avis des riverains) - Enquêtes de satisfaction client annuelles au niveau corporate 	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux et orientations de l'entreprise en matière de RSE - Enjeux, modalités de mise en œuvre et perspectives liées au développement et à l'aménagement durable du territoire en France et à l'international - Solutions et les réponses proposées par l'entreprise - Dilemmes rencontrés dans le cadre de projets opérationnels <p>En 2016 spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion de l'énergie en ville - l'impact du big data dans les métiers de l'ingénierie - les outils de questionnement « développement durable » - la nouvelle offre en développement d'Egis dite du métro « multifonctionnel »
Groupe SNI	<ul style="list-style-type: none"> - Actionnaires - Collaborateurs et leurs représentants - Clients locataires et leurs représentants - Demandeurs de logement - Collectivités publiques - Fournisseurs - Associations et société civile 	<p>Conseils de concertation locative organisés une fois par an au minimum avec les représentants des locataires, dans le cadre des plans de concertation locative (PCL) signés par chaque entité.</p>	<p>Variables selon les parties prenantes</p>
Icade	<ul style="list-style-type: none"> - Clients et utilisateurs - Collaborateurs et représentants du personnel - Communauté financière et extra-financière (investisseurs, actionnaires institutionnels et individuels, prêteurs, agences de notation, banques et assurances) - Élus, collectivités territoriales et riverains - Partenaires d'affaires et fournisseurs (architectes, constructeurs, entreprises de travaux, prestataires intellectuels et de services, Groupe Caisse des Dépôts, start-up et partenaires industriels) - Secteur professionnel (certIFICATEURS et labellisateurs, associations professionnelles et autorités réglementaires) - Associations et ONG - Média - Universités et Écoles 	<p>Icade a créé en 2015 un comité d'orientation stratégique RSE, regroupant le comité exécutif, le Président du Conseil d'administration et un panel d'experts représentatifs de ses parties prenantes (élus, clients, experts environnementaux et sociaux, enseignants, chercheurs, partenaires, etc.)</p> <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes - Analyse de matérialité - Partenariats - Comités bail vert - Plateformes web et réseaux sociaux - Assemblée générale des actionnaires - Dialogue social - Evènements - Echanges bilatéraux - Groupes de travail - Chartes - Questionnaire des agences de notation - Evaluations des fournisseurs - Etc. 	<p>Stratégie RSE de l'entreprise et priorisation de ses enjeux dans le cadre du COS RSE, de la consultation des collaborateurs et des analyses de matérialité réalisées pour le pôle Foncière et le pôle Promotion.</p> <p>En 2016, les collaborateurs ont également été consultés à plusieurs reprises sur différentes expérimentations déployées en interne pour recueillir leurs attentes et évaluer leur satisfaction (cabine de télé-médecine, travail à distance, etc.).</p>
Informatique CDC	<ul style="list-style-type: none"> - Clients - Actionnaires - Collaborateurs et représentants du personnel - Fournisseurs et sociétés de prestations - Ecoles partenaires (apprentissage) - Associations d'insertion sociale et de solidarité - Collectivités territoriales - Riverains ou associations représentatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens semi-directifs - Dispositif de réclamations - Groupes de travail 	<p>Attentes des parties prenantes en termes de responsabilité sociétale de l'entreprise (consommation d'énergie, politique d'achat, déplacements)</p>
Qualium Investisse-	<ul style="list-style-type: none"> - Clients (souscripteurs des fonds) - Sociétés en portefeuille - Coactionnaires des sociétés en 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils de surveillance des participations (a minima trimestriels) - Réunion annuelle et reporting pour les clients 	<p>Participations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'activité de la société - Approbation des budgets

	Groupes de parties prenantes	Modalités du dialogue	Thèmes abordés
ment	portefeuille - Prestataires (notamment conseils et avocats)		- Approbation de mesures à fort impact pour l'activité de la société
SCET	- Entreprises Publiques Locales (EPL) adhérentes au Réseau SCET - Fédération des EPL - Organismes de Logements Sociaux (OLS) et leur fédération - Fédération des Ports de Plaisance - Fédération des métiers du stationnement - Instances réglementaires - Monde académique (universités) - Délégation unique du personnel - Syndicats	- Echanges bidirectionnels - Journées d'échanges - Groupes de travail et réunions thématiques - Partenariats	Sujets relatifs aux métiers des fédérations professionnelles auxquelles adhèrent les EPL
Société Forestière	- Direction générale - Clients institutionnels et privés		
Transdev	- Collaborateurs - Partenaires sociaux - Autorités organisatrices (donneurs d'ordre) - Actionnaires - Investisseurs - Opérateurs/partenaires - Fournisseurs - Constructeurs - Sous-traitants - Assureurs - Clients voyageurs - Entreprises clientes - Associations de voyageurs - Agences nationales (ADEME, AFIMB, etc.) - Autorités (Police, DREAL, etc.) - Organismes & Pouvoirs publics / Etat - Education Nationale - Institutions / CEE - ONGs - Médias / Presse - Grand Public - Riverains / Association de riverains	- Dialogue social - Représentation permanente auprès des fédérations professionnelles - Echanges bilatéraux avec les associations de passagers, d'industries et d'élus - Réalisation et diffusion interne d'une cartographie des parties prenantes - Constitution d'une commission des parties prenantes en cours de réflexion	Thèmes en lien avec l'activité de Transdev : - impacts des réformes territoriales sur le domaine du transport public (l'ouverture du marché ferroviaire par exemple) - problématiques concernant la mobilité - etc.

Satisfaction des parties prenantes (hors satisfaction client et consultation des collaborateurs)

Les questions relatives à la satisfaction client sont traitées dans l'indicateur suivant. Celles concernant les collaborateurs sont dans traitées dans la sous-partie « Ressources humaines » du supplément.

■ Caisse des Dépôts :

La plupart des directions métiers, ainsi que la direction de la communication, évaluent la satisfaction de leurs parties prenantes au travers d'enquêtes de satisfactions. La convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) comporte par exemple un indicateur de suivi de la satisfaction des administrateurs. Le questionnaire, annuel, est adressé à l'ensemble des administrateurs et porte sur l'organisation et le suivi des instances, la qualité des supports ou des publications adressées, l'outillage de partage d'informations, la formation, etc. En 2016, le taux de réponse à ce questionnaire était de 68% et 100% des répondants étaient satisfaits de l'accompagnement du conseil d'administration dans la vie sociale du régime CNRACL.

■ Transdev :

En 2016, Transdev a lancé un baromètre visant à établir le niveau de satisfaction des élus dans le cadre de ses relations institutionnelles (résultats disponibles courant 2017).

Relation et satisfaction client

Voir sous-chapitre « Relations externes et dialogue avec les parties prenantes » du rapport d'activité et de développement durable 2016.

Au niveau de la Caisse des Dépôts

Les différentes directions métiers de la Caisse des Dépôts accordent une attention particulière à la loyauté de leurs pratiques dans la relation avec leurs clients. La direction du réseau et des territoires a renforcé la structure de sa direction clients et vise à améliorer le niveau de service apporté aux acteurs des territoires. En 2016, de grands projets ont été initiés à destination de ses clients : outil de gestion de la relation clients (D Click) et développement de la plateforme numérique des territoires : information clients externes et présentation de l'offre commerciale du groupe Caisse des Dépôts intensifiant ainsi l'information au service de ses clients, l'accès rapide à son offre et l'évaluation de son efficacité. La direction des retraites et de la solidarité s'attache également à simplifier au mieux l'accès à l'information pour ses clients, à travers son site internet et une offre de services de plus en plus dématérialisée.

Pour chacune de ces directions métier, des mesures de contrôle évaluent la qualité de la relation client et des enquêtes de satisfaction sont régulièrement effectuées. Ainsi, 89% des organismes de logement social clients de la direction des Fonds d'épargne sont satisfaits ou très satisfaits des services rendus et 7,6 sur 10 d'entre eux jugent que la Caisse des Dépôts apporte une expertise sur mesure. La direction des clientèles bancaires a, de son côté, réalisé deux enquêtes « externes » en 2016, avec des taux de satisfaction clients supérieurs à chaque fois à 80%.

Types de clients	Gestion de la relation clientèle et loyauté des pratiques	Mesure de la satisfaction client
Direction des clientèles bancaires (DCB) - Professions juridiques - Organismes sociaux - Institutionnels d'intérêt général	- Présence d'un dispositif de proximité : un chargé de clientèle face à chaque client, visites régulières sur place, suivi des relations avec les instances de professions juridiques clientes, panels de clients. - Banque en ligne. - Existence d'un service qualité client qui recueille et traite l'ensemble des réclamations. - Suivi de la qualité des prestations et du traitement des réclamations réalisé par le comité Qualité tous les 3 mois. - Modalités de réclamations et dispositif de médiation mentionnés dans les conditions générales des comptes ouverts par les clients.	Enquêtes menées auprès des différents segments de clientèles.
Direction des Fonds d'épargne (DFE) - Collectivités - Secteur hospitalier - Associations - Etablissements financiers - Autres personnes morales	Relation client assurée par le réseau des directions régionales, les relations téléphoniques, des plaquettes commerciales, la présence à des salons et colloques, etc.	Réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des organismes de logement social.
Direction des retraites et de la solidarité (DRS) - Pensionnés - Cotisants ou affiliés et organisations - Employeurs publics (collectivités territoriales, établissements hospitaliers, etc.)	- Accompagnement des assurés tout au long de leur carrière par l'apport d'une information générale sur la retraite pour les nouveaux assurés, d'un relevé de comptes multi-régimes tous les 5 ans à partir de 35 ans, d'une estimation du montant de la pension multi-régimes tous les 5 ans à partir de 55 ans et, sur demande, d'un entretien personnalisé à partir de 45 ans. - Présence des informations sur les moyens de contact des assurés sur l'ensemble de la documentation et sur les sites Internet des fonds. - Gestion de la relation clients multicanale (courriels, téléphone, courriers, espaces personnalisés sur le web, entretiens) afin d'adapter la communication aux différents profils de clients, de mettre à disposition toutes les informations utiles et de faciliter l'autonomie des clients dans la recherche d'informations. - Développement d'une offre de services dématérialisés, qui privilégie un recours de plus en plus large aux nouvelles technologies, accompagnée d'un accompagnement de l'assuré (hotline pour	Nombreux dispositifs d'évaluation de la satisfaction client (enquêtes, baromètres, etc.) portant sur la relation clients (centre d'appel, traitement des demandes, etc.) ou sur les prestations fournies par les fonds.

Types de clients	Gestion de la relation clientèle et loyauté des pratiques	Mesure de la satisfaction client
	l'utilisation des espaces personnels). - Engagements sur les délais de traitement et l'accessibilité des appels. - Mise à disposition des clients de formulaires de contact adaptés à la formulation de réclamations et existence de procédures adaptées pour gérer les réclamations et litiges. - Certification ISO des processus d'information et de communication des fonds gérés. - Promotion de la culture de service au cœur du plan stratégique « Oser 2014 ».	
Direction du réseau et des territoires (DRT) - Institutions publiques - Collectivités territoriales - Associations d'élus - Acteurs du développement territorial	- Existence d'une direction clients. - Politique Qualité. - Mise en place d'un outil de gestion de la relation client (GRC). - Certification ISO 9001 sur le périmètre de la relation client. - Actions de communication (séminaires, salons, etc.). - Création de la plateforme numérique des territoires.	Vis-à-vis des clients et partenaires : - Réalisation d'enquêtes et suivi d'un baromètre de notoriété - Diagnostics territoriaux - Visites régulières via le réseau des directions régionales et participation à des événements - Dispositifs de veille, d'assistance et d'évaluation de la satisfaction des clients et partenaires (Mairie Conseils et Localtis) - Outils opérationnels de suivi et d'analyse de la qualité de la relation client (tableau de pilotage des objectifs orientés clients, suivi de la qualité de l'accueil téléphonique et des réclamations client, etc.) En interne : Réalisation d'une enquête annuelle auprès des directions régionales pour recenser les besoins et vérifier l'efficacité des mesures appliquées.

Au niveau de la Caisse des Dépôts

Outre la transparence et la simplicité d'accès aux informations sur leurs sites Internet respectifs, les filiales du Groupe ont renforcé leurs pratiques en faveur de leurs clients. **Bpifrance** a par exemple réalisé un accompagnement non-financier de près de 5 500 entreprises, avec par exemple la réalisation de 137 missions de conseils et de 45 sessions de formation, ou encore l'organisation de 252 événements de mise en réseau.

Les filiales sont également parvenues à confirmer leur progression des années précédentes en matière de satisfaction clients et réalisent des enquêtes précises. **Egis**, qui dispose d'un taux de satisfaction de 85%, va établir en 2017 un chantier pour augmenter le taux de réponse des clients et s'assurer ainsi d'une plus grande précision de la satisfaction client. **lcade a**, de son côté, observé le taux de satisfaction des clients à la livraison de son pôle Promotion s'améliorer, passant de 6,4/10 à 6,6/10, et s'est fixé l'objectif ambitieux de 8,5/10 pour 2018. La **Compagnie des Alpes** place quant à elle la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie à travers le programme « Très Grande Satisfaction ». Les autres filiales du Groupe entretenant des relations directes avec des clients de type personnes morales, telles que les collectivités locales ou les entreprises, évaluent également la satisfaction de leurs clients à travers des enquêtes régulières et le suivi d'indicateurs.

Types de clients	Gestion de la relation clientèle et loyauté des pratiques	Mesure de la satisfaction client
Bpifrance - Sociétés de gestion - Investisseurs	- Présentation de l'intégralité de l'offre sur internet avec possibilité d'affiner la recherche en fonction des besoins du client. - Implantation décentralisé (47 implantations régionales). - Large délégation des pouvoirs (90% des décisions d'investissement prises en région). - Accompagnement non-financier renforcé - dispositif de gestion des réclamations clients sur	Enquête annuelle de satisfaction externe est réalisée par l'Institut CSA, de façon anonyme, auprès de plus d'un millier de clients et partenaires (entreprises financées et investies, banques, fonds d'investissements, Régions).

Types de clients	Gestion de la relation clientèle et loyauté des pratiques	Mesure de la satisfaction client
<p>CNP Assurances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurés individuels - Partenaires-distributeurs (banques, collectivités locales, associations, entreprises, mutuelles) 	<p>Internet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure spécifique de traitement des réclamations pour Bpifrance Investissement. <p>Développement de produits pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une offre adaptée aux besoins des personnes à faibles revenus. - Accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire et coopération avec les acteurs sociaux. - Lancement, avec ATD Quart Monde en 2016, d'un contrat obsèques destiné aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté (tenir compte des besoins réels des personnes concernées et définir un panier de biens nécessaires et suffisants pour des obsèques dans la dignité). - Création de produits de micro-assurance innovants au Brésil. <p>Sélection des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation régulière de la politique de sélection des risques en tenant compte de l'état de santé de chaque assuré afin d'accepter et de mutualiser autant que possible les couvertures invalidité et incapacité. - Ecrêtages des surprimes pour les emprunteurs aux ressources modestes avec des conditions élargies depuis 2012. - Maintien du taux de refus en assurance emprunteur en dessous de 0,2% depuis huit ans. - Actions en matière d'assurance des risques de santé aggravés dans le cadre de la convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) : proposition d'une couverture invalidité à des clients auxquels il n'a pas été possible de garantir l'incapacité ou l'invalidité initialement inscrite au contrat. - Implication dans la mise en œuvre de la convention AERAS révisée pour intégrer les dispositions de la loi Santé de janvier 2016 relatives au droit à l'oubli, concernant notamment les anciens malades du cancer, et adaptation des questionnaires de santé pour attirer l'attention des clients sur ce dispositif. <p>Accès à l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une fiche standardisée d'information en assurance emprunteur, remise avant contractualisation. - Validation du niveau de transparence des informations contractuelles communiquées aux assurés par la direction Conformité (sur l'intelligibilité et l'équilibre de la présentation des bénéfices et des risques notamment). - Mise en accessibilité du site Internet (conforme RGAA à 95%). <p>Prévention santé :</p> <p>Voir « Protection de la santé et de la sécurité des</p>	<p>Mesure de la satisfaction client</p> <ul style="list-style-type: none"> - Double suivi de la satisfaction des clients au niveau du groupe CNP Assurances: auprès des assurés, mais aussi des partenaires-distributeurs. - Enquête de satisfaction annuelle auprès des collectivités et établissements assurés en prévoyance (notes comprises entre 7-8/10 selon les collectivités en 2016). <p>En 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 enquêtes quantitatives de satisfaction sur les processus de gestion des contrats individuels (l'enquête sur le fond et la forme des relevés annuels du réseau Amétis montre un taux de satisfaction de 86%) ; - Déploiement du progiciel de sondage en ligne, acquis en 2015, qui permet de réaliser des enquêtes simples et multi-supports auprès d'assurés et qui utilisé toutes les semaines auprès des conseillers Amétis afin d'améliorer le processus de production des contrats.

Types de clients	Gestion de la relation clientèle et loyauté des pratiques	Mesure de la satisfaction client
<p>Compagnie des Alpes</p> <p>Visiteurs des destinations de loisirs et des domaines skiables</p>	<p>clients et consommateurs ».</p> <p>Qualité de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'outils mutualisés et développement de l'offre de services en ligne. - Facilitation des démarches des assurés par le déploiement de nouvelles technologies. <p>Conformité des produits et services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité des documents contractuels à chaque étape du circuit de conception des nouveaux produits. - Certification ISO 9001 des principaux processus de CNP Assurances et de plusieurs de ses filiales (élargissement du périmètre de certification chaque année tout en s'assurant du renouvellement des certifications acquises antérieurement). <p>Suivi des requêtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médiation à travers la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA). - Raccourcissement des délais de traitement des réclamations à moins de 2 mois grâce à une importante réorganisation, menée en coordination avec les partenaires-distributeurs, et le déploiement d'outils. - Mise en place d'un dispositif de production, de consolidation et de publication des données permettant de produire, dès le premier trimestre 2017, les états réglementaires prévus par la Loi Eckert concernant les contrats non-réglés. <p>Communication responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature de la Charte d'engagements des annonceurs pour une communication responsable (UDA). <ul style="list-style-type: none"> - Programme « Très Grande Satisfaction » du client. - Organisation de forums d'accueil et de formations pour les employés, avant le début de chaque saison. - Formation et sensibilisation assurées dans le cadre de l'université interne. - Amélioration de l'expérience client à travers le digital. - Présence active sur les réseaux sociaux et sur les divers sites web afin d'effectuer une veille de la satisfaction des clients, d'interagir avec eux, de leur proposer des offres exclusives et des promotions ciblées. - Traitement rigoureux des réclamations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure hebdomadaire de la satisfaction des clients sur des items-clés. - Analyse des résultats afin de définir des actions correctives ou de tester de nouveaux services au plus près du terrain. - Comparaison des résultats avec ceux des concurrents, afin d'affiner la stratégie de chaque parc.
<p>Egis</p> <p>Maitres d'ouvrage publics et privés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Relation client gérée au cas par cas pour chaque projet. - Thème intégré à la Charte et au code de déontologie ainsi qu'à la déclinaison de ce dernier pour les partenaires. - Pour les activités qui ciblent directement le consommateur, des clauses spécifiques sont 	<p>Toutes les sociétés certifiées ISO 9001 réalisent des enquêtes de satisfaction client selon une trame d'enquête commune, qui peut être adaptée selon les sociétés. Chaque société en réalise une synthèse annuelle, qui est consolidée au niveau du groupe Egis, et les principales conclusions sont discutées en revue de direction.</p> <p>En 2016, 85% des clients ayant répondu à l'enquête se sont déclarés satisfaits. Cependant, l'échantillon</p>

Types de clients	Gestion de la relation clientèle et loyauté des pratiques	Mesure de la satisfaction client
<p>Groupe SNI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquéreurs de logement - Locataires ou propriétaires des logements 	<p>intégrées aux conditions de vente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de chartes et procédures : charte d'attribution pour les demandeurs de logements sociaux, corpus de procédures relatives à la gestion locative, charte qualité (avec 16 engagements). - Documents mis à disposition des locataires : charte qualité, guide d'entretien du logement, livret d'accueil du locataire, etc. - Existence d'un espace web dédié aux locataires (mise à disposition des informations personnelles, d'actualités sur les résidences, d'annonces sur les logements à la location ou à la vente, des services en ligne). - Présence de gardiens sur site pour répondre aux demandes et besoins des locataires. - 2 centres d'appels internes (ouverts du lundi au vendredi et sans interruption entre 8h et 19h) et un service externe qui assure le relai le week-end dehors des heures d'ouverture pour les appels d'urgence. - Accompagnement social : mise à disposition, à destination des nouveaux entrants et des locataires en primo-impayé, d'un guide de l'accompagnement social et de deux dépliants dédiés, et existence d'un personnel dédié à l'accompagnement social dans la plupart des entités du Groupe. 	<p>de retour étant faible au regard du nombre total de projets gérés, un chantier « enquête client » est programmé sur 2017 afin d'avoir d'améliorer le taux de retour.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baromètre de satisfaction clients annuel et commun à l'ensemble des filiales (taux de satisfaction global de 75,7% en 2016 contre 76,3% en 2015 – hors Adoma). - Réalisation d'enquêtes sur les locataires entrants et sortants (sauf Efidis, Osica et Adoma). - 4 vagues d'enquête réalisées chaque année auprès des locataires ayant contacté les centres d'appel.
<p>Icade</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clients institutionnels - Locataires - Acquéreurs des parcs 	<p>Au niveau du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code de déontologie, mis à jour en 2016 et transformé en charte éthique, qui définit les principes éthiques devant être mis en œuvre dans les pratiques professionnelles et les relations d'affaires des collaborateurs, notamment en matière de relation client. - Partenariat avec une start-up pour le développement d'un nouvel outil de gestion automatisée et performante des réclamations (expérimentation sur trois opérations en 2016, déploiement sur un échantillon plus large en 2017 en vue d'étudier l'opportunité d'un déploiement national). <p>Au niveau du pôle Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiques encadrées par la certification NF (exigences précises en matière de contractualisation et d'information notamment). - Mise en place d'un plan d'action dédié dans un objectif d'amélioration de la satisfaction client de 33% d'ici 2018 par rapport à 2015. <p>Au niveau du pôle Foncière Tertiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service client (centre d'appel complété d'un outil informatique) disponible sur l'ensemble des sites 	<p>Pôle Foncière Tertiaire :</p> <p>Enquêtes de satisfaction adressées aux utilisateurs des différents services proposés sur ses parcs.</p> <p>Pôle Promotion :</p> <p>Réalisation d'enquêtes de satisfaction régulières auprès des clients. L'indice de satisfaction des clients du Pôle Promotion a augmenté de 6,4 à 6,6 entre 2015 et 2016. De nouvelles actions visant à optimiser l'expérience client tout au long de son parcours seront déployées en 2017. L'objectif est d'atteindre un indice de satisfaction clients à la livraison de 8,5/10 en 2018 (+33% par rapport à 2015).</p>
<p>Informatique CDC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de conventions de suivi encadrant la relation client. - Reporting régulier sur les indicateurs de production (disponibilité, incidents, problèmes) à la demande des clients. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction clients réalisée tous les deux ans. - Evaluation de la satisfaction du client à chaque sollicitation du <i>help desk</i>.

	Gestion de la relation clientèle et loyauté des pratiques	Mesure de la satisfaction client
Transdev - Autorités organisatrices - Passagers des transports en commun	- Sujets encadrés par le code d'éthique du Groupe. - Gestion de la satisfaction client au niveau local (déploiement des certifications ISO 9001 et du label FACE QSE pour la France). - Moyens de communication avec les usagers : agences client, outils de communication (sites internet, brochures, affichages, applications mobiles), contact avec les agents, traitement des réclamations, etc.	- Suivi au niveau local qui s'inscrit dans le déploiement des certifications ISO 9001 et du label FACE QSE en France. - Mise à disposition des réseaux d'un outil, déployé internationalement, d'évaluation de la satisfaction client. - Déploiement d'un outil permettant d'évaluer la satisfaction des autorités organisatrices.

Impacts des activités des entités du Groupe sur l'emploi

■ Caisse des Dépôts :

De par ses activités d'investissements, la Caisse des Dépôts contribue à la création et au maintien d'emplois locaux.

Les réseaux d'accompagnement de la création d'entreprises soutenus par la Caisse des Dépôts (BGE, France Active, Initiative France, ADIE et Réseau Entreprendre) ont permis la création ou le maintien, en 2016, de 52 381 entreprises et de 97 793 postes. Concernant le financement de projets d'énergies renouvelables, le soutien aux projets de cogénération biomasse contribue au maintien de l'emploi sur des sites industriels (création de 200 emplois pérennes complétés de 150 emplois pendant la phase de construction pour le projet de Novillars). S'agissant des emplois directs générés par le déploiement du Très Haut Débit, le dernier Observatoire des entreprises intervenant dans les réseaux d'initiative publique (RIP), enquête réalisée en 2016 et publiée au 1^{er} semestre 2017, recense 8 100 emplois directs générés par la filière des RIP en France en 2016 (+35% par rapport à 2015). Cet observatoire indique également que le déploiement d'infrastructures numériques dans les territoires permet de maintenir un taux de chômage plus faible sur les zones d'emploi traversées par le Très Haut Débit (-0,6 pt de chômage). De même, il y a un meilleur taux de création d'entreprises sur les territoires concernés par un Réseau d'Initiative Publique. Ainsi, un projet de Très Haut Débit dans le Nord-Pas de Calais, dans lequel la Caisse des Dépôts a investi, permettra de mobiliser, pendant la période de construction, 2 600 équivalents temps, non-délocalisables, sur les départements du Nord et du Pas de Calais.

Enfin, les prêts sur fonds d'épargne en faveur du logement social contribuent à la création d'emplois dans le secteur de la construction.

■ Bpifrance :

En 2015, Bpifrance a maintenu son soutien actif au développement des entreprises, soutenant ainsi près de 80 000 bénéficiaires représentant 1,2 million d'emplois (données 2016 non-disponibles). Son soutien est resté essentiellement tourné vers les TPE/PME (95% des bénéficiaires pour 75% des montants). Une ETI sur 3 en France a ainsi bénéficié d'un soutien de Bpifrance. Cette contribution à la dynamisation du tissu économique s'est notamment traduite par une augmentation des effectifs des entreprises soutenues plus rapide que celles des entreprises initialement similaires mais non-soutenues (en phase de développement : augmentation des effectifs de 2,1% vs. 0,5% / pour celles soutenues en trésorerie : augmentation des effectifs d'1,9% vs 0,7%).

■ CDC Biodiversité :

L'activité de CDC Biodiversité génère de la sous-traitance au niveau local : bureaux d'études, gestionnaires d'espaces naturels, opérateurs fonciers, entreprises de travaux, etc.

■ CNP Assurances :

CNP Assurances participe à l'emploi dans les régions où elle est implantée depuis près d'un siècle. Ses filiales participent également à l'emploi régional, y compris à l'international. A fin 2016, 84% des membres des comités exécutifs ou de direction des filiales à l'international ont été embauchés localement. En matière de mécénat, CNP Assurances est membre fondateur de la fondation Entrepreneurs de la Cité et soutient l'intégration des jeunes à l'éducation et au service civique. Un partenariat a notamment été mis en place avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents ». De son côté, le groupe Caixa Seguradora forme depuis plusieurs années des jeunes des banlieues dans des ateliers d'expression et d'entrepreneuriat, soutient des petites et micro-entreprises via des partenariats avec différents instituts brésiliens et sponsorise depuis 2016 le mouvement brésilien des entreprises de jeunes. Enfin, CNP Assurances a intégré dans quelques produits d'assurances une aide à la recherche d'emploi, comme la garantie perte d'emploi à tarif réduit ou assortie de conseils pour le retour à l'emploi « protection active emploi » en France, et le service d'aide à la recherche d'emploi mis en place par le groupe Caixa Seguradora.

■ Compagnie des Alpes :

Le groupe Compagnie des Alpes est un partenaire de premier ordre en tant que premier ou principal employeur dans les écosystèmes locaux. La présence de ses filiales sur le territoire favorise l'emploi

direct, dont beaucoup sont saisonniers et locaux. Elle est aussi génératrice d'emplois indirects : commerces, transports, agences immobilières, cours de ski, partenariats avec des enseignes locales, culturelles ou commerciales et auprès des entreprises locales (maintenance, entretien, restauration etc.) Par exemple, pour 1€ dépensé par un skieur pour les remontées mécaniques, 7€ le sont dans la station.

■ Egis :

La très grande majorité des contrats d'exploitation d'Egis s'appuie sur des ressources locales, ce qui représente près de 7000 emplois. Ces emplois résultent généralement d'un parcours d'intégration professionnelle. Il n'existe en effet pas de formation initiale suffisante pour une partie des métiers, qui s'apprennent en situation.

■ Groupe SNI :

Les activités de production et d'entretien du patrimoine du groupe SNI impactent la création et la préservation d'emplois. Le développement de la commercialisation des logements locatifs intermédiaires va continuer à avoir un effet positif sur l'emploi au sein du Groupe. Ces emplois seront répartis géographiquement en fonction des zones de livraison de ces logements. L'ouverture d'antennes de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) au sein des résidences sociales du Groupe contribue par ailleurs au retour vers l'emploi de résidents éloignés du marché du travail.

■ Icade :

Icade accompagne les collectivités territoriales dans leur politique d'emploi et d'insertion. Fortement implantée sur le territoire de Plaine Commune, composé de 9 villes du Nord de Paris qui présentent des indicateurs socio-économiques en dessous de la moyenne nationale, elle a signé avec la communauté d'agglomérations une charte Entreprise-Territoire qui prévoit des actions dans les domaines de l'emploi et de la formation. C'est dans ce cadre qu'un objectif d'heures de travail en insertion a été fixé pour la construction du siège de Veolia, achevée en 2016. Initialement fixé à 65 000, cet objectif a été dépassé avec plus de 90 000 heures d'insertion réalisées. De même, les 18 mois de chantier du bâtiment Millénaire 4 ont permis à Icade de créer 8 emplois en insertion pendant six mois et de confier des missions de sous-traitance à des TPE et PME locales. Le pôle Promotion soutient également le développement économique des territoires au travers de la signature de chartes d'emploi local et d'insertion. Enfin, Icade intègre depuis 2015 des clauses d'insertion pour tous ses chantiers significatifs (supérieurs à 50 millions d'euros de coûts de travaux). Ainsi, en 2016, 27% des surfaces construites par Icade (toutes opérations confondues) intégraient des clauses d'insertion (estimation basée sur les surfaces et non sur le nombre de contrat).

■ Qualium Investissement :

Qualium participe activement au développement des entreprises françaises en les accompagnant dans leurs phases de transmission et de développement, par croissance interne ou externe, les aidant notamment à passer du stade de PME à celui d'ETI. Un suivi des effectifs des participations de Qualium Fund est effectué au travers d'un questionnaire ESG adressé chaque année depuis 2013. A fin 2016, les effectifs globaux des participations de Qualium Fund sont estimés à plus de 5 000 personnes, soit une progression de 13% sur l'exercice (en incluant l'impact des croissances externes).

■ SCET :

La SCET est une entreprise de conseil et d'appui aux territoires, spécialiste de l'économie mixte et du développement territorial. Elle contribue directement à l'emploi local via sa vingtaine d'implantations géographiques, mais également via la plateforme SCET RH, un outil de recrutement et de gestion des carrières pour les entreprises publiques locales (SEM, SPL, SPLA, etc.), bailleurs sociaux, promoteurs et collectivités. Le Réseau Social Inter-Entreprises, mis en service en septembre 2016, regroupe 300 sociétés et près de 6000 collaborateurs. La SCET contribue également au renforcement des compétences locales via son organisme agréé SCET Formation. En 2016, plus de 3 000 stagiaires ont été formés pour le compte de 250 entreprises. Enfin, elle priorise des partenariats et des achats auprès de prestataires locaux, ce qui contribue au développement du tissu économique local.

■ Société Forestière :

La Société Forestière contribue au développement de la filière forêt-bois, forte de 440 000 emplois

directs et indirects et riche d'une diversité de savoir-faire présents le plus souvent non-délocalisables. Ses agences font par ailleurs appel à des sous-traitants locaux.

■ Transdev :

Transdev est souvent le deuxième ou troisième employeur d'une ville. L'entreprise soutient par ailleurs le travail des associations locales à travers le monde, comme l'association CRM « Centre de réadaptation de Mulhouse » ou le Club Handicap & Compétences en France. Transdev est par ailleurs signataire d'une convention de partenariat pour favoriser la mobilité dans les quartiers prioritaires en fonction de la politique de la ville.

Impact des activités des entités du Groupe sur les populations locales

■ Caisse des Dépôts :

Voir « Impacts des activités des entités du Groupe sur l'emploi ».

■ CNP Assurances :

A travers leurs activités, les entités du groupe CNP Assurances contribuent à résoudre des problématiques de société. Les prestations d'assistance et de prévention répondent ainsi aux besoins de la population fragilisée par l'âge, le handicap ou la maladie. Le groupe Caixa Seguradora participe par ailleurs activement au soutien des populations locales. Le fond associé « positHIVo », dont Caixa Seguradora est cofondateur, a financé, en 2016, 15 projets menés par des organisations sociales de la jeunesse sur tout le territoire Brésilien. En 2016 également, le groupe Caixa Seguradora a adhéré au Forum Alança Cerrado regroupant entreprises et parties prenantes autour des enjeux environnementaux liés à la savane Brésilienne, le Cerrado (réglementation, recherche et financement). Enfin, à Chypre, CNP Cyprus Insurance Holdings soutient des actions locales de prévention d'incendie, de sécurité routière dans des écoles.

■ Compagnie des Alpes :

Les filiales du groupe Compagnie des Alpes sont présentes ou actives au niveau des associations locales, celles liées à l'environnement, mais aussi au niveau des associations de propriétaires ou de voisins. Le voisinage bénéficie notamment de conditions tarifaires avantageuses permanentes ou ponctuelles. Une attention particulière est donnée à l'étude et à la diminution des nuisances sonores pouvant être engendrées par l'activité des sites. Les sites concernés du Groupe effectuent régulièrement des mesures de bruit et des actions spécifiques sont menées : adaptation du plan de damage (au niveau des horaires et du tracé), canons à neige et garniture de galet plus silencieux à proximité des logements, enfouissement de machinerie, adaptation du volume sonore des spectacles en fonction du vent, mesures adaptées aux événements (festivals), couverture des zones à spectacles, aménagement des attractions, information du voisinage sur les événements, participation à des comités de concertation, etc.

■ Egis :

Dans le cadre de nombreux projets de ses clients, Egis met à disposition ses compétences en matière de concertation pour améliorer la performance socio-économiques et environnementales des projets que l'entreprise conçoit (organisation de réunions de sensibilisation, d'information et de concertation des populations riveraines, animation des réunions de débat public. Les équipes de conseil spécialisées dans l'aide publique au développement (APD) interviennent régulièrement dans des programmes et projets sur les thèmes des relations avec la population, du développement et de la maîtrise des services à la population, ou encore de l'organisation de la démocratie locale. Egis accompagne par exemple les territoires dans l'analyse de l'impact des projets sur les flux migratoires. Les principes de proximité des chantiers incluent par ailleurs des mesures de réduction des nuisances aux riverains, commerces et usagers des emprises concernées. En matière d'exploitation, les riverains sont identifiés dans les parties prenantes dont les besoins et demandes doivent être considérés.

■ Icade :

Les principaux impacts socio-économiques et environnementaux d'Icade sur les populations rive-

raines concernent la mixité, le désenclavement des territoires et les nuisances liées aux chantiers. En tant qu'acteur du développement économique et social des territoires, Icade s'engage à promouvoir la mixité intergénérationnelle, sociale et fonctionnelle dans ses programmes immobiliers. En 2016, 45% des 77 opérations en chantier du Pôle Promotion mettaient en œuvre des mesures de mixité sociale, 18% d'entre elles appliquaient des mesures de mixité fonctionnelle et 17% d'entre elles favorisaient la mixité intergénérationnelle. Icade a également développé une nouvelle offre, appelée Mix'Cité, qui développe des opérations, au cœur des villes de petite et moyenne taille, associant plusieurs produits complémentaires avec l'objectif de mutualiser les moyens et les services et d'optimiser les coûts. Ce programme a par exemple été mis en œuvre à Montaigu (Vendée), avec 22 places en EHPAD, 8 places non-conventionnées, 24 logements locatifs sociaux adaptés aux seniors, 20 logements en accession à prix maîtrisés et un parc partagé. Les acquéreurs de logements d'Icade présentent ainsi des profils sociaux diversifiés : 39,7% d'investisseurs personnes physiques, 17,5% institutionnels, 21,9% bailleurs sociaux et 20,9% accédant. Icade contribue positivement au désenclavement de territoires en mettant en place des solutions de mobilité durable. Pour desservir ses parcs d'affaires, l'entreprise met à disposition de ses utilisateurs des navettes fluviales et terrestres ainsi que des lignes de bus en connexion avec les transports en commun. Par ailleurs, Icade est le premier opérateur privé à avoir accueilli des bornes Autolib' et Vélib' sur les parcs des Portes de Paris et d'Orly-Rungis. De plus, en 2016, 86% des opérations développées par le pôle Promotion sont situées à moins de 5 min à pied d'un réseau de transports en commun. Ces solutions sont également à disposition des populations riveraines. En ce qui concerne les impacts environnementaux, les principaux impacts sur les populations riveraines ou locales sont les nuisances potentielles liées aux chantiers de construction. Ces nuisances sont maîtrisées dans le cadre des certifications HQE, avec une cible visée « très performante » sur les chantiers à faible nuisance. Les chartes « chantiers à faible nuisance » fixent par exemple des plafonds de décibels durant la phase de construction pour les bâtiments certifiés HQE et H&E.

Activités d'influence

A noter que les activités d'influence des entités du Groupe s'inscrivent par ailleurs dans leur participation aux réflexions et initiatives des associations professionnelles et des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts auxquelles elles sont affiliées.

- Caisse des Dépôts : voir sous-chapitre « Relations externes et dialogue avec les parties prenantes » du rapport d'activité et de développement durable 2016.
- Bpifrance :

Bpifrance est inscrit sur la liste des représentants d'intérêts auprès de l'Assemblée nationale et auprès de la Commission européenne. La Direction des relations institutionnelles et médias est en charge des relations avec le parlement français. Une équipe de trois personnes (dont l'une basée à Bruxelles) est en charge des relations avec le Parlement Européen.

- CDC Biodiversité :

CDC Biodiversité, en tant que pionnier et premier opérateur de la compensation écologique, a la volonté de contribuer positivement aux décisions publiques dans un contexte d'évolution réglementaire. Les mesures compensatoires, introduites dans le droit français avec la loi de 1976 relative à la protection de la nature, ont été renforcées avec la doctrine Eviter-Réduire-Compenser de 2012 puis affirmées dans la Loi Biodiversité. Adoptée le 8 août 2016, celle-ci a créé le cadre de la compensation écologique en France. Sur ces débats, CDC Biodiversité a joué un rôle de force de proposition et d'animation.

- CNP Assurances :

Les activités de *lobbying* des entités du groupe CNP Assurances consistent à participer aux instances professionnelles d'assurances et, pour les filiales internationales, aux rencontres dans le cadre des représentations diplomatiques de la France. Le Groupe intervient dans la recherche et les débats sur la retraite et la dépendance, en France notamment. CNP Assurances n'expose pas de position à son seul titre. Ses actions passent systématiquement par les organisations de place, en particulier la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances) et les acteurs européens du secteur de

l'assurance. Certains de ses directeurs experts sont membres de commissions spécifiques de ces organisations.

■ Egis :

Egis est représenté dans les groupes d'intérêts du Sénat et de l'Assemblée nationale par le biais d'un chargé de mission des relations institutionnelles. Le Groupe contribue par ailleurs aux réflexions nationales et internationales à travers les associations, réseaux techniques et *think-tanks* auxquels il participe.

■ Groupe SNI :

Le groupe SNI, opérateur public du logement résidentiel d'intérêt général, a vocation à contribuer à la définition de politiques publiques.

■ Icade :

Icade mène des actions de *lobbying* au travers de sa participation à des associations professionnelles notamment, mais n'a pas formalisé de stratégie dédiée. L'entreprise rend compte de ses activités de *lobbying* à travers son document de référence, dans la partie consacrée au dialogue avec les parties prenantes.

■ SCET :

La SCET est partenaire de la fédération des Entreprises Publiques Locales (EPL) qui a pour vocation principale de faire du *lobbying* pour les EPL.

■ Transdev :

Les principales activités de *lobbying* du groupe Transdev sont déployées auprès de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne. Le Groupe Transdev a notamment signé la charte du *lobbying* du Parlement européen. Le groupe est également membre de l'Union des transporteurs publics et ferroviaires (UTP) et de l'Union internationale des transporteurs publics (UITP). La direction des relations institutionnelles du Groupe suit une feuille de route annuelle, mise à jour semestriellement et guidée par la transparence ainsi que par le respect de la Loi. Par ailleurs, les collaborateurs de cette direction sont accrédités et inscrits au registre des institutions de l'Union européenne ainsi qu'au registre de l'Assemblée nationale en France.

Adhésions à des organisations nationales et internationales de défense des intérêts

Au niveau de la Caisse des Dépôts

En complément des relations institutionnelles et des partenariats nationaux, européens et internationaux décrits dans le rapport d'activité et de développement durable 2016, la Caisse des Dépôts a adhéré à un grand nombre d'organisations et de fédérations, en lien avec la diversité de ses activités.

Institution financière majeure en France et en Europe, elle est ainsi également membre du Forum Francophone des Affaires (FFA), du MEDEF International, de l'*Euro50Group*, de l'*European Association of Public Banks*, du Centre Européen des Entreprises Paris, du Cercle des Européens Anthenora et de l'*International Capital Market Association* (ICMA).

Dans le cadre de sa mission de banquier du service public de la justice, l'engagement de la Caisse des Dépôts auprès des professionnels du droit s'inscrit dans un partenariat qui complète la relation clients-fournisseurs sur les produits et services bancaires. Ainsi, des partenariats ont été conclus avec le Conseil supérieur du Notariat (à travers l'association de partenariat Elan CDC), le Conseil national des Administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (AJMJ), la Chambre nationale des Huissiers de justice, le Conseil national des Greffiers des Tribunaux de commerce et la Fondation pour le Droit Continental.

En tant que gestionnaire de mandats de retraite, la Caisse des Dépôts est membre du Conseil d'orientation des retraites et de l'*European Association of Public Sector Pension Institutions* (EAPSPI). Elle est également membre et administrateur du GIP Union Retraite.

Partenaire majeur des territoires, elle est représentée au sein d'associations et de fédérations comme

l'Association des communes et collectivités d'outre-mer (ACCDOM), l'Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (Amaris), l'Association Finances-Gestion-Évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE), l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES), Nouvelles Ruralités, l'Association nationale des élus du littoral (Territoria – ANEL), l'Institut des hautes études en aménagement et développement des territoires en Europe (Ihedate), Mairie 2000, la Fédération des agences de développement économique (CNER), la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) et Décider Ensemble.

Enfin, à travers son antenne de Bruxelles, elle entretient des relations régulières avec des associations européennes telles que l'Union Sociale pour l'habitat (USH) et la Maison européenne des pouvoirs locaux français qui représente l'Association des maires de France (AMF), l'Association des départements de France (ADF), l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF), la Fédération des villes moyennes (FVM), l'Association des petites villes de France (APVF), etc.

Au niveau des filiales et participations stratégiques

Organisations	
Bpifrance	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération bancaire française (FBF) - Association Française des Sociétés Financières (ASF) pour Bpifrance Financement - Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC) pour Bpifrance Investissement
CDC Biodiversité	Voir « Partenariats en matière de développement durable »
CDC International Capital	Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC)
CNP Assurances	<ul style="list-style-type: none"> - Association Française de l'Assurance (AF) - Fédération française de l'assurance (FFSA)
Compagnie des Alpes	<ul style="list-style-type: none"> - Domaines Skiabiles de France - Syndicat national des espaces de loisirs, d'attractions et culturels (SNELAC) - Atout France, France Montagne - Réseau Entreprendre Savoie - Club Euro-Alpin - Syntec-Ingénierie (présidence)
Egis	<ul style="list-style-type: none"> - Fer de France (présidence) - Institut des routes, des rues et des infrastructures de mobilité (IDDRIM – présidence du comité « Ingénierie ») - Médiaconstruct (présidence du comité scientifique et technique) - International Bridges, Tunnels, Turnpikes Association (IBTTA) - Institut de Maîtrise des Risques - Association Nationale de la Recherche et de la Technologie
Groupe SNI	<ul style="list-style-type: none"> - Union Sociale pour l'Habitat (USH) - Fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH)
Icade	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération Française du Bâtiment (FFB) - Fédération des sociétés immobilières et foncières (FSIF) - European Public Real Estate Association (EPRA) - Association des Directeurs Immobiliers (ADI) - Fédération des promoteurs immobiliers - Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC)
Qualium Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - European Venture Capital Association (EVCA)
SCET	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération des Entreprises Publiques Locales (EPL) - Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP)
Transdev	<ul style="list-style-type: none"> - Union des transports publics et ferroviaires (UTP)

Organisations

- Association française du rail (AFRA)
- Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV)
- Union internationale des transports publics (UITP)

Participation à des initiatives nationales et internationales en faveur d'un développement durable

■ Caisse des Dépôts :

En dehors des adhésions et partenariats portés au niveau du Groupe (voir sous-chapitre « Relations externes et dialogue avec les parties prenantes » du rapport d'activité et de développement durable 2016), la Caisse des Dépôts est membre du « Club développement durable des établissements publics ». Dans le cadre de sa présence dans les territoires, elle est également partenaire du réseau Territoires à Energie Positive (TEPOS), de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF), du Réseau des Grands sites de France (RGSF) et de l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPIE).

■ Bpifrance :

Bpifrance est membre du Club Finance de l'Observatoire de la RSE (ORSE).

■ CDC Biodiversité :

CDC Biodiversité joue un rôle d'expert pour le compte du Groupe dans diverses instances ou initiatives de place. Elle assure ainsi le suivi du partenariat de la Caisse des Dépôts avec France Nature Environnements (FNE) et préside le groupe de travail sur l'agroécologie, créé fin 2016 et soutenu par la Caisse des Dépôts. Elle est par ailleurs administratrice du Conseil International Biodiversité & Immobilier (CIBI), créée en 2013, et participe à des groupes de travail en France (Orée, Entreprises pour l'Environnement – EpE) et à l'international (*Business and Biodiversity Offsets Programme – BBOP*, *EU Business & Biodiversity Platform*, *No Net Loss Initiative*, *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services – IPBES*). Elle est également membre du Conseil d'orientation scientifique de la Fondation pour la recherche et la biodiversité, et a signé des conventions de partenariat avec plusieurs conservatoires d'espaces naturels (Aquitaine, PACA, Midi-Pyrénées) et l'Agence française de la biodiversité.

■ CNP Assurances :

CNP Assurances participe activement aux travaux de l'Association française de l'assurance (AFA) en matière de RSE. Elle est membre de l'ORSE et de son Club Finance. En 2014, elle a adhéré au Cercle des institutionnels de Novethic. Par ailleurs, la directrice du développement durable de CNP Assurances a été nommée membre du comité du label ISR, créé par le Ministère de l'Economie et des Finances.

■ Egis :

Egis membre fondateur de l'Association Bâtiment Bas Carbone (BBCA) et de la fondation Palladio, dédiée à la prise en compte de de l'intérêt général dans la construction de la ville de demain. Administratrice du Collège des directeurs du développement durable (C3D) et de « Décider Ensemble », l'entreprise est également membre du Club France DD, du Comité 21, de Construction 21, de France GBC, du Centre européen d'excellence en biomimétisme de Senlis (CEEBIOS) et du club Climat Energie de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines. Sa filiale Elioth assure par ailleurs la vice-présidence de la commission pour le développement des immeubles en bois ADIVbois.

■ Icade :

Icade est membre fondateur d'ADIVbois, de l'Association Bâtiment Bas Carbone (BBCA) et de la fondation Palladio. Elle est également membre du Plan Bâtiment Durable, de France GBC (*Green Building Council*), de la *Smart Building Alliance* et de l'Association HQE. Elle s'implique dans de

nombreux groupes de travail, comme celui du Grand Paris sur la transition énergétique, celui de l'Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune ou encore celui du Club « Villes, Territoires, Énergie et Changement Climatique » (Club ViTeCC). Elle copilote par ailleurs le groupe de travail sur le nouveau référentiel de l'association HQE. Elle est membre de la commission de normalisation de l'aménagement durable des quartiers d'affaires (AQDA) avec l'Afnor, et participe au comité d'application des marques NF Logement et NF Habitat (Cerqual).

■ Transdev :

Transdev est membre du Club Handicap & Compétences.

Politiques de mécénat

Le montant total des subventions de mécénat accordées en 2016 à travers le Groupe s'élève à 12 193 710 €.

	Budget dédié aux actions de mécénat	Axes de la politique de mécénat
Caisse des Dépôts	4 720 000 €	<p>Bien qu'il n'existe pas de fondation d'entreprise au niveau du Groupe, la Caisse des Dépôts dispose d'un pôle Mécénat, doté d'un budget de 3 000 000 €, qui soutient les jeunes et nouveaux talents professionnels dans les domaines de l'architecture et du paysage, de la musique classique et de la danse.</p> <p>Les actions de mécénat propres aux directions régionales, d'un montant de 1 720 000 € en 2016, ont quant à elles porté sur l'aménagement de l'espace public et la culture.</p>
Bpifrance	125 000 €	<p>Bpifrance n'a pas de politique de mécénat formalisée mais elle soutient DEMOS, dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, dont la philosophie est de permettre à des enfants de pratiquer la musique en orchestre et de favoriser leur accès au répertoire classique. Le projet est destiné à des enfants issus de quartiers relevant de la « politique de la ville » ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique.</p>
CNP Assurances	5 500 000 €	<p>CNP Assurances mène ses opérations de mécénat en partenariat avec des associations, sélectionnées à la suite d'appels à projets, ainsi qu'avec des établissements d'enseignement supérieur. Les filiales sont également investies dans de nombreux programmes de mécénat social, généralement en lien avec leurs activités. L'institut Caixa Seguradora, qui gère les actions de mécénat du Groupe brésilien, a notamment des accords de coopération avec l'UNODC et l'UNESCO, ou encore un contrat de prestation de service avec l'ONG Iniciativa Verde. Les collaborateurs ont la possibilité de s'impliquer dans les actions respectives de CNP Assurances et de ses filiales.</p> <p>CNP Assurances mène par ailleurs des actions de mécénat spécifiques, en faveur de la formation et de la recherche (financement de centres de formation et de CFA, soutien à des chaires ou à des projets de recherche, etc.), de la réinsertion (accueil de jeunes en formation, soutien à l'association NQT (ex « Nos quartiers ont des talents », etc.) et de l'entrepreneuriat (membre fondateur de la fondation Entrepreneurs de la Cité, engagement dans le fonds d'investissement <i>Business Angels</i> des Cités Partenaires 2 dédié aux entrepreneurs issus des cités dites sensibles).</p> <p>En 2016, CNP Assurances s'est également engagée de manière significative en faveur de la santé publique à travers sa fondation d'entreprise. Elle est dotée d'un nouveau programme d'actions pluriannuel de 2,4 M€, consacré exclusivement aux projets qu'elle soutient, selon deux axes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une fondation qui contribue à réduire les inégalités sociales de santé ; - une fondation engagée dans la prise en charge de l'arrêt cardiaque. <p>La Fondation CNP Assurances lance également un appel à projets à destination de ses collaborateurs pour tous projets dans lesquels ils sont personnellement impliqués.</p>
Compagnie des Alpes	-	<p>Bien que le groupe Compagnie des Alpes n'ait pas de politique de mécénat, ses filiales soutiennent des actions d'aide au niveau local dans les domaines du sport (soutien aux athlètes locaux, skis clubs et comité régionaux ou fédéraux, courses à pied, compétitions d'escalade, équipes sportives locales, etc.) et de la culture (festival du cinéma, <i>Zoological Society of London</i>). Elles sont aussi partenaires d'actions humanitaires ou caritatives en faveur des enfants malades (Petits Princes et Téléthon) ou défavorisés, ainsi que de victimes de catastrophes.</p>

Budget dédié aux actions de mécénat		Axes de la politique de mécénat
		trophes naturelles (don d'anciennes tenues à la suite du tremblement de terre au Népal par exemple).
Egis	250 000 €	Egis a établi une procédure fixant les axes privilégiés du mécénat : la solidarité, notamment les actions pouvant impliquer les collaborateurs (projets humanitaires, projets initiés par les collaborateurs, etc.), les actions innovantes contribuant à la transition écologique et énergétique, ainsi que la culture et le sport. Il existe une fondation d'entreprise Egis, dont l'objet est de promouvoir l'innovation et la créativité de l'ingénierie, en particulier dans les domaines du développement durable, ainsi que de soutenir les recherches, les formations et les actions sociales et éducatives en faveur d'étudiants français ou étrangers. Par ailleurs, plusieurs sociétés d'Egis ont leurs propres actions de mécénat.
Groupe SNI	100 000 €	Le groupe SNI ne dispose pas de politique de mécénat formalisée mais soutient la fondation pour l'Islam de France. En sa qualité de 1 ^{er} bailleur social en France et d'acteur engagé sur les enjeux du « vivre-ensemble », le groupe SNI a souhaité s'associer à cette initiative qui a vocation à apporter la population française des clés de compréhension sur cette religion.
Icade	1 276 652 €	La démarche de <i>sponsoring</i> et de mécénat d'Icade vise à renforcer son ancrage local dans les territoires. Le sponsoring est dédié au soutien de manifestations sportives et culturelles locales, comme le festival de Saint-Denis ou la course Odyssea, qui finance la recherche sur le cancer du sein. Icade soutient également l'action humanitaire à travers un partenariat avec Action contre la faim. En 2016, Icade a par ailleurs signé une convention de mécénat pour soutenir le projet de remontage de la tour Nord de la Basilique de Saint-Denis, en plein cœur du territoire d'implantation historique du pôle Foncière Tertiaire au Nord de Paris. Cette tour et sa flèche emblématique, édifiées au XIII ^{ème} siècle, avaient été détruites au XIX ^e siècle. Cette action de mécénat témoigne de son engagement, aux côtés des élus, pour le rayonnement économique et culturel des territoires. Enfin, Icade est membre fondateur de la fondation Palladio, dédiée à la prise en compte de l'intérêt général dans la construction de la ville de demain. Le mécénat d'Icade s'oriente également vers des actions associatives impliquant les collaborateurs.
Transdev	222 058 €	La Fondation Transdev œuvre au quotidien, aux côtés de porteurs de projets, pour un développement plus responsable et plus solidaire de la mobilité sous toutes ses formes. En 2016, 22 projets soutenus ont ainsi été réalisés dans l'année, autour de 3 axes : mobilité sociale, mobilité économique et mobilité responsable.

Protection de la santé et de la sécurité des clients et consommateurs

■ Caisse des Dépôts :

La direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts est indirectement concernée par les sujets de santé et de sécurité des clients et consommateurs, le champ de la santé relevant directement de la responsabilité de ses mandants. Depuis 1992, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), dont la gestion a été confiée à la DRS, se mobilise pour mettre en place des actions destinées à réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnelles, et à assurer de meilleures conditions de travail pour les agents territoriaux et hospitaliers. C'est dans cette optique qu'est né en 2001 le Fonds national de prévention (FNP) des accidents du travail et des maladies professionnelles, dont les missions sont d'établir et d'analyser les statistiques nationales des accidents du travail et des maladies professionnelles constatées dans les collectivités territoriales et établissements publics de santé, de participer au financement, sous la forme de subventions, des mesures de prévention décidées par les collectivités et les établissements, d'élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention, par la capitalisation des expériences et la diffusion des bonnes pratiques. Depuis sa création, le FNP a soutenu financièrement 5 200 employeurs dans la mise en œuvre de leur politique de prévention des risques professionnels pour un montant de 70 M€.

■ CNP Assurances :

Le cœur de métier du groupe CNP Assurances n'a pas d'impact direct sur la santé des consommateurs. Cependant, considérant qu'il est de sa responsabilité d'accompagner les assurés tout au long de leur vie, le Groupe a été précurseur en intégrant, dès 2003, des prestations d'assistance et de prévention ciblées dans ses contrats d'assurance vie/épargne et dépendance. Sa filiale Filassistance International propose des programmes de prévention sur la perte d'autonomie et les risques cardiovasculaires. Elle offre aussi des services d'écoute et d'accompagnement des aidants, des personnes souffrant d'affectation de longue durée et spécifiquement des femmes atteintes du cancer, tant sur le plan médical que social. Lyfe, la plateforme de services de santé lancée par CNP Assurances il y a plus d'un an, neuf services exclusifs autour de la santé, du bien-être et du bien-vieillir, comme le « télé-conseil santé 24h/24 », qui permet de questionner un médecin, ou encore « Allo Expert Dépendance », le service de prévention et d'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées. Son nouveau partenariat avec MonDocteur.fr permet à Lyfe de proposer la prise de rendez-vous en ligne pour une consultation sur l'ensemble du territoire français. CNP Assurances réalise par ailleurs de nombreuses actions de prévention et santé au travail auprès des collectivités locales clientes. Enfin, les filiales du Groupe situées à l'étranger mettent également en œuvre des mesures de prévention. La filiale de Caixa Seguradora dédiée à l'odontologie réalise ainsi un programme de prévention des caries chez les enfants en bas-âge. En Argentine, CNP Seguros de Vida utilise les réseaux sociaux pour poster des informations de prévention.

■ Compagnie des Alpes :

Pour le groupe Compagnie des Alpes, la sécurité et l'intégrité de ses clients sont considérés comme des priorités. Avant le début de chaque saison, des sessions d'accueil et de formation sont dispensées aux employés. Il s'agit notamment de leur présenter ces priorités et de leur enseigner les procédures d'exploitation et de prévention sécurité (gestes et postures, travail en hauteur, utilisation des produits chimiques etc.) ainsi que les conduites à tenir en cas d'incident. 26 039 heures de formations relatives à la sécurité au travail ont été réalisées en 2016. Les filiales du groupe Compagnie des Alpes sont particulièrement attentives au bon fonctionnement des installations, remontées mécaniques et attractions (contrôles périodiques et systématiques), au respect des règles de sécurité, au respect des règles concernant l'hygiène dans le domaine de la restauration, à la qualité de l'eau utilisée pour l'exploitation, à la santé de ses animaux et à l'information des clients (affiches, panneaux, signalétique, sécurisation des zones à risques, etc.). Au-delà de toutes ces pratiques, les sites du Groupe s'engagent dans des actions de préventions spécifiques comme le développement de zones de ski tranquille ou familial, des actions de sécurisation de l'embarquement sur télésiège (convention Ecole du Ski Français – ESF, élévateurs pour enfants, tapis, siège école, etc.), la sensibilisation aux risques d'avalanches et à l'utilisation de matériel d'aide à la recherche de victimes, le développement en interne d'un système de retenue sur les *rollercoasters*, etc.

■ Egis :

Egis met son expertise en matière de santé, de sécurité et d'environnement au service de ses clients en appliquant sa propre politique en la matière dans la mise en œuvre de leurs projets. Egis développe par ailleurs de nouveaux services à la mobilité en direction des consommateurs. Le maintien de leur sécurité fait notamment partie du cahier des charges fonctionnel de ces services. Egis dispose par ailleurs d'entités spécialisées dans la recherche de performances environnementales des bâtiments et des infrastructures, dans le confort des utilisateurs et dans l'ergonomie des interfaces homme-machine. Ainsi, en 2016, l'une de ses exploitations autoroutières en Irlande a été certifiée ISO 55 000 (norme sur la gestion d'actifs industriels). Il s'agit de la première autoroute au monde à recevoir cette certification.

■ Groupe SNI :

Le groupe SNI a de son côté mis en place une politique relative au retrait de l'amiante dans le parc résidentiel. Une politique relative à la santé des résidents est également déployée dans certaines filiales. Enfin, diverses actions participent à prévenir les risques en matière de santé et sécurité pour les locataires (ex : dispositions concernant l'entretien et l'exploitation des installations d'Eau Chaude Sanitaire collective pour prévenir tout risque de développement de la légionnelle).

■ Icade :

Le pôle Promotion d'Icade a intégré des mesures spécifiques à la réduction des nuisances sonores et à l'amélioration de la qualité de l'air. En matière de prévention contre le bruit, Icade impose ainsi une puissance sonore deux fois inférieure à celle fixée par la réglementation dans ses bâtiments certifiés NF Habitat et signe des chartes « chantier à faibles nuisances », fixant des plafonds de décibels en phase de construction des bâtiments certifiés HQE et H&E. L'ensemble de ses opérations n'utilise que des matériaux dont l'impact sur la qualité de l'air est maîtrisé (classe A ou A+) et les opérations certifiées NF, HQE ou H&E font l'objet d'un contrôle in situ, avec vérification de l'efficacité des systèmes de ventilation et suivi de leur mise en œuvre. De plus, le « guide utilisateur » sensibilise les propriétaires à l'impact que peuvent avoir les matériaux (peinture, vernis) sur la qualité de l'air intérieur.

Concernant le pôle Foncière Tertiaire, la qualité de l'air, la performance des systèmes de ventilation et le niveau des polluants intérieurs sont évalués sur une base annuelle pour tous les immeubles certifiés HQE Exploitation. Le programme *Coach Your Growth*, déployé à l'échelle des parcs Icade, comprend par ailleurs des exigences en matière de santé, de forme et de sécurité. Enfin, la direction sécurité en charge de la gestion et de la prévention des risques sur les parcs et les bureaux du pôle Foncière Tertiaire a renforcé, en 2016, les mesures de sécurité sur les immeubles de grande hauteur, a augmenté le nombre d'agents de sécurité et a renforcé les mesures de sécurité pour le contrôle d'accès des bâtiments.

■ Transdev :

Transdev considère la sécurité de ses collaborateurs et clients comme une priorité. Un système de management de la sécurité est ainsi à l'œuvre au sein du Groupe.

Protection des données et de la vie privée des clients et consommateurs

Voir sous-chapitre « Loyauté et transparence des pratiques ».

Notre utilité

– Investissement responsable

— Actions cotées

Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement

■ Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts mène une politique d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) couvrant l'ensemble de ses décisions d'investissement en actions, qui représentent 23% de son portefeuille. Ses équipes de gestion effectuent systématiquement une analyse des risques et opportunités ESG associés à un titre et la prennent en compte par une règle quantitative, ferme ou indicative, dans la construction du portefeuille.

- Pour 45% du portefeuille, l'analyse est intégrée quantitativement à l'appréciation du risque des titres. Elle représente ainsi 10% de l'appréciation du « beta » global du titre, avec une influence directe sur sa valorisation interne. Cet ajustement documenté de la valorisation conduit à la modification des allocations minimales et maximales de la détention et sert de base aux valorisations comptables.
- Pour 55% du portefeuille, l'analyse ESG est intégrée dans le modèle de génération d'idées d'investissement, ce qui en fait un outil intégré d'aide à la décision dans le choix des valeurs.

La Caisse des Dépôts applique également une politique d'exclusion sur les secteurs du tabac, du charbon thermique, des bombes à sous munitions (BASM) et mines anti personnelles (MAP).

Bien qu'elle ne représente qu'un poids minoritaire au capital des sociétés, la Caisse des Dépôts se comporte en actionnaire actif. Ses gérants exercent ses droits de vote pour l'ensemble des assemblées générales des sociétés dont elle détient des titres et instaurent un dialogue régulier avec ces sociétés, notamment sur leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

■ Filiales et participations stratégiques :

Les filiales de la Caisse des Dépôts, Bpifrance et CNP Assurances, détiennent également des actions cotées. Elles appliquent des principes d'intégration des critères ESG lors de la sélection des titres et de leur détention, selon des méthodologies propres.

Ainsi, CNP Assurances a retenu une stratégie de gestion dite « *best in class* » pour ses portefeuilles actions, l'amenant à sélectionner les meilleures entreprises, au regard de leur performance ESG, au sein d'un même secteur d'activité. Ses encours, gérés par Natixis AM, font l'objet d'une approche de sélection de titres selon des critères fondamentaux, financiers et ESG. L'objectif est de favoriser la sélection de titres notés favorablement du point de vue ESG, dans la mesure où les critères financiers évoqués précédemment sont satisfaisants. Une attention spécifique est apportée par les équipes de gestion aux valeurs à notation défavorable (« négatif » et « à risque ») du portefeuille. Concernant les encours gérés par La Banque Postale AM (LBPAM), les gérants de la société de gestion ne peuvent investir dans les titres les plus mal notés du point de vue ESG (soit 20% de l'univers d'investissement

et plus de 8% de l'Eurostoxx). Pour les titres éligibles, ils utilisent l'information ESG mise à leur disposition et favorisent les titres les mieux notés du point de vue ESG pour des caractéristiques financières équivalentes.

Elles appliquent également des principes d'exclusion. CNP Assurances a exclu dès 2008 les producteurs de BASM et MAP. Par ailleurs, les titres très mal notés par les deux gérants en matière ESG font l'objet de présentations dédiées lors des comités d'ISR¹⁰. Les équipes de CNP Assurances analysent les raisons de ces notations ; si elles sont en contradiction avec les principes du Pacte mondial des Nations unies, alors le comité d'investissement de CNP Assurances étudie l'exclusion du titre de l'univers d'investissement. Depuis fin 2015, les sociétés dont plus de 20% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique sont venues s'ajouter à cette liste. Au total, ces exclusions représentent 1% de l'indice Eurostoxx.

Analyse ESG mise en œuvre

Caractéristiques globales de l'analyse ESG

■ Caisse des Dépôts :

Pour 45% du portefeuille de la Caisse des Dépôts, les gérants de portefeuille quantifient les risques ESG d'un titre sur la base d'une notation réalisée par un prestataire de notation ESG. Pour le reste du portefeuille, les analyses ESG des valeurs font l'objet d'une notation internalisée. Une fois par an, la notation moyenne du portefeuille est présentée en comité de gestion, accompagnée d'explications sur son évolution.

■ Filiales et participations stratégiques :

Concernant Bpifrance, la méthode repose sur une analyse des caractéristiques ESG de chaque investissement lors de l'examen des projets. Cette phase permet d'identifier les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée. Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'Administration potentiellement. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative puis, pendant la période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.

CNP Assurances s'appuie sur l'expertise des sociétés de gestion auxquelles elle confie la sélection et la gestion de ses actifs, couplée à une veille interne assurée par ses équipes financières, risque et développement durable. L'analyse ESG est effectuée par les sociétés de gestion en charge des mandats. Ainsi, pour La Banque Postale Asset Management (LBPAM), l'équipe ISR définit une grille de pondération des enjeux extra-financiers pour chaque secteur. L'avis ESG est noté sur 5 niveaux correspondant aux quintiles obtenus sur chaque secteur. Ces avis sont ensuite revus trimestriellement par l'équipe ISR qui peut être amenée à les ajuster à la suite de rencontres, de l'émergence de controverses, etc.

L'autre société de gestion de CNP Assurances, Natixis Asset Management, mandate son pôle d'expertise en investissement responsable, Mirova, pour mener à bien l'analyse ESG des investissements. Cette dernière est entendue comme un processus dynamique visant à encourager les investissements vers les projets s'inscrivant le mieux dans un développement durable et répondant aux enjeux-clés sectoriels. À partir d'une grille de lecture reposant sur 8 thématiques d'investissement durable (énergie durable, mobilité durable, bâtiments et villes durables, ressources durables, consommation durable, santé durable, technologies de l'information et de la communication durables, finance durable), les équipes de Mirova identifient les entreprises qui développent des solutions pour

¹⁰ Investissement socialement responsable.

l'avenir et qui présentent une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en ligne avec leur stratégie.

Critères de l'analyse ESG

■ Caisse des Dépôts :

Les critères de l'analyse ESG sur le portefeuille d'actions incluent des sujets :

- de bonne gouvernance (structure, rémunération, parité) ;
- sociaux (accidents du travail, relations sociales, opposition des parties prenantes, capital humain, responsabilité du produit) ;
- environnementaux (empreinte carbone, changement climatique, ressources naturelles, pollution et déchets, opportunités environnementales).

Pour une partie des portefeuilles, ces critères sont sélectionnés et analysés par un prestataire externe. Les controverses sont également examinées.

Le choix de ces critères repose, d'une part, sur une perception de la matérialité des critères sélectionnés par rapport au risque de valorisation à long terme des entreprises et, d'autre part, sur l'appréhension de la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts. Concernant la partie du portefeuille pour laquelle l'analyse ESG repose sur des notations externes, le choix des critères ESG repose sur l'expertise de ces prestataires.

■ Filiales et participations stratégiques :

Chez Bpifrance, l'analyse ESG peut être réalisée avec l'appui d'un outil qui détermine, en fonction de la taille et du secteur d'activité, les enjeux les plus pertinents à examiner. Ils incluent des critères :

- de bonne gouvernance (transparence et équilibre de la gouvernance) ;
- sociaux :
 - capital humain (politique sociale, gestion des emplois et des compétences, diversité et égalité des chances, bien-être au travail, dialogue social) ;
 - relations avec les parties prenantes (fournisseurs, clients ou autres parties prenantes) ;
- environnementaux (politique environnementale et système de management, énergie et émissions de gaz à effet de serre, déchets, maîtrise des autres impacts environnementaux)¹¹.

Bpifrance a déterminé ces quatre grands thèmes au regard de ses priorités en matière de responsabilité sociétale et des lignes directrices ISO 26 000.

Au sein de CNP Assurances, l'analyse est effectuée par les sociétés de gestion qui ont établi leurs grilles respectives d'analyse des enjeux ESG. Ces grilles intègrent les enjeux suivant : lutte contre le changement climatique, maîtrise des pollutions, préservation des ressources, protection de la biodiversité, libertés fondamentales, droit à la santé, droit au développement, gouvernance responsable, mesure de l'empreinte carbone, etc. Le choix des critères utilisés, délégué aux gestionnaires, est influencé par l'expertise et la vision de l'investissement responsable de ces derniers, par des analyses sectorielles permettant de définir les enjeux les plus pertinents pour chaque secteur, et par des critères utilisés par les agences de notation extra-financière.

¹¹ Une attention particulière est portée, le cas échéant, au respect des lignes directrices de la politique charbon.

Analyse des enjeux environnementaux

Le groupe Caisse des Dépôts s'est fixé un objectif de réduction de 20% de l'empreinte carbone (émissions de gaz à effet de serre en teqCO_2 sur les *scopes* 1 et 2 au 31/12/15¹²) par millier d'euros investis (valeur bilan au 31/12/16) de l'ensemble de ses portefeuilles d'actions cotées détenues directement sur la période 2014-2020. Un tel objectif positionne le portefeuille du Groupe sur une courbe de réduction des émissions de GES supérieure aux ambitions européennes durant la même période.

Caisse des Dépôts :

En sus de l'appréciation des indicateurs environnementaux mentionnés, la Caisse des Dépôts mesure mensuellement cette empreinte carbone. Elle en analyse les facteurs d'évolution, notamment pour distinguer l'impact carbone de ses décisions de réallocation de titres au sein de ses portefeuilles de l'évolution intrinsèque de l'empreinte des sociétés détenues.

En outre, depuis l'adoption de la politique climat du Groupe, la cohérence des investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris est analysée, de manière qualitative à ce stade. Ces analyses permettent d'alimenter l'engagement actionnarial avec les sociétés en portefeuille, notamment pour s'assurer que les sujets climatiques sont analysés et portés au sein de leurs organes de gouvernance.

Filiales et participations stratégiques :

Concernant Bpifrance, en sus des enjeux environnementaux mentionnés, la mesure de l'empreinte carbone est calculée annuellement.

Au sein de CNP Assurances, une double approche a été retenue. D'une part, la mesure de l'empreinte carbone du portefeuille, calculée par CNP Assurances selon la méthodologie du Groupe, permet de mettre en évidence les sociétés cotées les plus émettrices et, par conséquent, les plus susceptibles d'être directement et fortement exposées aux risques climatiques. Les titres pris en compte sont ceux détenus en direct par CNP Assurances et par ses filiales françaises. Les titres détenus dans les portefeuilles en unités de compte sont exclus.

L'empreinte carbone demeure cependant une analyse incomplète de l'enjeu climatique car cet indicateur ne traduit pas, en tant que telle, l'exposition des sociétés aux risques liés au changement climatique et leur gestion de ces derniers. Aussi, CNP Assurances a choisi de compléter cette approche par une analyse, au cas par cas, de l'impact des sociétés de son portefeuille actions sur la TEE. Une approche « *Carbon Impact Analytics* » vient compléter la mesure de l'empreinte carbone interne par une mesure des émissions de GES induites et évitées par les entreprises sur l'ensemble de leur chaîne de valeur (*scopes* 1, 2 et 3), notamment les produits et services vendus. Elle propose également une approche spécifique pour les secteurs présentant des enjeux élevés, avec une méthodologie qualitative adaptée à chacun d'entre eux. L'indicateur de performance carbone définit et consolide quatre niveaux de performance : les données chiffrées d'empreinte carbone sur les 3 *scopes*, le positionnement et la stratégie de l'entreprise, les dépenses en matière de recherche et de développement et les investissements, ainsi que la transparence et la qualité du reporting.

Prise en compte de l'objectif international 2°C ou de la stratégie national bas-carbone

L'objectif international 2°C est intégré à l'ensemble des portefeuilles actions du groupe Caisse des Dépôts grâce à l'engagement de réduction de l'empreinte carbone de ses portefeuilles. En effet, cet objectif de réduction s'inscrit dans ceux de l'Union européenne, soumis lors de l'Accord de Paris (*intended nationally determined contribution* – INDC). Des travaux sont également en cours afin d'affiner l'analyse de l'alignement des portefeuilles actions avec cet objectif.

¹² Données issues des bases de données du *Carbon Disclosure Project* (CDP) et du MSCI ainsi que de la communication des sociétés.

Information utilisée pour l'analyse ESG

■ Caisse des Dépôts :

L'analyse fait appel aux données communiquées volontairement par les entreprises, dans le cadre de leur communication financière ou d'un dialogue actionnarial, ainsi qu'à des analyses externes sectorielles ou spécifiques à chaque entreprise.

■ Filiales et participations stratégiques :

Chez Bpifrance, l'analyse ESG des entreprises repose sur les données que celles-ci communiquent volontairement.

Au sein de CNP Assurances, l'analyse externe sur l'entreprise prévaut. Elle est complétée par des analyses sectorielles afin de gagner une vision à moyen et à long terme des enjeux ESG. La rigueur de cette analyse provient de l'expertise des sociétés de gestion ainsi que de celle des équipes financières, risque et développement durable de CNP Assurances.

Résultats globaux de l'analyse ESG

■ Caisse des Dépôts :

Pour la partie du portefeuille ayant un score ESG, celui-ci est de 5,69 (contre 5,54 pour son indice de référence). Sur le reste du portefeuille, l'analyse ESG a conduit à des succès lors des engagements. Ainsi, certaines participations, principalement françaises, ont modifié les critères de rémunération de leur gouvernance afin de s'aligner avec les recommandations de la Caisse des Dépôts. D'autres ont intégré les problématiques ESG dans leur *road show* en réponse aux demandes des investisseurs, y compris la Caisse des Dépôts.

■ Filiales et participations stratégiques :

Concernant Bpifrance, 19 sociétés cotées ont répondu à la campagne de suivi ESG menée en 2016 :

- 74% d'entre elles ont déclaré avoir une politique RSE formalisée ;
- 68% d'entre elles ont déclaré disposer d'une politique environnementale formalisée ;
- 83% d'entre elles ont déclaré avoir engagé des actions de réduction de leurs émissions de GES ou de lutte contre le changement climatique ;
- 63% d'entre elles ont déclaré avoir mis en place un système collectif d'association des salariés aux résultats de l'entreprise (au-delà des obligations légales) ;
- le taux moyen de membres indépendants dans leurs organes de gouvernance est de 61% et 33% de ces membres sont des femmes.

Au sein de CNP Assurances, l'intégration de l'analyse ESG conduit à une note ESG des portefeuilles supérieure à celle des indices de référence.

Impacts de l'analyse ESG sur la politique d'investissement

Aucun changement n'a été apporté aux principes et doctrines d'investissement du Groupe depuis la dernière adaptation en la matière : l'adoption d'une politique climat.

Impacts de l'analyse ESG sur le portefeuille

■ Caisse des Dépôts :

L'analyse ESG a pu conduire à renforcer ou, au contraire, à alléger la participation de la Caisse des Dépôts dans des entreprises de certains secteurs, pour des motifs liés à la gouvernance (secteur automobile), aux aspects sociaux (secteur de la santé) et aux enjeux environnementaux (industrie). Le pilotage de l'empreinte carbone a également contribué à la cession de certaines lignes du portefeuille.

■ Filiales et participations stratégiques :

Concernant CNP Assurances, sur les 5 dernières années (2011-2015), l'analyse ESG a conduit à des mouvements de gestion sur les portefeuilles gérés par Natixis AM, notamment par l'identification d'opportunités d'investissements sur des thématiques, comme la mobilité durable, les « bâtiments performants » et l'efficacité énergétique dans l'industrie. D'autres secteurs ont fait l'objet d'investissements sur des titres positivement notés : services publics, concessions-*contracting*, technologie et santé. Depuis 2010, 12 titres ont été vendus par LBPAM suite à la dégradation de leur notation ESG. Ces ventes n'ont pas eu d'impact négatif sur la performance financière des portefeuilles.

Bpifrance : donnée non-disponible (absence de suivi formalisé).

Analyse des risques ESG mise en œuvre

Procédures internes en place

■ Caisse des Dépôts :

La direction des risques et du contrôle interne (DRCI) intègre, de manière transversale, des critères ESG à sa définition des limites d'investissement pour les gérants de la Caisse des Dépôts. Concernant les équipes de gestion, il n'y a pas de procédure spécifique visant à identifier et isoler l'impact financier et à ré-agréger les risques associés aux différents facteurs ESG à l'échelle du portefeuille. Cependant certains risques particuliers sont suivis, comme le risque de transition (voir ci-dessous).

■ Filiales et participations stratégiques :

Concernant Bpifrance, les procédures internes d'identification des risques ESG reposent sur l'analyse effectuée *ex ante* décision d'investissement ainsi que sur le suivi opérationnel réalisé par les équipes d'investissement (par leur participation aux organes de gouvernance et le suivi de l'actualité des lignes notamment) et par les analystes de marché.

Concernant CNP Assurances, l'analyse des risques climatiques est portée par les sociétés de gestion. Ainsi, l'une des deux sociétés de gestion a opté pour l'identification des entreprises qui répondent concrètement aux enjeux de demain, à travers 8 thématiques d'investissement durable. L'objectif est ainsi de s'assurer que les entreprises répondent aux enjeux-clés sectoriels. L'autre société de gestion pondère les critères ESG intégrés dans l'analyse ESG en fonction des risques qui ont pu être identifiés pour chacun des secteurs.

Prise en compte des risques de transition

Caisse des Dépôts :

Ce risque est approximé par le risque d'un renchérissement des émissions de GES sur une partie du portefeuille. Ainsi, un prix du carbone a été intégré à l'analyse des valeurs pétrolières afin de pouvoir simuler l'impact financier d'une éventuelle taxe carbone ou de l'évolution du prix du carbone sur la valorisation des sociétés. Le prix retenu n'est pas le prix de marché, il est fixé sur la base de prix jugés pertinents par le marché ou/et les sociétés (35€/tonne actuellement). Sur une partie des actifs du portefeuille (55%), l'analyse des risques ESG est effectuée afin d'identifier la sensibilité financière qui en découle.

Filiales et participations stratégiques :

Concernant Bpifrance, l'analyse des risques de transition est approchée par la réalisation, dans l'évaluation ESG, d'une analyse qualitative de la politique environnementale d'une entreprise ainsi que de son système de management, de sa consommation énergétique et de ses émissions de GES. Elle est également approchée lors de l'envoi des questionnaires annuels aux entreprises en portefeuille.

Au sein de CNP Assurances, les risques de transition sont intégrés à la réflexion des gérants à travers

les différents travaux sur l’empreinte carbone des portefeuilles.

Prise en compte des risques physiques

Les risques physiques ne sont pas pris en compte sur les portefeuilles d’actions cotées du groupe Caisse des Dépôts. Des travaux internes devraient conduire à la définition, en 2017, d’une feuille de route permettant de les prendre en compte.

Risques ESG du portefeuille

■ Caisse des Dépôts :

Les risques ESG considérés comme pouvant présenter un impact matériels sont :

- les émissions de GES, suivies pour les principaux émetteurs du portefeuille en prenant en compte les paramètres technologiques (ex : conversion du méthane), le périmètre utilisé par l’entreprise pour le calcul et le suivi de ses éventuels objectifs en la matière) ;
- les questions de gouvernance, en particulier l’alignement de la rémunération des dirigeants avec la stratégie de l’entreprise et l’indépendance du Conseil d’administration.

Alors que les risques d’image, d’amendes ou de sanctions représentent des risques de valorisation à court terme, les risques opérationnels et de marché présentent, quant à eux, des risques pour la valorisation à moyen terme.

Suivi des engagements en faveur de la transition écologique et énergétique

Empreinte carbone des portefeuilles

L’empreinte carbone des portefeuilles de valeurs mobilières est évaluée à 0,332 teqCO₂/M€ investis en 2016 (-19% par rapport à 2015).

Exclusion du charbon

La Caisse des Dépôts et Bpifrance ne détiennent aucun action cotée, ni obligation, de sociétés dont l’activité est exposée au charbon thermique à plus de 20% de leur chiffre d’affaires, à l’exception d’une participation dans une petite capitalisation du secteur énergétique français. Cette exception est assumée car l’objectif est d’accompagner la reconversion du charbon vers un mix totalement décarboné à échéance 2020. CNP Assurances ne détient aucune action cotée, ni obligation, de sociétés dont l’activité est exposée au charbon thermique à plus de 20% du chiffre d’affaires.

Engagement actionnarial

Voir la partie ci-après.

Engagement actionnarial

Politique d'engagement – Dialogue actionnarial

■ Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts s'engage à être un investisseur de long terme auprès de ses détentions. Les taux de rotation des portefeuilles sont ainsi relativement faibles et les durées de détention sont, en moyenne, de 7 ans. Cette position permet à ses équipes de gestion d'entretenir un dialogue bilatéral nourri et constructif avec les sociétés afin d'encourager leur progression dans la durée. Des rencontres sont ainsi organisées en amont des assemblées générales avec l'équipe spécialiste des questions de gouvernance.

Pour la majorité du portefeuille, l'objectif formalisé des gérants est d'interroger toutes les détentions sur au moins un enjeu ESG lors des rencontres bilatérales annuelles avec la gouvernance. Afin de suivre les évolutions de leurs pratiques, les sociétés peuvent être rencontrées plusieurs fois au cours d'une même année.

■ Filiales et participations stratégiques :

La politique d'engagement de Bpifrance résulte de la doctrine d'intervention de Bpifrance Investissement et des politiques du groupe Caisse des Dépôts (politique d'investissement responsable et politique charbon résultant de ses engagements climat).

Pour CNP Assurances, le dialogue actionnarial est engagé avec les sociétés en cas de problème ESG identifié par les gérants financiers ou en amont des assemblées générales. Lorsque le dialogue ne porte pas ses fruits, la valeur peut faire l'objet de mesures graduées : arrêt des acquisitions, voire cession ou exclusion de titres.

La performance énergétique et climatique est l'un des thèmes transversaux d'engagement actionnarial prioritaire du groupe Caisse des Dépôts. L'objectif est d'inciter les entreprises à une plus grande transparence et performance environnementale. Le Groupe attend ainsi des sociétés en portefeuille qu'elles formalisent une stratégie de moyen terme ambitieuse en matière de transition énergétique, qu'elles publient régulièrement des informations détaillées, circonstanciées et auditées quant à sa mise en œuvre, et qu'elles définissent un objectif quantitatif réaliste et ambitieux de réduction des émissions de GES. Ce dernier doit être un objectif concourant aux scénarios de transition énergétique nationaux ou internationaux, et doit porter sur un périmètre significatif de l'activité. Le Groupe attend également des sociétés détenues en portefeuille qu'elles mettent en place une gouvernance adaptée à la gestion de cet enjeu.

À cette fin, le Groupe se fixe comme objectif de procéder à une analyse des enjeux climatiques et environnementaux propres à chaque décision d'investissement. Il en effectue un suivi régulier, tout au long de l'investissement, pour les actifs pour lesquels la transition énergétique et climatique représente un enjeu significatif.

Politique d'engagement – Vote

■ Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts vote lors de l'ensemble des assemblées générales. Sa position concernant chacun de ces votes est définie suite à une analyse interne de leur cohérence avec les termes d'un guide de vote. Ce dernier, mis à jour annuellement, est établi en fonction des bonnes pratiques observables sur le marché et des recommandations d'experts.

La Caisse des Dépôts peut également être amenée à soutenir des résolutions externes (i.e. non-soutenues par le conseil) quand celles-ci sont conformes à ses principes de vote et à ses priorités stratégiques. Sur la base d'une analyse préalable du contenu des résolutions externes déposées, elle sera particulièrement attentive et proactive concernant les questions environnementales, sociales et

de gouvernance. En application de ses ambitions, si la pertinence de résolutions relatives à la préservation du climat en particulier est avérée, un vote favorable desdites résolutions sera privilégié, y compris pour le cas de résolutions externes non-approuvées par le conseil.

Suivant la nature des résolutions externes déposées et votées par la Caisse des Dépôts, celle-ci se réserve le droit, au cas par cas, de rendre public ses votes.

■ **Filiales et participations stratégiques :**

Concernant Bpifrance, la politique de vote appliquée est celle du groupe Caisse des Dépôts.

Au niveau de CNP Assurances, les principes de vote visent à assurer les droits des actionnaires minoritaires dans la perspective du développement de l'entreprise sur le long terme. Ils respectent l'esprit des recommandations des organisations professionnelles en la matière et sont applicables de manière pragmatique à toutes les sociétés, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chacune, de son secteur d'activité, ainsi que des réglementations nationales.

Réalisations 2016 – Dialogue actionnarial

Part des sociétés en portefeuille pour lesquelles un objectif de réduction des émissions de GES a été identifié et est suivi	2016
Caisse des Dépôts (pour compte propre)	18,87%
Caisse des Dépôts (Fonds d'épargne)	2,44%*
Bpifrance	2,17%
CNP Assurances	8,00%**

* Les objectifs sont suivis sur les 20 principaux émetteurs qui représentent 94% des émissions du portefeuille.

** Les objectifs sont suivis pour les 20 principaux émetteurs qui représentent 90% des émissions du portefeuille.

La mesure de l'empreinte carbone a permis d'identifier, pour chacun des portefeuilles, les quelques lignes qui concentrent une grande majorité des émissions de GES.

La part des sociétés en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets énergétiques et/ou climatiques est de 17% au niveau du Groupe (75% concernant la Caisse des Dépôts pour compte-propre).

Le dialogue actionnarial sur les sujets énergétiques et climatiques mené par les équipes de gestion de la Caisse des Dépôts vise à challenger les informations communiquées par les entreprises concernant la mesure et les objectifs de réduction de leur empreinte carbone. Ce dialogue permet ainsi de clarifier la cohérence technique et stratégique de ces objectifs. Parmi les entreprises en portefeuille de compte-propre de la Caisse des Dépôts :

- 20% n'ont pas d'objectif de réduction des émissions de GES ;
- 70% ne s'engagent pas en termes de réduction des émissions de GES au-delà de 2020 ;
- 30% communiquent uniquement sur un objectif en intensité ;
- 35% prévoient une croissance de leurs émissions en absolu.

Réalisations 2016 – Vote

Résolutions soutenues portant sur des enjeux énergétiques et climatiques	2016
Caisse des Dépôts	2 sociétés (Anglo American et Rio Tinto)
Bpifrance	Pas de résolution externe présentée.
CNP Assurances	1 société

Part des votes exprimés en faveur de résolutions environnementales sur l'ensemble des résolutions environnementales externes soumises au vote des actionnaires pour les sociétés en portefeuille		2016
Caisse des Dépôts		50,00%
Bpifrance		Pas de résolution externe présentée.
CNP Assurances		100,00%

Gestion déléguée

Certains critères de la politique d'investissement responsable du Groupe sur les actions directes sont également examinés dans le cadre des diligences réalisées en amont des investissements dans des OPCVM¹³. C'est notamment le cas sur l'utilisation effective des droits de vote par les sociétés de gestion, le vote ayant un impact direct sur la conduite et, potentiellement, sur la valeur des entreprises en portefeuille.

■ Caisse des Dépôts :

L'analyse ESG des OPCVM du portefeuille en 2016, notamment la réalisation de leur empreinte carbone respective ainsi que l'évaluation des scores ESG des portefeuilles (MSCI ESG Ratings) et de leur exposition au charbon thermique (Trucost), a contribué à des évolutions notoires dans le mode de gestion, de manière à améliorer les notations ESG et à réduire l'empreinte carbone.

Les résultats ESG moyens obtenus, reflétant la nature essentiellement passive de ces investissements, ont incité la Caisse des Dépôts à convertir une portion d'entre eux, les petites capitalisations européennes, en gestion directe, de manière à mieux orienter le profil ESG de ces portefeuilles et à réduire l'empreinte carbone.

Par ailleurs, en 2016, une portion d'une poche indexée sur MSCI Emergents a été basculée sur un investissement MSCI ESG Emergents.

L'analyse est également liée à un engagement, vis-à-vis des sociétés de gestion quant à leur vote en assemblée générale, notamment sur les résolutions portant sur le changement climatique.

L'analyse et la sélection ne prennent pas encore en compte les risques physiques et les risques de transition liés au changement

■ Filiales et participations stratégiques :

La démarche de CNP Assurances s'appuie sur la sélection des sociétés de gestion (d'après leurs engagements ESG notamment) et la définition de principes d'éligibilité pour l'univers d'investissement.

- Sélection :

2,1 Md€ d'OPCVM ISR ont été souscrits par CNP Assurances

- Exclusion :

A l'exclusion des acteurs spéculant sur les matières premières agricoles s'ajoutent également, sur les OPCVM dédiés, l'exclusion des producteurs de bombes à sous-munition et de mines anti-personnel (MAP), l'exclusion, depuis 2015, des titres ciblés sur le non-respect des principes du Pacte mondial et sur l'exposition au charbon thermique, l'interdiction d'investir dans une entreprise domiciliée dans un pays interdit (gouvernance défaillante et paradis fiscaux). Le cas échéant, les titres figurant sur la liste

¹³ Organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

d'entreprises exclues pour non-respect du Pacte mondial, impliquées dans la production de bombes à sous-munitions (BASM) ou MAP sont cédés (OPCVM dédiés). Pour les OPCVM non-dédiés, CNP Assurances s'interdit d'investir dans un OPCVM domicilié dans un pays interdit (91 pays interdits pour risque de gouvernance et 45 paradis fiscaux interdits).

- Engagement envers le Pacte mondial :

Concernant les informations utilisées, pour les OPCVM dédiés, CNP Assurances bénéficie d'alertes sur les risques ESG des entreprises détenues ou autorisées, émises par les équipes ISR des deux sociétés de gestion mandatées sur la gestion des titres cotés, Mirova (Natixis AM) et La Banque Postale Asset Management (LBPAM). Ces alertes sont partagées lors des comités ISR trimestriels.

Concernant la méthodologie, lorsque l'alerte correspond à un non-respect des principes fondamentaux du Pacte mondial, CNP Assurances s'assure qu'elle soit partagée par la société de gestion avec l'émetteur. Lorsque ce dialogue n'a pas permis d'identifier une remédiation proche, la décision d'exclure est soumise au comité d'investissement. En 2016, 5 entreprises ont été exclues pour non-respect du Pacte mondial.

- Armes interdites :

Concernant les informations utilisées, pour les OPCVM dédiés, CNP Assurances utilise la liste de producteurs de MAP et de BASM de Natixis AM. Les Conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010) interdisent la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des MAP et des BASM dans la mesure où ces armes peuvent atteindre des populations non-concernées par les conflits.

En s'appuyant sur une agence extra-financière spécialisée dans le domaine de l'armement (Ethix), les équipes de recherche en investissement responsable de Mirova (Natixis AM) mettent à jour régulièrement la liste d'exclusion en intégrant toutes les entreprises, cotées ou non-cotées, pour lesquelles est avérée : une implication dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des MAP ou des BASM ; ou une détention de 30% ou plus d'une entreprise impliquée dans les activités mentionnées ci-dessus. En 2016, 15 entreprises productrices d'armes de types MAP ou BASM ont été exclues.

La bonne mise en œuvre de cette politique fait l'objet d'un suivi. Pour ce qui concerne les fonds ouverts, CNP Assurances réalise une enquête tous les 2 ans auprès de l'ensemble des sociétés de gestion partenaires (plus de 80 sociétés de gestion) sur la prise en compte des principes retenus. Les progrès sont très significatifs et les derniers résultats sont satisfaisants. Par ailleurs, 95% des sociétés de gestion ont intégrés des critères ou des exclusions ESG.

Sur les OPCVM dédiés, l'intégration du risque de transition et la prise en compte, dans le processus d'investissement, de la contribution à un objectif international 2°C sont partiellement réalisées à travers l'exclusion des titres dont 15% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique et la vente des titres dont 25% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. Il n'y a pas de prise en compte des risques physiques liés au changement climatique dans le processus d'investissement.

L'engagement avec les émetteurs est délégué aux sociétés de gestion, qui appliquent leurs politiques d'engagement et de vote respectives.

— Actifs obligataires

Les équipes de gestion des actifs de taux de la Caisse des Dépôts déploient progressivement une démarche d'intégration des risques ESG des entreprises dans leurs décisions d'investissement. Leur analyse est complétée de celle de la direction des risques et du contrôle interne, qui intègre les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance des contreparties dans ses analyses. Des critères spécifiques concernent les émetteurs souverains. La Caisse des Dépôts investit également dans des obligations environnementales. Elle a par ailleurs émis sa propre obligation verte en début d'année 2017.

Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement

Obligations d'entreprises

■ Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts a mis en place une démarche d'intégration des risques ESG dans l'appréciation des émetteurs :

- l'appréciation de la performance ESG d'un émetteur, reposant sur une analyse effectuée par les gérants de portefeuille pour une partie du portefeuille, influe de manière qualitative sur la pondération des valeurs dans le portefeuille ;
- pour l'autre partie du portefeuille, cette appréciation repose sur l'analyse effectuée par les analyses crédits réalisées par la direction des risques, et est principalement utilisée comme mécanisme d'alerte.

En outre, elle met en place une stratégie d'exclusion :

- Sur des titres d'entreprises impliquées dans la production de bombes à sous munitions (BASM) et mines anti personnelles (MAP – 2008). Les Conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010), ratifiées par la France, interdisent la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des MAP et des BASM du fait que ces armes peuvent atteindre des populations non-concernées par les conflits. Les titres sont évalués au moment de leur entrée en portefeuille.
- Sur des titres d'entreprises domiciliées dans un pays « sensible » interdit au motif de risques de gouvernance et/ou de paradis fiscaux.
- Sur des titres d'entreprises dont l'activité est exposée au charbon thermique (2015), en cohérence avec l'objectif de soutenir la transition écologique et énergétique (prix et disponibilité des ressources naturelles et de leur exploitation en cohérence avec les objectifs écologiques). Le scénario 2°C de l'agence internationale de l'énergie (AIE) projette une diminution de la part du charbon dans la génération d'énergie de 41% en 2013 à 12% en 2040 (WEO 2015 – monde). La stratégie de la Caisse des Dépôts n'est pas directement comparable au scénario de l'AIE car elle est exprimée en chiffre d'affaires et non en mix énergétique. Néanmoins, on peut considérer qu'elle concoure à la réalisation de ce scénario.

Concernant la gestion déléguée, la prise en compte des critères ESG est examinée lors des *due diligences*. Cette prise en compte dépend des sociétés de gestion et les modalités ne constituent pas à ce jour un critère discriminant de sélection.

■ Filiales et participations stratégiques :

CNP Assurances a mis en place une stratégie d'exclusion :

- Sur des titres d'entreprises impliquées dans la production de BASM et MAP (2008). Les Conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010), ratifiées par la France, interdisent la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des MAP et des BASM du fait que ces armes peuvent atteindre des populations non-concernées par les conflits. Une liste de sociétés exclues est communiquée aux sociétés de gestion mandatées pour la gestion des titres cotés. Les titres sont vendus le cas échéant et bloqués dans l'univers d'investissement autorisé.
- Sur les titres des acteurs spéculant sur les matières premières agricoles.
- Sur des titres d'entreprises exclues pour non-respect du Pacte mondial (2012), en soutien à cette initiative. Une liste de sociétés exclues est communiquée aux sociétés de gestion mandatées pour la gestion des titres cotés. Les titres sont vendus le cas échéant et bloqués dans l'univers d'investissement autorisé.
- Sur des titres d'entreprises domiciliées dans un pays interdit au motif de risques de gouvernance et/ou de paradis fiscaux. Les investissements dans les pays à risque élevé sont plafonnés : les limites d'investissement sont alors définies au cas par cas par le comité d'investissement.
- Sur des titres d'entreprises dont l'activité est exposée au charbon thermique (2015), en cohérence avec l'objectif de soutenir la transition écologique et énergétique (prix et disponibilité des ressources naturelles et de leur exploitation en cohérence avec les objectifs écologiques). Le scénario 2°C de l'agence internationale de l'énergie (AIE) projette une diminution de la part du charbon dans la génération d'énergie de 41% en 2013 à 12% en 2040 (WEO 2015 – monde). La stratégie de CNP Assurances n'est pas directement comparable au scénario de l'AIE car elle est exprimée en chiffre d'affaires et non en mix énergétique. Néanmoins, on peut considérer qu'elle concoure à la réalisation de ce scénario. CNP Assurances exclue de ses portefeuilles les titres d'entreprises exposées à plus de 20%. Une liste est communiquée aux sociétés de gestion mandatées pour la gestion des titres cotés ainsi qu'aux directions en charges des investissements non-cotés, et donne lieu à une interdiction d'investissement. Ainsi, CNP Assurances a cédé pour près de 300M€ d'obligations de sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon. Une telle stratégie contribue également à la réduction du risque de transition lié au changement climatique pour le portefeuille.

Concernant les investissements dans des OPCVM, la démarche d'intégration s'appuie sur la sélection des sociétés de gestion via la procédure de *due diligence* (avec prise en compte de leurs engagements ESG) et la définition de principes d'exclusion pour l'univers d'investissement, cohérents avec les critères appliqués sur le direct et dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier.

- 2,1 Md€ d'OPCVM ISR ont été souscrits par CNP Assurances.
- Les interdictions d'investir dans une entreprises domiciliée dans un pays interdit de par ses caractéristiques de gouvernance et de paradis fiscal s'appliquent ainsi également aux investissements via des OPCVM. Les interdictions d'investir dans des titres de sociétés pour non-respect du Pacte mondial ainsi que celles impliquées dans la production d'armes controversées et la production de charbon thermique sont également appliquées pour ceux des OPCVM dédiés à CNP Assurances. Des enquêtes permettent d'assurer que tous les OPCVM détenus par CNP Assurances, notamment les fonds ouverts, excluent effectivement les producteurs de BASM et MAP.

Prise en compte de l'objectif international 2°C ou de la stratégie national bas-carbone

A l'automne 2016, un groupe de travail transversal a été lancé au sein du Groupe afin de renforcer la prise en compte de l'objectif international 2°C dans la stratégie d'investissement.

Obligations souveraines

■ Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts a mis en place une démarche d'intégration des risques ESG dans l'appréciation des émetteurs.

- L'appréciation de la performance ESG d'un émetteur souverain, reposant sur une analyse effectuée par les gérants pour une partie du portefeuille, influe de manière qualitative sur la composition du portefeuille.
- Pour l'autre partie du portefeuille, cette appréciation repose sur les analyses crédits réalisées par la direction des risques et du contrôle interne, ainsi que sur des analyses macroéconomiques structurelles, et est principalement utilisée comme mécanisme d'alerte.

En outre, la Caisse des Dépôts met en place une stratégie d'exclusion des titres de dette des pays « sensibles » au motif de risques de gouvernance et/ou de paradis fiscaux.

■ Filiales et participations stratégiques :

CNP Assurances a mis en place une stratégie d'exclusion des émetteurs publics et parapublics dits « sensibles » du fait d'un très haut risque en matière de gouvernance, lié à leur caractère non-démocratique et/ou à faible degré de liberté et/ou jugés corrompus, ainsi que des paradis fiscaux. Les investissements dans les pays à risque élevé de gouvernance sont plafonnés. Les limites sont définies au cas par cas par le comité d'investissement. Depuis 2015, les nouveaux fonds « pays émergents » dédiés respectent également les exclusions des pays notés en très haut risque. La conformité des investissements est vérifiée.

Prise en compte de l'objectif international 2°C ou de la stratégie national bas-carbone

A l'automne 2016, un groupe de travail transversal a été lancé au sein du Groupe afin de renforcer la prise en compte de l'objectif international 2°C dans la stratégie d'investissement.

Analyse ESG mise en œuvre

Caractéristiques, critères et sources de l'analyse ESG – Obligations d'entreprises

■ Caisse des Dépôts :

Pour l'analyse effectuée par l'équipe de gestion, un *scoring* quantitatif de chaque émetteur en portefeuille est réalisé à partir d'une cinquantaine d'indicateurs ESG sous-jacents sur les trois piliers. Ces indicateurs ont été sélectionnés d'après un jugement de l'équipe de gestion quant à leur matérialité et leur caractère discriminant. Les équipes de gestion ont également accès aux analyses ESG tierces effectuée par l'agence MSCI. Ces analyses ne permettent pas d'évaluer en tant que tels les risques de transition et les risques physiques liés au changement climatique, mais, pour certains secteurs telles que les *utilities*, les indicateurs retenus peuvent contribuer à approximer ces enjeux.

Le portefeuille fait également l'objet d'une estimation interne de son empreinte carbone sur les *scopes* 1 et 2. Cette empreinte ne donne pas lieu, en 2016, à une cible formelle de réduction. Elle permet de donner une première indication, très imparfaite, quant au risque de transition lié au changement climatique.

Concernant la mise en œuvre de l'exclusion des émetteurs exposés au charbon thermique, la démarche Groupe repose sur les données du prestataire Trucost. Trucost calcule la part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires des sociétés à partir des données financières (chiffre d'affaires, etc.) et de production (réserves de charbon, production en GWh, etc.) publiées par les entreprises. Trucost collecte et analyse les données publiées par les sociétés, puis les sécurise en les croisant avec les données collectées par un autre prestataire spécialisé et, le cas échéant, avec les informa-

tions obtenues après échange avec les émetteurs. Lorsque les données détaillées nécessaires ne sont pas communiquées, Trucost effectue des estimations à travers une approche sectorielle basée sur des données similaires et pertinentes.

Pour la gestion indirecte, l'analyse en phrase de préinvestissement repose sur les données communiquées volontairement par les sociétés de gestion. Un suivi est ensuite effectué par transparence, permettant de positionner le score ESG de l'OPC¹⁴ par rapport au score de son univers. Ces analyses ne permettent pas d'évaluer en tant que tels les risques de transition et les risques physiques liés au changement climatique.

■ Filiales et participations stratégiques :

Concernant CNP Assurances, l'analyse de la non-conformité avec le Pacte mondial est réalisée par les équipes d'analyse ISR des deux sociétés de gestion mandatées sur la gestion des titres cotés, Mirova (Natixis AM) et la Banque Postale Asset Management, et communiquée sous forme d'alertes à CNP Assurances lors des comités ISR trimestriels. Lorsque l'alerte correspond à un non-respect des principes fondamentaux du Pacte mondial, CNP Assurances s'assure qu'elle soit partagée par la société de gestion avec l'émetteur. Lorsque ce dialogue n'a pas permis d'identifier une remédiation proche, la décision d'exclure est soumise au comité d'investissement.

La définition et la mise à jour régulière de la liste d'exclusion de producteurs de MAP et de BASM sont effectuées par les équipes de recherche ISR de Mirova pour Natixis AM en s'appuyant sur une agence extra-financière spécialisée dans le domaine de l'armement (Ethix) qui identifie les sociétés dont l'implication est avérée dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des MAP ou des BASM, ou détenant 30% ou plus d'une entreprise impliquée dans les activités mentionnées ci-dessus. Pour les OPCVM non-dédiés, chaque société de gestion peut mettre en place sa propre liste d'exclusion, à condition qu'elle en ait mis une en place.

CNP Assurances concentre son action sur les activités liées au charbon thermique (mines et production d'électricité). La démarche repose, en lien avec le groupe Caisse des Dépôts, sur les données du prestataire Trucost. Trucost calcule la part du charbon thermique dans le chiffre d'affaires des sociétés à partir des données financières (chiffre d'affaires, etc.) et de production (réserves de charbon, production en GWh, etc.) publiées par les entreprises. Trucost collecte et analyse les données publiées par les sociétés, puis les sécurise en les croisant avec les données collectées par un autre prestataire spécialisé et, le cas échéant, avec les informations obtenues après échange avec les émetteurs. Lorsque les données détaillées nécessaires ne sont pas communiquées, Trucost effectue des estimations à travers une approche sectorielle basée sur des données similaires et pertinentes. Les données de Trucost ayant par définition au moins un an de retard, CNP Assurances se garde la possibilité de ne pas exclure des entreprises affichant en 2016 un changement de stratégie significatif visant une réduction de la part de charbon thermique dans leur futur chiffre d'affaires. Cette actualisation permet d'optimiser l'accompagnement de la TEE.

Concernant la domiciliation dans un pays interdit, voir partie « Caractéristiques, critères et sources de l'analyse ESG – Obligations souveraines » ci-après.

Caractéristiques, critères et sources de l'analyse ESG – Obligations souveraines

■ Caisse des Dépôts :

Pour l'analyse effectuée par l'équipe de gestion, un *scoring* quantitatif de chaque émetteur en portefeuille est réalisé à partir de quarante indicateurs ESG sous-jacents sur les trois piliers. Ces indicateurs intègrent notamment les évaluations et notations produites par des agences intergouvernementales, sur les droits de l'Homme, la corruption, etc. Ils ont été sélectionnés d'après un jugement de l'équipe de gestion quant à leur matérialité et leur caractère discriminant.

¹⁴ Organisme de placement collectif.

L'analyse macroéconomique « structurelle » utilisée sur l'autre partie du portefeuille comporte 5 piliers d'analyse équilibrés : les finances publiques, la compétitivité et l'absence de déséquilibres macroéconomiques, l'environnement, la croissance de long terme et les aspects sociaux, ainsi que la gouvernance. Cet outil permet d'évaluer la performance des pays en matière de croissance soutenable, c'est-à-dire sans engendrer de déséquilibres majeurs (budgétaire, courant, etc.), de décrypter le cadre institutionnel et d'analyser la performance d'un Etat dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'outil permet également d'obtenir une vision relative des pays du groupe retenu (26 pays européens) en les ordonnant. Il décrit l'évolution de leur performance financière et extra-financière, avec un historique de près de 15 ans.

Le risque physique et le risque de transition ne sont pas évalués en tant que tels par ces outils. L'un des principaux obstacles est la rareté des études et données disponibles sur la sensibilité aux facteurs environnementaux des variables macroéconomiques déterminant la capacité d'un souverain à rembourser sa dette.

■ Filiales et participations stratégiques :

L'analyse effectuée par CNP Assurances porte sur l'équilibre de la gouvernance ainsi que sur la coopération et la transparence fiscale :

- En matière de gouvernance, CNP Assurances évalue annuellement les pays en définissant 3 niveaux de risque selon la combinaison des critères de démocratie, de niveau de liberté et de corruption (très haut risque, risque élevé et risque faible). Elle utilise à cette fin les notations externes sur le niveau de démocratie et de liberté de *Freedom House* et la perception de corruption de *Transparency international*.
- En matière de coopération et de transparence fiscale, CNP Assurances effectue une cotation interne du risque en se référant aux listes établies par l'Etat français et l'Union européenne (Etats non-coopératifs – ETNC – et sous embargo), ainsi que par le GAFI (pays faisant l'objet de contre-mesures). Elle mobilise également l'évaluation « paradis fiscaux » du *Task justice network*.

Il n'y a pas de critères environnementaux sur les obligations souveraines et parapubliques. Le risque physique et le risque de transition liés au changement climatique ne sont pas évalués à ce stade.

CNP Assurances est très intéressée par l'émergence de *green bonds* publics, qui permettront de favoriser les initiatives des Etats en faveur de la lutte contre le changement climatique, aujourd'hui peu détectables par les notations extra-financières existantes.

Résultats globaux de l'analyse – Obligations d'entreprises

■ Caisse des Dépôts :

Concernant la gestion directe, les résultats de l'analyse ESG ne sont pas disponibles.

L'empreinte carbone du portefeuille de la Caisse des Dépôts détenu pour compte-propre a été évaluée à 0,18 teqCO₂ par milliers d'euros investis.

Pour la gestion collective, la position moyenne du score ESG du portefeuille par rapport à son univers reflète la nature relativement passive des investissements effectués en 2016.

■ Filiales et participations stratégiques :

Concernant CNP Assurances, l'application de la politique d'exclusion a conduit, en 2016, à bloquer 5 entreprises dans l'univers d'investissement pour non-respect du Pacte mondial et à exclure 15 entreprises productrices d'armes MAP ou BASM. La liste est en cours de mise à jour sur le charbon. Par ailleurs, toutes les entreprises domiciliées dans un pays à risque de gouvernance (91 pays) ou dans un paradis fiscal (45 pays) sont exclues, de même que les sous-jacents des OPCVM dédiés domiciliés dans ces pays.

Résultats globaux de l'analyse – Obligations souveraines

■ Caisse des Dépôts :

Concernant l'intégration ESG, l'information n'est pas disponible.

■ Filiales et participations stratégiques :

En 2016, CNP Assurances notait 59 Etats en très haut risque et 32 autres en risque élevé de gouvernance. La liste d'exclusion des paradis fiscaux contient 45 pays.

Impacts de l'analyse ESG sur la politique d'investissement

■ Caisse des Dépôts :

Qu'il s'agisse des obligations d'entreprises ou des obligations souveraines, aucun changement n'a été apporté aux principes et doctrines d'investissement en 2016.

■ Filiales et participations stratégiques :

Qu'il s'agisse des obligations d'entreprises ou des obligations souveraines, aucun changement n'a été apporté aux principes et doctrines d'investissement en 2016.

Impacts de l'analyse ESG sur le portefeuille – Obligations d'entreprises

■ Caisse des Dépôts :

Concernant la gestion directe, l'application de la politique d'exclusion n'a donné lieu à aucune cession de titres en 2016.

En matière d'intégration, la contribution de l'analyse ESG à l'appréciation du risque des émetteurs, et donc à l'allocation, a eu une influence sur les flux entrants, par exemple sur le secteur automobile (diesel/gouvernance) et bancaire (litiges/gouvernance). Elle a donné lieu à des réallocations du fait de la stratégie de détention à maturité prépondérante.

Pour la section d'OPCVM, l'analyse ESG a conduit à exclure certaines entités.

■ Filiales et participations stratégiques :

Concernant CNP Assurances, l'interdiction d'investir dans une entreprise domiciliée dans un pays interdit a donné lieu à des cessions de titres obligataires planifiées sur 2 ans. Il n'y avait pas de détention dans les listes des entreprises exclues pour non-respect du Pacte mondial et celles impliquées dans la production de BASM ou MAP. Pour le charbon thermique, les détentions des entreprises au-delà de 25% sont vendues. CNP Assurances a ainsi cédé pour près de 300M€ d'obligations de sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon.

Pour les OPCVM, la mise en application des exclusions en matière de charbon et de non-respect du Pacte mondial a donné lieu, lors de ces exercices, à des cessions de titres dans les OPCVM dédiés.

Impacts de l'analyse ESG sur le portefeuille – Obligations souveraines

■ Caisse des Dépôts :

L'application de la politique d'intégration a, pour la partie du portefeuille dont les gérants effectuent une analyse ESG interne, conduit à exclure des émetteurs de l'univers d'investissement sur la base de l'appréciation de leur performance ESG. Elle a ainsi conduit à des cessions sur un émetteur souverain particulièrement mal noté. L'outil macroéconomique employé sur l'autre portion du portefeuille n'a donné lieu à aucun mouvement. L'application de la politique d'exclusion n'a pas donné lieu à la cession de titres en 2016.

■ Filiales et participations stratégiques :

L'application de la politique a conduit à maintenir l'exclusion de certains émetteurs de l'univers d'investissement.

Analyse des risques ESG mise en œuvre

Procédures internes en place – Obligations d'entreprises

■ Caisse des Dépôts :

La direction des risques et du contrôle interne effectue une analyse des risques ESG lors de son appréciation du risque crédit, qui influence les limites fixées sur chaque émetteur. Elle est notamment alimentée par une notation ESG effectuée par MSCI, comportant 37 indicateurs répartis autour de 10 thèmes (changement climatique, ressources naturelles, pollution et déchets, opportunités environnementales, capital humain, responsabilité du produit, opposition des parties prenantes, gouvernance des sociétés). La revue mensuelle effectuée en comité des risques aborde ces points au cas par cas pour juger de leur impact sur les limites de risque. Cette dernière est également mise à disposition des gérants.

Procédures internes en place – Obligations souveraines

■ Caisse des Dépôts :

La direction des risques et du contrôle interne effectue une analyse des risques ESG, qui influence les limites fixées sur chaque émetteur. Elle est notamment alimentée par une notation ESG, effectuée par MSCI, et qui intègre des critères environnementaux tels que la productivité des ressources, la part des énergies renouvelables ou les émissions de GES. La revue mensuelle effectuée en comité des risques aborde ces points au cas par cas pour juger de leur impact sur les limites de risque. Cette dernière est également mise à disposition des gérants.

Risques ESG du portefeuille

L'information n'est pas disponible à ce stade, qu'il s'agisse des obligations d'entreprises ou des obligations souveraines.

Suivi des engagements en faveur de la transition écologique et énergétique

Encours investis directement dans des titres financiers contribuant à la TEE	2016 (en M€)	- dont encours investis dans des titres avec labels (en M€)
Caisse des Dépôts	230	230
CNP Assurances	902	0
Groupe	1 132	230

Encours exposés au charbon thermique	Exposition du CA > 20%	Exposition du CA > 25%
	2016 (en M€)	2016 (en M€)
Caisse des Dépôts	12,42*	0
CNP Assurances	69	0
Groupe	81,4	0

* Un titre en liste de vigilance (20%>exposition CA>25%) a été conservé en accord avec la direction des risques, de la conformité et du contrôle interne en raison de la tendance baissière constatée.

— Capital-investissement

La Caisse des Dépôts investit dans des actifs non-cotés, gérés dans une optique de diversification et de placement à long terme dans le cadre de sa démarche d'investissement responsable. Ses équipes souscrivent à des fonds externes qui accompagnent les entreprises non-cotées dans les différentes étapes de leur développement. Ces fonds externes sont sélectionnés et suivis sur la base de critères financiers et ESG.

L'activité de capital-investissement direct du Groupe est menée par ses filiales spécialisées, Bpifrance et Qualium Investissement. Celles-ci sont signataires des *Principles for Responsible Investment* (PRI) ainsi que de la charte de l'Association française des investisseurs pour la croissance (AFIC), et ont formalisé une démarche d'investissement responsable. Filiale de co-investissement avec des fonds souverains étrangers, CDC International Capital s'est quant à elle dotée, à sa création, d'une procédure d'investissement responsable dont elle assure la mise en œuvre simultanément à la construction de son portefeuille. Elle est également signataire des PRI et de la charte de l'AFIC.

Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement

■ Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts intègre les critères ESG tout au long du processus d'investissement dans des fonds de capital-investissement :

- lors de la sélection des fonds : un questionnaire de *due diligence* ESG donne lieu à une notation formelle des pratiques d'intégration ESG, intégrée à la notation globale de la société de gestion. Ce dernier est présenté lors des comités d'investissement et les sociétés de gestion ayant moins de 5/10 sont éliminées ;
- lors de la nomination des sociétés de gestion : les exigences ESG sont depuis 2010, systématiquement incluses dans les lettres d'accompagnement (*side letters*) qui contiennent notamment des listes d'exclusions, une exigence de reporting ESG annuel et un engagement à encourager les entreprises en portefeuille à prendre en compte des critères ESG dans leurs activités ;
 - Les listes d'exclusions incluent les violations de conventions et d'embargo, la corruption, ainsi que des exclusions sectorielles des bombes à munition (BASM), du tabac, de la prostitution ou du charbon.
- dans le suivi des sociétés de gestion : les gérants de la Caisse des Dépôts analysent les rapports annuels ESG des sociétés de gestion et des entreprises en portefeuille, ainsi que les rapports ESG d'investissement ou de désinvestissement pour certains fonds. La Caisse des Dépôts cherche à réaliser un dialogue régulier avec les sociétés de gestion en charge des investissements, notamment sur les enjeux ESG. Elle les incite à s'engager elles-mêmes dans un dialogue régulier avec les entreprises en portefeuille sur ces enjeux. Les équipes d'investissement de la Caisse des Dépôts encouragent également les sociétés de gestion à signer les PRI.

En outre l'intégration des critères ESG dans le processus d'analyse s'inscrit dans la doctrine d'intervention de l'Etablissement public sur les investissements locaux en fonds propres, principalement dans la sélection initiale des investissements.

■ Filiales et participations stratégiques :

Pour Qualium Investissement, la prise en compte des enjeux extra-financiers tout au long du cycle d'investissement et l'accompagnement des sociétés en portefeuille participent à la création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes. De ce fait, la société de gestion a intégré le processus

d'investissement responsable à ses procédures opérationnelles. Au sein de son organisation, l'un des membres de l'équipe de a été nommé afin de coordonner les sujets ESG. De plus, un des membres du Comex a été désigné comme référent sur les aspects ESG.

- Lors de la sélection des sociétés, des *due diligences* ESG sont systématiquement conduites, avec le soutien d'un conseil externe si nécessaire, pour chaque nouvel investissement. Certains secteurs sont exclus de la politique du fonds (production d'armes à feu, jeux de hasard, etc.)
- Dans le suivi des investissements, Qualium Investissement s'efforce d'adopter des pratiques de gestion adaptées au contexte de l'entreprise. L'équipe d'investissement souhaite se concentrer sur les questions-clés en fonction de l'activité, de la taille et du contexte réglementaire. Un plan d'action est discuté avec la société du portefeuille, y compris sur les questions ESG. Un questionnaire ESG annuel, couvrant les questions des investisseurs et celles de Qualium Investissement, est envoyé aux sociétés du portefeuille.

Pour la majorité des entreprises détenues directement par Bpifrance, l'analyse ESG préinvestissement est essentiellement qualitative. Elle donne lieu à la définition, en accord avec l'entreprise investie, d'axes d'amélioration qui font ensuite l'objet d'un suivi tout au long de la détention, dans le cadre du dialogue actionnarial, notamment dans le cadre des conseils d'administration. La politique d'engagement de Bpifrance résulte de la doctrine d'intervention de Bpifrance Investissement, et de sa politique d'investissement responsable. Concernant l'activité fonds de fonds, sa politique d'investissement responsable vise à sensibiliser les sociétés de gestion à la prise en compte des enjeux ESG. Cette démarche est effectuée par le biais d'un questionnaire ESG préinvestissement, puis par deux canaux tout au long de l'investissement : une campagne annuelle de suivi et reporting ESG, ainsi que le suivi opérationnel opéré par les équipes de gestion.

Concernant CDC International Capital, lors de la sélection des sociétés, une appréciation de l'approche ESG globale des entreprises est réalisée et l'existence et la formalisation d'une politique environnementale sont vérifiées. La grille repose sur l'analyse de critères ESG qui suivent ceux de la grille d'appréciation AFIC¹⁵. CDC International Capital, de par la nature de ses activités, a adhéré aux huit normes du cadre de durabilité de l'International Finance Corporation (IFC)¹⁶ et aux *Generally Accepted Principles and Practices* (GAPP)¹⁷. En fonction des bonnes pratiques, points de vigilance et axes d'amélioration identifiés au cours de l'analyse, l'appréciation ESG aura un impact sur le *scoring* final afin de déterminer s'il y a investissement ou non, et quelles améliorations seraient alors envisagées. Une clause ESG peut alors être insérée dans le pacte d'actionnaires.

CNP Assurances : voir reporting en propre de CNP Assurances.

Analyse ESG mise en œuvre

Caractéristiques globales de l'analyse ESG

■ Caisse des Dépôts :

L'analyse ESG conduite par les équipes d'investissement de la Caisse des Dépôts examine les pratiques des sociétés de gestion ainsi que leur potentielle politique d'investissement responsable, à l'entrée en relation puis dans le suivi de la société par l'intermédiaire du reporting ESG annuel. Les

¹⁵ Association française des investisseurs pour la croissance.

¹⁶ Document de présentation des huit normes de l'IFC disponible au lien suivant : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/38fb14804a58c83480548f8969adcc27/PS_French_2012_Full-Document.pdf?MOD=AJPERES

¹⁷ Pratiques d'affaires standardisées pour les opérations des fonds souverains. Depuis 2008, près de 23 pays ont signé cet engagement.

critères analysés à l'entrée en relation incluent :

- la réalisation de *due diligences* ESG lors de la sélection des projets d'investissement ;
- la politique de vote lors des assemblées générales ;
- la fourniture d'un reporting ESG annuel, sur la base du type de données que les sociétés de gestion sont capables de communiquer ;
- le dialogue avec les entreprises en portefeuille ;
- la formation de leurs équipes d'investissement.

Concernant l'investissement en direct dans des projets locaux, une matrice de de cotation d'intérêt général lors de l'instruction du projet est en cours de remplacement par une matrice de cotation globale intégrant les dimensions ESG. Cette matrice sera renseignée au moment de l'entrée du projet dans le vivier d'instruction des investissements, et actualisée lors de la présentation au comité d'investissement.

■ Filiales et participations stratégiques :

Concernant Qualium Investissement, l'analyse ESG est intégrée tout au long du processus d'investissement. Elle conduit à la formalisation de plans d'action pour chaque entreprise en portefeuille. Ainsi, outre l'analyse initiale permettant d'identifier les principaux enjeux ESG en fonction des caractéristiques de chaque entreprise, un point a lieu en conseil de surveillance pour suivre les évolutions des plans d'action.

CDC International Capital investissant de manière minoritaire, une clause dite ESG peut être insérée dans le pacte des actionnaires. Cette clause fait mention de l'engagement du groupe Caisse des Dépôts en faveur d'une conduite responsable des affaires et de l'investissement responsable. Elle indique également qu'une analyse ESG est réalisée avant l'investissement, en s'appuyant sur la grille ESG de référence proposée par l'AFIC-Medef, ainsi que tout au long de la détention. De plus, les sociétés dans lesquelles investit CDC International Capital s'engagent à s'inscrire dans une démarche de progrès de leurs activités afin de concilier intérêt économique et responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Chez Bpifrance, l'analyse ESG des projets d'investissement directs dans des sociétés non-cotées est structurée autour de quatre grands thèmes, déclinés en 14 questions sur les enjeux ESG. Ces thèmes ont été déterminés au regard des priorités de responsabilité sociétale de Bpifrance et en cohérence avec les lignes directrices d'ISO 26000. Ils ne constituent pas des critères, mais un guide à l'estimation pour la démarche ESG ainsi qu'un outil de dialogue. Les procédures internes s'articulent autour d'un questionnaire ESG qui constitue une partie intégrante des *due diligences*, ainsi que du suivi opéré par les équipes de gestion pendant la période de détention. Ce questionnaire permet également d'identifier les potentiels risques pesant sur les investissements ainsi que les éventuels enjeux qui n'auraient pas été abordés dans le cadre du dialogue avec l'entreprise.

L'information n'est pas disponible pour l'activité fonds de fonds.

CNP Assurances : voir reporting en propre de CNP Assurances.

Critères de l'analyse ESG

■ Caisse des Dépôts :

Les principaux critères ESG utilisés lors de l'analyse d'entrée en relation avec une société de gestion sont :

- les engagements ESG de la société de gestion ;
- la gouvernance de la société de gestion (membres indépendants dans l'organe de gouvernance, présence d'un code de déontologie, etc.) ;
- la formation des salariés (aux sujets ESG notamment) ;
- la présence de pratiques respectueuses de l'environnement ;

- la prise en compte des critères ESG dans la gestion ;
- l'évaluation du respect des droits de l'Homme et des impacts sociaux ;
- la qualité des reporting et la transparence des pratiques.

L'intégration des critères au processus de notation des sociétés de gestion effectuée par les équipes d'investissement de la Caisse des Dépôts vise à s'assurer de la :

- conformité avec les engagements du groupe Caisse des Dépôts et de sa charte d'investissement responsable ;
- recherche d'investissements durables sur le long terme ;
- réduction du risque d'image lié à ces investissements.

Pour les investissements locaux, la matrice de cotation de projets est en cours d'élaboration (finalisation avant la fin de l'année 2017) pour analyser les actifs au moment de leur entrée dans le vivier. Cette matrice intégrera des critères extra-financiers sur les dimensions suivantes : impacts territoriaux, sociaux et économiques, impact environnemental, mesure de l'impact écologique et énergétique du projet, qui seront adaptés au type de projet présenté. L'objectif est de promouvoir les meilleures pratiques de place.

■ Filiales et participations stratégiques :

Chez Bpifrance, les critères ESG analysés sur les investissements en direct sont :

- la gouvernance :
 - transparence et équilibre ;
 - anticipation ;
- le capital humain :
 - emploi et politique sociale ;
 - gestion des emplois et des compétences ;
 - diversité et égalité des chances ;
 - bien-être au travail ;
 - climat et dialogue social ;
- les parties prenantes :
 - relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs ;
 - qualité et satisfaction des clients ;
 - relations avec les autres parties prenantes externes ;
- l'environnement :
 - politique environnementale et système de management ;
 - énergie et émissions de gaz à effet de serre ;
 - intrants et déchets ;
 - maîtrise des autres impacts environnementaux.

Cette analyse ESG est réalisée avec l'appui d'un outil d'aide à l'analyse qui détermine, en fonction de la taille et du secteur d'activité des entreprises, les enjeux les plus pertinents à examiner. Les enjeux sont également définis afin d'assurer la cohérence des investissements avec la responsabilité sociale de Bpifrance et les lignes directrices ISO 26 000.

L'information n'est pas disponible pour l'activité fonds de fonds.

Lors de l'analyse de préinvestissement, CDC International Capital analyse des critères, similaires à ceux mentionnés ci-dessus pour Bpifrance. Ces critères ont été sélectionnés afin de respecter les

engagements pris vis-à-vis du groupe Caisse des Dépôts ainsi que des PRI.

L'analyse menée par Qualium Investissement varie pour chaque société analysée. En 2016, l'une des *due diligences* ESG a inclut l'analyse de critères :

- environnementaux :
 - déchets alimentaires ;
 - sécurité alimentaire ;
 - efficacité énergétique ;
 - etc. ;
- sociaux :
 - santé et nutrition ;
 - sécurité au travail ;
 - etc.

CNP Assurances : voir reporting en propre de CNP Assurances.

Analyse des enjeux environnementaux

Caisse des Dépôts :

L'analyse ESG menée par les équipes d'investissement de la Caisse des Dépôts dans des fonds de capital-investissement cherche à évaluer *ex ante* la cohérence de l'investissement avec une stratégie bas-carbone. L'évaluation de cette cohérence passe par l'exclusion du secteur lié au charbon thermique ainsi que par l'intégration des critères environnementaux inclus dans l'analyse ESG. La prise en compte des risques de transition et des risques physiques liés au changement climatique s'effectue à travers des discussions informelles avec les sociétés de gestion, permettant de les sensibiliser à ces enjeux. Cette démarche n'est cependant pas encore formalisée.

Concernant l'investissement direct dans des projets locaux, le risque climatique de transition et le risque physique ne sont pas, à ce stade, formellement appréciés par les équipes d'investissement. Néanmoins, certaines classes d'actifs sont investies spécifiquement au regard de la cohérence de l'investissement avec une stratégie bas-carbone.

Pour les entreprises détenues directement, les méthodologies actuellement disponibles sur le marché ne permettent pas de prendre en compte ce risque. Pour les entreprises détenues indirectement, s'ajoute la difficulté d'obtenir et de traiter l'information.

Filiales et participations stratégiques :

Pour le portefeuille de Qualium Investissement, l'analyse des enjeux environnementaux n'est pas systématique mais s'effectue au cas par cas fonction de la pertinence pour l'investissement. Si un enjeu est estimé significatif par le cabinet conseil spécialisé, il sera analysé de manière plus poussée. C'est le cas notamment de l'enjeu de la disponibilité des ressources s'il s'agit d'un élément-clé du processus de production. La prise en compte des risques de transition et des risques physiques se traduit par le suivi, lorsque cela est matériel, des enjeux climatiques qui ont pu être identifiés pour les sociétés en portefeuille. Ainsi, une attention particulière peut être accordée à la question de l'approvisionnement en matières premières. Cette démarche n'est cependant pas encore formalisée. L'analyse ne prend pas formellement en compte l'objectif international 2°C ou la stratégie nationale bas-carbone.

Au sein du portefeuille de Bpifrance, les enjeux environnementaux analysés sont précédemment cités. L'entreprise est signataire de la Déclaration mondiale sur le changement climatique, du *Montreal Pledge* et de la *Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency*. Pour les activités d'investissement directes Bpifrance, les risques des conséquences physiques directement induites par le changement climatique sont partiellement pris en compte, dans l'évaluation ESG, par le critère

portant sur la « maîtrise des autres risques environnementaux ». Cette prise en compte varie en fonction des activités et de l'organisation propre de chaque entreprise investie. Les risques liés aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone sont abordés et pris en compte, dans l'évaluation ESG, par les critères portant sur « Politique environnementale et système de management » ainsi que « Energie et gaz à effet de serre ». La mesure de l'empreinte carbone du portefeuille n'est pas effectuée, en l'absence de données publiées par la majorité des entreprises investies, et la méthodologie d'évaluation de la prise en compte de l'objectif 2°C est en cours d'élaboration. Pour l'activité fonds de fonds, la définition et la prise en compte de critères environnementaux, notamment liés au changement climatique, est de la responsabilité des sociétés de gestion, que Bpifrance sensibilise au sujet.

Au sein du portefeuille de CDC International Capital, les enjeux environnementaux analysés sont précédemment cités. La prise en compte des risques de transition se traduit par le suivi, lorsque cela est matériel, des enjeux climatiques qui ont pu être identifiés pour les sociétés en portefeuille. Ainsi, une attention particulière peut être accordée à la question de l'approvisionnement en matières premières. Cette démarche n'est cependant pas encore formalisée. Les risques physiques des portefeuilles ne sont pas encore pris en compte. L'analyse ne prend pas formellement en compte l'objectif international 2°C ou la stratégie nationale bas-carbone.

Information utilisée pour l'analyse ESG

■ Caisse des Dépôts :

Concernant les investissements dans des fonds, les informations ESG utilisées viennent d'analyses internes, issues des questionnaires ESG d'entrée en relation, et de données externes, communiquées volontairement par les entreprises à travers leur rapport ESG annuel notamment.

Concernant les investissements locaux, les informations utilisées relèvent d'une analyse interne.

■ Filiales et participations stratégiques :

Concernant CDC International Capital, l'analyse est menée par les équipes internes à partir des sites Internet des entreprises, d'entretiens avec leurs dirigeants, des *due diligences* sociale et environnementale, etc.

L'analyse ESG menée par Bpifrance repose principalement sur les données communiquées volontairement par les entreprises.

L'analyse ESG des entreprises du portefeuille de Qualium Investissement est réalisée, lors des *due diligences*, par des cabinets de consultants spécialisés, tels qu'ERM, PwC ou Indefi ESG Advisory.

CNP Assurances : voir reporting en propre de CNP Assurances.

Résultats globaux de l'analyse ESG

■ Caisse des Dépôts :

Afin de faciliter la comparaison des pratiques des différentes sociétés de gestion, entre sociétés et dans le temps, les équipes d'investissement de la Caisse des Dépôts envoient chaque année un questionnaire ESG. En 2016, le taux de réponse était de 100%.

Une amélioration globale des pratiques a pu être observée en 2016 :

- plus de 75% des gérants incluent une analyse ESG dans leur décision d'investissement (contre 66% en 2015) ;
- 43 sociétés de gestion du portefeuille sont signataires des PRI ;
- 40 gérants ont communiqué des informations sur les portefeuilles sous-jacents.

Un questionnaire ESG spécifique a été développé à destination des sociétés sous-jacentes. En 2016, un échantillon de 421 sociétés, employant 485 000 personnes, a répondu à ce questionnaire :

- environnement : 88% des sociétés de gestion mettent en place des mesures de protection de l'environnement (contre 80% en 2014) ;
- social : seulement 14% des gérants prennent en compte les critères ESG dans la détermination de la rémunération variable des collaborateurs (stable par rapport à 2014) ;
- gouvernance : deux-tiers des sociétés du portefeuille ont un membre indépendant au sein des organes de gouvernance.

Concernant les projets d'investissements locaux : les résultats globaux ne sont pas formalisés à ce stade.

■ Filiales et participations stratégiques :

Une fois par an, Bpifrance communique aux sociétés de gestion et aux sociétés en portefeuille un questionnaire ESG, proche de celui de la Caisse des Dépôts. En 2016, 62 sociétés de gestion (1/3 du portefeuille) ont répondu à la campagne ESG, parmi lesquelles :

- 32 ont au moins un membre indépendant dans leur organe de gouvernance ;
- 22 ont au moins une femme dans leur organe de gouvernance ;
- 45 ont formalisé une politique ESG dans leur processus d'investissement (soit 73% de l'échantillon) ;
- 20 sont signataires des PRI ;
- 28 ont mis en place un système de collecte des données ESG ;
- 40 ont au moins une personne en charge de la mise en œuvre de la démarche ESG ;
- 27 incluent un chapitre ESG dans leur rapport annuel ;
- 31 adressent un reporting ESG relatif à leurs participations sous-jacentes à leurs souscripteurs.

Sur les 869 entreprises sous-jacentes qui ont répondu à la campagne, 132 (soit 15% de l'échantillon) ont une politique RSE formalisée.

Concernant Qualium Investissement, l'analyse ESG a conduit à des échanges avec les entreprises sous-jacentes afin d'identifier avec elles des actions qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer leurs pratiques.

Cela a par exemple conduit l'équipe à travailler avec :

- une entreprise de distribution de produits de la maison afin de regrouper les commandes et d'optimiser ainsi le taux de remplissage des *containers* et des camions, ce qui conduit à une réduction des émissions de CO₂ ;
- un fabricant de solutions d'aménagement intérieur sur-mesure sur un plan d'action de recyclage des déchets sur les deux principaux sites de production (taux de recyclage actuellement supérieur à 95%) ;
- un fabricant de fibres sur la réduction par trois des rejets d'eau de l'usine, la mise en place d'une gamme de produits biologiques répliquant les catégories de produits existantes et la certification des sites de production par un organisme ;
- une entreprise d'insémination artificielle animale sur le développement de nouveaux produits en faveur de la réduction de la consommation d'antibiotiques dans la filière porcine.

Au sein du portefeuille de CDC International Capital, l'analyse a conduit à produire une note globale, défini sur une synthèse des bonnes pratiques de la cible, des principaux points de vigilance identifiés et des éventuels axes d'amélioration envisagés dans la « feuille de route ESG ».

CNP Assurances : voir reporting en propre de CNP Assurances.

Impacts de l'analyse ESG sur la politique d'investissement

■ Caisse des Dépôts :

Aucun changement n'a été apporté aux doctrines et politiques d'investissement sur les actifs détenus en direct depuis l'adoption de la politique climat du Groupe en 2015.

Une évolution notable des processus a cependant eu lieu pour renforcer la politique climatique sur les fonds avec l'introduction, dans les lettres d'accompagnement (*side letters*) des nouveaux fonds auxquels souscrit la Caisse des Dépôts, de l'exclusion du charbon.

Impacts de l'analyse ESG sur la politique d'engagement

■ Caisse des Dépôts :

Au-delà de la Charte d'investissement responsable, la Caisse des Dépôts ne dispose pas de politique d'engagement formalisée pour les investissements locaux direct.

Pour les fonds, l'engagement s'effectue auprès des sociétés de gestion et s'efforce d'intégrer les résultats de l'analyse ESG effectuée au moment des due diligences et lors du reporting annuel. L'objectif est de les inciter à renforcer leurs pratiques ESG et s'engager elles-mêmes dans un dialogue régulier avec les entreprises en portefeuille sur ces enjeux. L'équipe d'investissement encourage également les sociétés de gestion à signer les PRI.

■ Filiales et participations stratégiques :

La politique d'engagement de Bpifrance résulte de la doctrine d'intervention de sa filiale Bpifrance Investissement, de sa propre politique d'investissement responsable et de la politique charbon issue des engagements climat du groupe Caisse des Dépôts.

Pour Qualium Investissement, le processus d'engagement avec les sociétés n'est pas formalisé dans une politique, bien qu'il soit conduit régulièrement avec chacune d'entre elles afin de faire le point sur l'avancée de leurs démarches ESG et des actions menées. Il est prévu de faire un point ESG en conseil de surveillance au moins une fois par an avec chaque société du portefeuille.

Pour CDC International Capital, la clause ESG pouvant être intégrée dans le pacte d'actionnaire vise à engager le management dans une démarche de progrès, pour que la société et ses filiales exercent leurs activités dans des conditions conciliant intérêt économique et responsabilité sociétale de l'entreprise, et à informer au moins une fois par an CDC International Capital sur cette démarche de progrès. Cette information peut avoir lieu lors d'un Conseil de surveillance par exemple, ou à travers un rapport *ad hoc* comportant des indicateurs ESG pertinents.

CNP Assurances : voir reporting en propre de CNP Assurances.

Impacts de l'analyse ESG sur le portefeuille

■ Caisse des Dépôts :

Concernant les investissements locaux, il n'y a pas eu de cession, de désinvestissement ou d'abandon de projet d'investissement influencés par l'analyse ESG en 2016.

Les investissements en capital-investissement sont en effet, par nature, des investissements de très long terme. Il est par ailleurs difficile d'effectuer des arbitrages tactiques dans le portefeuille compte tenu de la non-liquidité des actifs.

■ Filiales et participations stratégiques :

Pour Qualium Investissement et CDC International Capital, les abandons de projets d'investissement pour des motivations ESG sont principalement liés à l'application des principes d'exclusion du groupe Caisse des Dépôts.

Pour Qualium Investissement, les cas le plus fréquents conduisant à l'abandon d'un projet d'investissement sont les secteurs d'activités ayant un lien avec le secteur de l'armement, ainsi que les sec-

teurs pour lesquels les risques de corruption sont jugés trop importants.

Pour CDC International Capital, le fait que la société cible développe des produits ou services offrant des bénéfices sociaux ou environnementaux joue un rôle positif dans la décision d'investissement.

Bpifrance : l'information n'est pas disponible car aucun suivi de cet indicateur n'a encore été mis en place.

CNP Assurances : voir reporting en propre de CNP Assurances.

Analyse des risques ESG mise en œuvre

Procédures internes en place

■ Caisse des Dépôts :

Les investissements dans des fonds ne font pas l'objet d'une analyse formelle des risques ESG. Cependant, l'analyse ESG menée par les équipes d'investissement de la Caisse des Dépôts permet d'identifier les principaux enjeux ESG des entreprises, ainsi que les risques et opportunités liés.

A ce stade, il n'y a pas d'analyse du risque réalisée sur l'activité d'investissement local permettant d'identifier la sensibilité financière de l'activité aux facteurs de risques ESG. La matrice de cotation des projets (finalisation avant fin 2017) devrait également permettre d'identifier les enjeux ESG pour les actifs dans lesquels la Caisse des Dépôts investit et, ainsi, d'identifier les principaux risques et opportunités ESG.

■ Filiales et participations stratégiques :

Qualium Investissement, Bpifrance et CDC International Capital ne disposent pas non plus de procédure formelle d'analyse des risques intégrant les dimensions ESG. Cependant, l'analyse ESG menée dans le cadre du processus de gestion permet d'identifier les principaux enjeux, ainsi que les risques et opportunités associées. Les *diligences* permettent en effet de convenir avec l'entreprise investie d'axes d'amélioration, puis un suivi opérationnel est réalisé par les équipes par leur participation aux *boards* et le suivi de l'actualité des lignes notamment. Les réponses aux questionnaires de la campagne ESG peuvent également permettre de déceler des risques ESG non encore abordés dans le dialogue avec l'entreprise.

CNP Assurances : voir reporting en propre de CNP Assurances.

Risques ESG du portefeuille

Aucune étude spécifique des facteurs de risque ESG et de la sensibilité financière des portefeuilles du groupe Caisse des Dépôts n'est réalisée en matière de capital-investissement. L'évaluation de ces facteurs fait l'objet de travaux en cours.

Suivi des engagements en faveur de la transition écologique et énergétique

Promouvoir le dialogue actionnarial

Pour la Caisse des Dépôts et Bpifrance, la politique d'engagement actionnarial en faveur de la TEE n'a pas été mise en œuvre ou n'a pas fait l'objet d'un suivi systématique auprès des sociétés non-cotées en 2016.

Pour Qualium investissement, deux sociétés sur neuf en portefeuille ont fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets énergétiques et/ou climatiques en 2016, sans pour autant qu'un objectif de

réduction des émissions de gaz à effet de serre soit suivi.

Exclure le charbon thermique

La Caisse des Dépôts et Qualium investissement ne détenaient pas de société non-cotée ou de société projet directement exposée au secteur du charbon thermique en 2016.

Bpifrance détenait, en 2016, une participation dont le chiffre d'affaires était exposé à plus de 20% au charbon thermique. La détention a été maintenue dans cette petite capitalisation du secteur énergétique français pour en accompagner la reconversion du charbon vers un mix totalement décarboné à échéance 2020.

Encours thématiques

Encours investis dans des fonds thématiques	2016 (en M€)	- dont encours investis dans des fonds faisant l'objet d'un label, charte ou certification TEE* (en M€)
Caisse des Dépôts	25,0	0,0
Bpifrance	157,2	15,0
CNP Assurances	34,0	0,0
Groupe	216,2	15,0

* Ex : label TEEC (Transition Energétique et Ecologique pour le Climat)

Encours investis dans des titres financiers contribuant à la TEE	2016 (en M€)	- dont encours investis dans des titres financiers contribuant à la TEE faisant l'objet d'un label, charte ou certification TEE (en M€)
Bpifrance	387,6	0
Groupe	387,6	0

— Infrastructures

Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement

L'intégration des critères ESG dans le processus d'analyse – lors de la sélection des opérations d'investissement, au moment de l'engagement en fonds propres et dans le cadre de la gouvernance des sociétés – s'inscrit dans la doctrine d'intervention de la direction des investissements et du développement local de la Caisse des Dépôts. Cette intégration contribue à la valorisation du portefeuille car elle anticipe les meilleures pratiques de place tant en termes environnemental que sociétal.

Pour les infrastructures majeures, l'analyse ESG est documentée et présentée lors des comités d'engagement. Il est prévu un certain nombre de critères ESG dans la documentation de financement lors de l'instruction des dossiers. Ces critères sont ensuite suivis via les conseils d'administration des sociétés.

Analyse ESG mise en œuvre

Caractéristiques globales de l'analyse ESG

Pour les infrastructures majeures du portefeuille de la Caisse des Dépôts, les principales problématiques ESG sont évaluées en amont de l'investissement, puis suivies par les équipes d'investissement grâce à leur participation aux conseils des entreprises. Les comités d'investissement examinent régulièrement les investissements.

La Caisse des Dépôts investit également dans des projets locaux contribuant directement à la transition écologique et énergétique (TEE) ainsi qu'à la cohésion sociale dans les territoires français. L'analyse ESG porte alors sur la sélection et l'élaboration des projets.

Critères de l'analyse ESG

Les investissements dans les infrastructures majeures sont analysés selon des critères :

- environnementaux :
 - consommation d'énergie ou émissions de gaz à effet de serre (méthane, CO₂, chlorure) directes ;
 - émissions de gaz à effet de serre évitées ;
 - pollution locale sur l'eau et l'air ;
 - impact sur la biodiversité ;
 - artificialisation des sols ;
 - prix long-terme de l'énergie.
- sociaux : impact des chantiers en termes d'emploi local ;
- de bonne gouvernance :
 - compatibilité avec les politiques publiques ;
 - protection des droits des actionnaires minoritaires.

Une matrice de cotation de projets locaux est en cours d'élaboration et sera finalisée avant la fin de l'année 2017. Cette matrice intégrera des critères extra-financiers : impacts territoriaux, sociaux et économiques, impacts environnementaux, écologiques et énergétiques du projet. Ces critères seront adaptés au type de projet présenté.

Le choix des critères est fait en fonction de la nature du projet et de ses caractéristiques intrinsèques. L'objectif est de prendre en compte les enjeux principaux de chaque projet.

Analyse des enjeux environnementaux

L'analyse des différents critères est aujourd'hui effectuée en fonction de la nature du projet et de ses caractéristiques intrinsèques. Elle permet de prendre en compte, au cas par cas, les principaux enjeux pour une infrastructure donnée, tels que :

- les conséquences du changement climatique et d'évènements extrêmes ;
- la consommation d'énergie directe et évitée ;
- le prix et la disponibilité des ressources naturelles ainsi que leur exploitation en cohérence avec les objectifs écologiques ;
- l'impact sur la biodiversité et l'artificialisation des sols ;
- la pollution de l'air et de l'eau ;
- la cohérence de l'investissement avec une stratégie bas-carbone ;
- le lien avec la mise en œuvre par les pouvoirs publics d'objectifs TEE ;
- la mesure des émissions de GES du portefeuille (en 2015, celles-ci ont été estimées, par un cabinet spécialisé, à 757 teqCO₂ par millier d'euros investis).

Prise en compte de l'objectif international 2°C ou de la stratégie nationale bas-carbone

L'objectif international 2°C et la stratégie nationale bas-carbone sont pris en compte de deux manières :

- lors des investissements dans des infrastructures de production d'énergies renouvelables (contribuant à l'orientation du mix-énergétique français vers une stratégie bas-carbone) ;
- par une exclusion du charbon thermique.

Information utilisée pour l'analyse ESG

L'analyse repose à la fois sur les données communiquées volontairement par l'entreprise et sur l'analyse menée en interne afin, notamment, de mesurer la quantité d'émissions de CO₂ évitées et le maintien de l'emploi sur les sites.

Impacts de l'analyse ESG sur la politique d'investissement

Depuis l'adoption de la politique climat du Groupe, aucun changement n'a été apporté aux principes et doctrines d'investissement, ni à la doctrine d'intervention ou à l'allocation sectorielle.

Impacts de l'analyse ESG sur le portefeuille

Les résultats des analyses ESG réalisées les années précédentes ont conduit l'équipe en charge de la gestion des actifs à instruire plus de projets à faibles émissions de carbone. La vente de l'actif autoroutier SANEF a permis de redéployer des moyens d'investissement vers des projets en faveur de la TEE. En outre, l'équipe a privilégié, par exemple, l'étude d'un dossier ferroviaire à un dossier routier. Aucune des infrastructures détenues n'est exposée à plus de 20% de son chiffre d'affaires au charbon thermique.

Analyse des risques ESG mise en œuvre

Risques ESG du portefeuille

Aucune analyse n'a été réalisée sur l'activité afin d'identifier la sensibilité financière globale de cette dernière aux risques ESG. Toutefois, pour les principales infrastructures, la valorisation financière tient compte de certains de ces risques.

Prise en compte des risques de transition

Les *business plans* des actifs exposés prennent en compte les risques de transition. Cette intégration passe par le suivi de la consommation ou de la demande de gaz, du prix de l'électricité sur le long terme, de l'évolution de la régulation, ainsi que de la réorientation de la politique de développement de certaines participations vers le secteur des énergies renouvelables.

Prise en compte des risques physiques

Les risques physiques liés au changement climatique ne sont pas encore analysés.

— Actifs forestiers

Le groupe Caisse des Dépôts met en œuvre une gestion forestière socialement responsable et volontairement respectueuse de l'environnement. Ainsi, la totalité du portefeuille d'actifs forestiers de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances, exclusivement européen, est géré par la Société Forestière de manière à faire systématiquement l'objet d'une analyse ESG et recevoir une labellisation PEFC¹⁸. Cette analyse, encadrée par la charte de gestion durable des forêts, vise notamment à faire évoluer les pratiques afin de réduire les risques climatiques, physiques et de transition, du portefeuille.

Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement

L'analyse ESG menée par la Société Forestière conduit à promouvoir une gestion durable des massifs. Lorsque les actifs forestiers ne sont pas labellisés avant d'être en portefeuille, les recommandations des comités d'investissement du Groupe conduisent à la labellisation de ces actifs.

Analyse ESG mise en œuvre

Caractéristiques globales de l'analyse ESG

L'analyse ESG du portefeuille forestier porte sur l'ensemble des massifs forestiers détenus. Cette analyse est structurée par la charte de gestion durable de la société de gestion, la Société Forestière.

Cette charte est un outil de travail, destiné à harmoniser les actions menées au titre de la gestion durable des forêts. Elle permet à tous les collaborateurs de la Société Forestière de disposer d'une référence commune pour définir l'action dans ce domaine et l'évaluer. Ce document contient les directives qui présentent les pratiques de « gestion forestière durable » adoptées par la Société Forestière et est régulièrement mis à jour. La mise en œuvre de cette charte est certifiée ISO 9001.

L'approche retenue est dynamique puisque la Société Forestière s'engage à sélectionner des forêts de qualité déjà certifiées ou ayant un potentiel de valeur d'avenir grâce à une gestion durable. De ce fait, l'évaluation des massifs qui ne seraient pas exploités durablement au moment de l'acquisition, est réalisée de manière à ce qu'ils le soient une fois en portefeuille dans le but d'obtenir la certification PEFC. Par ailleurs, en vue d'accentuer le caractère durable de la gestion du patrimoine, des efforts d'amélioration des massifs forestiers sont mis en place lorsque cela est possible en vue d'accentuer le caractère qualitatif du patrimoine.

Critères de l'analyse ESG

L'analyse menée par la Société Forestière pour les portefeuilles du groupe Caisse des Dépôts repose sur des critères :

- environnementaux :
 - la proximité de l'investissement est le critère prioritaire (le propriétaire adjacent à l'investissement est prioritaire afin de réduire les coûts de transport, le nombre de kilomètres) ;

¹⁸ *Program for the endorsement of forest certification.*

- la présence de sites sensibles (centrale nucléaire, ancienne carrière, dépôts d'ordure, etc.) est répertoriée et remontée à la Caisse des Dépôts ;
- l'analyse des zones Natura 2000, ZNIEF¹⁹ et ZICO²⁰ sont réalisées (cette attention portée à la biodiversité permet ainsi d'identifier les habitats et espèces remarquables) ;
- sociaux : si le groupement forestier a des salariés, la Société Forestière les recrute jusqu'au départ en retraite ;
- de bonne gouvernance :
 - le plan simple de gestion du massif (avant l'acquisition) ;
 - la bonne gouvernance des groupements forestiers.

Les critères utilisés ont été définis en fonction de leur pertinence en matière de risques et opportunités compte tenu de l'activité forestière. Une attention particulière est portée afin de s'assurer que toutes les principales thématiques de l'analyse ESG soient couvertes.

Analyse des enjeux environnementaux

L'analyse de la Société Forestière intègre le critère :

- du prix et de la disponibilité des ressources naturelles et de leur exploitation en cohérence avec les objectifs écologiques ;
- les conséquences du changement climatique et d'événements extrêmes sur les massifs forestiers ;
- la cohérence avec la stratégie bas-carbone de la Caisse des Dépôts puisque les investissements dans des actifs forestiers contribuent à la réduction des émissions de GES. En effet, les forêts sont des puits de carbone.

Des travaux sont actuellement menés afin d'évaluer la capacité de séquestration carbone du portefeuille en vue d'une première publication dans les années à venir.

Prise en compte de l'objectif international 2°C ou de la stratégie national bas-carbone

La stratégie nationale bas-carbone est prise en compte, de manière non-quantifiée, du fait des caractéristiques mêmes des actifs en portefeuille. En effet, les forêts sont des puits de carbone. Des études sont actuellement menées afin de quantifier la capacité de séquestration du portefeuille forestier de la Caisse des Dépôts.

Information utilisée pour l'analyse ESG

Des analyses internes sont effectuées par la Société Forestière, gestionnaire des portefeuilles forestiers du groupe Caisse des Dépôts. Ces analyses sont ensuite communiquées aux investisseurs.

Résultats globaux de l'analyse ESG

Suite à l'analyse pré-investissement menée par la Société Forestière, les investisseurs ont pu inciter à la labellisation du portefeuille forestier acquis. Ainsi, toutes les forêts des portefeuilles de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances sont labellisées PEFC. Ce label garantit aux consommateurs que le bois ou le papier provient de forêts gérées durablement.

¹⁹ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

²⁰ Zone importante pour la conservation des oiseaux.

Impacts de l'analyse ESG sur la politique d'investissement

Depuis l'adoption de la charte de gestion durable de la Société Forestière, ainsi que sa certification ISO 9001, il n'y a pas eu de modification des politiques et doctrines d'investissement du Groupe en matière forestière.

Impacts de l'analyse ESG sur le portefeuille

Des projets d'investissement ont été abandonnés à la suite de l'application des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent. Ces procédures permettent de limiter les risques d'image pour la Caisse des Dépôts. La principale évolution à laquelle a contribué l'analyse ESG est la détermination d'une méthodologie pour quantifier la séquestration carbone de son portefeuille de forêts. Des actions sont également menées en faveur de la biodiversité, en identifiant les habitats et espèces remarquables, ainsi que la diversité des essences, afin d'en tenir compte dans la gestion mise en œuvre.

Analyse des risques ESG mise en œuvre

Procédures internes en place

Les procédures internes mises en place au sein de la Caisse des Dépôts au titre de la prévention du financement du terrorisme et du blanchiment d'argent permettent d'exclure les pays à risque. Des travaux ont ainsi été menés afin de définir une méthodologie et des critères de sélection pour investir dans les forêts européennes. Ils ont été validés par les directions de l'investissement, la direction juridique et la direction des risques et du contrôle interne.

En outre, la Société Forestière s'est engagée, dans son manuel de gestion durable, à inventorier les zones protégées afin de ne pas leur porter atteinte (directive 5-1) et à lister les bonnes pratiques dans les milieux humides (directive 5-5). L'application de ces directives fait l'objet d'un contrôle interne et externe, via la certification ISO 9001. Ces directives sont intégrées grâce à des travaux d'analyse afin d'identifier et d'exclure, le cas échéant, les zones géographiques qui pourraient présenter des risques ESG.

Risques ESG du portefeuille

L'analyse des risques ESG du portefeuille du groupe Caisse des Dépôts, par la Société Forestière, a permis de mettre en évidence des risques émergents de la faible diversification géographique du portefeuille ainsi que de la faible diversification des essences d'arbres exploitées.

Prise en compte des risques de transition

La Société Forestière intègre les risques de transition dans son analyse des risques ESG. En effet, elle s'attache à étudier les risques réglementaires ainsi que ceux émergeant des évolutions de la disponibilité des ressources naturelles. En outre, au niveau de la Caisse des Dépôts, ces investissements contribuent à la réduction des émissions de GES et ainsi à la réduction des risques de transition.

Prise en compte des risques physiques

La Société Forestière a mené une étude afin d'évaluer les risques physiques, et les potentielles conséquences financières associées, liés à sa gestion. Ainsi, la hausse de la température implique la production d'un bois de moindre qualité. Cela conduit à la réduction des commissions à la vente et, par conséquent, à une rentabilité revue à la baisse du portefeuille. Les conséquences financières des incendies sont encore plus notables. En effet, la production de la forêt deviendrait nulle et il faudra

entre 20 et 25 ans, suite à la replantation, pour pouvoir reprendre la production. Les risques climatiques qui émergent des catastrophes naturelles, telles que les tempêtes ou les incendies, sont couverts par des assurances.

L'analyse des risques physiques des actifs forestiers des portefeuilles de la Caisse des Dépôts a conduit à la modification des pratiques d'investissement :

- les zones présentant un risque d'incendie élevé, comme dans le Sud-Est français, sont exclues de l'univers d'investissement ;

- la diversification géographique des investissements a été accentuée afin de limiter la surexposition à des zones fréquemment touchées par des catastrophes naturelles (ex : le sud-ouest est une zone d'attention afin que le portefeuille ne soit pas surexposé au risque de tempêtes) ;

- pour assurer la santé et la valeur des forêts dans la durée, la Société Forestière choisit des essences dites « de transition », adaptées au climat actuel et au climat futur ; une attention particulière est portée aux parasites et maladies dont le développement pourraient être facilité par les catastrophes naturelles (ex : les épicéas détruits par le parasité Scolite ont été remplacés par d'autres essences, plus résistantes) ;

- une attention croissante est portée à la question des réserves en eau des sols, et spécifiquement pour les nouvelles plantations.

— Actifs immobiliers

D'une valeur de plus de 5 Md€, le portefeuille immobilier de placement de la Caisse des Dépôts est composé de bureaux, de commerces, de bâtiments résidentiels, de bâtiments industriels, d'hôtels et de bâtiments à usages mixtes. Il est constitué et géré en intégrant des facteurs environnementaux ayant un impact avéré sur la valeur des actifs à long terme, dont la performance énergétique et la desserte. La rénovation environnementale du parc constitue l'un des principaux enjeux de la gestion du portefeuille.

Intégration de l'analyse ESG à la politique d'investissement

■ Caisse des Dépôts :

Pour plus de 80% des actifs immobiliers détenus en portefeuille par la Caisse des Dépôts, l'intégration de l'analyse ESG s'effectue tout au long de la détention. Lors de l'acquisition, l'intégration de cette analyse dans les décisions d'investissement s'est d'abord traduite par l'orientation de la thèse d'investissement vers des actifs qui offrent un niveau élevé de performance énergétique. Par la suite, l'analyse ESG a été intégrée à la gestion des biens immobiliers à travers un programme d'arbitrage des actifs les moins performants, ainsi que le développement d'une stratégie de restructuration lourde d'actifs incluant l'amélioration de leur performance énergétique.

■ Filiales et participations stratégiques :

Les analyses techniques, environnementales et sanitaires du bâtiment aident CNP Assurances à identifier les risques des nouveaux projets d'investissement des bâtiments et, surtout, à évaluer le montant et la faisabilité des travaux nécessaires pour mettre le bâtiment à son niveau d'exigence. La non-faisabilité est un critère d'abandon du projet et l'évaluation des coûts des travaux impacte le prix d'acquisition. Les critères ESG sont déclinés de façon opérationnelle dans le mandat sous la forme de la charte dite « travaux verts », que la société de gestion s'engage à suivre.

Une mission a été lancée afin d'identifier les principaux leviers de contribution à la transition écologique et énergétique (TEE) et de définir des plans d'action autour de :

- l'amélioration des comportements des utilisateurs ;
- le traitement de l'enveloppe des bâtiments pour diminuer les besoins d'énergies ;
- l'amélioration du rendement des équipements pour diminuer les besoins en énergie ;
- le recours à des énergies renouvelables.

Tous les nouveaux investissements sont analysés selon les axes de cette mission.

Analyse ESG mise en œuvre

Caractéristiques globales de l'analyse

■ Caisse des Dépôts :

Lors de l'acquisition de nouveaux biens immobiliers, la Caisse des Dépôts priorise les biens à haute efficacité énergétique qui respectent les derniers standards d'isolation et de construction. Un effort spécifique est fait pour acquérir des bâtiments qui anticipent les évolutions de la réglementation, spécialement celles sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). L'équipe des investissements immobiliers s'assure que les bâtiments sont bien desservis par les transports publics et, le cas

échéant, que le loyer permettra de couvrir les coûts de leur mise à niveau environnementale.

Cette politique se divise en plusieurs étapes :

- l'identification de nouvelles opportunités d'investissement se concentre sur les bâtiments labellisés ou certifiés ;
- une *due diligence* environnementale, technique et énergétique est menée avant chaque investissement ;
- les conclusions de cet audit sont présentées lors des comités d'investissement et sont prises en considération dans les décisions d'investissement ; elles servent, entre autres, à budgéter les éventuels travaux nécessaires à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments qui est intégrée dans l'évaluation des actifs.

■ Filiales et participations stratégiques :

Les sociétés de gestion sont en charge de l'analyse de ces critères ESG. Avant toute acquisition, la société de gestion remet à CNP Assurances un dossier incorporant l'analyse technique, environnementale et sanitaire du bâtiment. Ce dossier relève les risques environnementaux, la performance énergétique (diagnostic obligatoire), les émissions de GES du bâtiment, sa position au regard des nouvelles réglementations environnementales (baux verts, certifications, labels), ainsi que sa situation sanitaire au regard de l'amiante, du plomb, des termites, des pollutions des sols, etc. Ces informations ESG peuvent être complétées d'audits, de *benchmarks*, de références internationales (labels) ou d'autres informations provenant d'experts externes.

Les sociétés de gestion mandatées par CNP Assurances s'engagent au respect :

- du principe de sécurité des immeubles et des personnes qui repose sur la prévention des risques inhérents aux immeubles afin :
 - de contribuer à la valorisation des immeubles ;
 - de prémunir les personnes contre toute atteinte à leur intégrité physique ;
- du principe de qualité des prestations qui s'appuie sur la sélection et le recours systématique, ou à défaut prioritaire, à des entreprises compétentes tout en conservant la maîtrise des coûts ;
- de la démarche socialement responsable de CNP Assurances.

Par ailleurs, une mission, appelée « GRECO », a pour objectif de permettre de suivre l'impact des travaux sur la consommation des actifs en énergie finale, en énergie primaire, ainsi que les rejets de GES. L'analyse est basée sur les consommations énergétiques, sur des audits thermiques, sur des diagnostics de performance énergétique (DPE) réglementaires et améliorés, ainsi que sur des simulations thermiques dynamiques.

Cette mission s'organise autour de 5 phases :

- 1- des audits énergétiques du parc immobilier ;
- 2- la définition de plusieurs scénarios par bâtiment ;
- 3- la définition du scénario patrimonial par la sélection d'un scénario par actif ;
- 4- la vérification des calculs par les bureaux d'études ;
- 5- l'intégration des budgets de travaux dans les plans pluriannuels.

CNP Assurances a mené cette analyse sur le patrimoine immobilier sur lequel elle dispose du pouvoir de décision (détection en pleine propriété). 168 actifs immobiliers sont concernés par ce projet, soit 53% du patrimoine immobilier total de CNP Assurances.

Critères de l'analyse ESG

■ Caisse des Dépôts :

Lors de l'analyse des actifs immobiliers, les critères utilisés pour plus de 80% des biens de la Caisse des Dépôts sont principalement des critères environnementaux :

- consommation énergétique ;
- émissions de GES ;
- certifications et labels environnementaux (Construction et Exploitation) ;
- baux verts ;
- proximité des transports en commun.

Pour le reste des investissements, une matrice de cotation de projets est en cours d'élaboration. Elle intégrera des critères extra-financiers sur les impacts territoriaux, sociaux et économiques, ainsi que les impacts environnementaux, écologiques et énergétiques. Ces critères seront adaptés au type de projet présenté.

Pour plus de 80% des actifs immobiliers détenus par la Caisse des Dépôts, les critères ESG ont été choisis afin de mieux maîtriser le budget de charge de l'immeuble et d'assurer la liquidité des actifs. Pour le reste des actifs immobiliers de la Caisse des Dépôts, l'intégration des critères ESG dans les processus d'analyse et de sélection des opérations d'investissement, ainsi que dans la gouvernance des sociétés dont elle est actionnaire, s'inscrit dans sa doctrine d'intervention pour les investissements locaux.

■ Filiales et participations stratégiques :

La gestion du patrimoine immobilier de CNP Assurances, détenu en nom propre ou par l'intermédiaire de SCI²¹ détenues à 100%, est déléguée auprès de sociétés d'*asset management*. Ces dernières sont, entre autres, en charge de l'analyse ESG des investissements. Dans le cadre des mandats de gestion, un nombre important de critères ESG ont été intégrés. Les principaux critères sont :

- environnementaux :
 - efficacité énergétique ;
 - pollution ;
 - risque d'inondation et de catastrophe naturelle ;
 - proximité des transports.
- sociaux :
 - sécurité des usagers ;
 - risque amiante et plomb ;
 - accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- de bonne gouvernance : l'identité du vendeur est analysée au regard des consignes de lutte anti-blanchiment et anti-corrupcion.

Par ailleurs, cinq principes d'action éthiques doivent être suivis par les *assets managers*. Ces principes d'action couvrent le comportement sur les marchés, l'intégrité et le respect des fournisseurs. La société de gestion doit s'assurer que ces principes sont également suivis pas ses sous-traitants.

Le choix des critères retenus pour l'analyse repose ainsi sur leur expertise, afin d'adapter les actions selon la localisation, la structure de détention, et l'usage de l'immeuble (résidentiel/tertiaire).

²¹ Société civile immobilière.

Analyse des enjeux environnementaux

- Caisse des Dépôts :

La cohérence des décisions d'investissement avec une stratégie bas-carbone est analysée à travers la préférence accordée aux bâtiments labellisés et la mission GRECO, qui a pour but d'améliorer l'efficacité énergétique des actifs en portefeuille. En outre, l'empreinte carbone du portefeuille est en cours de mesure.

Afin de faciliter la prise en compte de la stratégie nationale bas-carbone, la Caisse des Dépôts promeut des labels comme :

- le label bâtiment bas-carbone (BBCA) qui est intégré aux nouvelles opérations ;
- les labels visant à construire et à exploiter des bâtiments à faibles émissions de GES pour les fonds et les actifs détenus en direct.

- Filiales et participations stratégiques :

Pour le portefeuille détenu par CNP Assurances, les conséquences du changement climatique et des événements extrêmes, les inondations notamment, sont prises en compte. En outre, la politique d'investissement est en lien avec la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, des objectifs TEE (ex : promotion des normes d'efficacité énergétique des bâtiments). Enfin, un suivi de la consommation énergétique des bâtiments détenus en propre (100% ou SCI) a été mis en place.

L'intégration des critères environnementaux, effectuée notamment à travers l'analyse systématique de l'amélioration des performances énergétiques, lors de la programmation de travaux, et les objectifs de décarbonation pour le parc existant, permet à CNP Assurances de s'aligner avec les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone.

Information utilisée pour l'analyse ESG

■ Caisse des Dépôts :

Les données utilisées par la Caisse des Dépôts lors de l'analyse ESG des actifs immobiliers proviennent d'une communication volontaire par les entreprises, d'analyses sur les actifs réalisées par les analystes de la Caisse des Dépôts, et d'analyses externes.

■ Filiales et participations stratégiques :

CNP Assurances : information non-disponible.

Résultats globaux de l'analyse ESG

En matière de labellisation environnementale, plus de 80% des actifs immobiliers détenus par la Caisse des Dépôts ont été analysés :

	Actifs détenant au moins un label environnemental (en %)	- dont HQE ²² /H&E ²³ (en %)	- dont BREEAM ²⁴ (en %)	- dont BBC ²⁵ /Energie (en %)
Caisse des Dépôts	36%	24,9%	17,7%	17,5%

Chaque certification vérifie des critères différents. Les niveaux de certifications diffèrent légèrement : HQE et BREEAM possèdent cinq niveaux de certifications alors que LEED²⁶ en a quatre. Les certifications LEED et HQE sont les plus exigeantes et intègrent six prérequis similaires : la gestion des déchets de chantier, la performance énergétique minimale, les équipements hydro-économiques, la mise en place d'un local déchet, la mise en place des compteurs énergie, et les débits de renouvellement d'air minimums.

Pour les investissements locaux de la Caisse des Dépôts, les résultats de l'analyse ESG, dont la labellisation, ne sont pas suivis.

L'analyse GRECO des actifs de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances a permis d'en identifier les principaux leviers de contribution à la stratégie nationale bas-carbone :

- amélioration des comportements des utilisateurs ;
- traitement de l'enveloppe des bâtiments pour diminuer les besoins d'énergies ;
- amélioration du rendement des équipements pour diminuer les besoins énergétiques ;
- recours à des énergies renouvelables.

Impacts de l'analyse ESG sur la politique d'investissement

Les risques liés aux enjeux ESG sont intégrés dans la politique d'investissement ainsi que dans sa programmation financière annuelle.

■ Caisse des Dépôts :

L'analyse de la performance énergétique de son parc immobilier a conduit le groupe Caisse des Dépôts à prendre l'engagement, dans le cadre de sa politique climat, de réduire de 38%, entre 2010 et 2030, la consommation énergétique de celui-ci.

Pour l'établissement public Caisse des Dépôts, cet engagement couvre 43 actifs d'une valeur d'1,5 Md€ parmi un portefeuille immobilier de 4 Md€. Deux tiers de ces propriétés sont des logements, ce qui correspond à une extension du périmètre d'engagement de la Caisse des Dépôts par rapport aux exigences réglementaires françaises.

■ Filiales et participations stratégiques :

CNP Assurances s'est fixée un objectif de réduction de 38% de la consommation énergétique primaire

²² Haute qualité environnementale.

²³ Habitat & Environnement.

²⁴ *Building Research Establishment Environmental Assessment Method.*

²⁵ Bâtiment à basse consommation.

²⁶ *Leadership in Energy and Environmental Design.*

de son parc pour 2020, sur un portefeuille de 112 propriétés d'une valeur de 3,4 Md€ représentant 814 451 m². Cette cible devrait permettre de réduire les émissions de CO₂ du portefeuille de 43% d'ici 2020.

Impacts de l'analyse ESG sur la politique d'engagement

■ Caisse des Dépôts :

Pour plus de 80% des actifs immobiliers détenus par la Caisse des Dépôts, une annexe environnementale a été insérée dans les baux conclus. Celle-ci engage ainsi les locataires.

■ Filiales et participations stratégiques :

CNP Assurances délègue l'acquisition et la gestion des biens immobiliers à des sociétés de gestion. Cette délégation passe par un contrat-cadre qui définit les engagements des sociétés de gestion s'appliquant, *de facto*, à leurs sous-traitants. Ces engagements incluent des critères ESG et éthiques. Par ailleurs signataire de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, CNP Assurances demande aux sociétés de gestion de s'engager en faveur de cette charte également.

Impacts de l'analyse ESG sur le portefeuille

■ Caisse des Dépôts :

En 2016, la mise en œuvre de l'analyse ESG sur le portefeuille d'actifs immobiliers de la Caisse des Dépôts a conduit à :

- près de 3,8 M€ d'investissements selon la méthode GRECO (2,6 M€ dans les logements et 1,2 M€ dans les bureaux) ;
- la démolition et reconstruction de près de 40 000 m² de bureaux.

■ Filiales et participations stratégiques :

CNP Assurances : information non-disponible.

Analyse des risques ESG mise en œuvre

Procédures internes en place

■ Caisse des Dépôts :

Il n'y a pas d'analyse du risque réalisée sur l'activité permettant à ce stade d'identifier la sensibilité financière de l'activité aux facteurs de risques ESG.

L'analyse des risques ESG menée sur une portion du portefeuille de la Caisse des Dépôts a permis d'identifier les impacts des risques ESG sous l'axe opérationnel et de liquidité. Ces impacts sont en cours de quantification.

Concernant l'investissement local, une matrice de cotation de projets est en cours d'élaboration pour l'instruction des projets d'investissement. Cette matrice intégrera des critères ESG (impacts territoriaux, sociaux et économiques, impact environnemental, mesure de l'impact écologique et énergétique du projet) adaptés au type de projet présenté.

■ Filiales et participations stratégiques :

CNP Assurances : information non-disponible.

Risques ESG du portefeuille

Ces impacts sont en cours de quantification.

Prise en compte des risques de transition

Les risques de transition sont intégrés dans la gestion, pour la grande majorité des actifs immobiliers du groupe Caisse des Dépôts, à travers le renforcement de la labellisation bas-carbone des actifs et le programme GRECO.

Prise en compte des risques physiques

- Caisse des Dépôts :

Les risques physiques liés au changement climatique ne font pas l'objet d'une analyse formelle.

- Filiales et participations stratégiques :

Les risques physiques sont intégrés par les sociétés de gestion de CNP Assurances, qui analysent les risques venant d'une catastrophe naturelle (ex : inondation) assurent les biens contre ces risques.

Annexes

– Annexe 1 – Fiche thématique « Loyauté et transparence des pratiques »

La Caisse des Dépôts, de par son statut public unique, est placée « *de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative* » exercée par la Commission de surveillance. Il s'agit d'un statut unique en France, les établissements publics étant d'ordinaire rattachés à un ministère de tutelle. Cette indépendance juridique est renforcée par son autonomie financière.

Ce statut lui confère le devoir d'être neutre, tout en étant attentive aux orientations des pouvoirs publics locaux et nationaux. Cela la conduit également à être transparente et à appliquer les meilleures pratiques en vigueur, en particulier en termes de déontologie, d'encadrement et de contrôle des risques, même lorsqu'elle n'y est pas soumise statutairement.

Déontologie

La Caisse des Dépôts porte une attention permanente aux pratiques de ses collaborateurs et de ses filiales afin d'en garantir l'exemplarité. Elle accorde donc la plus grande importance au respect, par ses collaborateurs, des principes et obligations de déontologie, précisés dans un Code de déontologie défini au niveau du Groupe, et dont les principes doivent être transposés ou adaptés par chacune de ses filiales.

Code de déontologie

Les principes de déontologie du groupe Caisse des Dépôts figurent dans un Code de déontologie, adopté en juin 2012. Il est applicable à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse des Dépôts et constitue un document de référence pour ses filiales (en français uniquement). Les principes de ce code sont transposés par l'ensemble des filiales, en tenant compte de la nature de leurs activités et des risques auxquels elles sont exposées.

Document faitier, il a été complété pour la Caisse des Dépôts par un ensemble de procédures opérationnelles composant le « Recueil déontologique », qui précise les processus de contrôle du respect de l'ensemble des principes qui y figurent. Ce recueil a fait l'objet d'une mise à jour et a été renforcé par la création de nouvelles procédures au cours du premier trimestre 2016.

Le Code établit des principes généraux portant sur le respect de l'image du groupe Caisse des Dépôts et fait un rappel des missions d'intérêt général de ce dernier, qui justifient que l'action de chaque collaborateur soit conduite dans le plus strict respect de principes en matière de loyauté des pratiques.

Dispositif essentiel à la conduite des activités du Groupe, il recouvre ainsi plusieurs aspects :

- des principes de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et d'indépendance (en encadrant les relations avec les tiers, et en posant l'interdiction de recevoir et d'octroyer des cadeaux et avantages au-delà d'un certain seuil) ;
- des règles spécifiques de déontologie financière applicables à certaines catégories de collaborateurs identifiés comme exerçant des fonctions « sensibles » ou « très sensibles » et qui sont soumis à des règles en matière de déclaration de comptes-titres personnels (ces dispositions sont fondées sur le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers) ;
- des règles de comportement, qui incluent des éléments sur l'obligation de confidentialité, la loyauté et l'accomplissement du service, ainsi que sur la protection des intérêts du Groupe, de ses clients, de ses partenaires.

Le Code de déontologie est remis aux nouveaux collaborateurs de la Caisse des Dépôts par la direction des Ressources humaines. Une version synthétique, reprenant les dix principes du Code, est également téléchargeable depuis le site Internet institutionnel et les modifications éventuelles sont diffusées par le déontologue au moyen de l'intranet du Groupe. Est également disponible sur l'intranet un outil ludique de sensibilisation comprenant une bande-dessinée et un quiz relatant différentes situations posant des difficultés d'ordre déontologique. Enfin, un réseau de correspondants « Déontologie » au sein des directions de la Caisse des Dépôts s'assure du bon déploiement du dispositif, assure le relai de la politique déontologique et veille à conseiller et sensibiliser les collaborateurs sur ces questions.

En matière de déontologie financière, le dispositif s'appuie sur la définition de fonctions dites « très sensibles » ou « sensibles », pour lesquelles la réalisation de transactions personnelles et pour le compte de la Caisse des Dépôts est encadrée. La catégorie dite « fonction très sensible » concerne les membres du comité de direction du Groupe et les collaborateurs ayant un pouvoir de décision pour la réalisation des opérations de la Caisse des Dépôts. Ces collaborateurs ne peuvent réaliser aucune transaction personnelle autrement que pour des produits d'épargne collective ou dans le cadre d'un mandat de gestion. Une base informatique dédiée a été déployée et est mise à jour régulièrement afin de suivre les déclarations des collaborateurs classés comme exerçant de telles fonctions et de maîtriser le risque de déontologie financière.

Suite à l'adoption du Code de déontologie Groupe en juin 2012, les filiales ont décliné ce document dans leurs procédures internes (Code de déontologie dédié, annexe au règlement intérieur, charte de déontologie, d'éthique ou de « bonne conduite »).

Existence d'un code ou d'une charte de déontologie
Bpifrance
CDC International Capital
CDC Placement
CNP Assurances
Compagnie des Alpes
Egis
Groupe SNI
Icade
Qualium Investissement
SCET
Société Forestière
Transdev

■ **Bpifrance :**

Les nouveaux codes de déontologie de Bpifrance Investissement et de Bpifrance Financement sont entrés en vigueur en 2014. Ils décrivent les principes et règles que chaque salarié doit respecter, notamment en termes de règles de bonne conduite, de respect de la réglementation et des procé-

dures internes, ainsi que de gestion des conflits d'intérêts. Ils encadrent des sujets spécifiques tels que les mandats exercés, les cadeaux reçus dans le cadre des relations d'affaires et des transactions personnelles sur titres.

Chaque personne concernée doit déclarer tous les comptes titres susceptibles d'enregistrer ses opérations de marché personnelles ainsi que l'ensemble des participations financières qu'elle a, à titre personnel, dans des sociétés non-cotées ; elle doit également déclarer tous les comptes titres sur lesquels elle a la capacité d'intervenir, notamment les comptes joints, les comptes en indivision et les comptes sur lesquels elle a une procuration.

Chaque collaborateur doit déclarer, par simple email, ses mandats exercés à titre personnel (dans des sociétés non-liées aux activités de Bpifrance* : mandats dans les conseils d'administration, conseils de surveillance, directoires ou autres organes de direction dans des sociétés externes françaises ou étrangères, cotées ou non-cotées) à l'exception de ceux qui relèvent de la vie privée, associative ou syndicale.

Chaque collaborateur doit également déclarer, le cas échéant et par simple email, tous les postes ou fonctions concernant un membre de sa famille pouvant générer un conflit d'intérêts (client, fournisseur, conseil, contrepartie, concurrent, régulateur, etc.)

**Les mandats professionnels faisant par ailleurs l'objet d'un suivi.*

■ CDC International Capital

CDC International s'est dotée d'un code de déontologie ainsi que d'une procédure d'investissement responsable.

■ CNP Assurances :

Des principes déontologiques sont diffusés dans les entités du groupe CNP Assurances via des règlements, des chartes ou des codes spécifiques. Le code de bonne conduite de CNP Assurances, actualisé et renforcé en 2010, est rattaché au règlement intérieur. Il constitue l'un des outils de l'entreprise pour lutter contre la corruption et comporte notamment les règles encadrant les cadeaux et les avantages. Disponible sur l'Intranet, il est référencé dans le guide d'accueil des nouveaux salariés. Des brèves sont par ailleurs diffusées par ce canal pour en rappeler les principales règles aux collaborateurs. Toutes les autres entités du Groupe se sont également dotées de codes, chartes et règlements. Certains métiers plus exposés, comme les achats ou les fonctions commerciales, se sont dotés de codes spécifiques. Le guide de déontologie « Achats » décline en pratique les principes d'actions pour les situations-clés du métier des achats. De même, un code de déontologie spécifique traite de l'éthique pour les commerciaux du réseau Amétis.

■ Compagnie des Alpes :

Le groupe Compagnie des Alpes a élaboré une charte de déontologie et une charte d'utilisation des ressources du système d'information. La Charte de Déontologie rappelle les valeurs et principes d'action du groupe Compagnie des Alpes. Elle fournit un guide de comportement professionnel, rappelle notamment les principes de déontologie boursière qui s'imposent à chacun, explicite les risques de conflits d'intérêts et définit les comportements adaptés. Annexée au contrat de travail des cadres dirigeants, elle fera l'objet d'adaptations en fonction des évolutions réglementaires. Ces chartes sont rendues progressivement opposables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

■ Egis :

La politique éthique du groupe Egis s'articule autour de deux documents principaux : la charte de déontologie, en vigueur depuis près de 20 ans et dans laquelle sont définies les valeurs du groupe en matière d'éthique, ainsi que le code d'intégrité, publié fin 2014, qui précise les règles majeures qu'Egis se donne sur les questions d'intégrité et d'éthique des affaires. Les collaborateurs s'engagent à respecter ces principes, et ont un devoir d'alerte en cas de manquement observé. Ces documents sont disponibles en version française et dans 7 autres langues. Un Code d'intégrité des partenaires d'affaires a par ailleurs été publié en 2016. Celui-ci décrit les valeurs qu'Egis souhaite partager avec ses partenaires et les règles auxquelles ceux-ci acceptent de se conformer en collaborant avec l'entreprise sur le projet ou le service concerné. Il traite de l'éthique des affaires, des conflits d'intérêts, de la confidentialité et de la communication, ainsi que de la responsabilité sociétale et environnementale. Il instaure un processus progressif de traitement des non-conformités éventuelles, qui peut aller

jusqu'à un droit d'audit chez le partenaire concerné.

■ Icade :

Le pilotage du dispositif d'Icade en matière de déontologie s'articule autour de la direction de l'audit, des risques et du contrôle interne (DARCI) et de la fonction de déontologue. En 2016, Icade a mis à jour son code de déontologie pour tenir compte des évolutions réglementaires et le faire évoluer en charte éthique. Cette charte définit les principes éthiques qui doivent être mis en œuvre dans les pratiques professionnelles et les relations d'affaires des collaborateurs. Ce dispositif éthique sera renforcé pour tenir compte des dispositions de la loi Sapin 2, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} juin 2017, et des recommandations de la future agence française anti-corruption.

■ Qualium Investissement :

Le code de déontologie de Qualium Investissement précise les obligations de l'ensemble des collaborateurs et fournit un encadrement déontologique à l'exercice des différentes activités de la société. Il est remis à chaque nouveau collaborateur. Le code de déontologie de la Caisse des Dépôts est annexé à celui de l'entreprise. Qualium Investissement dispose également d'une charte d'investisseur responsable, qui précise son engagement à la mise en œuvre de bonnes pratiques déontologiques et éthiques.

■ SCET :

La Charte de déontologie de la SCET est annexée au Règlement intérieur et transmise à tout collaborateur. Elle stipule notamment que les collaborateurs ne peuvent ni exercer simultanément, à titre principal ou accessoire, des fonctions générant des conflits d'intérêt, prêter leur concours à des personnes morales ou physiques exerçant une activité concurrente ou les plaçant en position de conflit d'intérêt.

■ Groupe SNI :

Des chartes de déontologie existent dans les différentes entités du groupe SNI.

■ Société Forestière :

La Société Forestière s'est dotée d'une charte de déontologie en 2012.

■ Transdev :

Transdev dispose d'un code d'éthique ainsi que d'un code éthique financier.

Lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Conflits d'intérêts, corruption et fraude

Le Code de déontologie encadre, par des règles claires, les modalités d'octroi et de réception de cadeaux et avantages et précise notamment que tout collaborateur doit refuser tout cadeau ou avantage qui serait de nature à compromettre son indépendance de jugement ou qui pourrait laisser penser qu'il pourrait être influencé.

Le dispositif prévoit également que les situations de conflits d'intérêts potentiels soient documentées dans un registre, visant à identifier l'ensemble des risques de conflits d'intérêts susceptibles de se produire et à définir des mécanismes de prévention adéquats. Les collaborateurs doivent par ailleurs indiquer toute survenance de situation portant à conflits d'intérêts dès lors qu'elle pourrait interférer avec les missions qui leur sont confiées.

La Caisse des Dépôts dispose par ailleurs d'une charte de déontologie spécifique aux achats, qui vise à renforcer ses exigences en termes de transparence, de probité et d'intégrité, de confidentialité, d'égalité et de responsabilité dans le processus Achats. Dès la parution du projet de loi Sapin II fin 2016, elle a initié, dans un souci d'amélioration continue, des travaux de veille réglementaire sur les dispositifs anti-corruption prévus. Un groupe de travail a été mis en place afin de mettre en œuvre dès

2017 des actions concrètes pour améliorer le dispositif existant.

En matière de lutte contre la fraude, la politique de la Caisse des Dépôts est pilotée par la filière anti-fraude de la direction des risques et du contrôle interne. Elle intervient en conseil, en coordination et en soutien des directions sur ces sujets et peut être amenée à conduire des investigations au sein de celles-ci ou sur des processus définis. Elle coordonne également les politiques conduites au sein des filiales, propose des supports de sensibilisation, assure une veille et effectue un reporting régulier auprès du Comité de Direction.

Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

La Caisse des Dépôts est assujettie à la mise en place d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, dont les principes ont été validés par le Comité de Direction. Elle s'est dotée d'un dispositif LCB-FT, piloté par la Direction des Risques et du Contrôle Interne et décliné au sein de ses directions et filiales. Ce dispositif repose sur l'appréciation du niveau de risque de chaque nouveau projet d'entrée en relation d'affaires et d'un suivi constant de celui-ci.

Chaque nouveau projet d'entrée en relation d'affaires implique la réalisation de diligences plus ou moins approfondies selon le niveau de risque, incluant une revue systématique de l'ensemble des partenaires d'affaires. Est notamment évalué le risque LCB-FT, qui peut être faible, moyen ou fort. Selon le niveau de risque attribué, les diligences sont adaptées, pour la revue périodique des dossiers et l'obtention de pièces complémentaires par exemple.

Dans le cas d'opérations complexes ou susceptibles d'impliquer des partenaires atypiques, la Caisse des Dépôts a également recours à des enquêtes de notoriété, réalisées par des prestataires d'intelligence économique spécialisés dans les investigations approfondies, qui complètent ainsi les analyses conduites en interne. Dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, et afin de se conformer aux sanctions économiques et financières internationales, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'un dispositif de filtrage quotidien de ses flux et de ses bases tiers, conformément aux meilleures pratiques de Place.

Une attention particulière est portée aux risques liés aux pays et territoires. Depuis 2009, le Comité de direction de la Caisse des Dépôts valide la méthode d'évaluation des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme des pays et territoires, ainsi que l'appréciation des éléments constitutifs de ces risques incluant notamment les risques de fraude fiscale et de corruption. La méthode aboutit à un classement des pays et territoires en trois listes correspondant chacune à un niveau de sensibilité. Elle s'appuie sur une sélection de listes ou d'évaluations publiées par des institutions officielles ou des organismes de référence. Le suivi est assuré par un comité, dit « Comité pays sensibles ».

S'agissant des opérations d'investissement, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'une liste d'interdiction d'opérer. Cette liste comprend les pays de la liste Etats et Territoires Non-Coopératifs (ETNC) établie par Bercy, ainsi que les juridictions à l'encontre desquelles le Groupe d'Action Financière (GAFI) appelle à des contre-mesures afin de protéger le système financier international, dont les principes sont annexés à la Charte d'investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts. Une liste d'abstention d'investir a également été validée en vue de compléter le dispositif. Cette liste inclut les pays faisant l'objet de sanctions financières internationales par la France ou l'Union européenne, les pays listés par le GAFI comme « présentant des défaillances stratégiques majeures », ainsi que des « centres financiers *offshore* à fiscalité privilégiée » extérieurs à l'Europe.

Le dispositif LCB-FT de la Caisse des Dépôts est formalisé par dix-huit procédures sur des thématiques distinctes (procédures d'entrée en relation, de mise à jour des dossiers, d'évaluation des risques, personnes politiquement exposées, etc.), compilées dans un recueil unique appelé « Classeur LCB-FT » qui a été entièrement revu et actualisé en octobre 2016. Ce corpus procédural LCB-FT est accessible à tous les collaborateurs depuis l'intranet.

Ce dispositif est complété par :

- l'animation des réseaux des correspondants « Risques » de la Caisse des Dépôts et « LCB-FT » du Groupe à travers des comitologies (Comités filière LCB-FT et Pays sensibles) ;

- la réalisation et la diffusion d'une veille LCB-FT afin d'informer et de sensibiliser les collaborateurs sur nos obligations en termes de LCB-FT ;
- la mise à disposition d'outils de due-diligences pour permettre l'identification de personnes sanctionnées ou politiquement exposées, des bénéficiaires effectifs, etc. ;
- un outil permettant la centralisation des diligences entreprises ;
- une organisation permettant notamment une supervision et un pilotage du dispositif ;
- le déploiement d'un contrôle de conformité LCB-FT périodique à l'échelle du Groupe ;
- un dispositif sécurisé permettant les échanges au sein du Groupe.

Certaines de ces actions ont été mises en œuvre en 2016 dans le cadre de la réorganisation de la filière LCB-FT de la Caisse des Dépôts visant à une meilleure centralisation.

En matière de formation, la Caisse des Dépôts a opté pour la sensibilisation d'une population de collaborateurs allant bien au-delà des exigences réglementaires (plus de 90% des collaborateurs formés). Son dispositif de formation LCB-FT a par ailleurs été renforcé par la mise en place de formations LCB-FT en présentiel sur trois modules ainsi que la création d'un poste de « responsable du dispositif de formation LCB-FT » et d'un vivier de formateurs internes.

Les principales activités exposées aux risques de corruption et de blanchiment d'argent au sein des entités du Groupe sont les activités de financement (investissements et prêts), les activités de gestion d'actifs financiers, les activités commerciales ainsi que les achats/le recours à la sous-traitance. Les filiales les plus exposées sont celles opérant dans des pays où les risques de corruption sont élevés (Egis, Transdev, CDC International Capital, Compagnie des Alpes) et/ou dans les secteurs de l'immobilier et du tourisme.

L'ensemble des filiales de la Caisse des Dépôts, y compris celles qui ne sont pas soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ou de l'AMF, doivent, en application des normes du Groupe, se doter de dispositifs de LCB-FT, adaptés à la nature des risques auxquels elles sont exposées.

Existence d'une politique de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme avec système de contrôle
Bpifrance
CDC International Capital
CDC Placement
CNP Assurances
Compagnie des Alpes
Egis
Groupe SNI
Icade
Qualium Investissement
SCET
Société Forestière
Transdev

■ Bpifrance :

D'après la législation, Bpifrance doit être dotée d'une organisation et de procédures permettant de répondre aux prescriptions de vigilance et d'informations prévues (i) au titre VI du livre V du Code monétaire et financier, et (ii) aux articles 315-49 et suivants du règlement général de l'AMF (RG AMF) ainsi qu'aux articles 43 et suivants de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque soumises au contrôle de l'ACPR. Toutes les activités menées au sein de Bpifrance sont concernées. La liste des pays et territoires non-coopératifs, ainsi que l'ensemble des procédures et instructions, sont disponibles sur l'intranet. Tous les collaborateurs en relation avec les clients doivent être formés et accomplir les diligences préalables à la prise de décision. Pendant la vie d'une opération, dans les cas prévus, la réalisation des diligences est contrôlée par le pôle LCB/FT de la direction du Contrôle permanent et de la conformité. La politique et les

procédures LCB/FT des filiales opérationnelles ont été révisées et modifiées en 2016 et un nouvel outil a été mis à disposition des opérationnels pour leur permettre de renseigner les éléments collectés conformément aux dispositions réglementaires.

■ CDC International :

CDC International Capital s'est doté d'un processus LCB-FT, à travers lequel chaque dossier d'investissement est analysé. Ce processus traite le risque pays (en tenant compte de la liste d'abstention et de la liste d'interdiction) et permet de vérifier qu'aucune personne ou entité n'apparaît sur des listes d'interdiction, ne fait l'objet de sanctions ou n'est considérée comme une personne politique exposée (dans ce cas la vigilance est renforcée). Une procédure LCB-FT, basée sur celle de la Caisse des Dépôts et adaptée aux dernières réglementations européennes, encadre tout le dispositif.

■ CNP Assurances :

En tant qu'acteur financier, CNP Assurances est fortement impliqué dans la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la fraude. Le modèle d'affaires déployé, dans lequel un grand nombre d'opérations est intermédié par les partenaires, détermine les conditions de contrôle mises en place. Les conventions de gestion conclues entre CNP Assurances et ses partenaires précisent les tâches confiées par l'assureur à l'intermédiaire. Un service spécifique est dédié à ces contrôles. S'agissant des achats, la clause RSE des contrats type prévoit l'engagement du prestataire à agir contre la corruption, y compris auprès de ses propres fournisseurs et sous-traitants. Par ailleurs, une nouvelle politique de lutte contre la corruption est actuellement mise en place au niveau du Groupe pour compléter le dispositif, en conformité avec les dispositions de la loi Sapin 2.

Les procédures fédérales de lutte anti-blanchiment sont accessibles à tout collaborateur dans l'intranet. Des dispositifs analogues sont en place dans toutes les filiales, respectant les contraintes locales et les principes arrêtés par le groupe CNP Assurances. Dans le cadre des nouvelles directives LCB/FT, CNP Assurances a lancé un projet de « renforcement du dispositif » avec l'ensemble de ses partenaires afin notamment de consolider l'organisation des contrôles des opérations effectuées. Des formations sont effectuées régulièrement dans les filiales, en lien avec la direction du contrôle des risques du Groupe. Dans certaines entités, dont CNP Assurances, les nouveaux arrivants ainsi que les collaborateurs ayant changé de profil suite à une mobilité sont systématiquement formés. Par ailleurs, un *e-learning* a été mis au point avec la Fédération française des sociétés d'assurances et plusieurs grands assureurs.

■ Compagnie des Alpes :

Afin de prévenir toute forme de corruption et de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique, le groupe Compagnie des Alpes a rédigé, en sus de la charte de déontologie, une procédure de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces codes de bonne conduite sont complétés au sein des filiales par des engagements formels de la direction, des formations et des rappels dans les clauses des contrats de travail. La conformité réglementaire ainsi que le respect des politiques Groupe et du bon fonctionnement des processus sont contrôlés par l'application de règles de contrôle interne, la séparation des tâches et les audits internes périodiques. Depuis 2013, la formalisation du dispositif de contrôle interne du Groupe a renforcé l'application des bonnes pratiques et la vigilance des collaborateurs par rapport aux fraudes. Concernant les activités immobilières, des formations spécifiques ont été réalisées auprès de personnels à risque sur le thème de la LCB.

■ Egis :

Le Code d'intégrité d'Egis complète la Charte de déontologie. Il précise les règles majeures que le groupe se donne sur les questions d'intégrité et d'éthique des affaires, fixant notamment les règles de comportement qu'il attend de chacun de ses collaborateurs sur les thèmes de la prévention de la corruption, du respect de la concurrence, des conflits d'intérêts, de l'intégrité dans ses missions, et de transparence financière. D'autres dispositifs sont en place : formations, modules d'*e-learning* relatifs à l'éthique des affaires, instances de l'organisation Ethique (comité d'éthique, comité de pilotage de la démarche Ethique, réseau des Correspondants Ethique), principes encadrant l'offre et la réception de cadeaux et d'invitations, intégration d'un processus KYC dans les pratiques commerciales, analyse des risques de corruption dans les filiales, etc. En cas d'incident de corruption, le système de management d'Egis comporte une procédure « incidents » qui permet de lister tous les incidents significatifs

vécus par les filiales du Groupe, d'en tirer des enseignements et de déterminer les plans d'action préventives et correctives qui s'avèreraient nécessaires.

■ Groupe SNI :

Concernant le groupe SNI, les sujets de corruption et de blanchiment d'argent sont pris en compte dans les chartes de déontologie du Groupe. Elles sont complétées par diverses procédures : modes opératoires anti-blanchiment et corruption, cadre interne des marchés et procédures d'achat – CIMPA (pour les achats et marchés de travaux), cartographie des risques opérationnels. Le groupe SNI réalise par ailleurs des missions d'inspection en cas de présomptions de risques sensibles.

■ Groupe SNI :

Concernant le groupe SNI, les sujets de corruption et de blanchiment d'argent sont pris en compte dans les chartes de déontologie du Groupe. Elles sont complétées par diverses procédures : modes opératoires anti-blanchiment et corruption, cadre interne des marchés et procédures d'achat – CIMPA (pour les achats et marchés de travaux), cartographie des risques opérationnels. Le groupe SNI réalise par ailleurs des missions d'inspection en cas de présomptions de risques sensibles.

■ Icade :

La charte de déontologie d'Icade régit notamment les relations avec les fournisseurs, la lutte contre la corruption, l'extorsion, la fraude, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, etc. Le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme d'Icade va au-delà des obligations légales. Son périmètre, plus étendu, concerne les acquisitions/ventes de biens immobiliers pour compte propre et pour compte de tiers en France et à l'international, ainsi que l'activité de location. Il comprend par ailleurs un comité LCB-FT, un processus d'évaluation du niveau de risque des clients et des transactions (KYC) ainsi que la formation des collaborateurs. En cas d'incident de corruption, une évaluation est réalisée par le déontologue et donne lieu à un audit interne et/ou externe ainsi qu'à l'application éventuelle de sanctions.

■ Qualium Investissement :

Le code de déontologie de Qualium Investissement traite notamment de la lutte anti-corruption et anti-blanchiment (manuel de lutte contre le blanchiment de capitaux). Les contrôles LAB sont assurés par le Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI), notamment à l'occasion des entrées en relation lors de la souscription dans un fonds ou lors des transactions (acquisition ou cession). Préalablement à chaque acquisition, des diligences financières, fiscales et ESG sont réalisées. Ces audits, ajustés en fonction de l'activité de chaque société et du contexte de la transaction, permettent d'identifier les principaux risques de la société, y compris en matière de corruption. Des enquêtes d'honorabilité peuvent également être menées. Le RCCI présente deux fois par an le résultat de ses actions au Conseil d'Administration, réuni en format « Commission Risque ».

■ SCET :

La SCET actualise régulièrement son dispositif de prévention des risques en matière d'application des règles de commande publique, visant à prévenir le risque d'irrégularités dans le cadre des relations contractuelles avec ses clients. Elle a mis en place un dispositif de contrôle de conformité des réponses aux consultations et aux avenants, afin de s'assurer que les éléments transmis respectent la réglementation en vigueur, ainsi que deux procédures portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Une cartographie des risques en matière de fraude, de déontologie et de LCB-FT a également été réalisée. Une procédure rappelle par ailleurs aux collaborateurs les bonnes pratiques en matière de gestion des cas de fraude. Elle est complétée par un mode opératoire de gestion des incidents et une fiche incident afin de faire remonter à la Direction, puis le cas échéant à la DRCI, tout dysfonctionnement ou tentative de fraude.

■ Société Forestière :

Le dispositif de déontologie de la Société Forestière s'appuie sur le dispositif LCB-FT déployé au sein du groupe Caisse des Dépôts, en tenant compte des particularités propres aux métiers exercés par la Société Forestière. Sur le plan opérationnel, les établissements ont l'obligation de vérifier l'identité du client et du bénéficiaire effectif avant l'établissement de toute relation d'affaires. Chaque direction opérationnelle assume sur son périmètre la responsabilité opérationnelle de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Depuis l'agrément AMF, la Société Forestière a par ailleurs

renforcé ses procédures. Les équipes sont par ailleurs informées par le Secrétariat général des évolutions des mesures et des règles LAB/LFT à appliquer au sein de la Société Forestière. Les nouveaux contrats de travail disposent d'une clause sur ces aspects.

■ Transdev :

Transdev dispose d'un code de conduite anti-corruption, anti-blanchiment et anti-financement du terrorisme, d'une politique sur le conflit d'intérêt ainsi que d'un code éthique financier. D'autres mesures spécifiques ont par ailleurs été mises en place, comme une procédure concernant les intermédiaires commerciaux et des analyses sur les pays à risque.

Conformité fiscale et stratégie concernant les activités bancaires offshore

Le statut fiscal de la Caisse des Dépôts prévoit que « La Caisse des dépôts et consignations (CDC) est un établissement public à caractère spécial ». A ce titre, elle verse une Contribution Représentative de l'Impôt sur les Sociétés (CRIS) conformément aux dispositions de l'article L 518-16 du code monétaire et financier. Cette CRIS est strictement calculée selon les règles de droit commun propres à l'impôt sur les sociétés, en particulier les règles relatives au secteur bancaire. Par ailleurs, elle est assujettie à la TVA dans les conditions de droit commun.

La Caisse des Dépôts transfère par ailleurs une partie de ses résultats à l'Etat. Les règles de ces versements ont été progressivement fixées. En 1998, il a été convenu qu'elle verserait à l'État un tiers de ses résultats, assis sur les résultats consolidés du Groupe. Afin de limiter le risque d'une décapitalisation de la Caisse des Dépôts, une nouvelle règle a été établie en collaboration avec l'État en 2010 : sur les résultats du Groupe, elle verse à l'État 50% de son résultat consolidé, plafonné à 75% de son résultat net social.

La Caisse des Dépôts n'a pas d'activité bancaire *offshore* (voir précédemment). S'agissant des opérations d'investissement, le groupe Caisse des Dépôts a adopté une Charte investissement responsable.

Les filiales exerçant des activités au niveau international se conforment à la réglementation locale et sont particulièrement vigilantes sur ces sujets.

■ CNP Assurances :

Le groupe CNP Assurances est principalement constitué de sociétés d'assurance, d'entreprises de services à la personne et de véhicules d'investissements financiers. La liste des implantations à l'étranger figure dans les comptes sociaux du groupe et dans son document de référence. L'entreprise a formalisé fin 2014 sa politique d'exclusion des centres financiers *offshore*. Elle a défini une liste des pays interdits sur l'ensemble de ses activités, qui concerne non seulement les pays écartés au titre de la LCB-FT, du non-respect des droits de l'Homme et de la non-coopération en matière fiscale, mais également les pays identifiés comme paradis fiscaux sur la base des indices du *Tax Justice Network*. Les opérations dans ces pays sont exclues et toute acquisition est interdite sur l'ensemble des segments d'actif. Un examen de la conformité des actifs détenus dans ces pays a été réalisé en 2015 et le désinvestissement des actifs résiduels est programmé d'ici 2017.

■ Compagnie des Alpes :

En matière de responsabilité fiscale, le groupe Compagnie des Alpes calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

■ Egis :

Le groupe Egis a défini une liste de pays « cible » dans lesquels il développe des implantations locales pérennes. Amené à réaliser des projets dans d'autres pays par l'intermédiaire de structures temporaires, il veille au respect des règles fiscales en conformité avec les obligations locales. La direction fiscale exerce un rôle d'assistance et de conseil sur les aspects fiscaux associés. Les projets d'aide publique au développement sont par ailleurs régulièrement audités par les bailleurs de fonds.

■ Transdev :

Dans son périmètre, Transdev n'a pas d'établissements financiers. Les comptes bancaires sont ouverts uniquement dans les pays où les opérations sont réalisées par les filiales locales, et ce sont les filiales établies localement qui sont titulaires de ces comptes.

Transparence et contrôle interne

La Caisse des Dépôts est assujettie aux principes généraux du règlement CRBF 97-02, qui constitue sa référence pour le contrôle interne et lui impose de se doter d'un dispositif de contrôle interne organisé en plusieurs niveaux.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe tient également compte, selon les cas, du règlement général de l'AMF, de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne bancaire ainsi que des réglementations particulières applicables aux filiales de la Caisse des Dépôts et aux activités spécialisées exercées par celles-ci (gestion de portefeuille, banque, services d'investissement, assurance, etc.).

Il est encadré par des Principes d'organisation du contrôle interne (POCI), qui précisent les principes généraux du contrôle interne, les responsabilités opérationnelles et les outils de contrôle permanent à mettre en œuvre afin de conduire l'ensemble des missions du Groupe dans un cadre sécurisé. Les POCI sont disponibles sur l'intranet.

Contrôle permanent

La responsabilité du suivi des risques et du contrôle interne permanent au sein du groupe Caisse des Dépôts est assurée par une direction rattachée au Directeur général et à vocation transversale : la Direction des Risques et du Contrôle Interne (DRCI). Celle-ci compte aujourd'hui plus de 100 personnes et anime des réseaux d'environ 100 personnes.

Son rôle s'exerce dans quatre domaines :

- l'application de la politique des risques de la Caisse des Dépôts et l'impulsion de réflexions méthodologiques, notamment celles répondant aux évolutions réglementaires et aux recommandations des audits ou régulateurs internes et externes, l'élaboration des normes ou des procédures cadres pour le Groupe ;
- l'assistance aux entités du Groupe dans la déclinaison de ces normes à leur activité ;
- le contrôle de la bonne application des règles et la vérification de la validité, de la conformité et du respect de l'ensemble du dispositif ;
- la consolidation des données fournies par les entités et le compte-rendu auprès des instances de gouvernance du Groupe.

Des contrôles de conformité sont réalisés, tous les ans ou tous les six mois selon les sujets, par la DRCI et son réseau de correspondants, ces derniers assurant le contrôle de second niveau des informations remontées par les entités du Groupe.

Contrôle périodique

La responsabilité du contrôle périodique au sein du groupe Caisse des Dépôts est assurée par une direction dédiée, rattachée au Directeur général : la direction de l'Audit central. Elle compte aujourd'hui près de 30 personnes et pilote le Réseau d'audit du Groupe (70 personnes) constitué de toutes les entités du groupe Caisse des Dépôts en charge de missions d'audit interne.

Le périmètre d'intervention du Réseau d'audit du Groupe couvre toutes les activités de la Caisse des Dépôts ainsi que celles des filiales, directes et indirectes, contrôlées exclusivement ou conjointement.

Il peut mener des missions d'audit de conformité, portant une appréciation sur l'efficacité, la sécurité, la qualité des contrôles internes de premier et de deuxième niveaux, ainsi que sur le respect des procédures internes, lois et règlements en vigueur. Il peut également mener des missions d'inspection, à la demande du Directeur général, ainsi que des missions d'audit de performance, d'audit stratégique et de conseil.

Comité d'examen des comptes et des risques

Le comité d'examen des comptes et des risques est l'un des quatre comités spécialisés de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts. Il a notamment pour mission d'examiner :

- le suivi du contrôle interne et des risques ainsi que le respect des normes comptables et des ratios prudentiels de l'Établissement public ;
- le programme annuel de l'Audit et le suivi des recommandations ;
- la mise en œuvre des recommandations de la Cour des Comptes ;
- les modalités d'intervention de l'ACPR ainsi que les rapports relatifs aux activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts et au respect du dispositif anti-blanchiment.

Audit externe

Le « Décret n° 2010-411 du 27 avril 2010 relatif au contrôle externe de la Caisse des dépôts et consignations et pris en application de l'article L. 518-15-2 du code monétaire et financier » prévoit que « la Commission de surveillance confie, pour le contrôle des seules activités bancaires et financières, à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) l'examen du respect par la Caisse des Dépôts » d'un certain nombre de réglementations issues de la loi bancaire, à adapter au cadre de la Caisse des Dépôts. Celles-ci portent notamment sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

■ Filiales et participations stratégiques :

Certaines filiales de la Caisse des Dépôts, du fait de leurs activités, relèvent également du contrôle de l'AMF ou de l'ACPR.

Système d'alerte éthique

Le code de déontologie de la Caisse des Dépôts prévoit un dispositif d'alerte éthique et de remontée des dysfonctionnements portant sur des sujets de conformité (corruption, blanchiment d'argent, etc.) qui pourraient la mettre en risque.

Il stipule que les collaborateurs, lorsqu'ils constatent des faits répréhensibles ou un manquement dans l'application des procédures, ont la faculté d'en prévenir leur responsable hiérarchique, qui en informera le déontologue, ou d'avertir directement celui-ci. Il prévoit également que cette faculté d'alerte éthique est exercée de façon écrite et non-anonyme vers le déontologue qui traitera le dysfonctionnement détecté avec un souci particulier de discernement, de confidentialité et de protection du collaborateur concerné.

Le dispositif d'alerte est rappelé sur le site intranet du Groupe qui indique l'adresse générique créée à cet effet pour permettre à tous les collaborateurs de signaler tout dysfonctionnement au service déontologie de la Caisse des Dépôts.

En outre, une adresse de messagerie électronique a été mise en place afin de faciliter la remontée des soupçons, tentatives, ou cas de fraudes avérées. Les collaborateurs peuvent ainsi, dans certains cas, saisir directement les responsables de la filière anti-fraude de la Caisse des Dépôts d'un cas dont ils auraient connaissance.

Existence d'un système d'alerte éthique
EpiFrance
CDC International Capital
CNP Assurances
Compagnie des Alpes
Egis
Icade
Qualium Investissement
SCET
Société Forestière
Transdev

Ces dispositifs sont encadrés par les codes de déontologie ou d'éthique respectifs des filiales, pour celles qui en sont dotées. Dans la plupart des cas, les remontées de dysfonctionnement se font auprès de la hiérarchie et/ou du déontologue ou assimilé. Ces dispositifs ont notamment le souci particulier de confidentialité et de protection du collaborateur concerné.

Protection des données et de la vie privée

La protection des données à caractère personnel s'inscrit dans une démarche globale de protection des données clairement déterminée et affichée au sein de la Caisse des Dépôts. Une politique dédiée a été définie et des moyens particuliers sont mis à son service.

Cette politique ainsi que les conditions de sa mise en œuvre sont définis par quatre documents :

- la charte de « Politique générale de sécurité des systèmes d'information » ;
- la charte « d'utilisation des ressources des systèmes d'information » et les fiches explicatives associées ;
- la directive du directeur général relative aux « modalités mises en œuvre pour la protection des données à caractère personnel des personnes physiques contenues dans les traitements automatisés ou non-automatisés à la Caisse des Dépôts » ;
- la lettre de mission du correspondant à la protection des données personnelles.

Sont mis à son service :

- des moyens humains :
 - un réseau de correspondants « risques et conformité » ;
 - un réseau de correspondants « sécurité des systèmes d'information » ;
 - une cellule de juristes spécialisés ;
 - un correspondant à la protection des données personnelles (CIL) ;
 - un réseau de référents du CIL ;
 - des moyens organisationnels et managériaux :
 - une cartographie détaillée des process métiers ;
 - un catalogue de procédures correspondant aux process identifiés ;
 - une procédure et un outil dédié à la gestion des habilitations ;
- des moyens techniques :
 - un data center interne répondant aux normes de sécurité les plus strictes ;
 - des outils de contrôle et de sécurisation des flux d'information ;
 - des dispositifs de chiffrement des informations ;
 - un système de surveillance et de traitement des alertes de sécurité.

Cette politique ainsi que l'ensemble des mesures citées précédemment sont dupliquées dans la majorité des filiales du Groupe.

Un plan d'action particulier de mise en conformité au nouveau règlement général de protection des données personnelles adopté par l'Union européenne en avril 2016 a été mis en place.

– Annexe 2 – Note méthodologique de l'analyse de matérialité du groupe Caisse des Dépôts

En 2015, la Caisse des Dépôts a mené un premier exercice d'analyse de matérialité au niveau du Groupe, afin d'identifier les enjeux de sa politique de responsabilité sociétale (RSE) les plus pertinents à partir d'une analyse croisée de son propre point de vue et de celui de ses parties prenantes.

Cet exercice a conduit à la réalisation d'une matrice de matérialité qui recense les enjeux – aussi bien environnementaux, sociaux et sociétaux qu'économiques, financiers, éthiques et de gouvernance – dont l'impact est jugé prépondérant sur la capacité du Groupe à mener à bien ses missions sur le long terme.

Cette matrice, qui constitue un outil de pilotage de la politique RSE du Groupe, permet également de dessiner les contours de son reporting extra-financier et de nourrir le dialogue avec ses parties prenantes.

Le présent document décrit les différentes étapes de la méthodologie utilisée pour mener cet exercice et réaliser la matrice de matérialité du groupe Caisse des Dépôts.

Identification des enjeux

La liste des enjeux RSE du groupe Caisse des Dépôts a été établie à partir d'une revue des différents référentiels de reporting stratégique et extra-financier du Groupe afin d'inclure dans l'analyse sa stratégie opérationnelle.

Une revue des analyses de matérialité réalisées par d'autres entreprises, de type grands groupes privés et publics, a également permis d'identifier des enjeux dont la pertinence pour le Groupe est moins évidente de prime abord mais qui pourraient être considérés comme majeurs pour les parties prenantes.

Ces deux démarches, menées en parallèle, ont permis de répertorier 83 enjeux, classés ensuite par thèmes et sous-thèmes.

Evaluation de la matérialité des enjeux

Du point de vue des parties prenantes

L'évaluation de la matérialité des enjeux du point de vue des parties prenantes a été structurée autour d'une revue documentaire et d'un questionnaire adressé aux parties prenantes internes et externes.

Pour chaque catégorie de parties prenantes identifiée, il a été attribué à chaque enjeu une note comprise entre 0 et 5.

- Législateur et organisations internationales

Dans un premier temps, une revue des réglementations et référentiels en matière de RSE a permis de déterminer, au regard de ces derniers, la pertinence des 83 enjeux préalablement identifiés.

Cette analyse s'est appuyée sur les référentiels de reporting établis par les organisations internationales auxquelles la Caisse des Dépôts adhère²⁷ ou qui font référence dans le domaine²⁸, ainsi que sur les réglementations²⁹ auxquelles elle est soumise.

Pour chaque référentiel ou réglementation, les notes « 0 » ou « 1 » ont été attribuées selon que les enjeux y étaient abordés ou non. Pour chaque enjeu, les différentes notes obtenues ont ensuite été sommées puis la somme globale a été ramenée sur 5.

A noter que les notes obtenues pour les référentiels des PRI et de la loi TECV, qui se concentrent uniquement sur les enjeux d'investissement responsable, ont de ce fait été sous-pondérées à 0,75.

- Agences de notation extra-financières

Une revue des derniers rapports d'évaluation publiés par les agences de notation extra-financières qui notent régulièrement la Caisse des Dépôts (Vigeo³⁰, Sustainalytics³¹ et Oekom³²) a également été menée.

Cette revue a permis d'identifier les enjeux pris en compte par les agences dans leur analyse du secteur d'activité dans lequel est pris en compte le groupe Caisse des Dépôts.

Pour chaque agence de notation extra-financière, les notes « 0 » ou « 1 » ont été attribuées selon que les enjeux étaient traités ou non dans ses travaux d'analyse.

Pour chaque enjeu, la somme des notes obtenues a été calculée et ramenée à une note sur 5.

- Collaborateurs

En vue de mieux connaître l'avis de ses collaborateurs, le groupe Caisse des Dépôts a mené une enquête par le biais d'un questionnaire diffusé sur les différents intranets du Groupe ainsi qu'auprès de ses réseaux internes par courriel.

Afin d'être accessible pour le grand public, ce questionnaire³³ a été structuré autour des thèmes et sous-thèmes évoqués précédemment. Pour chaque sous-thème, il était demandé aux répondants d'évaluer son niveau de pertinence au regard du profil et des activités du Groupe selon qu'il soit nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort.

Les réponses de 75 collaborateurs ont été analysées pour définir pour chaque sous-thème une note moyenne comprise entre 0 et 5. Les notes moyennes ont ensuite été appliquées de façon homogène aux différents enjeux couverts par chaque sous-thème évalué.

- Médias

-- Presse généraliste

Concernant la presse quotidienne nationale, le choix s'est porté sur le journal *Le Monde*. La recherche s'est limitée aux articles pour lesquels les enjeux étaient cités dans le titre, afin de ne prendre en compte que les enjeux véritablement traités, et publiés depuis 2012. Cette date a été choisie en

²⁷ Global Reporting Initiative (GRI), Principes de l'Investissement Responsable (PRI), Pacte mondial (questionnaire « Global Compact Advanced »)

²⁸ ISO 26 000

²⁹ Article 225 de la loi Grenelle II, article 173 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV)

³⁰ <http://www.vigeo.com/csr-rating-agency/>

³¹ <http://www.sustainalytics.com/>

³² http://www.oekom-research.com/index_fr.php

³³ Annexe n°1

référence au Sommet de Rio+20, qui a marqué une accélération de la prise en compte des problématiques de développement durable sur la scène publique nationale et internationale.

-- Presse spécialisée

Concernant la presse spécialisée, le choix s'est porté sur le média en ligne *Novethic*, filiale de la Caisse des Dépôts qui fait référence en matière de RSE. Si le palier de 2012 a été retenu concernant la date de publication, la recherche a été élargie au corps des articles, les enjeux pouvant être traités dans un article au périmètre plus large.

Pour chaque publication, les notes « 0 » ou « 1 » ont été attribuées selon que les enjeux y étaient traités ou non. Pour chaque enjeu, la somme des notes obtenues a été calculée et ramenée à une note sur 5.

- Société civile

Les enjeux listés ont également été confrontés à l'opinion publique d'après différentes sources.

-- Questionnaire aux parties prenantes externes

Le questionnaire transmis aux collaborateurs du Groupe a également été diffusé largement auprès de ses parties prenantes externes par le biais des différents outils numériques (site internet institutionnel et réseaux sociaux) du Groupe et de ses filiales, ainsi qu'auprès de ses réseaux professionnels et institutionnels externes par courriel.

Les réponses de 22 parties prenantes externes ont été analysées pour définir pour chaque sous-thème une note moyenne comprise entre 0 et 5. Les notes moyennes ont ensuite été appliquées de façon homogène aux différents enjeux couverts par chaque sous-thème évalué.

Les sources présentées ci-dessous ne permettant pas d'évaluer la pertinence des enjeux vis-à-vis du profil et des activités du Groupe de façon spécifique, il s'agit davantage de déterminer si ces enjeux font partie des sujets auxquels la société civile prête un intérêt particulier.

-- Baromètres

Enfin, plusieurs baromètres publiés par différentes institutions ont été analysés : le paysage des risques mondiaux 2015 du *World Economic Forum*³⁴, le baromètre de l'observatoire des enjeux RSE 2015 réalisé par l'Institut RSE Management³⁵ et *CSR Metrics*, ainsi que le baromètre de la performance responsable au sein du CAC40 publié par Capitalcom³⁶.

Pour chaque baromètre, les notes « 0 » ou « 1 » ont été attribuées selon que les enjeux y étaient traités ou non. Pour chaque enjeu, la somme des notes obtenues a été calculée et ramenée à une note sur 1 par une règle de trois. Cette note a ensuite été additionnée à la note obtenue par chaque enjeu dans le cadre de l'évaluation par les parties prenantes externes via le questionnaire, agissant comme un bonus pour les enjeux concernés. La note ainsi obtenue sur 6 a été ramenée à 5.

- Note globale « parties prenantes »

A partir des cinq notes précédemment attribuées, une note moyenne sur 5 a été établie. Les notes intermédiaires attribuées pour les catégories « Agences de notation extra-financières » et « Législateurs et organisations internationales » ont été pondérées à 2 étant donné l'impact déterminant de leurs référentiels sur les pratiques de reporting extra-financier du groupe Caisse des Dépôts.

Du point de vue du Groupe

L'analyse du point de vue du groupe Caisse des Dépôts – ou analyse interne – s'est appuyée sur cinq critères différents : les risques financiers et réputationnels potentiels associés à chaque enjeu, ainsi

³⁴ <http://reports.weforum.org/global-risks-2015/#frame/20ad6>

³⁵ http://institutrse.com/wp-content/uploads/2015/02/observatoire_des_enjeux_RSE_2015_Etude.pdf

³⁶ http://www.capitalcom.fr/wp-content/uploads/2015/10/CP_BAROMETRE_RSE_2015.pdf

que la pertinence de chaque enjeu à l'échelle du Groupe, son niveau de traitement au sein du Groupe ainsi que sa pertinence stratégique.

Chacun de ces critères a obtenu une note comprise entre 0 et 5 en fonction d'un niveau de risque ou de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été effectuée.

- Analyse des risques financiers et réputationnels potentiels

L'analyse du potentiel de risques financiers a consisté à caractériser l'impact financier de chaque enjeu en cas d'inaction du groupe Caisse des Dépôts sur le long terme en la matière. Cette analyse a été effectuée par les équipes de la direction des risques et du contrôle interne (DRCI) du Groupe.

L'analyse du potentiel de risques réputationnels a consisté à caractériser l'impact de chaque enjeu sur l'image et la réputation du Groupe en cas de controverse en la matière (pour mauvaise pratique ou incident). Cette analyse a été évaluée au sein du département de la stratégie du groupe.

Pour chaque type de risques, une note comprise entre 0 et 5 a été attribuée en fonction de l'impact potentiel associé à chaque enjeu.

- Analyse stratégique

Trois critères de nature plus stratégique ont été évalués : la pertinence des enjeux à l'échelle du Groupe (pour distinguer les enjeux qui concernent l'ensemble des activités et entités du Groupe de ceux qui n'en concernent qu'une partie limitée), leur niveau de traitement à l'échelle du Groupe (pour distinguer les enjeux faisant l'objet d'un pilotage Groupe de ceux qui sont traités au niveau des filiales) et leur pertinence au regard de la stratégie opérationnelle du Groupe.

Cette analyse a été effectuée par les équipes du département de la stratégie. Pour chaque critère, une note comprise entre 0 et 5 a été attribuée en fonction de la pertinence ou du niveau de traitement de chaque enjeu.

- Note globale « interne »

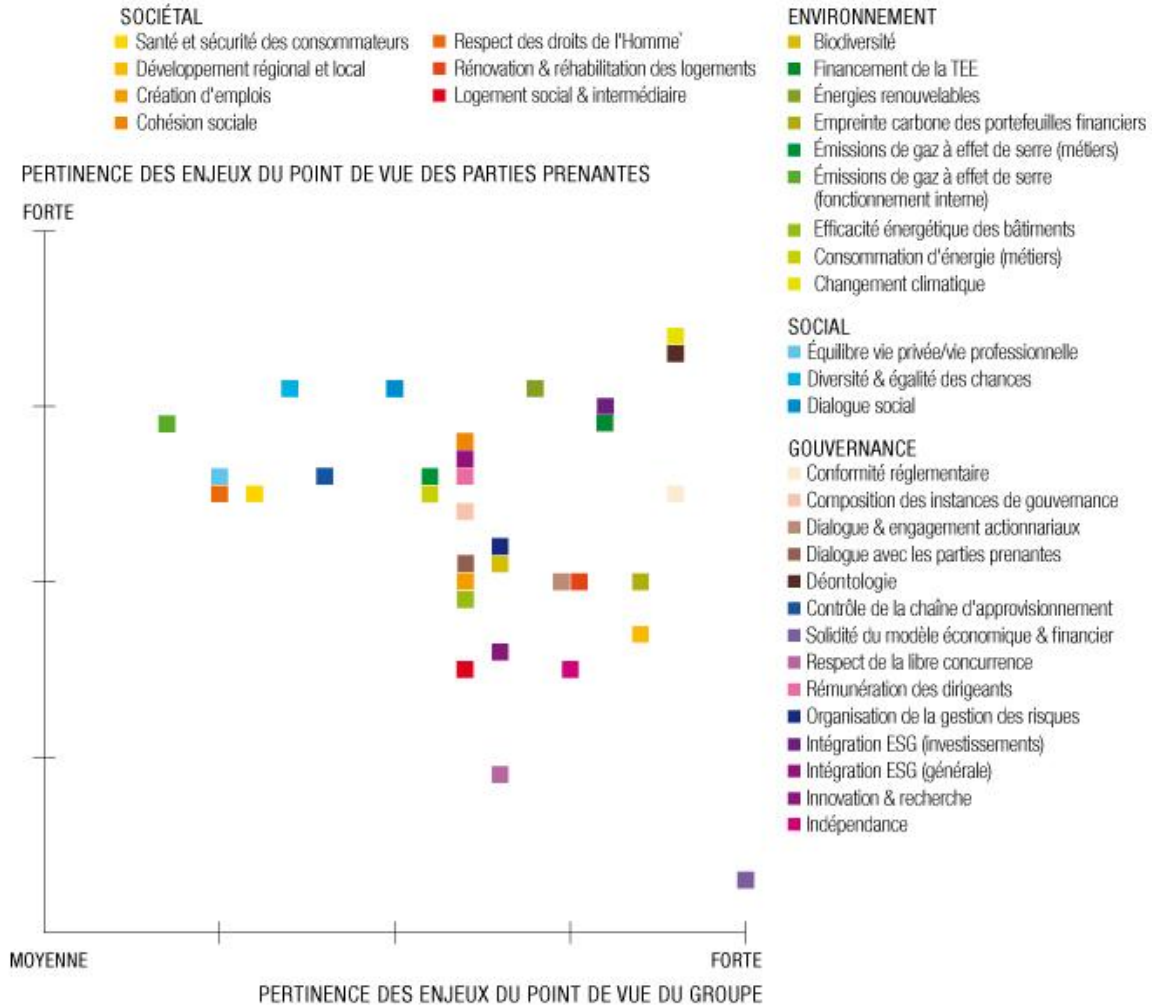
A partir de ces cinq notes, une note moyenne sur 5 a été établie.

Sélection des enjeux

Afin de ne retenir que les enjeux matériels, un seuil de matérialité a été fixé à 3,4. L'ensemble des enjeux ayant obtenu une note supérieure ou égale à 3,4 pour au moins l'une des deux notes globales « parties prenantes » et « interne » ont été retenus pour figurer sur la matrice de matérialité.

Matrice de matérialité

Les 33 enjeux retenus ont été représentés sur une matrice de matérialité, l'axe des abscisses (horizontal) représentant le point de vue du groupe Caisse des Dépôts (note interne) et l'axe des ordonnées (vertical) représentant le point de vue des parties prenantes du Groupe (note parties prenantes).



Annexe A – Liste des enjeux et définitions

Environnement

Thème	Enjeu	Définition
Impact environnemental	Economie circulaire	Repenser le modèle économique et l'organisation de l'entreprise d'après les principes de l'économie circulaire. - Définition du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer : "L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie."
	Emissions de gaz à effet de serre (fonctionnement interne)	Evaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe (électricité, déplacements des salariés) et mettre en place des mesures de réduction de ces émissions
	Emissions de gaz à effet de serre (métiers)	Evaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées dans le cadre des activités/métiers du Groupe (hors activités de gestion de portefeuille) et mettre en place des mesures de réduction de ces émissions
	Gaspillage alimentaire	Mettre en place des actions pour limiter le gaspillage alimentaire dans le fonctionnement interne du Groupe (transformation ou don des produits non-utilisés [consommation humaine] ou valorisation pour la consommation animale, réutilisation en compost pour les denrées les plus abimées)
	Labellisation/certification environnementale	Mettre en œuvre des démarches de labellisation ou de certification environnementale à l'échelle d'une entité ou d'un site du Groupe
	Management environnemental	Mettre en œuvre des méthodes de gestion visant à prendre en compte l'impact environnemental des activités du Groupe, à évaluer cet impact et à le réduire
	Nuisances sonores	Limiter les nuisances sonores générées dans le cadre des activités/métiers du Groupe (liées aux chantiers, à l'exploitation des infrastructures de transport, etc.)
	Politique d'éco-gestes	Promouvoir auprès des salariés des comportements respectueux de l'environnement, permettant de réduire l'impact environnemental de l'entreprise dans le cadre de son fonctionnement interne)
	Rejets dans l'air, l'eau et le sol	Limiter les rejets dans l'air, l'eau et le sol générés dans le cadre des activités/métiers du Groupe et ayant un impact négatif sur l'environnement (ex : particules fines - n'inclut pas les émissions de gaz à effet de serre)
	Utilisation des sols	Optimiser l'utilisation/l'exploitation des surfaces afin de lutter contre le phénomène d'artificialisation des sols (lien avec la biodiversité)
Transition écologique et énergétique	Biodiversité	Protéger la biodiversité, lutter contre l'érosion des services écosystémiques, développer la biodiversité
	Changement climatique	Accompagner les parties prenantes (collectivités locales, entreprises, etc.) dans la lutte contre le changement climatique, contribuer à l'adaptation de la société et des territoires aux conséquences du changement climatique
	Efficacité énergétique des bâtiments	Proposer des offres, services et financements pour améliorer la performance énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires
	Empreinte carbone des portefeuilles financiers	Mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles financiers (y compris infrastructures et immobilier) et, le cas échéant, réallouer les investissements en fonction des résultats
	Energies renouvelables	Accroître la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique français en agissant directement sur la production, en finançant le développement des infrastructures de production et des réseaux de distribution et en accompagnant les entreprises de la filière
Financement de la TEE	Mobiliser des financements en faveur de la TEE, accompagner les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la TEE, développer les entreprises de la filière TEE	

Thème	Enjeu	Définition
Utilisation durable des ressources	Consommation de matières premières (fonctionnement interne)	Optimiser la consommation de matières premières (matériaux constructibles - hors papier) dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe
	Consommation de matières premières (métiers)	Optimiser la consommation de matières premières (matériaux constructibles - hors papier) dans le cadre des activités/métiers du Groupe
	Consommation de papier	Optimiser la consommation globale de papier et renforcer le recours à du papier labellisé/recyclé
	Consommation d'eau (fonctionnement interne)	Optimiser la consommation d'eau dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe
	Consommation d'eau (métiers)	Optimiser la consommation d'eau dans le cadre des activités/métiers du Groupe
	Consommation d'énergie (fonctionnement interne)	Optimiser les consommations énergétiques, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et améliorer le recours aux énergies renouvelables dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe
	Consommation d'énergie (métiers)	Optimiser les consommations énergétiques, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et améliorer le recours aux énergies renouvelables dans le cadre des activités/métiers du Groupe
	Gestion des déchets (fonctionnement interne)	Optimiser la production et la gestion des déchets dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe
Gestion des déchets (métiers)	Optimiser la production et la gestion des déchets dans le cadre des activités/métiers du Groupe	

Gouvernance

Thème	Enjeu	Définition
Achats responsables	Achats durables	Acheter des produits vertueux/exemplaires en termes de processus de production d'après des critères environnementaux, sociaux et sociétaux
	Contrôle de la chaîne d'approvisionnement	Evaluer la performance extra-financière des fournisseurs, contrôler les fournisseurs et la chaîne d'approvisionnement, entretenir des relations équitables avec les fournisseurs, recourir à la sous-traitance locale
Gestion des risques	Intégration ESG (générale)	Prendre en compte les risques et opportunités ESG (environnement/social/gouvernance) dans toute prise de décision (liée à un projet ou au développement d'une activité par exemple)
	Organisation de la gestion des risques	Mettre en place un dispositif de gestion des risques exhaustif et solide
	Principe de précaution	Intégrer le principe de précaution dans la prise de décision - Déclaration de Rio (1992) : « En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. » - Loi Barnier (1995) : « L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable »
Gouvernance de l'organisation	Composition des instances de gouvernance	Améliorer la diversité au sein des instances de gouvernance (parité, diversité en termes d'âge et de profil professionnel, caractère indépendant, représentation internationale, etc.), encadrer les modalités de nomination et de sélection des instances de gouvernance afin de garantir leur indépendance
	Rémunération des dirigeants	Encadrer les rémunérations (fixes et variables) des dirigeants ainsi que les modalités d'attribution de ces rémunérations
Innovation et recherche	Innovation et recherche	Mener une politique d'innovation et de recherche dans les domaines d'activité de l'entreprise

Thème	Enjeu	Définition
Investissement responsable	Dialogue et engagement actionnariaux	Garantir la qualité du dialogue entrepris par l'entreprise envers les sociétés dont elle est actionnaire (incluant l'activité de gestion de portefeuilles financiers), être un actionnaire engagé (politique de vote dans le cadre des assemblées générales)
	Intégration ESG (investissements)	Intégrer des critères environnementaux, éthiques, sociaux, sociétaux (impacts sur la société) et de gouvernance dans les processus d'investissement et de prêt, aussi bien en phase d'analyse qu'en phase de sélection et de suivi
Loyauté des pratiques et transparence	Conformité réglementaire	Assurer la conformité du Groupe et de ses entités envers les réglementations internationales/nationales/locales auxquelles ils sont soumis
	Déontologie	Mettre en place une politique en matière de déontologie, de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de prévention des conflits d'intérêt
	Respect de la libre concurrence	Respecter les règles d'attribution des marchés publics (pour l'Etablissement public) et les règles de mise en concurrence dans les pays où les filiales interviennent
	Respect des droits de propriété	Respecter les droits de propriété - intellectuelle notamment
	Responsabilité fiscale	Lutter contre les pratiques d'évasion fiscale (paradis fiscaux) ou les activités bancaires offshores
	Transparence des pratiques de lobbying	Mener des activités d'influence au service des intérêts du Groupe en toute loyauté et transparence
Relations avec les parties prenantes	Dialogue avec les parties prenantes	Identifier les parties prenantes externes et internes de l'entreprise, garantir la qualité du dialogue mis en place avec ces parties prenantes - Connues en anglais sous le nom de stakeholders, les parties prenantes de l'entreprise regroupent l'ensemble de ceux qui participent à sa vie économique (salariés, clients, fournisseurs, actionnaires), de ceux qui observent l'entreprise (syndicats, ONG), et de ceux qu'elle influence plus ou moins directement (société civile, collectivité locale). Les parties prenantes sont toutes les personnes, autres que les actionnaires, ayant un intérêt dans les activités de l'entreprise. (source : Novethic)
	Partenariats et relations institutionnelles	Mettre en œuvre des partenariats avec des associations, des organisations non-gouvernementales et des organisations institutionnelles régionales/nationales/européennes/internationales sur des thématiques en lien avec les activités/métiers du Groupe
Sensibilisation et formation au développement durable	Formation DD	Former les salariés aux enjeux du développement durable en lien avec leur métier (formation environnementale, formation au management responsable ou à l'investissement responsable, etc.)
	Sensibilisation au DD	Sensibiliser les salariés aux enjeux du développement durable sans lien spécifique avec leur métier (campagne de sensibilisation au concept de la responsabilité sociétale d'entreprise, aux éco-gestes, au handicap, etc.)
Solidité et fiabilité du modèle	Indépendance	Garantir l'indépendance de la Caisse des Dépôts vis-à-vis du pouvoir exécutif
	Solidité du modèle économique et financier	Garantir la solidité, la stabilité et l'adaptabilité du modèle économique et financier (modèle prudentiel)

Ressources humaines

Thème	Enjeu	Définition
Conditions de travail	Engagement des salariés	Impliquer les salariés dans la gouvernance et la vie collective de l'entreprise, favoriser l'intrapreneuriat dans une logique "bottom-up"
	Equilibre vie privée/vie professionnelle	Aménager et flexibiliser le temps de travail (compteurs d'heures supplémentaires, CET, congés longue durée, etc.) et flexibiliser le lieu de travail (télétravail)
	Rémunérations	Partager de manière juste la valeur créée par l'entreprise (intéressement, rémunérations, avantages sociaux, etc.)
	Santé et sécurité au travail	Lutter contre les accidents du travail, l'absentéisme, les risques psycho-sociaux, les troubles musculo-squelettiques

Thème	Enjeu	Définition
Dialogue social	Dialogue social	Garantir la qualité du dialogue et des relations sociales au sein de l'entreprise
Diversité et égalité des chances	Diversité et égalité des chances	Améliorer la parité dans les effectifs et dans les fonctions d'encadrement, lutter contre les discriminations de toutes sortes
Gestion des carrières	Accompagnement des carrières	Développer l'employabilité des collaborateurs (ex : dispositifs de formation), encourager et faciliter la mobilité professionnelle
Politique d'emploi	Emploi des jeunes	Intégrer les jeunes dans le marché de l'emploi, embaucher des jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
	Insertion professionnelle	Contribuer à la (ré)insertion professionnelle des personnes exclues du marché de l'emploi (personnes en situation de handicap, chômeurs de longue durée, anciens détenus, etc.)
	Maintien de l'emploi des séniors	Permettre aux séniors de se maintenir sur le marché de l'emploi et de poursuivre une activité professionnelle
	Sécurité de l'emploi	Garantir la sécurité et la stabilité de l'emploi, lutter contre le travail précaire

Sociétal

Thème	Enjeu	Définition
Accompagnement des entreprises	Croissance des entreprises	Soutenir les PME, capital-investissement, capital-développement, soutenir les entreprises françaises dans leurs démarches d'exportation, etc.
	Economie sociale et solidaire	Soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire : accords de prêts/financements destinés à des entreprises/associations d'utilité publique/ONG/projets à forte valeur sociale/sociétale
	Entrepreneuriat	Soutenir la création d'entreprise
Cohésion sociale	Assurer toutes les personnes	Proposer des produits d'assurance adaptés à toutes les populations, y compris les plus fragiles
	Cohésion sociale	Contribuer au renforcement de la solidarité intergénérationnelle et de la mixité sociale, rendre la finance plus inclusive, etc.
	Economie de la connaissance	Dédier des financements à l'enseignement supérieur (universités notamment), protéger la propriété intellectuelle (brevets)
	Logement social et intermédiaire	Développer l'accès au logement très social/social/intermédiaire, répondre aux besoins de logement des populations spécifiques
	Vieillesse de la société	Financer la <i>silver economy</i> , promouvoir le "bien vieillir", financer le développement des infrastructures rendues nécessaires par le vieillissement de la société, protéger le patrimoine des seniors
Développement des territoires	Attractivité touristique	Renforcer l'attractivité touristique du territoire français
	Création d'emplois	Contribuer directement ou indirectement à la création d'emplois localisés en France à travers le soutien aux entreprises et aux territoires
	Développement régional et local	Aménager le territoire, développer les infrastructures de transport, d'énergie, d'environnement, de télécommunications, etc.
	Mobilité durable et intelligente	Développer l'accès à la mobilité durable, développer des offres innovantes au service d'une mobilité durable, accompagner la transformation numérique du secteur de la mobilité, développer des infrastructures de mobilité douce/propre/durable
	Rénovation et réhabilitation des logements	Financer et mettre en œuvre la rénovation et la réhabilitation (y compris thermique) du parc ancien de logements

Thème	Enjeu	Définition
	Villes durables et intelligentes	Contribuer au développement de villes résilientes (ou « <i>smart cities</i> »), qui cherchent à résoudre les multiples problèmes urbains grâce à des solutions basées sur les technologies numériques et l'innovation, en s'appuyant sur des partenariats d'initiative publique locale et mobilisant de multiples parties prenantes. Exemples : « <i>smart grids</i> », habitat connecté (ou « <i>smart building</i> », i.e. une infrastructure numérique capable de générer des données dont l'exploitation permettra la création de nouveaux services à destination des usagers et l'optimisation de la gestion des immeubles).
Mécénat	Mécénat	Mettre en œuvre des actions de mécénat sur des thématiques liées ou non aux activités/métiers du Groupe et permettre aux collaborateurs de réaliser des actions de volontariat/mécénat de compétences
Relation client	Pratiques de marketing et de vente	Garantir l'accès aux informations sur les produits et services, mettre en œuvre des pratiques de vente et de communication responsables
	Protection des données et de la vie privée des consommateurs	Garantir la protection des données et de la vie privée des clients/consommateurs
	Santé et sécurité des consommateurs	Garantir la santé et la sécurité des clients/consommateurs
	Satisfaction client	Garantir et améliorer la satisfaction des clients
	Service après-vente	Garantir et améliorer le service après-vente
Relations avec les communautés locales	Impacts sur les populations locales	Analyser l'impact sur les populations locales des projets d'infrastructure, optimiser cet impact dans le cadre de démarches de concertation avec les populations locales
	Participation à la vie locale	Poursuivre l'implication du Groupe dans les territoires où il est implanté et/ou où il mène des projets
Respect des droits de l'Homme	Respect des droits de l'Homme	Respecter la liberté d'expression, la liberté d'association et le droit de négociation collective, lutter contre le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants
Transition numérique	Economie numérique	Soutenir les entreprises innovantes de la filière numérique
	Intégration numérique	Développer le réseau Haut Débit et Très Haut Débit sur le territoire, réduire la fracture numérique, développer l'accès aux nouvelles technologies

Annexe B – Questionnaire adressé aux parties prenantes

Vous vous exprimez en tant que :

- Client du groupe Caisse des Dépôts
- Partenaire économique (entreprise financée, co-investisseur, sous-traitant, fournisseur...)
- Acteur des pouvoirs publics territoriaux, nationaux ou internationaux
- Acteur de la société civile (ONG, média, épargnant, citoyen...)
- Groupement professionnel (fédération, think tank...)
- Acteur du monde académique (université, école, laboratoire de recherche...)
- Parlementaire
- Collaborateur du groupe Caisse des Dépôts
- Partenaire social (représentant du personnel, syndicat...)
- Autre :

Vous connaissez les activités du groupe Caisse des Dépôts :

- Très bien
- Plutôt bien
- Plutôt mal
- Très peu

Merci d'indiquer avec quelle entité du Groupe ou sur quel domaine d'activité vous êtes en relation avec le Groupe

Pour chacun des enjeux environnementaux suivants, merci de bien vouloir évaluer son degré de pertinence vis-à-vis des activités du groupe Caisse des Dépôts

- 1) Impacts environnementaux de l'organisation et de ses activités (rejets dans l'air, le sol et l'eau, utilisation des sols...)
- 2) Soutien à la transition écologique et énergétique (énergies renouvelables, changement climatique, biodiversité...)
- 3) Utilisation durable des ressources (consommation de ressources naturelles, gestion des déchets...)

Pour chacun des enjeux de gouvernance suivants, merci de bien vouloir évaluer son degré de pertinence vis-à-vis des activités du groupe Caisse des Dépôts

- 4) Gouvernance de l'organisation (composition des instances de gouvernance, nomination et rémunérations des dirigeants...)
- 5) Solidité et fiabilité du modèle (solidité du modèle économique et financier, indépendance...)
- 6) Gestion des risques financiers et extra-financiers
- 7) Investissement responsable (prise en compte de critères extra-financiers...)
- 8) Loyauté des pratiques et transparence (éthique professionnelle, lutte contre la corruption...)
- 9) Sensibilisation et formation au développement durable des employés
- 10) Soutien à l'innovation et à la recherche
- 11) Relations avec les parties prenantes (clients, fournisseurs, ONG...)
- 12) Achats responsables (achat de produits durables, relation avec les fournisseurs...)

Pour chacun des enjeux sociaux suivants, merci de bien vouloir évaluer son degré de pertinence vis-à-vis des activités du groupe Caisse des Dépôts

- 13) Conditions de travail (équilibre vie privée/vie professionnelle, santé et sécurité au travail...)
- 14) Politique d'emploi (insertion professionnelle, emploi des seniors...)
- 15) Gestion des carrières
- 16) Qualité du dialogue social (qualité du dialogue avec les organisations syndicales...)
- 17) Actions en faveur de la diversité et de l'égalité des chances

Pour chacun des enjeux sociétaux suivants, merci de bien vouloir évaluer son degré de pertinence vis-à-vis des activités du groupe Caisse des Dépôts

- 18) Accompagnement des entreprises (création d'emplois...)
- 19) Développement des territoires (aménagement du territoire, attractivité touristique...)
- 20) Actions en faveur de la cohésion sociale (logement social, gestion des retraites...)

- 21) Accompagnement de la transition numérique
- 22) Relation client (satisfaction client, pratiques de vente responsable...)
- 23) Relations avec les communautés locales (dialogue pour des projets d'infrastructures ayant un impact sur la population locale...)
- 24) Mécénat
- 25) Respect des droits de l'Homme

Merci de nous faire part de toute attente, commentaire ou information complémentaire :



GROUPE



PARTENAIRE OFFICIEL

Groupe Caisse des Dépôts

 @CaissedesDepots

www.groupecaissedesdepots.fr

Pour la réussite de tous les projets